

**Études
Lasalliennes**

11

**INITIATION À L'HISTOIRE
DE L'INSTITUT DES FRÈRES
DES ÉCOLES CHRÉTIENNES**

**XIX^e-XX^e s.
1875 - 1928**

Frère Henri BÉDEL, FSC

Supplemento al N. 3 del 2003 della Rivista lasalliana
Aut. Trib. di Torino n. 353 del 26 gennaio 1949
Direttore responsabile: Secondino Scaglione

**Maison Générale FSC
ROME**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Contexte historique général	1
Sources et travaux de référence	13
A. CHANGEMENT (1875-1904)	17
Chap. 1 - Le contexte français et ses répercussions sur l'Institut	21
1. L'Institut en France	31
Chap. 2 - Le centre de l'Institut	41
2. Orientations données à l'Institut	52
Chap. 3 - L'Institut dans divers pays d'Europe	61
3. Parenté et diversité entre établissements des Frères d'Europe et d'Amérique	71
Chap. 4 - L'Institut sur le continent américain	81
4. La question du latin aux États-Unis	93
Chap. 5 - Poursuite de l'expansion missionnaire de l'Institut	103
5. L'œuvre missionnaire des Frères	115
B. ÉPREUVE (1904-1928)	125
Chap. 6 - Conséquences de la suppression de l'Institut en France	129
6. La "sécularisation"	140
Chap. 7 - Gouvernement de l'Institut (1904-1928)	149
7. L'expatriation	163
Chap. 8 - L'Institut dans le contexte politique des États européens (1904-1928)	173
8. Changements amenés dans l'Institut par l'événement de 1904	190
Chap. 9 - L'Institut dans les diverses parties du monde	201
9. Évolutions dans l'œuvre des Frères	225
Conclusion générale	237
<i>Lexique</i>	243
Table et crédit des illustrations et documents	245
Bibliographie	249

INDICATIONS

Le présent volume (ÉL 11), 1875-1928, est la continuation de ceux qui sont parus en 1994 (ÉL 5), 1651-1726, en 1997 (ÉL 6) 1726-1804, et en 2001 (ÉL 9) 1805-1875, dans la collection *Études Lasalliennes*.

Dans le texte :

- Le signe * renvoie au lexique (p. 243-244).

- Les guillemets doubles “ ” sont utilisées quand l’expression provient de documents contemporains des faits rapportés ; les guillemets simples ‘ ’ indiquent une expression ou la citation d’un historien, d’une autre époque.

- Le nom de famille précédé du prénom des Frères est donné en général la première fois où il est fait mention de ceux-ci.

- Le mot de Frère(s), quand il est utilisé seul, s’applique aux Frères des Écoles chrétiennes. Lorsqu’il s’agit d’un Frère d’une autre congrégation, celle-ci est indiquée.

- Les noms de villes en dehors de la France sont donnés dans la langue du pays, sauf lorsqu’il s’agit de grandes villes dont le nom est habituellement traduit dans d’autres langues. Pour les villes françaises, l’indication du Département dont elles font partie invite à se reporter à la carte donnée en ÉL 9, p. 60.

Lorsque des livres sont cités ou donnés en référence sous le seul nom de l’auteur, cela renvoie au titre de l’ouvrage de cet auteur, indiqué en dernier dans le même texte. On trouvera à la fin de ce volume des indications plus complètes sur ces ouvrages.

INTRODUCTION : CONTEXTE HISTORIQUE GÉNÉRAL

La période de l'Histoire de l'Institut étudiée dans ce nouveau volume recouvre à la fois la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e. Cependant les Historiens considèrent que la séparation de ce temps en deux parties nettement distinctes n'est pas liée au passage d'un siècle à l'autre, mais au déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914. Dans la présentation qui va être faite du contexte général dans lequel se situe l'Histoire de l'Institut à cette époque, on retiendra donc cette division, même si pour l'Institut la césure entre les deux parties qui vont être étudiées se situe en 1904.

Continuation du XIX^e siècle

Ce qui a caractérisé le XIX^e siècle au point de vue politique, économique, social et religieux, pour une large partie du monde, a continué à rester valable dans le dernier quart du siècle et même quelque peu au-delà. Cependant les évolutions qui se sont produites ont introduit des changements par rapport à la majeure partie du siècle qui avait précédé.

- Aspects politiques

Extension de la démocratie libérale

Partout, ou presque, au cours du XIX^e siècle, les États ont adopté des régimes basés sur le système de la représentation nationale et l'organisation des libertés publiques. C'est ce que l'on peut appeler la 'démocratie libérale'. Il s'en faut de beaucoup, cependant, pour que la réalité ait toujours correspondu aux apparences.

Dans l'Empire Ottoman, l'absolutisme continue à régner. L'établissement d'un régime de type constitutionnel en 1878, puis le mouvement des "Jeunes Turcs" en 1908, n'ont fait passer qu'un souffle éphémère de réformes. En Russie, les réformes concernant la liberté intérieure introduite par le Tsar Alexandre II, puis celles effectuées à la suite de la révolution de 1905, n'entament guère l'autocratie du Tsar. Les Empires allemand et austro-hongrois relèvent d'un type 'mixte' qui combine une solide tradition d'absolutisme monarchique et le développement du système représentatif. Dans les États méditerranéens, Espagne et Italie, l'adoption du cadre constitutionnel, voire du suffrage universel en Italie en 1912, ne suffit pas à assurer la participation des citoyens à la vie publique. En Amérique latine, l'indépendance s'est généralement réalisée sur la base des principes libéraux et les États se sont dotés, pour la plupart, de régimes constitutionnels de type présidentiel, mais le pouvoir reste confisqué par une aristocratie qui fait triompher alternativement conservateurs ou libéraux, souvent avec l'appui de l'armée.

Dans les pays industrialisés, où l'évolution économique et sociale a favorisé le développement d'une classe moyenne, la démocratie libérale progresse. La Grande-Bretagne, qui a une longue pratique du parlementarisme et de la protection des libertés, étend progressivement le droit de suffrage à un plus grand nombre. La Belgique lors d'une réforme constitutionnelle, en 1893, établit le suffrage universel mais institue un vote plural qui permet à une seule personne de disposer de deux ou trois voix, sous certaines conditions. En France, l'établissement du suffrage universel, en 1848, a d'abord été confisqué au profit du pouvoir personnel de Napoléon III. Il permet ensuite l'avènement, puis l'implantation durable, de la République. Mais celle-ci se heurte aux forces conservatrices; d'où un conflit qui en vient à s'envenimer. Les États-Unis ont adopté le système représentatif et la protection des libertés dès leur formation. La démocratisation des institutions, introduite d'abord dans le cadre des États, s'est étendue à l'Union.

L'émergence du socialisme politique

Durant le XIX^e siècle, différents courants socialistes se sont proposé de préparer l'avènement d'un ordre social plus juste. Contestant le pouvoir politique du moment, ces courants ont soutenu d'abord le mouvement ouvrier qui s'efforçait d'obtenir l'amélioration des conditions de travail et de vie des ouvriers des industries naissantes. Dans le troisième quart du siècle, certains courants socialistes ont constitué des partis politiques. En 1869, avec diverses organisations ouvrières, ils ont formé une Internationale socialiste. L'un de ces courants, le marxisme, a pris le pas sur les autres. Il s'impose dans la Deuxième Internationale créée en 1889. Les différents partis nationaux qui la constituent se considèrent comme des "sections" de cet ensemble. Se proposant d'arriver au pouvoir par le jeu des élections et de la représentation populaire, ces partis prennent une place croissante dans la vie politique des pays où ils existent. En vue d'obtenir l'élargissement de la démocratie politique et l'établissement de la démocratie sociale, ils appuient les partisans de la démocratie dans leur lutte contre leurs adversaires.

- Situation économique et sociale

Aspects économiques

Depuis le milieu du siècle, plusieurs pays européens ont connu un fort développement économique. À partir de 1873, ces pays subissent une crise due à une surproduction aussi bien agricole qu'industrielle. Cette situation provient, notamment, de la concurrence de nouveaux pays accédant à leur tour au développement économique. En plus des États-Unis, il s'agit de pays à peuplement d'origine européenne et du Japon. Cette crise entraîne en particulier un retour au protectionnisme* dans les pays industrialisés, sauf en Grande-Bretagne. Malgré la crise, les trois domaines-clés de la première révolution industrielle – le charbon, la métallurgie et le textile – continuent à jouer un rôle important. Cependant, les relations entre la science et la technique se font de plus en plus étroits ; ils entraînent notamment le développement de l'industrie chimique.

Par ailleurs, ‘les inventions qui s’enchaînent à partir de 1880 dans l’application de l’électricité et les moteurs à combustion annoncent un nouveau système technique appelé à s’épanouir au XX^e siècle et qu’on appelle la deuxième révolution industrielle’ (MILZA et BERNSTEIN *Histoire du XIX^e siècle*, 210).

Sous les effets de cette deuxième révolution industrielle, la Grande-Bretagne connaît un affaiblissement relatif. En revanche, l’Allemagne devient la première puissance industrielle d’Europe, en développant aussi bien les productions-types de la première révolution industrielle que celles caractérisant la seconde. La France bénéficie de celle-ci grâce à ses ressources hydrauliques. Cette nouvelle phase de l’industrialisation est surtout favorable aux États-Unis. Dans le milieu des années 1880, elle donne à ce pays la suprématie mondiale. Par ailleurs, on y adopte de nouvelles méthodes de production – travail à la chaîne, production standardisée – qui permettent à l’industrie américaine de produire à meilleur prix des marchandises écoulées ensuite dans le monde entier. La seconde révolution industrielle contribue aussi à une nouvelle phase d’expansion économique qui commence en 1896 et que la Première Guerre mondiale interrompt en 1914.

Aspects sociaux

Durant la période de crise, la baisse des prix, notamment de ceux des denrées alimentaires, compense au moins en partie l’insuffisance des salaires. Mais cette crise ajoute encore à la dureté de la condition ouvrière ; le risque et les conséquences du chômage qu’elle produit, entraînent une nouvelle détérioration de cette condition.

Durant les mêmes années, le mouvement ouvrier progresse. En Grande-Bretagne, les *trade unions* sont reconnues en 1875. En France, une loi de 1884 accorde la liberté syndicale. Ces dispositions légales permettent au syndicalisme ouvrier, y compris agricole, de se développer. En France, en 1895, plusieurs syndicats se regroupent pour former la C.G.T. (Confédération Générale du Travail). Le mouvement syndical vise à améliorer les conditions matérielles des ouvriers. Les revendications portent ‘sur la stabilité de l’emploi, la durée du travail, les conditions d’hygiène et de sécurité, le montant des rémunérations’ (R. RÉMOND, *Le XIX^e siècle*, 128). Ces revendications aboutissent à des mesures législatives suscitées ou soutenues notamment par les partis socialistes. Parallèlement un ensemble de mesures visent à protéger les ouvriers contre les risques sociaux – assurances contre les accidents du travail, la maladie. L’Allemagne prend les devants dès 1880-1885, au temps de Bismarck, par l’organisation de tout un système de protection sociale. En Grande-Bretagne, un système de même nature se développe entre 1890 et 1910.

La reprise économique, à partir des dernières années du XIX^e siècle, est de nature à favoriser l’amélioration de la condition ouvrière. Cependant, cela ne va pas de soi. À partir de 1900 et surtout de 1905, l’agitation sociale prend de plus en plus d’ampleur. Elle aboutit à l’adoption de nouvelles mesures visant à réglementer le travail ou à protéger des risques sociaux. Par exemple, en France, une loi de 1906 rend le repos hebdomadaire obligatoire – en principe, le dimanche.

- Rivalités internationales

La rivalité entre les principaux pays européens avait déjà marqué le XIX^e siècle depuis ses débuts. Cette rivalité s'exacerbe dans la dernière partie du siècle et le début du XX^e, notamment en raison de l'émergence d'une nouvelle puissance, l'Empire Allemand, et sous l'effet des revendications nationales dans l'Empire austro-hongrois ou dans la région des Balkans qui échappe progressivement à l'Empire Ottoman. L'expansion européenne à travers le monde, qui s'accroît dans le même temps, est également source de conflits. La conjonction de ces différentes causes de tension conduit à la Première Guerre mondiale.

L'affrontement des puissances européennes

L'Allemagne, qui a vaincu la France en 1870-71 mais qui craint la revanche de celle-ci, s'efforce de l'isoler diplomatiquement. Le Chancelier Bismarck avait abouti en 1873 à conclure une Entente des Trois Empereurs – Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie. Il conclut une alliance militaire avec l'Autriche-Hongrie en 1879. Quand l'Italie s'y joint en 1882, cela forme la "Triple". Au moment où celle-ci est renouvelée en 1887, Bismarck passe avec la Russie un traité secret dit de "réassurance", c'est-à-dire une promesse de neutralité réciproque en cas de guerre avec d'autres puissances.

Après l'éloignement de Bismarck des affaires en 1890, la Russie se rapproche de la France et un accord diplomatique est passé en 1893. La Grande-Bretagne, qui se trouve alors isolée et qui craint le développement de la marine de guerre allemande, accepte les offres de rapprochement que lui fait la France. En 1904, naît ce que l'on appelle l'Entente cordiale entre la France et la Grande-Bretagne. En 1907, ces deux pays et la Russie constituent un bloc opposé à la Triple : la Triple-Entente.

Dans le même temps, parmi les problèmes qui se posent aux puissances européennes, se trouvent ceux qui viennent de la péninsule balkanique. Les intérêts de l'Autriche et de la Russie, qui s'efforcent de contrôler les peuples slaves de la région, s'opposent entre eux. Une première crise éclate en 1876 quand, à la suite d'une révolte en Bosnie-Herzégovine contre l'administration ottomane, la Serbie et le Monténégro entrent en guerre contre la Turquie. Les Serbes ayant été battus, la Russie intervient pour imposer le traité de San Stefano (1878) qui crée une Grande Bulgarie. Les autres puissances européennes imposent une révision du traité, lors d'un Congrès tenu à Berlin qui réduit la Grande Bulgarie, limite les acquisitions de la Serbie et du Monténégro et place la Bosnie-Herzégovine sous administration autrichienne.

Dans la seconde décennie du XX^e siècle, des crises se succèdent dans les Balkans. En 1911, l'Italie attaque l'Empire Ottoman et s'empare de la Lybie-Cyrénaïque en Afrique du Nord et des Iles du Dodécannèse au Sud de la Turquie. En 1912, Bulgares, Serbes et Grecs attaquent la Turquie, mais en 1913, devant les prétentions de la Bulgarie, la Serbie et la Grèce auxquelles

s'ajoute la Roumanie attaquent et battent leur ancienne alliée. À la paix de Bucarest (1913), la Turquie cède la plus grande partie du territoire qu'elle contrôlait en Europe. C'est de cette partie de l'Europe que partait, en 1914, la guerre qui allait toucher de nombreux pays en Europe et même dans le monde.

Les conflits d'intérêts dans la conquête du monde

Différentes nations européennes avaient déjà imposé leur domination à un certain nombre de peuples, à travers le monde. Cette expansion européenne se poursuit. Elle engendre une rivalité d'autant plus âpre, entre ces nations et d'autres qui nourrissent les mêmes ambitions, que les régions encore disponibles deviennent plus rares. C'est le cas notamment en Afrique à propos de laquelle un Congrès réuni à Berlin, en 1885, procède à un véritable partage.

En dehors des anciennes puissances coloniales – Portugal, Espagne, Pays-Bas – la Grande-Bretagne, surtout, et la France ont acquis diverses possessions en Afrique, Asie, Océanie. La *Grande-Bretagne* continue à constituer son empire en Afrique occidentale, orientale et australe. La *France*, après la défaite de 1870-71, trouve une sorte de compensation dans la formation d'un domaine colonial en Afrique occidentale et centrale; quand elle veut l'étendre vers l'Afrique orientale, elle se heurte à la Grande-Bretagne. En 1898 elle doit céder devant celle-ci au Soudan (sud de l'Égypte). Mais des États nouveaux ont également des visées semblables. *L'Italie* s'intéresse à l'Afrique septentrionale. En Tunisie, où ses intérêts rencontrent ceux de la France, elle s'incline devant celle-ci. En revanche, elle obtient la Lybie voisine. Dans la 'corne de l'Afrique', elle s'établit en Érythrée mais échoue en Abyssinie. Sous l'Empereur Guillaume II, *l'Allemagne* ambitionne de se constituer un empire colonial en Afrique occidentale, orientale et australe en faisant sa place aux côtés de la Grande-Bretagne. Elle cherche à empêcher la France à étendre son influence sur le Maroc. De son côté, la *Belgique* se trouve, au Congo, à la tête d'un vaste territoire que lui lègue son souverain Léopold II. Mais à côté de ces pays on voit aussi les *États-Unis* supplanter l'Espagne à Cuba, et lui enlever l'île Puerto-Rico et l'archipel des Philippines, lors d'une guerre en 1898.

Les rivalités coloniales interfèrent avec les problèmes issus des relations internationales en Europe. Ainsi les 'systèmes d'alliance des vingt-cinq années qui précèdent 1914 sont largement inspirés par des préoccupations qui trouvent leur principe et leur point d'application au-delà des mers...' (R. RÉMOND *Le XIX^e siècle*, 228).

- Dimension religieuse

Aspects en rapport avec la situation politique, sociale, internationale

Pour ce qui est du domaine politique, on doit relever comment, dans les pays majoritairement catholiques, l'établissement de la démocratie libérale s'est souvent fait dans un climat d'hostilité envers l'Église. En France, plus spécialement, les débuts de la III^e République s'accompagnent de tout une législation visant à empêcher l'Église de continuer à exercer son influence dans les institutions

publiques et plus particulièrement l'école. Une phase de combat plus aiguë, au début du XX^e siècle, aboutit à l'interdiction d'exercer l'enseignement aux membres des Congrégations religieuses et à la suppression de celles-ci, et pour finir à la séparation de l'Église et de l'État, en 1905. L'Italie unifiée mène également une politique, d'autant plus dirigée contre l'Église que, l'État italien s'étant emparé de Rome et de sa région en 1870 au détriment du Pape, celui-ci interdit aux catholiques de participer à la vie politique du pays en raison de ce que l'on appelle le *non expedit*. En octobre 1905, le *Congreso masónico panamericano* réuni à Buenos Aires promeut la séparation de l'Église et de l'État dans tous les pays d'Amérique, l'enseignement laïc, gratuit et obligatoire, la suppression des ordres monastiques et de toute fête religieuse.

L'attitude intransigeante du pape Pie IX avait contribué à attiser la lutte contre l'Église. Le pape Léon XIII qui est élu en 1878, tout en restant ferme sur les principes, s'attache à mieux comprendre son temps et à ne pas s'en tenir à une attitude purement défensive. Ainsi, par deux encycliques, en 1885 et 1888, il rappelle que l'Église n'est liée à aucune forme de pouvoir politique. Par celle qu'il adresse aux catholiques français en 1892, il invite ceux-ci à accepter le régime républicain. Par contre, en Italie, il maintient le *non expedit* de son prédécesseur.

En France, seule une partie des catholiques suit l'invitation du pape Léon XIII, et le conflit qui oppose les autres catholiques au pouvoir républicain ne tarde pas à se raviver. Lorsque le gouvernement français, en 1905, dénonce unilatéralement le Concordat de 1801 et décrète la Séparation de l'Église et de l'État, le pape Pie X, élu en 1903, prend une position très ferme qui conduit l'État français à céder partiellement. Ultérieurement, lorsque, parmi les catholiques qui se sont ralliés à la République, Marc Sangnier, l'initiateur d'un mouvement appelé "Le Sillon", établit un lien trop exclusif entre le régime démocratique et le catholicisme, il se voit condamné par Pie X en 1910.

L'Église catholique ne rencontre pas moins d'hostilité du côté des socialistes qui partagent l'anticléricalisme de beaucoup des tenants de la démocratie libérale. Les marxistes, notamment, qui font du "matérialisme" un des points forts de leur philosophie, prennent position non seulement contre l'Église mais également contre la foi religieuse.

Même si tous les catholiques étaient loin de comprendre les problèmes sociaux de leur temps, il n'en reste pas moins vrai, cependant, que des "catholiques sociaux" s'attachaient à y apporter des remèdes. Ils trouvaient un appui du côté de Léon XIII qui avait suivi les débuts du catholicisme social en Allemagne, en Suisse et en France. Le Pape définissait la doctrine sociale de l'Église par l'encyclique *Rerum novarum* de novembre 1891. Celle-ci avait un grand retentissement et ouvrait la voie à de nombreuses réalisations pratiques : syndicats ouvriers, mutuelles, coopératives, œuvres d'action sociale.

Si les religions, en tant que telles, ne devaient pas être mêlées aux rivalités entre États, elles échappaient difficilement à celles-ci. Au conclave de 1903 on voyait encore l'Empereur d'Autriche

user de son droit “d’exclusive” pour écarter un candidat potentiel qu’il estimait lui être insuffisamment favorable. Après son élection, le pape Pie X supprimait ce droit reconnu aux princes catholiques. En ces temps de nationalisme exacerbé, les membres des diverses religions épousaient souvent avec ardeur la cause de leur pays. Les rivalités nationales atteignaient plus particulièrement les missionnaires dans les pays lointains. Les progrès de l’évangélisation n’y étaient pas sans relation, en effet, avec ceux de la colonisation. Les colonisateurs n’avaient pas de visées d’ordre apostolique, surtout lorsqu’ils combattaient l’Église dans leur propre pays, mais ils voyaient dans les missions un moyen d’étendre l’influence de celui-ci. Quant aux missionnaires, il leur était difficile de rester totalement étrangers à ce genre de préoccupation, même si leur motivation était autre.

Aspects propres à l’Église

Pour ce qui était de l’Église catholique elle-même, le pape Léon XIII, qui se préoccupait des problèmes d’ordre intellectuel, encourageait le retour à la philosophie et à la théologie de saint Thomas d’Aquin. Jusque-là, l’étude de la Bible était surtout le fait des protestants et des agnostiques. Léon XIII favorisait les progrès de l’exégèse dans l’Église catholique en créant, notamment, une Commission biblique pontificale.

Entraînés dans ce mouvement, certains cependant, en poussant à l’extrême l’étude critique de la Bible ou de l’histoire du Christ et de l’Église, en venaient à saper les bases de la foi. Le danger de ce qui était appelé “modernisme” conduisit le pape Pie X à condamner ce courant de pensée, notamment par l’encyclique *Pascendi* de 1907. De même, ce que l’on désignait à Rome sous le nom “d’Américanisme” était l’objet de la condamnation du Pape. Aux États-Unis, des évêques demandaient, en effet, que dans l’Église on prenne davantage en compte l’évolution de la société américaine.

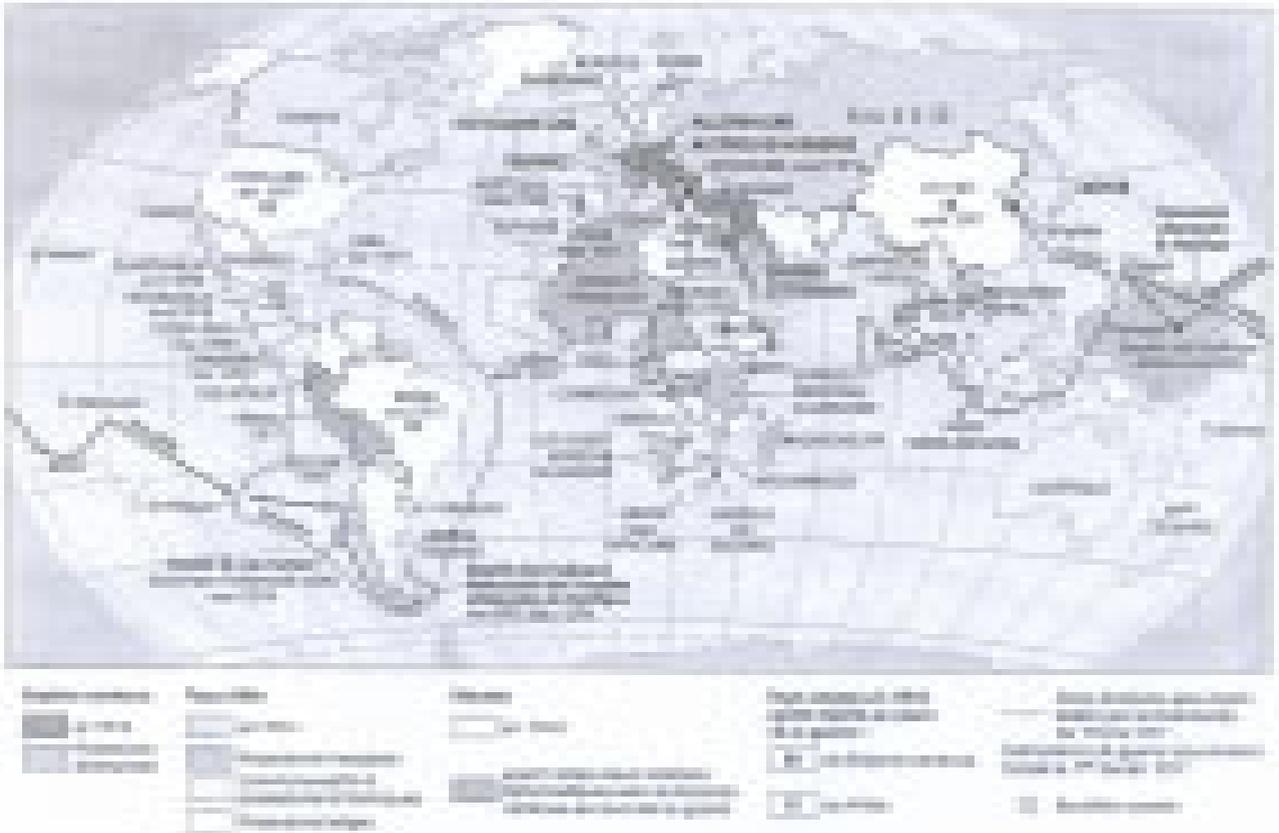
Par ailleurs, Pie X donnait à l’Église des orientations pastorales fécondes, comme celles relatives à la communion des enfants ou à la communion fréquente, ou encore celle concernant la restauration du chant grégorien. Ce Pape s’attachait aussi à rénover le contenu et à élever le niveau de la formation des prêtres. Il faisait aussi rassembler les lois et règlements en vigueur dans l’Église dans un *Code de droit canonique*. Celui-ci était promulgué en 1917 par le pape Benoît XV qui avait été élu en 1914, à la mort de Pie X.

La Première Guerre mondiale et l’après-guerre (1914-1928)

Si les premières années du XX^e siècle étaient en continuité avec le XIX^e siècle, une rupture brutale se produisait avec la guerre qui éclatait en 1914. Cette guerre, qui voyait s’affronter la plupart des nations européennes, prenait même un caractère mondial. Les traités de paix qui la suivaient entraînaient d’importants changements territoriaux. Le règlement du conflit créait ou laissait subsister un certain nombre de problèmes.

- La Première Guerre mondiale (1914-1918)

Le conflit qui éclate en 1914 trouve sa source immédiate dans la crise balkanique. L'Archiduc François-Ferdinand, héritier de l'Empire d'Autriche, est assassiné à Sarejevo, en Bosnie-Herzégovine, le 28 juin 1914. L'Autriche tient pour responsable de cet assassinat la Serbie qui soutient le nationalisme slave ; elle déclare la guerre à ce pays. Mais la formation de blocs antagonistes, résultant des rivalités internationales, conduit la Russie à entrer en guerre pour soutenir la Serbie. Puis, en raison de son alliance avec l'Autriche, l'Allemagne déclare la guerre à la Russie, puis à la France. Lorsque la Belgique est envahie par l'Allemagne, la Grande-Bretagne et ses Dominions se rangent au côté de la France et de la Russie. D'autres pays, selon leurs affinités ou leurs intérêts, entrent dans le conflit : l'Empire Ottoman en 1914 et la Bulgarie en 1915, du côté des empires centraux (Allemagne et Autriche) ; l'Italie en 1915, la Roumanie et le Portugal en 1916, ainsi que d'autres pays, se joignent aux Alliés. Il en va de même pour les États-Unis et divers pays d'Amérique latine qui entrent en guerre en 1917. Au total 35 pays sont mêlés au conflit.



Caractéristiques de la guerre

Par rapport aux guerres antérieures, celle qui commence en 1914 se caractérise par l'importance des forces en présence. Ainsi, au long de la guerre, la France mobilise 8 millions et demi d'hommes et l'Allemagne, 14 millions. Une autre caractéristique tient à la masse des moyens matériels mis en œuvre pour fournir en armes les combattants ou pourvoir aux besoins des armées. Par ailleurs, des armes nouvelles sont utilisées. Toute l'économie des pays belligérants est tournée vers la guerre. De chaque côté, on s'efforce aussi de briser celle de l'adversaire : les Alliés organisent le blocus des Empires centraux ; l'Allemagne riposte par la guerre sous-marine.

Le conflit se caractérise aussi par sa durée. À l'Ouest, après l'invasion par les troupes allemandes de la Belgique et d'une partie de la France en 1914, les belligérants restent plusieurs années sur une ligne qu'ils n'arrivent pas à modifier sensiblement. À l'Est, les armées russes subissent de nombreuses pertes et des revers ; aucun des adversaires, cependant, ne l'emporte de façon décisive sur l'autre.

L'année 1917 marque un tournant dans le déroulement de la guerre. Les deux camps sont fatigués par l'effort mené jusque-là. C'est l'année où la révolution russe conduit à la paix séparée de Brest-Litovsk qui déséquilibre les camps en présence, en faveur des Empires centraux. Les courants pacifistes se réactivent dans les pays occidentaux ; en France, des grèves paralysent les usines d'armement et des mutineries éclatent dans l'armée. Des tentatives de règlement du conflit faites par le nouvel Empereur d'Autriche, Charles 1^{er}, ou encore par le pape Benoît XV échouent. Finalement, la formation de gouvernements résolus à mener la guerre à son terme, en Grande-Bretagne, Italie et France, ainsi que l'entrée en guerre des États-Unis redonnent aux Alliés l'espoir de gagner.

Au printemps 1918, l'Allemagne tente d'emporter la décision en menant, en France, une série d'offensives. La contre-offensive générale des Alliés à l'automne 1918 conduit à l'armistice du 11 novembre. La guerre s'était déjà arrêtée sur d'autres fronts secondaires.

Conséquences de la guerre

Le camp des Empires centraux et de leurs alliés est vaincu. De la Conférence de la Paix qui s'ouvre à Paris en 1919 et des traités qui la suivent, la carte de l'Europe sort profondément modifiée. Si ce qui formait l'Empire d'Allemagne est seulement réduit à l'Est au profit notamment d'une nouvelle Pologne, l'Empire austro-hongrois fait place à de nouveaux États créés selon le "principe des nationalités" (voir EL 9, 5). L'Empire Ottoman est démembré. Les États baltes sont reconstitués aux dépens de la Russie. Par ailleurs, l'Allemagne perd toutes ses colonies.

La victoire des pays où la démocratie est établie favorise l'extension de ce type de régime politique. Les États nouveaux créés à la place de l'Empire austro-hongrois ou détachés de la

Russie adoptent le système républicain. Le suffrage universel est établi dans divers pays, dont la Grande-Bretagne. La S.D.N. (Société des Nations), qui est créée pour régler les conflits entre pays, 'étend aux relations internationales, les principes et pratiques qui se sont peu à peu généralisés à l'intérieur des États' (R. RÉMOND, *Le XX^e siècle*, 36).

À l'exception des États-Unis, les pays qui ont fait la guerre en sortent épuisés. Un nombre important d'hommes, relativement jeunes, ont été tués : 1,4 million pour la France et 1,7 pour l'Allemagne, par exemple. D'autres sont blessés, mutilés ou rendus invalides notamment en raison de l'utilisation des gaz de combat. Les zones où les combats se sont déroulés sont dévastées. De nombreux pays sortent ruinés : les États qui se sont endettés sont chargés de lourdes créances, en particulier envers les États-Unis ; les monnaies de valeur-or sont remplacées par du papier-monnaie considérablement dévalué.

Au total, les pays européens qui se sont entre-déchirés ont perdu leur prestige aux yeux du monde, ainsi que la prépondérance qu'ils avaient exercée au cours du XIX^e siècle.

- L'immédiat après-guerre (1919-1923)

Les armistices de l'automne 1918 et les traités de paix signés en 1919-1920 ne résolvent pas tous les problèmes résultant de la guerre ou datant même de l'avant-guerre. Des pays contestent leurs nouvelles frontières ; tel est le cas, par exemple, de certains des États créés en Europe centrale ou orientale. La Turquie refuse de ratifier le traité qui entraîne son démembrement ; Mustapha Kemal qui prend le pouvoir y crée un État laïque. Une guerre oppose la Pologne et la Russie tandis que celle-ci connaît une guerre civile qui dure de 1918 à 1920. Des divergences éclatent entre pays vainqueurs. Le Sénat américain ayant refusé de ratifier le traité de Versailles conclu entre l'Allemagne et les Alliés, les États-Unis se désintéressent du règlement des affaires européennes. L'Italie estime ne pas avoir obtenu ce qu'elle attendait de son entrée en guerre avec les Alliés. Le traité de Versailles a condamné l'Allemagne à payer des "réparations"; un désaccord naît entre la Grande-Bretagne qui est prête à en différer le règlement et la France qui, ayant subi beaucoup de dégâts, veut l'accélérer. Quand, cette dernière, en 1923, décide d'occuper la Ruhr pour faire pression sur l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les États-Unis la désapprouvent.

La période est marquée par une vague d'agitation. De 1919 à 1923, la Grande-Bretagne est aux prises avec une insurrection en Irlande. L'exemple de la révolution russe, qui a entraîné l'établissement du régime bolchevique, encourage des mouvements semblables dans d'autres pays. En Allemagne, la minorité de gauche des Spartakistes déclenche un mouvement révolutionnaire à Berlin, puis en Bavière, au début de l'année 1919. En Hongrie se forme un gouvernement communiste au printemps 1919. En Italie, les communistes encouragent une agitation de type révolutionnaire qui atteint son paroxysme en 1920. Les masses populaires, qui ont eu davantage à souffrir de la guerre, aspirent à voir leur situation s'améliorer ; or l'économie reprend difficilement

dans les pays qui sortent de la guerre. Les conflits qui naissent entre ces masses et des gouvernements conservateurs entraînent des grèves ou des accès de violence. Même quand le pouvoir est aux mains des socialistes, comme en Allemagne, les gouvernements répriment par la force les mouvements révolutionnaires ou l'agitation sociale. Un apaisement se produit. Le régime soviétique lui-même renonce à répandre son modèle par la force et signe des traités avec les pays voisins. Les principales puissances reconnaissent ce régime à partir de 1922.

L'attrait qu'exerce la Russie sur les partis socialistes conduit à la création, en 1919, d'une troisième Internationale concurrente de la deuxième. Dans chaque pays, la rivalité qui oppose les tendances différentes entraîne des scissions entre sociaux-démocrates et communistes. En France, au Congrès de Tours, fin 1920, la majorité du parti socialiste décide de constituer un parti communiste. Les divisions en syndicats rivaux, selon les mêmes tendances, s'ajoutent aux scissions politiques.

- Les années de stabilisation (1923-1928)

Divers problèmes sont résolus. En 1923, un règlement met fin à l'insurrection irlandaise en reconnaissant l'indépendance de la République d'Irlande. Cependant la partie Nord (Ulster) continue à être rattachée à la couronne britannique. En 1923 également, un traité est signé à Lausanne, en Suisse, entre la Turquie et la Grèce, après une guerre qui a opposé les deux pays en 1922 et qui a abouti à l'éviction des populations grecques qui se trouvaient en Asie Mineure.

Un climat nouveau s'établit dans les relations internationales. La France modifie sa position relativement aux "réparations" dues par l'Allemagne ; elle met fin à l'occupation de la Ruhr. Un pacte signé à Locarno (Suisse), en 1925, 'marque le passage d'une situation de force à un régime constructif. Jusque-là, l'Allemagne a subi les conséquences de sa défaite. Elle avait signé, contrainte et forcée, le traité de Versailles. En 1925, c'est librement qu'elle adhère à ses dispositions territoriales' (R. RÉMOND *Le XX^e siècle*, 61). Elle entre également à la S.D.N. en 1926. Celle-ci exerce son arbitrage en plusieurs circonstances et met fin à des conflits. C'est aussi l'époque où de grandes conférences internationales s'efforcent de bâtir les relations entre États sur des bases pacifiques.

La situation interne de différents pays s'améliore également. L'Allemagne, qui a subi une inflation vertigineuse en 1923, échappe à un putsch mené par Adolphe Hitler. Elle retrouve une situation stable avec une nouvelle monnaie. À partir de 1925, la République de Weimar connaît un fonctionnement régulier. La France, qui de 1924 à 1926 souffre d'une grande instabilité ministérielle et d'une crise monétaire, retrouve confiance avec un gouvernement d'Union nationale qui fixe, notamment la nouvelle valeur du franc. En Grande-Bretagne, l'instauration du suffrage universel et la montée du parti travailliste avaient déréglé l'alternance politique traditionnelle. L'arrivée des Travailleurs au pouvoir en 1924 est suivie d'une phase d'agitation qui cesse avec le retour des Conservateurs. L'Union soviétique reconstitue son économie sous l'effet de sa nouvelle politique en ce domaine (la N.E.P.).

Dans les pays comme la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, ainsi que dans les États créés après la guerre, la démocratie fonctionne de façon satisfaisante. Même en Italie où la démocratie parlementaire a été balayée par les Fascistes avec l'arrivée de Benito Mussolini au pouvoir en 1922, le régime s'assagit. Les États-Unis, qui ont échappé par suite de leur "isolationnisme" aux remous entraînés, selon les cas, par la défaite ou la victoire, connaissent une période de prospérité croissante où triomphent les principes du libéralisme le plus absolu. Cependant, le pays commence à se fermer à l'immigration.

Pour ce qui est de l'Europe, celle-ci paraît avoir surmonté ses problèmes et retrouvé son prestige dans le monde. Mais on assiste à une montée des périls nés de la victoire du communisme en Russie et du fascisme en Italie, ainsi que des progrès du nazisme en Allemagne. En 1928, le monde est à la veille d'une crise qui le bouleversera profondément dans son ensemble.

L'Europe en 1923, au lendemain de la Grande Guerre



SOURCES ET TRAVAUX DE RÉFÉRENCE

Pour ce qui est des sources, il convient d'établir un certain nombre de distinctions en fonction de quelques dates-clés et selon qu'il s'agit du centre de l'Institut, de la France ou des autres pays. Et pour les travaux de référence, il faut mettre à part ce qui concerne l'Histoire de l'Institut proprement dite, et ce qui est en rapport avec cette histoire.

Sources

Dans ce domaine, ce qui a été développé de façon globale dans le volume précédent reste valable pour celui-ci ; il n'y a donc pas lieu de le répéter. Par contre, les événements survenus dans les années étudiées ici conduisent à apporter les précisions qui suivent.

- Centre de l'Institut

Même si elle concernait seulement la France, la suppression de l'Institut en 1904 a entraîné pour celui-ci une rupture qui a laissé des traces dans les documents d'Institut. D'une part, avant cet événement, une partie importantes des archives de l'Institut a été détruite par mesure de précaution. Ensuite, la Maison-Mère ayant été transférée en Belgique, il est devenu possible de rétablir des archives et même de reconstituer en partie celles qui avaient disparu : cela ne pouvait cependant compenser les pertes subies. D'autre part, il apparaît que, même si les documents à nouveau rassemblés se trouvaient à l'abri du regard inquisiteur des pouvoirs publics français, le fait majeur constitué par ce que l'on a appelé la "sécularisation" a été occulté, du moins jusqu'à la Première Guerre mondiale.

- France

Au niveau des Districts français, y a-t-il eu des destructions semblables avant 1904 ? Il ne semble pas. En revanche, ces Districts n'ayant pas été modifiés après cette date, les Frères

Visiteurs et leurs services étant établis dans les maisons pour Frères âgés ou malades qui n'ont pas été fermées, les archives des Districts ont pu y être conservées. Mais, comme elles étaient susceptibles de contrôles des pouvoirs publics, il ne pouvait y être question des Frères "sécularisés". De même les *Historiques* ne pouvaient faire mention des maisons tenues par ceux-ci. Cependant, à partir de la fin de la Guerre de 1914-1918, la situation de ces Frères ayant évolué, on commence à en retrouver trace dans les archives ainsi que dans les *Historiques* qui étaient complétés pour les années écoulées depuis 1904.

Pour ce qui est des maisons, il ne paraît pas, qu'avant 1904, on y ait procédé à des destructions de documents. Par contre, pour les maisons qu'à partir de juillet 1904, les Frères ont dû quitter, les archives qui s'y trouvaient ont été regroupées au niveau des Districts. Il a dû en être de même pour les maisons que des "sécularisés" ont maintenues. Il était inévitable cependant que des pertes se produisent. Quant aux *Historiques*, dans les deux cas, ordre a été donné de les regrouper à la Maison-Mère. Plus tard, comme pour les Districts, en raison de l'évolution qui se produisait avec la guerre, les Frères "sécularisés" pouvaient à nouveau avoir des échanges écrits avec les Supérieurs et ils pouvaient mettre à jour les *Historiques* et les continuer.

- Autres pays

Pour les pays autres que la France où les Frères étaient déjà présents, la date de 1904 n'a pas eu la même importance qu'en France. Aussi cette date ne marque-t-elle pas de rupture quant aux traces laissées pour la période antérieure comme pour les années qui ont suivi. En revanche, dans un certain nombre de cas, c'est la Première Guerre mondiale qui a pu avoir des répercussions sur la conservation des traces du passé dans les districts ou les maisons. Même si cela ne semble pas avoir entraîné de destructions, cela a pu provoquer des pertes. Archives et *Historiques* ont pu conserver aussi trace des changements intervenus. Des pays où l'Institut s'est implanté dans les mêmes temps, ont pu connaître de semblables situations. Tel a été le cas, par exemple pour le Mexique en 1914.

Pour les trois champs d'investigation indiqués, des recherches ont été effectuées essentiellement dans les archives de la Maison Générale. Pour ce qui est des Districts français, elles ont été complétées par la consultation des archives

maintenant regroupées à Lyon (que l'on désignera désormais ADF). Pour les autres pays, un questionnaire a été adressé aux différents Districts que cela concernait. De différents points du monde, des Frères ont bien voulu apporter réponse à ce questionnaire en y joignant parfois des documents complémentaires ; qu'ils en soient particulièrement remerciés, de même que ceux qui ont accepté de revoir les textes concernant leur pays. En revanche, ce qui sera dit au sujet de tels ou tels autres pays se ressentira d'une absence de réponse au questionnaire.

La recherche a été menée au niveau des maisons de façon limitée. La raison en est que cela était impossible dans le cadre du présent travail. Cela n'était pas nécessaire non plus, l'intention n'étant pas de faire l'histoire des établissements. Il est apparu difficile de trouver trace, dans les archives ou les *Historiques*, de ce qui vivaient les Frères. Pour mettre en valeur cet aspect, il faudrait pouvoir travailler sur des monographies, de Frères ou de Communautés, établies au préalable.

Ouvrages de référence

Comme pour le volume précédent, on veut indiquer ici les principaux ouvrages dont on s'est servi pour compléter la documentation recueillie directement ou par l'entremise de divers correspondants. On continuera aussi à distinguer les ouvrages concernant l'Histoire de l'Institut proprement dite et ceux en rapport avec cette Histoire. Quelques précisions propres à la période sont à apporter.

- Ouvrages concernant l'Histoire de l'Institut

Pour ce qui est de l'Histoire de l'Institut dans son ensemble, il y a d'abord lieu de souligner

que, pour les années 1875 à 1904, on dispose encore de plusieurs volumes de l'*Histoire Générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes* de Georges Rigault. Le 7^e tome paru en 1949 concerne la France, le 8^e édité en 1951 traite de l'Institut en Europe et dans les missions et le 9^e, achevé en 1953, porte sur l'*Expansion lasallienne en Amérique*. En revanche, pour le reste de la période, on n'a plus de cet auteur qu'une étude intitulée *Le Temps de la "sécularisation" 1904-1914*, qui a paru en 1991 et qui forme, avec divers compléments, les trois premiers volumes de la collection Études Lasalliennes.

De même, en ce qui concerne la série d'ouvrages de W.J. Battersby (Frère Clair-Stanislav) parue sous le titre de *The History of the Institute of the Brothers of the Christian Schools*, seule une partie du volume consacré aux années 1850-1900 concerne la période étudiée. Sinon, pour les pays en dehors de la France on a, pour toute la période, le livre du Frère Alban intitulé *Histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes – Expansion HORS de France*, paru en 1970.

Mais, par ailleurs, l'Histoire de l'Institut dans divers pays a fait l'objet de plusieurs ouvrages publiés plus ou moins récemment.

Ainsi, pour les pays où l'Institut était déjà présent en 1875, on peut citer les livres de :

- Félix HUTIN (Frère Macédone) : *L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes en Belgique*, mais dont le troisième tome ne va pas au-delà de 1879.

- Nive VOISINE : *Les Frères des Écoles Chrétiennes au Canada*, T. I (1837-1880) et T. II (1880-1946).

- Bro. Angelus-Gabriel : *The Christian Brothers in the United States (1848-1948)*.

- W.J. BATTERSBY : *The Brothers in the United States*, T. I (1900-1925) et II (1925-1950).

- Francis BROWN : *La Salle Brothers – Malaysia and Singapore (1852-1952)*.

- W.J. BATTERSBY : *De Lasalle Brothers in Great Britain (1855-1955)*.

- Eduardo MUÑOZ Borrero : *El Instituto de 'La Salle' en el Ecuador (1863-1998)*.

Pour les pays où l'Institut a été introduit entre 1875 et 1928, on possède les ouvrages de :

- Hno. Saturnino GALLEGRO : *Sembraron con amor (1878-1978)*, important volume sur l'Institut en Espagne.

- Hno. Eugenio León BARRYE et Hno. Bernardo MONTES : *Los Hermanos de La Salle en Colombia (1890-1950)*.

- Hno. Honorio BELZA : *La Salle en el Istmo Centroamericano*.

- Peter DONOVAN : *For Youth and the Poor*, sur les Frères en Australie (1906-2000).

- Ivo Carlos COMPAGNONI : *História dos Irmãos lasallistas do Brasil*.

- Hno. Luis BEJARANO CHAVEZ : *La Salle en el Perú 75 años (1922-1997)*.

- Hno. Saturnino GALLEGRO : *La Salle en Bolivia. Bodas de Diamante (1919-1994)*.

Tous ces travaux témoignent d'une meilleure prise en compte de l'Histoire de l'Institut dans ces différents pays. Dans d'autres, comme au Mexique, un travail semblable a été entrepris ou encore, si l'on n'a pas d'études aussi exhaustives, on possède des éléments qui constituent une première approche d'une telle Histoire.

On a aussi des études sur des points particuliers dont certaines sont publiées dans les collections d'Institut comme les Études Lasalliennes. Ainsi, dans le n° 4, celle du Frère Pedro GIL : *Tres siglos de identidad lasaliana* paru en 1994 ou, dans le n° 7, celle du Frère Bruno ALPAGO : *El instituto al servicio educativo de los pobres*, publié en 2000 (ces deux ouvrages ont été traduits en français dans la même collection). D'autres, comme le livre du Frère Rodolfo MEOLI *La prima scuola lasalliana a Roma*, se rapportent au contraire à des maisons. On dispose aussi d'articles parus dans les Études Lasalliennes ou diverses publications d'Institut comme le *Bulletin des Écoles chrétiennes*, la *Rivista Lasalliana*, *Lasalliana*. Des travaux universitaires portent aussi sur différents aspects de l'Histoire de l'Institut.

- Ouvrages en rapport avec l'Histoire de l'Institut

Pour ce qui est du contexte général dans lequel se situe l'Histoire de l'Institut, en ce qui concerne le XIX^e siècle jusqu'à sa fin chronologique ou son prolongement jusqu'en 1914, les ouvrages cités dans la bibliographie du volume précédent sont repris dans le présent volume. D'autres se rapportant plus particulièrement à la dernière partie du siècle sont à y joindre. Il en va de même, évidemment, pour ce qui a trait au début du XX^e siècle et plus particulièrement à la Première Guerre mondiale et à ses suites.

Il en va de même pour ce qui touche au contexte plus particulier constitué par l'Histoire de l'Église ou l'Histoire de l'éducation. Ainsi, en bibliographie on rappellera le titre d'ouvrages déjà cités dans le volume précédent. Il s'en ajoutera de nouveaux concernant spécialement les premières années du XX^e siècle comme ceux d'A. LANFREY *Les Catholiques français et l'École (1902-1914)*, et de G. LAPERRIÈRE *Les Congrégations. De la France au Québec (1880-1914)*, particulièrement éclairant pour ce qui a trait aux Congrégations religieuses enseignantes dans les années indiquées.

J. M. J.

Paris, le 15 Octobre 1905.

78, rue de Sèvres

MON TRÈS CHER FRÈRE VISITEUR,

Dans les circonstances actuelles, il importe de réunir tous les documents historiques relatifs à nos Communautés de France. Vous voudrez donc bien, en venant à Lembecq, le Jeudi 23 Novembre, y apporter ce qui suit :

- I. – Tous les historiques des maisons de votre District ;
- II. – L'historique de ce même District ;
- III. – Les documents anciens qui ont quelque intérêt pour l'histoire de notre Institut : plans ou dessins des maisons occupées par nos Frères, soit avant 1792, soit à la restauration de notre Institut, après 1802 ; – correspondances anciennes ; – livres ou brochures d'histoire locale sur l'enseignement, où l'on parlerait de nos anciennes Communautés, de nos Frères dispersés pendant la Révolution, de leur retour, etc.
- IV. – Les documents plus récents, manuscrits ou imprimés, que vous jugeriez être de quelque valeur historique. Dans cette catégorie, se rangent les pièces officielles, les copies de pièces classées dans les archives municipales ou départementales, etc.

CHANGEMENT (1875-1904)

Par rapport au temps qui s'est écoulé depuis la restauration de l'Institut et qui se caractérise par une certaine homogénéité, la trentaine d'années qui précède 1904 se présente pour lui comme un temps de changement.

Cela tient pour l'essentiel à la situation de l'Institut en France. Dans ce pays, le régime républicain, institué à titre provisoire en 1871, commence à s'établir de façon définitive à partir de 1876. Les institutions nouvelles et le personnel politique issus du suffrage universel recueillent une adhésion de plus en plus large. Appuyés sur cette base, les détenteurs du pouvoir peuvent appliquer leur programme.

Pour une part, ce programme prévoit la sécularisation (ce que traduit le mot "laïcisation") de la société et des institutions publiques. L'objectif est de séparer ce qui relève de la gestion des affaires publiques, de la religion, en reléguant celle-ci dans le domaine privé. Dans un premier temps qui correspond aux années 1880, les "laïcisations" opérées affectent les institutions publiques, notamment l'école. Dans un second temps qui comprend les toutes premières années du XX^e siècle, des républicains plus radicaux s'attachent à enlever à l'Église toute influence dans la société, l'objectif étant de séparer l'Église et l'État en dénonçant le Concordat qui régit les relations entre les deux pouvoirs depuis 1801. Un des moyens de réduire cette influence paraissant être de briser celle des Congrégations religieuses, le gouvernement s'en prend à celles-ci entre 1901 et 1904. La séparation de l'Église et de l'État suit, en 1905.

Bien qu'étant encore majoritaires en nombre dans le pays, les catholiques ne peuvent empêcher cette entreprise de sécularisation. Le plus grand nombre s'attache, en effet, à voir dans le rétablissement de l'un des régimes antérieurs (monarchie ou empire) le moyen de remédier aux conséquences de la politique menée par le pouvoir en place. Mais ils ne constituent pas une force politique assez forte pour l'emporter. Les catholiques qui, dans leur ensemble, continuent à refuser la société issue de la Révolution, en même temps qu'ils se montrent peu sensibles aux aspirations nouvelles de leurs contemporains, nourrissent par leur attitude l'hostilité de leurs adversaires envers l'Église. Lorsque dans une période d'accalmie, le pape Léon XIII invite les catholiques français à accepter le régime républicain, il n'est guère écouté et, quand le conflit, non seulement reprend, mais devient implacable lors de ce que l'on appelle "l'affaire Dreyfus", cela ne peut qu'encourager ceux qui détiennent le pouvoir à aller au bout de leur dessein.

L'entreprise de sécularisation menée par les républicains s'applique notamment au domaine scolaire. L'école au sens large et plus particulièrement l'école primaire est considérée par eux – mais pas uniquement par eux – comme un enjeu important parce qu'elle apparaît comme un moyen de former l'esprit des futurs citoyens que sont les enfants. Lors de la première phase de "laïcisation", ceux qui sont au pouvoir s'attachent à étendre la scolarisation des enfants en rendant l'école primaire "obligatoire" et, pour cela, "gratuite" et "laïque". Cet objectif est atteint par une série de lois votées entre 1881 et 1886. Lors de la seconde phase, la législation prise à l'encontre des Congrégations religieuses, entraîne non seulement leur exclusion de toute forme d'enseignement mais leur suppression légale – le genre de vie des Religieux les faisant considérer comme inaptes à former la jeunesse.

Parmi les Congrégations enseignantes, la plus importante étant celle des Frères des Écoles chrétiennes, leur Institut est particulièrement visé. Lorsqu'en 1882, le programme des écoles publiques est "laïcisé", des Frères se maintiennent quand même dans un certain nombre d'écoles publiques, en faisant prières et catéchisme en dehors du temps scolaire. Ceci devient impossible après une loi qui "laïcise" le personnel des écoles. Dans les premières années du XX^e siècle, bien que reconnu officiellement, l'Institut est atteint à son tour par les mesures législatives interdisant aux membres des Congrégations religieuses d'enseigner en France, même dans des écoles privées.

*

La situation de l'Institut en France a des répercussions sur l'ensemble de celui-ci. Cela tient au fait que les Frères de France sont largement majoritaires dans l'Institut et qu'à sa tête se trouvent surtout des Supérieurs français. Il en résulte que ce qui se passe en France retentit sur tout l'Institut. C'est ainsi, qu'à la suite des premières mesures de "laïcisation" de l'enseignement, un Chapitre général est convoqué en 1882 pour décider de l'attitude à prendre dans cette conjoncture. Les Supérieurs sont particulièrement accaparés lorsque se prépare la loi de 1904. Dans le même temps, les orientations données à l'Institut sont souvent inspirées par la situation en France. Ainsi l'invitation à se renouveler dans la fidélité aux obligations religieuses, comme moyen de mieux faire face à la situation qui concerne les Frères de France, s'adresse également à l'ensemble de l'Institut.

Celui-ci se ressent aussi de certaines des conséquences négatives des mesures qui affectent les Frères de France. Au début des années 1880, une baisse de recrutement se fait sentir ; ensuite, après une reprise, le recrutement subit une lente érosion jusqu'à la fin de la période. Dans les mêmes années, une contestation interne met en cause, en France, la façon de conduire l'Institut aussi bien que la tendance politique que partagent beaucoup de ses membres. En

revanche, l'ensemble des Frères bénéficie des conséquences positives de certaines des mesures prises dans l'Institut en raison des circonstances. L'obligation faite, maintenant, à tous ceux qui enseignent en France de posséder le titre de capacité requis, conduit à une amélioration de la formation; celle-ci se traduit, notamment, par la création et la multiplication des scolasticats. L'effort mené en parallèle en vue de promouvoir un approfondissement de la vie spirituelle des Frères contribue à une meilleure persévérance.

*

Dans d'autres pays, les Frères rencontraient des problèmes semblables à ceux qu'ils connaissaient en France. En Italie, où ils avaient déjà été exclus de l'enseignement public, ils subissaient les conséquences de la suppression officielle des Congrégations religieuses ainsi que de la politique anticléricale menée par les dirigeants du pays. En Allemagne, ils étaient touchés à leur tour, en 1879, par les mesures d'exclusion prises à l'encontre des Religieux. En Amérique latine, ils se voyaient admis dans les établissements publics ou en étaient exclus, au gré des alternances politiques.

L'Institut connaissait, un peu partout dans le monde, un développement plus rapide que celui qui se poursuivait en France jusqu'en 1902, après une baisse sensible autour de 1882. Ce développement concernait plus particulièrement certains pays : Belgique, Canada, États-Unis. De nouveaux pays recevaient les Frères, tel était le cas en Europe de l'Espagne et de l'Irlande ou en Amérique latine, du Chili, de l'Argentine, de la Colombie. La diversification dans l'origine des Frères résultant de l'extension de l'Institut à travers le monde conduisait, ici ou là, à souhaiter une moins grande uniformité dans l'Institut et une meilleure prise en compte des situations locales. Tel était le cas, notamment, aux États-Unis.

*

Dans le domaine des œuvres éducatives, le principal changement affectait les écoles primaires qui restaient les plus nombreuses parmi l'ensemble des établissements tenus par les Frères à travers le monde. L'exclusion des Frères de l'enseignement public, en France, entraînait désormais une nette prédominance des écoles "libres" ou "privées" parmi celles qui étaient confiées aux Frères. En dehors de la France, la prédominance des écoles libres était cependant moins nette, du fait des pays qui admettaient que les Frères enseignent dans les écoles publiques ou dans lesquels des écoles étaient subventionnées par les pouvoirs publics. La présence majoritaire des Frères dans les établissements "libres" posait en termes différents la question de la gratuité, le recours à la contribution scolaire s'y avérant souvent nécessaire, avec le risque d'influer sur la composition de la 'clientèle' scolaire.

Les établissements assurant un enseignement allant au-delà de celui donné dans les écoles primaires avaient tendance à croître en nombre à travers l'Institut, mais ce nombre restait nettement inférieur à celui des écoles ; en revanche, surtout lorsqu'il s'agissait de pensionnats, ils mobilisaient proportionnellement davantage de Frères. Les Frères continuaient à s'investir dans les orphelinats ou dans les maisons de rééducation, surtout dans quelques pays, comme l'Autriche pour les premiers, ou les États-Unis pour les seconds. Des classes du soir pour adultes fonctionnaient encore dans certains pays, leur importance diminuait cependant du fait des progrès de la scolarisation. Aux Écoles Normales que les Frères tenaient déjà, comme en Belgique, s'en ajoutaient d'autres, ainsi en Autriche, au Chili, en Colombie.

Les œuvres de persévérance se développaient à nouveau en France dans les années 1880 ; ce développement n'était pas ralenti par les aléas de la politique menée dans le pays. Des initiatives étaient prises pour leur assurer une prolongation aux plans spirituel, apostolique ou social. Dans d'autres pays, les Frères continuaient à tenir ou à créer de telles œuvres. Cependant, dans l'Institut on hésitait à les développer lorsque leur prise en charge devait s'ajouter aux tâches et obligations habituelles des Frères, dans les écoles primaires en particulier.

*

Les différents aspects évoqués dans cette introduction seront développés dans cinq chapitres et les études qui les complètent.

chap.1 : Le contexte français et ses répercussions sur l'Institut

chap.2 : Le centre de l'Institut

chap.3 : L'Institut en divers pays d'Europe

chap.4 : L'Institut sur le Continent américain

chap.5 : Poursuite de l'expansion missionnaire de l'Institut

Si la date choisie pour marquer le début de la période abordée actuellement est en rapport avec l'élection d'un nouveau Supérieur général dans l'Institut, elle est liée de façon moins précise au contexte dans lequel se situe l'Histoire de celui-ci. En revanche, la date retenue pour marquer la fin de la période s'impose en raison de ce qu'elle représente pour l'Institut.

Chap. 1 - LE CONTEXTE FRANÇAIS ET SES RÉPERCUSSIONS SUR L'INSTITUT

Orientation

Durant le dernier quart du XIX^e siècle et les premières années du XX^e, le contexte français a eu une telle importance pour l'Institut qu'il est nécessaire d'aborder ce sujet avant d'envisager les autres aspects de la période étudiée actuellement (1875-1904).

En France, durant cette période, en effet, les Frères ont été touchés par la législation scolaire qui a conduit d'abord à l'exclusion de l'enseignement public puis à leur interdiction d'enseigner dans le pays, de même qu'aux membres des Congrégations semblables. L'Institut a aussi souffert des conséquences de l'hostilité des pouvoirs publics envers les Congrégations religieuses, ce qui a provoqué une nouvelle fois sa suppression officielle en France.

Ce chapitre qui mettra cette situation en évidence sera suivi d'une **étude** qui permettra d'aborder d'autres aspects de la vie de l'Institut en France dans le même temps.

Laïcisation de l'enseignement public (1878-1898)

Vers la fin du Second Empire, l'établissement d'un enseignement primaire "gratuit, laïque et obligatoire" était devenu l'un des articles du programme des républicains (voir EL 9, 178). À partir de 1876 et surtout de 1879 où ils devenaient majoritaires dans les deux assemblées législatives et où le Président de la République sortait de leurs rangs, les républicains pouvaient entreprendre la réalisation de leur programme en matière scolaire. Il en résultait une série de lois qui avaient des répercussions sur les Frères surtout en raison de la "laïcisation" complète de l'enseignement public.

Le terme de "laïcisation" est employé pour caractériser l'entreprise menée en France par le pouvoir républicain, dans les années 1880, pour détacher les institutions publiques de toute référence religieuse. Cette entreprise a affecté non seulement l'école mais également: 'Les crucifix et les emblèmes religieux sont enlevés des hôpitaux et des prétoires ... L'aumônerie militaire est supprimée, celle des hôpitaux privée de traitement...' (CHOLVY et HILAIRE *Histoire religieuse de la France* 3, 58).

Difficilement traduisible dans d'autres langues, ce mot peut être remplacé par celui de "sécularisation" à condition de ne pas perdre de vue le caractère volontariste donné à celle-ci en France et que le terme de "laïcisation" veut traduire.

Pour les mots : laïque, laïcité, apparentés à celui de laïcisation, voir *Lexique*, EL 9, 206.

- Lois concernant l'enseignement public

Déjà la tendance à retirer aux Congrégations enseignantes les écoles publiques qui leur avaient été confiées, pour les remplacer par des maîtres "laïcs" – par opposition à "congréganistes" – avait constitué une certaine forme de laïcisation de l'enseignement. Avec l'arrivée des républicains au pouvoir, cette tendance ne pouvait que se renforcer. C'est ainsi qu'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique de décembre 1878 encourage les préfets à recevoir favorablement les demandes des municipalités désireuses d'exclure les congréganistes des écoles communales. Le Supérieur de l'Institut, Frère Irlide, par sa brochure de décembre 1878 *Un simple exposé de la situation légale des instituteurs publics*, proteste, mais en vain, contre l'interprétation que le ministre fait de la loi de 1850. La Ville de Paris, notamment, élimine les Frères de ses écoles dès 1879. Les exclusions des écoles publiques de membres des Congrégations religieuses se multiplient au cours des années 1879 à 1881, en France et en Algérie.

Cependant c'est avec le Ministre de l'Instruction publique Jules Ferry que l'œuvre scolaire de la Troisième République débute en 1880 par quelques lois préliminaires. Ainsi celle du 27 février élimine les personnalités civiles et ecclésiastiques qui siégeaient au "Conseil supérieur de l'Instruction publique" (cf. RIGAULT 7, 204). Puis les lois fondamentales se succèdent dans les années qui suivent.

Lois fondamentales

1881 : la loi du 16 juin généralise la gratuité de l'enseignement dans les écoles publiques ; à la même date une loi exige le brevet de capacité de tous les maîtres enseignant dans une école primaire.

1882 : la loi du 29 mars rend l'enseignement obligatoire pour tous les enfant de 7 à 13 ans. La même loi décrète la laïcisation de l'enseignement public en le déclarant neutre par rapport à toute religion ; en conséquence, les ministres des cultes ne peuvent utiliser les locaux scolaires.

1886 : la loi du 30 octobre établit que "dans les écoles publiques l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque" (cité dans RIGAULT 7, 212).

Quelques autres lois viennent compléter cette œuvre :

- En 1884, une loi municipale oblige à enlever tous les insignes religieux des écoles publiques.
- La loi militaire de 1889 retire le bénéfice de l'exemption du service militaire aux maîtres d'école ainsi qu'aux séminaristes.

- Conséquences pour les Frères

La loi de 1881 relative au brevet de capacité supprimant les équivalences dont bénéficiaient certains Frères, il fallait que, parmi ceux qui ne possédaient pas ce brevet, un maximum

l'obtiennent dans le délai de trois ans qui était imparti. La loi de 1882 qui laïcisait le contenu de l'enseignement posait une sérieuse question aux Frères encore présents dans les écoles publiques : dans quelle mesure pouvaient-ils continuer à enseigner dans ces écoles? Une solution pratique était adoptée. Les Frères prenaient les élèves en dehors de la classe pour leur faire dire les prières et leur enseigner le catéchisme.

La loi de 1886 qui décrétait la laïcisation du personnel enseignant avait d'autres incidences. Elle posait notamment la question du réemploi des Frères se trouvant encore dans les écoles publiques. Un délai de cinq ans étant laissé pour appliquer la loi, cela facilitait le transfert progressif des Frères dans des écoles libres. Mais cela arrangeait aussi l'État qui n'avait pas encore le personnel nécessaire pour remplacer les membres des Congrégations religieuses encore affectés aux écoles publiques.

La loi militaire de 1889 entraînait pour les jeunes Frères l'obligation d'effectuer le service militaire mais, tandis que les instituteurs publics n'avaient qu'une année à faire, les Frères étaient soumis à l'obligation légale de trois ans. Des dispositions étaient prises dans l'Institut pour faire face à la situation engendrée par cette loi (voir p. 47).

Au plan national, les quelques années qui ont suivi 1890 ont été marquées par un certain apaisement dû notamment à la présence au pouvoir de républicains plus modérés et aux efforts du pape Léon XIII pour amener les catholiques français à mieux accepter le régime en place. Mais cet apaisement a été de courte durée.

Exclusion de l'enseignement et suppression des Congrégations religieuses (1898-1904)

Dans une seconde phase, c'est l'hostilité des tenants du pouvoir envers l'Église qui a entraîné de nouvelles mesures législatives visant tout particulièrement à exclure de l'enseignement les membres des Congrégations religieuses et à supprimer celles-ci.

- Nouvelle orientation politique

L'apaisement relatif dont il a été fait mention ne s'est pas prolongé au-delà de 1898. C'est autour de cette date, en effet, qu'ont éclaté un certain nombre de scandales politiques et surtout que s'est déroulée ce qui a été appelé "l'affaire Dreyfus", à l'occasion de laquelle les catholiques, déjà peu disposés à accepter le régime républicain, ainsi que les y incitait le Pape, se sont affrontés violemment à leurs adversaires.

L'affaire Dreyfus, comme d'autres menaces qui pesaient sur le régime, favorise alors l'arrivée au pouvoir de républicains plus extrémistes. En 1899, un ministère formé par Waldeck-Rous-

L'affaire Dreyfus

Alfred Dreyfus, capitaine dans l'armée française, qui avait été affecté à l'État-Major en 1892, s'était vu accusé d'espionnage. Il avait été condamné à la déportation en Guyane, en 1894. Les soupçons s'étant portés sur un autre officier, une campagne en vue d'obtenir la révision du procès était lancée notamment par l'écrivain Zola en 1898. Dreyfus étant juif et l'antisémitisme s'étant répandu dans les milieux catholiques, la majorité du clergé et des laïcs catholiques, faisant partie de ceux que l'on appelait les "antidreyfusards", s'opposaient avec virulence à cette révision. Républicains et anticléricaux apportant leur appui à Dreyfus, et pour cela appelés "dreyfusards", se déchaînaient non moins violemment contre leurs adversaires.

seau marque la victoire des "dreyfusards". En 1902, avec le Premier Ministre Combes, les républicains "radicaux" appuyés par les socialistes prennent la direction des affaires publiques. Pour les "radicaux", il ne suffit pas que la "laïcité" de l'État ait été établie, il faut que ce dernier travaille au dépérissement du christianisme et se fasse le propagateur d'une idéologie d'inspiration rationaliste que traduit le mot de "laïcisme". Ils estiment aussi que l'État doit mettre en place une législation qui limite l'influence de l'Église, celle-ci étant considérée comme une menace pour les principes et les valeurs de la société moderne ; l'objectif final étant d'aboutir à la dénonciation du Concordat et à la séparation de l'Église et de l'État. La politique menée alors vise particulièrement les Congrégations religieuses et notamment les Congrégations enseignantes. Le rôle de certaines de ces Congrégations lors de "l'affaire Dreyfus" accrédite en effet le mythe d'un complot tramé par "la Congrégation", comme si l'ensemble des Congrégations constituait une puissance occulte.

- Législation concernant les Congrégations non autorisées

Premier Ministre depuis 1899, Waldeck-Rousseau, voulant contrôler les Congrégations religieuses, utilise d'abord, en 1901, un texte relatif à la liberté d'association. Très libéral pour les Associations proprement dites, ce texte, dans des articles concernant uniquement les Congrégations, se montre particulièrement rigoureux. Ainsi, l'article 13 stipule :



“Je crois qu’il est mûr pour la caserne”

“Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

“Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu’en vertu d’un décret rendu en Conseil d’État”* (cité dans RIGAULT 7, 494).

Les Congrégations doivent se conformer aux exigences de cette loi, dans un délai de 3 mois. Certaines se refusent à faire la démarche. D’autres, surtout parmi les Congrégations enseignantes, l’effectuent.

En 1902, le nouveau Premier Ministre Combes, un ennemi déclaré de l’Église, s’appuie sur la loi de 1901 pour s’attaquer aux Congrégations considérées comme “non autorisées”. Dans un premier temps, en 1902, en vertu d’une disposition de la loi de 1901 exigeant que, pour ouvrir une école, il fallait qu’une Congrégation y soit autorisée par décret du gouvernement, Combes fait fermer 135 établissements ouverts après la loi puis quelque 2.500 créés avant celle-ci (cf. André LANFREY *Les Catholiques français et l’École 1902-1914*, 45). En 1903, une réponse est apportée aux demandes d’autorisation par une loi qui les refuse globalement. De ce fait, les membres des Congrégations voués à l’enseignement ne peuvent plus s’y consacrer en tant que tels, y compris dans les établissements libres.

Parmi ces Congrégations, se trouvaient celles qui avaient bénéficié d’une “Ordonnance d’autorisation” (voir EL 9, 73). Autorisées, mais plutôt comme associations d’“utilité publique” vouées à l’enseignement que comme Congrégations religieuses, elles avaient dû se soumettre aux dispositions de la loi de 1901 relatives aux “congrégations non autorisées” (cf. AMG NC 269-1/2).

Qu’allaient devenir les Sœurs et les Religieux touchés par ces mesures ? L’exil ne pouvant être envisagé pour autant de monde, il restait la solution de la “sécularisation”, c’est-à-dire de l’abandon des aspects extérieurs de la vie religieuse pour continuer à tenir les œuvres scolaires comme instituteurs “libres”. Pour cette raison, cette solution avait la faveur du clergé et des laïcs catholiques soutenant les écoles chrétiennes. Ainsi, déjà en 1902, un certain nombre de Frères et de Sœurs, expulsés des écoles fermées alors, avaient pris cette option ; un plus grand nombre l’adoptait en 1903.

Il s’agissait dans la plupart des cas d’une fausse sécularisation, en ce sens que ceux qui s’y résolvaient restaient fidèles à leurs engagements religieux. C’est pourquoi, ils pouvaient être l’objet de poursuites judiciaires si, sous l’habit séculier, ils donnaient l’impression de continuer leur vie antérieure. Or dans les débuts, les critères sur lesquels s’appuyaient ceux qui avaient à juger de tels cas étaient particulièrement stricts. Mener ce genre de vie n’était donc pas sans risque, y compris celui de se séculariser complètement au bout d’un certain temps

en abandonnant la vie religieuse. Ainsi chez les Frères Maristes, de telles sorties se conjuguant à celles qui s'étaient produites lors de la suppression de la Congrégation, cela représentait 20% de ses membres, fin 1903 (cf. A. LANFREY, *Les Catholiques et l'école, 1902-1914*, 62).

- Attitude de l'Institut durant les années 1898-1903

Lors de "l'affaire Dreyfus", il n'apparaît pas que les Frères aient été mêlés comme acteurs à l'affrontement qui a opposé les camps opposés, à la différence des membres d'autres Congrégations comme celle des Assomptionnistes. Dire de façon fondée quelle était la position des Frères lors de cette affaire demanderait une étude impossible à mener ici, mais on pourra assez facilement supposer ce qu'elle a été quand on connaîtra les sentiments qui les animaient durant la période considérée actuellement (voir p. 33).

En revanche lorsque le conflit entre les forces antagonistes se durcit à partir de 1898, les Frères sont rapidement entraînés eux-mêmes dans la tourmente. En effet, le 5 février 1899, un garçon disparaît d'un patronage tenu par les Frères à Lille. Le mercredi suivant, le corps du garçon est trouvé dans le parloir de l'école. Pour le juge chargé de l'enquête, il ne fait pas de doute que l'assassin appartient à la communauté des Frères. Chacun de ceux-ci étant soumis à un interrogatoire, l'un d'eux, Frère Flamidien (Isaïe Hamez), se trouble. Aussitôt il est considéré comme étant le coupable. Ce qui devient "l'affaire Flamidien" déchaîne alors les passions du côté des adversaires de la religion. Cependant, après 5 mois de détention préventive, le Frère est remis en liberté, les expertises faites au cours de l'instruction l'ayant disculpé. Par ailleurs l'instruction du procès ayant été menée illégalement, elle est annulée. Reprise à nouveau, elle aboutit à un arrêt du 10 juillet selon lequel "il n'y avait pas lieu de poursuivre". 'L'affaire Flamidien montre jusqu'où pouvait aller la fureur anticléricale' conclut G. Rigault dans le récit dont on s'est inspiré ici (t. 7, 491). Malgré la conclusion de cette affaire, celle-ci ne pouvait que nuire à l'Institut. Ainsi, dans sa correspondance avec le Frère Assistant Louis de Poissy alors à Rome, on voit le Frère Gabriel-Marie en suivre attentivement le déroulement (cf. AMG EE 281/16).

Quand, à partir de 1901, les menaces concernant les Congrégations "non autorisées" se sont précisées, on pourrait croire que celles-ci ont trouvé un appui du côté de l'Institut qui, lui, n'était pas visé. Il ne semble pas que cela ait été le cas. Déjà en 1894, quand le Pape avait invité les Supérieurs de Congrégations à se rencontrer, une première tentative avait échoué à cause du refus du Frère Joseph, Supérieur de l'Institut. Lors d'une réunion organisée en 1898, les Frères des Écoles chrétiennes et deux autres Congrégations n'avaient pas été représentés. L'Institut ne l'était toujours pas à celle de 1901 lorsque le projet de loi sur les associations était remis aux supérieurs présents : dans ce dernier cas, on peut comprendre que le Frère Gabriel-Marie ait jugé que cela ne concernait pas l'Institut. Effectivement, un avis du Conseil d'État du 16 janvier 1901 avait réaffirmé "que les associations de St-Lazare, des Missions

Étrangères, des Prêtres de St-Sulpice, des Frères des Écoles Chrétiennes peuvent être considérées comme des congrégations religieuses légalement autorisées” (AMG NC 269-2/2).

Pourtant, dès 1902, le Frère Gabriel-Marie adressait au Souverain Pontife une supplique par laquelle, ainsi qu’il l’écrivait – “en raison des événements qui semblent se préparer en France et qui pourraient peut-être à bref délai, amener une seconde fois la dissolution et la dispersion dudit Institut” – il demandait au Pape de lui accorder :

“1°. La faculté de disposer des fondations faites pour les œuvres de l’Institut, afin de pourvoir aux nécessités des Frères qu’on pourra conserver [...].

“2°. La faculté d’accorder leur sécularisation aux Frères qui voudraient garder leurs vœux au for intérieur, avec l’obligation de rentrer dans l’Institut une fois le calme rétabli.

“3°. La faculté de dispenser les Frères de leurs vœux temporaires ou perpétuels”. (Copie aux AMG EE 281-1/9)

La réponse donnée le 7 octobre 1902 accordait les deux premières “facultés” en y mettant un certain nombre de conditions. En ce qui concerne la 3^e, il était demandé au Frère Supérieur d’avoir recours au Saint-Siège dans chaque cas particulier.

- Incidences des menaces pesant directement sur l’Institut

Quand, en 1903, Combes utilisait la partie de la loi concernant les Congrégations pour supprimer celles qui n’étaient pas “autorisées”, dans l’Institut certains se flattaient encore d’échapper au même sort. Ainsi le Frère Assistant Exupérien ‘mettait son assurance dans de hauts personnages qui ne lui ménageaient pas leurs marques d’estime’ (RIGAULT 7, 497). Le Frère Supérieur ne partageait pas cet optimisme, est-il dit dans sa *Notice biographique* (p.101). Il y avait de quoi s’inquiéter, en effet, Combes ne cachant pas son intention de supprimer l’ensemble des Congrégations. Aussi, par deux fois au cours de l’année 1903, les Frères Visiteurs étaient convoqués à la Maison-Mère ou à Athis. La menace se précisait suffisamment pour que, le 5 décembre, le Conseil de Régime estime nécessaire de détruire les documents composant les dossiers personnels des Frères et pour que, le 25 du même mois, l’achat d’une propriété à Lembecq-lez-Hal, en Belgique, soit décidé (cf. *Registre des délibérations du Régime C*, 470-471).

Entre temps, le 18 décembre, Combes ayant déposé son projet de loi concernant les Congrégations “autorisées”, le 3 janvier 1904 les Frères Visiteurs étaient convoqués pour le 8 février à la Maison-Mère. Dès ce moment, en effet, on avait la certitude dans l’Institut que celui-ci serait supprimé à nouveau. Il fallait donc envisager les mesures à prendre dans cette éventualité. Selon une copie de la déposition faite par le Frère Almer-Bernard, secrétaire du Frère Exupérien, au procès informatif en vue d’une béatification de ce dernier : début janvier 1904, le Frère

Supérieur tenait aux Frères directeurs des maisons de Paris des propos très alarmistes ; pour lui la destruction de l'Institut était imminente, il fallait donc que les Frères qui ne seraient pas en âge d'être admis dans les maisons de retraite se cherchent des places "n'importe où". Selon l'auteur de la déposition, le Frère Supérieur, faisant allusion à un naufrage récent, aurait ajouté : "quand un grand bâtiment s'enfoncé, c'est le sauve-qui-peut". Il est dit encore dans le même document que le Frère Supérieur a fait détruire les documents se trouvant dans le bureau du Frère Exupérien alors que celui-ci était à l'infirmerie de la Maison-Mère (cf. AMG EE 281-1/9). La portée de la déclaration sur laquelle on s'est appuyé ici est cependant très minimisée par le Frère Alban dans son *Histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes - Expansion HORS de France*, 291 ss.

- Législation concernant l'Institut

Les mesures prises à l'égard des Congrégations non autorisées ne touchaient pas l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes qui faisait partie des cinq Congrégations masculines reconnues par Napoléon I^{er}. Cependant la disposition de la loi de 1901, exigeant que l'ouverture de nouveaux établissements confiés à une Congrégation religieuse soit autorisée, s'appliquait à l'Institut ; quelques écoles prises en charge depuis la loi devaient fermer faute d'avoir obtenu l'autorisation exigée.

Au début de l'année 1904, le Conseil d'État précisait que le "délit de reconstitution de congrégation" devait être fondé sur des preuves et non seulement sur des apparences ; cela rendait la situation des sécularisés fictifs plus tenable. Mais, pour Combes, ce sont les membres de toutes les Congrégations religieuses, même reconnues, qui devaient être exclus de l'enseignement. En décembre 1903, il avait soumis à la Chambre des Députés un projet de loi visant spécialement les Frères des Écoles chrétiennes.

Le rapporteur de la commission chargée d'étudier le projet de loi est Ferdinand Buisson, universitaire rationaliste fêru de pédagogie. Son rapport à la Chambre des Députés vise à montrer que le fait d'être religieux est incompatible avec celui d'enseigner ou, plus exactement, de former la jeunesse. Selon la conception sur laquelle s'appuie le rapporteur, les vœux prononcés par le religieux lui font perdre toute personnalité. Dans ces conditions, on ne peut lui confier des enfants ou des jeunes gens pour les éduquer. Or, l'État ayant reconnu officiellement certains Instituts religieux, il a contribué à maintenir des hommes ou des femmes dans cette situation. Il faut donc y mettre fin (cf. AMG NC 269-1/5).

Même présentée aussi succinctement, il est nécessaire de connaître cette argumentation pour comprendre le 'zèle' mis par ceux qui partageaient de telles conceptions à exclure les membres des Congrégations religieuses de tous les établissements d'enseignement et de dissoudre ces Congrégations en tant que telles. Le même Ferdinand Buisson, dans le *Dictionnaire de Pédagogie*

dont il avait dirigé la publication de 1878 à 1887, avait cependant fait l'apologie des Frères des Écoles chrétiennes, directement visés par la loi qu'il présentait en 1904 ! De même, lors de la discussion de la loi, il était admis que quelques noviciats seraient maintenus "pour former le personnel des écoles françaises à l'étranger, dans les colonies et les protectorats" (art. 2 de la loi, AMG NC 269-1/2). En dépit de telles contradictions, la loi était votée, puis promulguée par le Président de la République le 7 juillet 1904.

Suite à cette loi, les Frères sont contraints de se retirer de tous leurs établissements scolaires dans un délai maximum de 10 ans. Dès le 9 juillet les premiers décrets de fermeture sont publiés. Entre cette date et le 15 juillet, ce sont 801 établissements des Frères qui sont touchés, soit les 3/5 environ du nombre total de ces établissements (cf. RIGAULT 7, 514).

Dans la *Notice biographique* du Frère Gabriel-Marie, il est dit que, lorsque la loi de 1904 commença à être appliquée, le Frère Supérieur en fut particulièrement éprouvé et que l'embarras des Frères Assistants 'le fit d'abord hésiter sur les résolutions à prendre. La première impression fut donc d'hésitation et d'abattement' (p. 103). En fait, il semble que ce soit dès le moment où la menace s'est précisée que le Frère Supérieur et son entourage ont eu de la difficulté à faire face à la situation. En tout cas, si l'on en juge par le *Registre des délibérations du Régime*, aucun plan d'ensemble ne paraît avoir été concerté entre les supérieurs et, ce qui est sûr, c'est qu'ils n'ont pas réussi à être unanimes sur la conduite à tenir. On en a confirmation dans ce qu'a écrit plus tard le Frère Assistant Louis de Poissy, dans un texte adressé au Frère Imier de Jésus alors Supérieur général :

"En 1904 on ne prit pas, semble-t-il, les dispositions opportunes, touchant les vœux, les sécularisés, les sujets en formation, etc. Peut-être aurait-on donné des directions meilleures, si auparavant on avait étudié ces questions en Conseil" (AMG EG 151-1).

Ceci a été particulièrement net en ce qui concerne les solutions préconisées par les différents Frères Assistants pour ce qui est des Frères des Districts de France dont ils avaient la responsabilité. La plupart des membres du Régime étaient favorables au départ, dans d'autres pays, des Frères à qui cela serait proposé et qui l'accepteraient. Ainsi, dès le premier semestre de l'année 1904 les premiers départs de jeunes en formation avaient lieu. Le Frère Exupérien, par contre, causait un certain étonnement en se montrant partisan de la sécularisation apparente des Frères pour sauver les œuvres, notamment celles de Paris. C'est ainsi que dans sa déposition le Frère Almer-Bernard ajoutait que, quand le Frère Assistant, après sa maladie, reprit l'administration de ses Districts: "Il n'eut qu'une pensée: conserver les écoles à tout prix, ne pas abandonner aux écoles sans Dieu les enfants élevés chez nous...".

Conclusion

Ce qui fait l'objet du présent chapitre ne manque pas de poser un certain nombre de questions. Ainsi quand on suit le déroulement des événements qui ont conduit une nouvelle fois à la dissolution de l'Institut en France, il est difficile de ne pas se demander comment, dans un pays en grande majorité catholique, cela a été possible. On peut voir dans ces événements l'aboutissement du conflit qui, tout au long du siècle, a opposé libéraux et républicains "anticléricaux" aux catholiques restant en majorité favorables à la monarchie ou aux partisans de "l'ordre" et se montrant peu favorables aux évolutions de la société; les premiers l'ayant emporté finalement sur les seconds. Cet aboutissement marquait en même temps celui du processus qui a conduit à la sécularisation des instances publiques et de toutes les institutions sociales. Il est nécessaire de tenir compte également de l'impuissance des catholiques à former une force politique capable de trouver un appui suffisant dans le pays pour supplanter leurs adversaires. Il faut ajouter le manque de cohésion à l'intérieur même de l'Église entre, par exemple, clergé séculier et Congrégations religieuses ou même entre Congrégations différentes.

En ce qui concerne l'Institut, il y a lieu de s'interroger sur l'attitude de ceux qui le conduisaient au moment où les menaces concernant les Congrégations religieuses ont commencé à se préciser et lorsqu'elles se sont concrétisées. D'une part, gardant une sorte d'assurance que l'Institut échapperait à la menace, on les voit se désolidariser des autres Congrégations. D'autre part, semblant se résigner au pire, ils apparaissent comme désemparés devant l'événement. Il reste cependant que si, à distance, une telle attitude a de quoi étonner, il apparaît bien difficile de l'expliquer; sinon peut-être par cette impuissance des Supérieurs à prendre une position commune, ainsi que cela a été relevé.

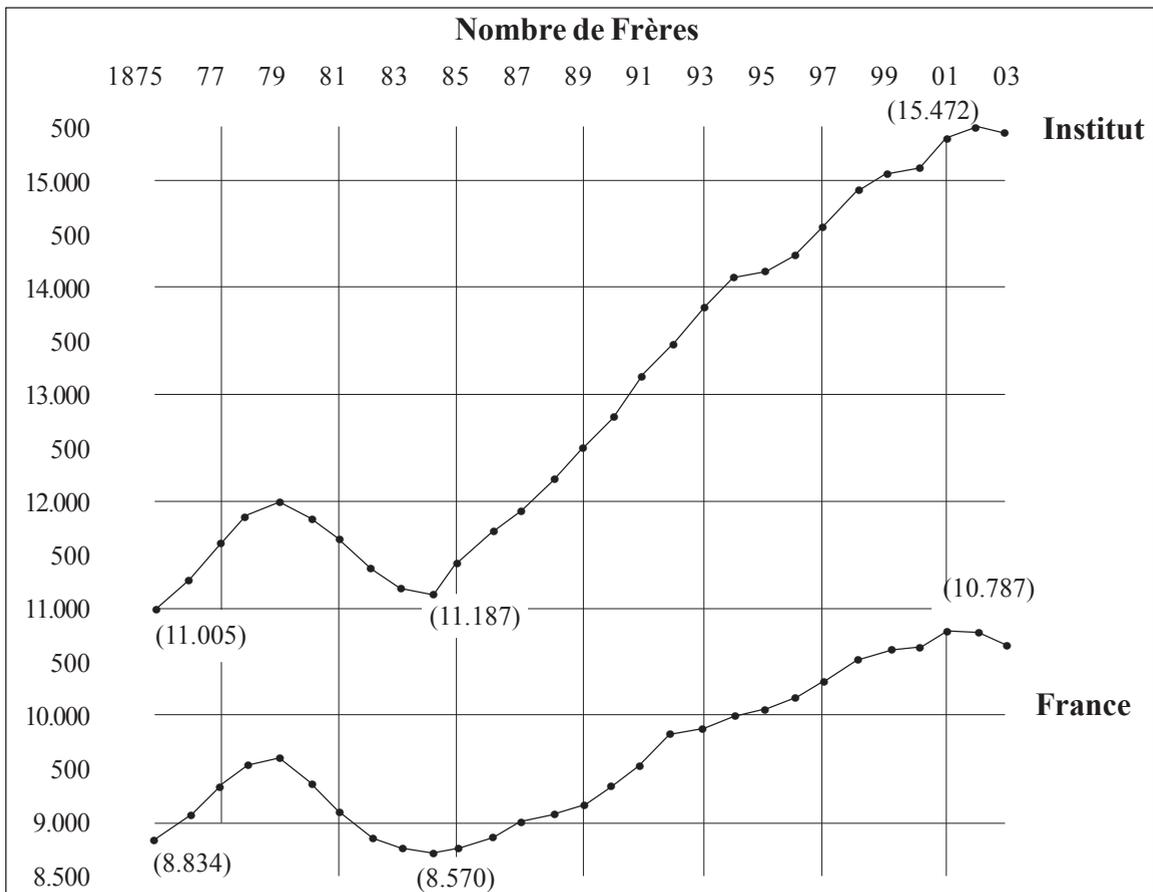
1. L'INSTITUT EN FRANCE

Les menaces qui pesaient sur les Frères et les mesures qui les atteignaient dans la dernière partie du XIX^e siècle et les premières années du XX^e avaient nécessairement des répercussions sur eux. Cela pouvait influencer sur leurs effectifs, affecter leur état d'esprit ou encore atteindre leur dynamisme apostolique. Qu'en a-t-il été exactement ? C'est ce que l'on voudrait examiner ici.

Évolution des effectifs

La situation dans laquelle se trouvaient les Frères en France était de nature à faire hésiter ceux qui envisageaient d'entrer dans l'Institut. Pour mesurer ce qu'il en a été exactement, on peut s'appuyer sur deux courbes. La première met en évidence l'évolution du nombre de Frères

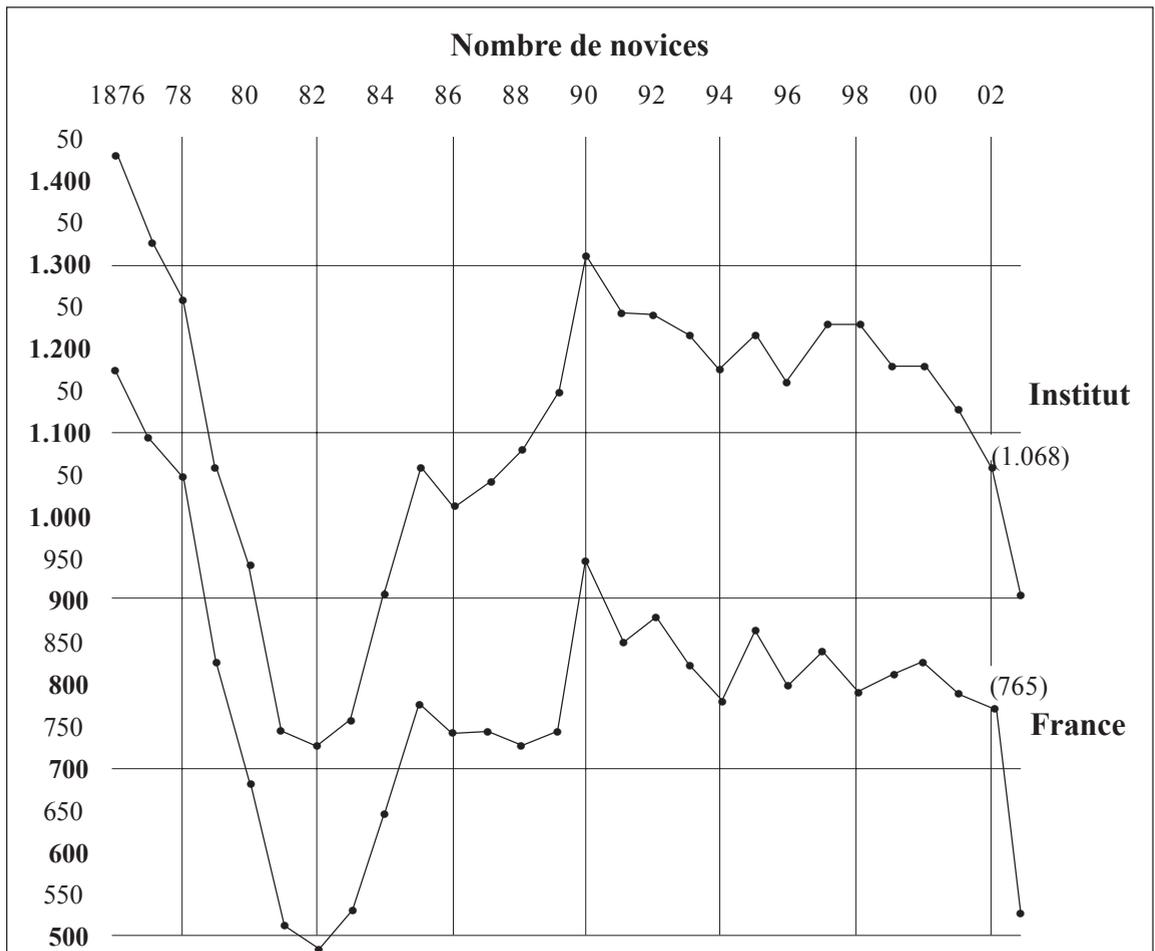
en France comparée à celle de l'effectif des Frères de l'Institut. La seconde fait de même pour ce qui est du nombre des novices. Comme on n'aura pas l'occasion de revenir sur ces données en ce qui concerne l'ensemble de l'Institut, cela permettra d'en prendre connaissance.



Le dessin assez semblable des deux courbes met en évidence l'influence toujours importante exercée par le nombre des Frères présents en France sur celui de l'ensemble des Frères de l'Institut. Cette influence est particulièrement sensible pour les années 1879 à 1884 où la baisse des effectifs provoquée en France par les incertitudes nées des lois scolaires de la 3^e République s'est répercutée sur l'Institut dans son ensemble. On peut remarquer aussi comment la croissance constante du nombre de Frères dans l'Institut, de 1885 à 1902, a été soutenue par

une croissance parallèle en France, la baisse qui s'est fait sentir ensuite étant liée aux menaces pesant sur les Congrégations religieuses et auxquelles l'Institut n'échappait pas.

Les deux courbes, par ailleurs, tendent à s'éloigner progressivement. Cela montre que, même si le nombre de Frères en France restait très important (tenir compte que le graphique ne commence qu'au chiffre de 9.000), progressivement ce nombre diminue relativement par rapport à celui des Frères de l'Institut.



Le graphique ci-contre, qui commence en 1876 (le chiffre de 1875 étant exceptionnel), met lui aussi en évidence l'influence du nombre de novices en France sur celui de l'ensemble des novices dans l'Institut. Notamment on voit très nettement les effets de la baisse consécutive aux lois scolaires des années 1880. Par contre l'évolution du nombre de novices apparaît très

différente de celle du nombre de Frères. À la progression constante de celui-ci entre 1885 et 1902 correspond un nombre de novices plus fluctuant qui tend à baisser à partir de 1891. Comme pour la courbe précédente, il faut relever l'écart croissant entre le nombre de novices en France et celui de l'ensemble de l'Institut.

État d'esprit des Frères

Le contexte dans lequel se sont trouvés les Frères en France n'a pu manquer d'avoir des répercussions sur leur état d'esprit. Cela s'est manifesté dans leur attitude d'ensemble mais s'est traduit également par un mouvement de contestation vers la fin du XIX^e siècle et au tout début du XX^e.

- Attitude d'ensemble des Frères

La période ayant été jalonnée par une série de mesures législatives qui ont atteint les Frères, on peut se demander comment ceux-ci ont ressenti ces mesures. Pour ce qui est de chacun individuellement, il est assez difficile de le savoir. Leur correspondance s'en faisait sans doute l'écho, mais on a peu de traces de celle-ci. En revanche, on arrive à percevoir dans les *Historiques* des Districts ou des maisons quel pouvait être l'état d'esprit collectif dominant chez les Frères.

C'est ainsi qu'il apparaît que les Frères ont vu, dans ce qui leur arrivait, le fait d'une volonté délibérée de déchristianisation de la France. Cela ressort par exemple, d'un *Historique* du District de Béziers, dans un passage mettant en évidence la continuité de ce dessein:

“Chacun sait qu'en 1882, il se fit une scission douloureuse entre la religion et l'école, le législateur excluant désormais de l'école publique les maîtres religieux, et avec eux l'enseignement

chrétien qu'ils y donnaient aux enfants. Elle préluait ainsi au dernier aboutissement de la politique anti-cléricale scolaire que les sectes anti-chrétiennes poursuivaient On ne parviendra à déchristianiser la France qu'on n'eût auparavant remplacé l'école chrétienne par l'école neutre”.

(AMG NC 284/1 bis)

C'est également ce qui était dit dans l'*Historique* de la petite maison de Conliège (Jura), à propos des Frères expulsés en 1904.

“...de si beaux exemples de dévouement ne pouvaient trouver grâce devant un sectarisme aussi impie qu'insensé, dont le but avéré était l'établissement (soi-disant légal), en France, de l'athéisme intégral. La secte s'attaque d'abord à l'enfant ; le sacerdoce, sa hiérarchie, ses autels viendront ensuite...”

(ADF 71-20)

Si la poursuite d'un tel dessein était le fait du pouvoir républicain, il ne faisait pas de doute pour les narrateurs des *Historiques* que celui-ci était mû par des forces occultes. Un passage relatif au pensionnat de Dijon en donne une description suggestive:

“La suppression de l'enseignement congréganiste en France est le triomphe de Satan par la Franc-maçonnerie, les Juifs et leurs adeptes. But atteint : œuvre de la libre pensée, de l'opportunisme, du radicalisme, du socialisme, du communisme, toujours et tous opérant pour la Juiverie et la Franc-maçonnerie”.

(ADF 71-26)

D'autres textes moins virulents n'en dénonçaient pas moins ces forces occultes dont les Frères se considéraient comme les victimes. Ils n'étaient pas les seuls d'ailleurs. Ainsi, dans une étude portant sur *L'attitude des Congrégations religieuses en Haute Garonne face aux lois de 1901 et 1904*, il est dit que ces lois 'restent dans la mémoire des Congrégations comme une période terrible de troubles et de persécutions. Le mot est employé plusieurs fois par les religieux qui parlent de lois impies' (p. 98). Dans l'Institut, des expressions équivalentes: lois scélérates, lois liberticides... qui se sont transmises tout au long du XX^e siècle, disent assez éloquemment que les Frères ont partagé ce sentiment d'avoir été persécutés. Aussi ne saurait-on s'étonner de l'hostilité qu'ils en ont gardé vis-à-vis d'un pouvoir politique qui les a contraints, soit à s'exiler, soit à se mettre 'hors la loi' en les conduisant à se séculariser fictivement.

- Contestation interne

Si l'attitude des Frères a été d'une façon globale celle que l'on a tenté de préciser, elle n'a pas été absolument unanime cependant. En effet, vers la fin du XIX^e siècle, une contestation s'est élevée dans l'Institut, comme dans d'autres Congrégations enseignantes. On peut en donner quelques manifestations.

– En 1894, sous le titre de *Un pensionnat des frères sous la III^e République*, paraît un ouvrage signé par Firmin Counort ex-frère Algis de l'Institut des Écoles chrétiennes. Cet ouvrage met en cause la représentativité des membres du Chapitre réuni la même année. Il estime aussi que celui-ci a une importante tâche de réforme à réaliser: le mécontentement est presque universel, les défections sont nombreuses; il faut améliorer les pensionnats, atténuer le pouvoir des Visiteurs, mieux former les Frères au plan spirituel et professionnel.

(cf. A. LANFREY, 24)

– En 1895 se forme un Comité Le Franc de Tavières. Celui-ci diffuse notamment un livre intitulé *Frère Malapion*, qui dénonce les défauts des Congrégations enseignantes et préconise leur réforme radicale.

– À partir de la même année, paraît une revue intitulée *Gerson* dont 7 numéros paraissent jusqu'en mars 1896. Se voulant 'organe de Réforme des composantes de l'enseignement libre' (A. LANFREY, 32), la revue prend, à partir des numéros 4-5, un ton nettement politique en adoptant la devise "Pour Dieu et la République".

– En 1898, paraît un autre livre de F. Counort, intitulé *À travers les pensionnats des Frères des Écoles chrétiennes*, dont la préface brosse un tableau des difficultés des F.E.C. (A. LANFREY, 25). Il est retiré à peine sorti, à cause de l'affaire Flamandien, l'auteur ne voulant pas en profiter.

Si la contestation n'était pas le fait seulement des Frères des Écoles chrétiennes, elle venait surtout du côté de ceux-ci. Pour l'essentiel on voit, dans les écrits publiés, que la critique porte sur des points comme le gouvernement des Instituts considéré comme insuffisamment démocratique, la mauvaise qualité du recrutement et de la formation qui conduisait à imposer les obligations de la vie religieuse, notamment celle du célibat, à certains qui ne pouvaient les respecter. Quant aux remèdes préconisés, ils aboutissaient en fait à la suppression de ce qui constitue l'état religieux.

Au travers des critiques ainsi faites on perçoit un certain nombre de réalités dont il a été fait état précédemment (voir EL 9, 148-149). Mais le ton employé est tel que l'on ne sait quel crédit accorder à ces textes. Quant à dire quelle était l'audience de cette contestation dans l'Institut, cela est impossible. Il semble, cependant, qu'elle n'ait été le fait que d'un petit nombre de Frères, de même que dans d'autres Congrégations.

Contestation externe

Au tout début du XX^e siècle, c'est l'action des Congrégations enseignantes qui était également mise en cause dans les critiques adressées à l'enseignement libre. Ainsi, en 1904 un ouvrage signé du pseudonyme de Milès paraissait sous le titre de *Banqueroute des maîtres chrétiens, ses causes, ses remèdes*. En bref, il y est dit que l'Église n'a pas tiré le profit que l'on pouvait attendre de la liberté qui lui avait permis d'ouvrir depuis 50 ans des établissements d'enseignement. Notamment, l'insuffisance de la formation religieuse donnée dans les pensionnats ou collèges catholiques avait plutôt facilité la politique de laïcisation menée depuis un quart de siècle qu'elle ne l'avait empêchée. Il en ressort aussi que la formation chrétienne donnée à l'école est insuffisante pour assurer la persévérance de ceux qui la quittent, si l'on ne poursuit pas cette formation dans des œuvres que l'on dirait actuellement 'post-scolaires'. Cette contestation rejoignait les critiques de certains des membres du clergé qui avaient tendance à donner la préférence aux patronages et œuvres semblables par rapport aux écoles chrétiennes. Quel crédit accorder à une telle mise en cause ? La suite du texte apportera des éléments de réponse.

Dynamisme des œuvres des Frères

Malgré les aléas de la conjoncture et les répercussions que cela avait sur eux, durant les années étudiées ici, les Frères, non seulement n'ont pas ralenti leur effort, mais ont manifesté au contraire un réel dynamisme dans leurs divers domaines d'action.

- Enseignement primaire

Progressivement les Frères ont dû abandonner les écoles publiques. D'abord en raison de l'accélération de leur remplacement par des maîtres laïcs à partir de 1879 ; c'est ainsi que les *Historiques* de nombreuses maisons datent de cette année ou des années qui suivent immédiatement le retrait des Frères de l'école ou des écoles dont ils avaient la charge jusque-là. Le mouvement s'accroît avec la loi de 1882, bien que des Frères continuent à tenir des écoles "laïcisées". La loi de 1886 fixe un délai de 5 ans pour faire cesser de telles situations ; cependant des Frères

sont restés dans quelques écoles au-delà de 1891. Le renvoi des Frères ne s'est pas fait toujours sans résistance : à Concarneau (Finistère), par exemple, en 1883, les femmes se sont rassemblées pour s'opposer à la décision du maire (cf. RIGAUT 7, 244). Dans certains cas, cela s'est passé dans un véritable climat de haine, comme à l'Isle-sur-le-Doubs, où 'le Frère Directeur et l'un de ses Frères furent accusés faussement, incarcérés et conduits à la prison de Baume', avant qu'une ordonnance de non-lieu ne leur rende la liberté (ADF Fonds de Besançon 71-37).

Bien souvent, lorsqu'ils doivent quitter une école publique, les Frères se voient confier une école libre dans la même localité. Au total si le nombre d'écoles tenue par les Frères diminue d'abord, il commence à croître à nouveau jusqu'en 1900, ainsi que le fait ressortir le tableau suivant :

Années	1875	1880	1885	1890	1895	1900	1903
Nombre d'écoles publiques	1.016	540	347	174	-	-	6
Nombre d'écoles libres	360	684	828	1.046	1.307	1.374	1.354

N.B. Dans ce tableau, le nombre d'écoles libres comprend aussi des types d'établissements autres que des écoles.

- Pensionnats

Les mesures de laïcisation ne concernaient pas les pensionnats. Par rapport à la période précédente, leur nombre augmente surtout en raison de la création de petits pensionnats, ou encore de "caméristats" où des élèves étaient hébergés durant la semaine scolaire. Le but était d'accueillir des élèves plus nombreux et de compléter les ressources d'une maison ayant en charge des classes élémentaires, elles-mêmes continuées

bien souvent par une classe donnant un enseignement primaire supérieur. En dehors de celui de Rouen créé en 1874 et qui se développe sur un nouvel emplacement, ou de la création de ceux de Besançon (1886) et Amiens (1889), peu de pensionnats plus importants s'ajoutent à ceux qui existent déjà. L'accroissement relatif de ce genre d'établissement peut s'évaluer à partir du nombre d'élèves comptabilisés comme "pensionnaires", dans les états statistiques :

- en 1880 : 10.049 pensionnaires représentent 4,25 % du nombre total des élèves			
- en 1903 : 15.186	«	7,8 %	«

La nouveauté pour les grands établissements qui, en règle générale, ont adopté déjà "l'enseignement spécial" (voir EL 9, 162), tient à l'introduction d'un nouveau type d'enseignement secondaire, appelé "moderne", créé par une loi de 1891, où l'étude des langues vivantes remplace celle des langues anciennes. Le même enseignement peut être assuré également dans des demi-pensionnats et des externats payants.

- Enseignement professionnel et technique

Dans les petits pensionnats et un certain nombre d'écoles, lorsqu'une classe donne un enseignement primaire supérieur, s'y adjoint souvent une formation professionnelle commerciale, agricole, parfois industrielle, selon les besoins locaux. Il serait difficile d'en faire un inventaire tellement les initiatives sont diverses. À Lille, une école Saint-Luc, fonctionnant sur le modèle

des écoles Saint-Luc de Belgique, en classes du soir, s'ouvre en 1878. Les pensionnats plus importants ajoutent fréquemment un enseignement technique qui joint des cours théoriques à la formation professionnelle proprement dite. D'autres types d'établissements sont créés également dans le même but.

Dans des pensionnats comme ceux de Passy, Marseille..., c'est un **enseignement commercial** qui est donné. À Paris existent 4 écoles commerciales dites "supérieures" qui servent de débouché aux écoles primaires. L'école supérieure de commerce fondée à Lille en 1880 prépare en 3 années à un examen équivalent au diplôme de l'enseignement secondaire spécial, adapté aux besoins du commerce et de l'industrie. En 1900, 'c'est dans 82 écoles ou cours spéciaux que les Frères donnent un enseignement commercial' (André PRÉVOT *L'Enseignement technique chez les Frères des Écoles Chrétiennes...*, 136).

La **formation industrielle** est plus particulièrement assurée dans la région lyonnaise. À Lyon, en vue de donner une formation technique imprégnée de foi, l'École de La Salle est créée en 1880. À Saint-Étienne, tout en continuant à suivre un enseignement élémentaire, des élèves reçoivent un enseignement pratique chez des industriels ou des artisans. Dans la même ville, un cours créé par le Frère Rodolfo (Jean-Achille Sogno) prépare à l'examen d'entrée à l'École des Mines. Dans d'autres centres industriels plus ou moins importants, des écoles donnent une formation industrielle à différents niveaux : à Douai, l'école professionnelle créée en 1875 se propose de former de "bons ouvriers chrétiens"; à Reims, des ateliers sont ouverts en 1880 pour préparer à divers métiers et en 1894 une section industrielle supérieure est ouverte. Divers établissements préparent à l'entrée dans les Écoles d'Arts et Métiers destinées à préparer des chefs d'atelier ou des responsables en second d'entreprises industrielles. Mais, à Lille, naît le projet d'ouvrir une école catholique de ce type et de la confier aux Frères des Écoles chrétiennes : ceux-ci cependant y renoncent en 1892. Finalement un projet identique aboutit à Reims où, en 1900, une telle École d'Arts et Métiers est ouverte.

En Bretagne, les Frères veulent faciliter l'accès de leurs élèves à la **marine**. À Lorient, de 1873 à 1880, ils ont en charge l'école des apprentis du port. Dans d'autres établissements ouverts par la suite : Paimpol (1892), St-Malo (1893), Brest (1896), les Frères forment les gens de la mer, comme cela se fait aussi à Dunkerque (Nord).

Dans l'**enseignement agricole**, le pensionnat "des Likès" à Quimper avait joué un rôle de pionnier.

D'autres pensionnats donnent eux aussi des cours agricoles : à La Roche-sur-Yon en Vendée,

à Béziers où l'on prépare aux métiers de la vigne, ou encore au Pensionnat de Longuyon (Meurthe et Moselle) qui continue celui de Beauregard près de Thionville fermé en 1874. Des établissements spécialisés dans cet enseignement sont ouverts à Limonest (1895) à proximité de Lyon, à Limoux (Aude). L'un des Directeurs de l'établissement de Laurac (Ardèche), Frère Serdieu, s'attache à développer l'élevage du ver à soie et relance la culture de la vigne après la crise du phylloxéra. Quant à l'Institut Agricole créé à Beauvais en 1854 pour former des dirigeants de grosses exploitations agricoles, il développe son action.

En 1900, on compte 12 écoles spécialisées dans l'agriculture en dehors des nombreuses sections agricoles d'autres établissements (cf. A. PRÉVOT, 138).

Les Écoles Saint-Nicolas confiées aux Frères donnent également un enseignement professionnel : industriel (Vaugirard), horticole (Issy, Igny). Il en est de même pour plusieurs **orphelins** dont les Frères ont déjà la charge, comme ceux de Saint-André près de Clermont ou des Choisinets (Lozère) qui donnent une formation agricole. Grâce à une donation, les Frères édifient à Fleury-Meudon, près de Paris, un établissement pouvant donner une formation scolaire et professionnelle à quelque 300 garçons : les locaux sont bénis le 3 novembre 1888. En 1891, les Frères reviennent à Levier (Doubs) pour prendre en charge un orphelinat-pensionnat.

En plus des écoles pour **sourds-muets** qu'ils tiennent à Saint-Étienne et Besançon, les Frères se voient confier en 1889 par l'évêque de Belley un établissement du même type, à Bourg (Ain). Ils en créent un à Saint-Étienne en 1900. À Besançon, Frère Riquier (Charles-François André) se place parmi les initiateurs de la méthode d'"articulation orale" dont le Frère Pierre-

Célestin (Pierre Fumet), qui a été dans ce type d'établissement, est un des propagateurs.

Depuis 1855, à Paris les Frères apportaient leur concours aux Pères jésuites de la "Mission Saint-Joseph" en enseignant leur langue aux enfants d'ouvriers venus d'Allemagne ou d'Autriche. Après la guerre de 1870-1871, ils font de même avec les Alsaciens ou Lorrains qui ont quitté leurs provinces annexées par l'Allemagne. Frère Alpert (Chrétien Motsch) qui y a fait ses débuts, en devient Directeur en 1879. Il y développe tout son zèle jusqu'en 1895, même lorsque la paralysie le gagne progressivement.

Des cours du soir pour apprentis ou adultes continuent à être donnés par des Frères dans un certain nombre d'écoles. Mais proportionnellement le nombre de ceux qui les fréquentent tend à diminuer. De 15.556 en 1880, les adultes passent à 1.763 en 1903, et les apprentis de 2.108 à 711. L'œuvre des militaires se poursuit en divers lieux, notamment à Nantes où le Frère Camille de Jésus y continue son apostolat jusqu'en 1899. L'œuvre des *Petits ramoneurs et des ouvriers des rues de Paris* dont il a déjà été question (voir EL 9, 196) se trouve menacée en 1879 par suite de l'exclusion, des Frères, de l'école où elle avait son siège depuis sa création en 1860. Elle survit temporairement cependant.

- Œuvres de persévérance

Répondant à l'impulsion donnée, notamment par le Frère Joseph devenu Supérieur général, les œuvres de persévérance des Frères ont pris un nouveau développement en France dans le dernier quart du XIX^e siècle. Par là, les Frères ont aussi répondu au désir exprimé par le pape Léon XIII de voir les Frères multiplier dans leurs écoles les **patronages** destinées à assurer la persévérance chrétienne de leurs élèves à la sortie

de l'école. Après s'être à nouveau développés à partir de 1873, ces patronages continuent à se multiplier dans les années qui suivent. À Paris, depuis les lois de laïcisation de l'enseignement la création d'écoles libres permet aux Frères d'y tenir les patronages paroissiaux. En 1882, sur les 76 écoles libres confiées aux Frères, 31 accueillent le dimanche quelque 2.800 jeunes employés du commerce ou de l'industrie ; en 1893 il y en a 44. À la même date, le reste de la France compte environ 200 patronages tenus par les Frères, et recevant dans les 25.000 jeunes gens (cf. AMG KD 862-2/3 : *rapport aux Noces d'Or des Œuvres de jeunesse*, p. 62,63).

Mais des Frères ne voulaient pas que ces patronages se limitent à être des œuvres de préservation, ils voulaient qu'on puisse y donner une véritable éducation chrétienne. Le Frère Assis-tant Exupérien, notamment, souhaitait regrouper ceux qu'une formation plus solide transformerait en apôtres de leurs camarades. Le 13 juin 1882, il réunit 9 jeunes gens qui décident de former, sous le patronage de saint Benoît-Joseph Labre, une société dont les membres s'engageront à mener une intense vie chrétienne et se dévoueront tout entiers à l'œuvre des patronages. La **Société de Saint-Labre** qui avait une section dans les principales écoles des Frères de Paris comptait 900 membres en 1897, soit 1 sur 6 des jeunes fréquentant alors les 60 patronages des Frères en région parisienne (*Pédagogies chrétiennes, pédagogues chrétiens*, 424).

Des **Associations d'Anciens élèves** dont le nombre se multiplie s'attachent elles aussi à assurer la persévérance religieuse de leurs membres tout en se donnant comme objectif la défense des écoles chrétiennes et particulièrement de celles des Frères.

- Œuvres à caractère social

Partageant les préoccupations de certains catholiques, comme Albert de Mun ou René de la Tour du Pin, dont le souci était 'de ramener la classe ouvrière à la religion et de la réconcilier avec la classe dirigeante' (RIGAULT 7, 412), des Frères élargissent le champ des œuvres existantes en leur donnant une dimension sociale.

Déjà, au sein de quelques-uns des patronages avaient été créées des 'Petites conférences de Saint-Vincent-de Paul' — 'petites' parce que formées de jeunes, à la différence des 'grandes' comprenant plutôt des adultes. En 1890, à Paris on en comptait une vingtaine (AMG KD 862-3/4).

L'œuvre des patronages s'élargissait aussi d'une autre façon. Parmi les responsables d'œuvres de persévérance, des Frères avaient le souci de donner également un caractère social à leur action. Ainsi, en 1883, Frère Hiéron (Jean Giraudias), directeur du Patronage N-D. de Bonne-Nouvelle à Paris crée un bureau de placement pour aider les jeunes fréquentant son patronage à trouver un emploi. Cette initiative est suivie d'une autre plus importante encore. Une loi de 1884 ayant autorisé en France la création de syndicats professionnels, en 1887 sous l'impulsion du Frère Hiéron se constitue le *Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie* qui a comme caractéristiques :

- d'être une association résolument chrétienne;
- de ne pas être 'mixte' dans le sens qu'il ne comprenait que des employés (à la différence d'autres incluant des patrons);
- d'offrir divers services : bureau de placement, caisse de secours mutuel, formation professionnelle et sociale. (cf. AMG KD 862-2/5)

Le syndicat était alors formé presque exclusivement de membres des patronages ; les responsables appartenaient aussi à la Société Saint-Labre.

Le sens social chez les Frères se manifeste également, par exemple, par la création de la 'maison de Famille' de Saint-Nicolas pour les jeunes ouvriers venant à Paris, ainsi que par l'établissement de cercles d'études à finalité sociale, comme à Reims, ou encore Lyon, Saint-Étienne, Bordeaux, Roubaix (Cf. AMG NC 269-2/1, p. 23).

Quelle était l'audience de tout cet ensemble d'œuvres débordant l'enseignement proprement dit ? 'En France, en 1900, on compte 350 patronages et œuvres de jeunesse des FEC, touchant 32.572 garçons : Nord et région parisienne arrivent en tête' (*Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, 503). Selon G. Rigault, ce sont quelque 50.000 jeunes ou adultes que les Frères prenaient en charge en dehors de leurs classes.

Conclusion

Pour ce qui est de l'Institut en France dans la dernière partie du XIX^e siècle, le fait le plus caractéristique est sans doute que son développement dans le pays, après une baisse au début des années 1880, ait connu un nouvel essor, malgré les entraves qu'il connaissait et les menaces qui pesaient sur lui. D'autre part, ces entraves et menaces n'ont pas affecté le dynamisme apostolique des Frères.

Dans le domaine des œuvres traditionnelles, malgré l'exclusion des Frères des écoles publiques, le nombre d'écoles qui leur étaient confiées n'a pas été sensiblement modifié. En revanche

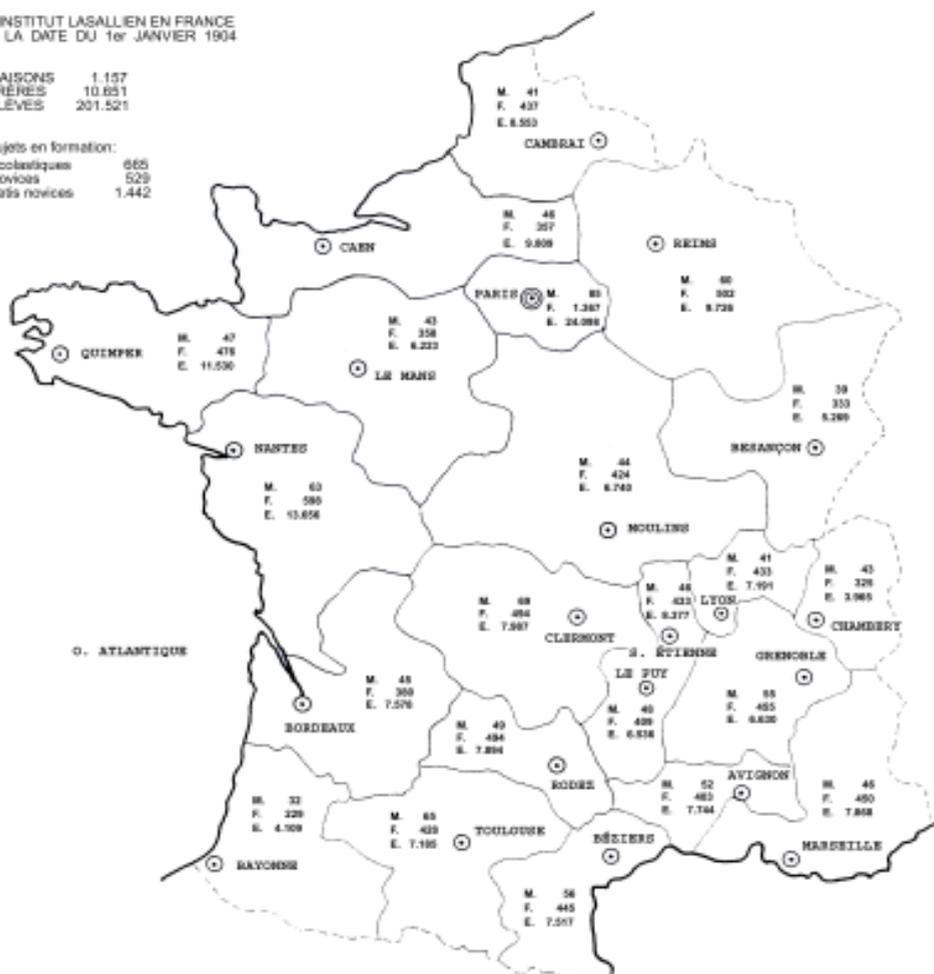
les circonstances ont favorisé l'accroissement du nombre des pensionnats, sans cependant que cela introduise un bien grand déséquilibre par rapport aux écoles.

Quant aux autres types d'œuvres, aurait-il fallu les développer encore davantage afin de compléter l'action menée dans les écoles et ainsi ne pas mériter la critique faite par un Milès? Peut-être, mais pour en juger il faudrait pouvoir mesurer les résultats déjà atteints par celles auxquelles les Frères se consacraient. Faute de quoi, on peut au moins souligner l'action en profondeur et le rayonnement d'une œuvre comme celle de Saint-Labre (par exemple dans l'éclosion des vocations sacerdotales et religieuses) ou encore la portée de la création d'un Syndicat qui a été à l'origine de l'une des centrales syndicales françaises, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (cf. Michel LAUNAY, *La CFTC*, p. 100).

L'INSTITUT LASALLIEN EN FRANCE
À LA DATE DU 1^{er} JANVIER 1904

MAISONS 1.157
FRÈRES 10.851
ÉLÈVES 201.521

sujets en formation:
Scolastiques 666
Novices 529
Prêtres novices 1.442



On remarquera que le District de Saint-Omer ne figure pas sur cette carte, et que la limite méridionale de celui de Saint-Étienne se situe sous ce mot.

Chap. 2 - LE CENTRE DE L'INSTITUT

Orientation

Durant le dernier quart du XIX^e siècle et les premières années du XX^e, trois Supérieurs généraux se sont succédé à la tête de l'Institut. Autant de Chapitres généraux ont été convoqués pour les désigner, un autre Chapitre s'est tenu à l'issue d'une période décennale, d'autres ont été réunis pour des motifs divers. L'œuvre de ces Chapitres comme l'action des Supérieurs ne constituent qu'un aspect de l'Histoire de l'Institut durant cette période. Mais ils en forment la trame sur laquelle se grefferont les autres aspects de la même période. Chacune des trois parties du chapitre sera rattachée à l'un des Supérieurs généraux.

Ce qui s'est passé pour l'Institut en France, durant la période, ayant eu des répercussions pour l'ensemble de l'Institut, le présent chapitre ne vient qu'en second. Comme il sera complété par l'**étude** qui le suivra, de nombreux points ne seront pas abordés ici ou seront seulement évoqués.

Repères chronologiques

1875	Chapitre général : élection du F. Irlide	Arrivée des Frères à Hong-Kong
1877		Début de la présence des Frères au Chili
1878		Arrivée des Frères en Espagne - Débuts en Terre-Sainte
1879		Expulsion des Frères d'Allemagne
1880		Débuts des Frères en Irlande
1882	Chapitre général	
1884	Chapitre général : élection du Frère Joseph	
1887	Création du Second-Noviciat	
1888	Béatification du Vénérable J-B de La Salle	
1889		Arrivée des Frères en Argentine
1890		Implantation définitive des Frères en Colombie
1894	Chapitre général	
1897	Chapitre général : élection du F. Gabriel-Marie	
1900	Canonisation du Bienheureux J-B de La Salle	
1903		Arrivée des Frères au Nicaragua
1904		Nouvelle suppression de l'Institut en France

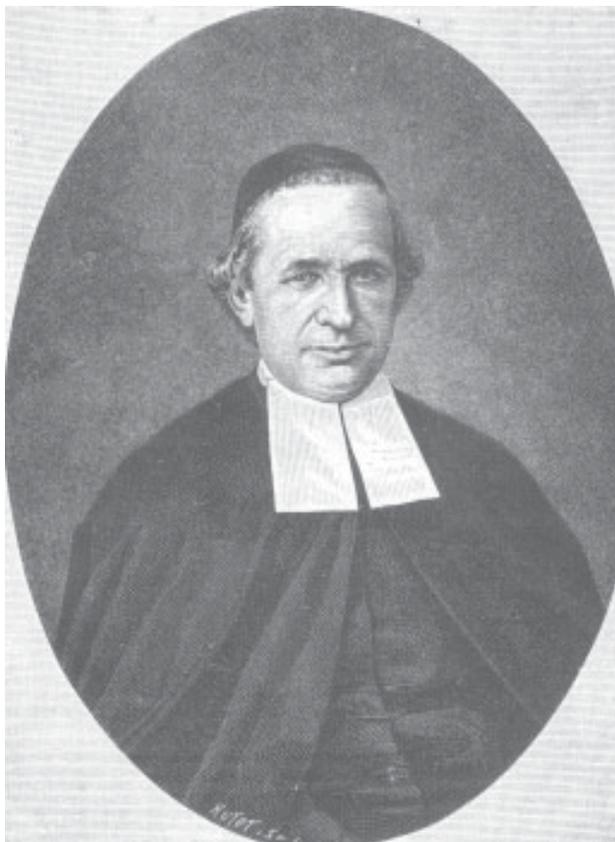
Frère Irlide (1875-1884)

- Chapitre de 1875

Suite à la mort du Frère Jean-Olympe, les Frères Assistants, le 3 mai 1875, convoquaient le Chapitre pour le 29 juin. Pour la France : 1.278 "Profès d'école" étaient portés sur la liste des Frères éligibles au titre d'Anciens et 273 sur celle des Directeurs de maisons principales. Aux Provinces qui devaient désigner un ou plusieurs délégués s'en ajoutaient deux : celles du Nouveau Mexique et de Californie.

À la séance d'élection, le 2 juillet, une large majorité des 74 votants désignait le **Frère Irlide** comme Supérieur général. L'élection de 3 Assistants était reportée à un autre jour ; le 8 juillet cette élection portait le nombre des Frères Assistants à 12 en désignant les Frères Phileter (Augustin Deygas) né en 1822, Junien (Pierre Saurel) né en 1822, et Aïmarus (Jules Gossein) né en 1830, les autres Assistants en exercice étaient maintenus.

Jean-Pierre CAZANEUVE est né le 24 mars 1814 à Guchen (Hautes Pyrénées). À 17 ans, il s'est tourné vers l'enseignement et a obtenu le Brevet de capacité en 1833. Pendant deux ans il n'exerçait pas encore les fonctions d'instituteur en raison d'un état de santé déficient. En 1835, il obtenait un poste. Mais s'étant décidé à entrer chez les Frères, il se présentait au noviciat de Toulouse aux vacances de 1837. Après son noviciat il était affecté aux écoles gratuites de la même ville. En 1839, après une retraite présidée par le Frère Philippe il prononçait ses premiers vœux. L'année suivante il faisait partie des Frères qui ouvraient le pensionnat de Toulouse. Le 23 septembre 1842, il émettait ses vœux perpétuels. En 1845, il était nommé Directeur du pensionnat. En 1850, il accompagnait le Frère Leufroy envoyé comme "Visiteur apostolique" dans les États pontificaux (voir EL 9, 108) où il restait quelque temps. Rentré en France il était appelé à créer le nouveau District de Bayonne détaché de celui de Bordeaux avec le titre de Visiteur et Directeur de la maison de cette ville. Il y ouvrait un pensionnat en 1856. Élu au Chapitre de 1853 et à ceux qui suivaient, il était nommé Assistant en 1873.



Au cours du Chapitre, en dehors des questions relatives à la formation, à la vie religieuse ou apostolique des Frères on peut relever :

- la suggestion faite "de voir l'Institut s'adjoindre un tiers-ordre"; mais l'idée n'était pas jugée assez mûre;
- un échange au sujet des "Frères qui restent dans l'Institut sans demander à faire des vœux".

Mais, surtout, le Chapitre a pris d'importantes décisions concernant le mode de représentation des Frères dans ce genre d'assemblée. Il était décidé que, pour la France, dans chacun des Districts un ou plusieurs délégués seraient élus en fonction du nombre de Frères. Parmi les membres de droit étaient introduits des "Visiteurs provinciaux"; cette fonction nouvelle était créée à la demande du Frère Supérieur qui avait proposé que certains Frères Visiteurs, trop âgés pour gérer leur District, puissent être chargés, à la place, de remplir des missions de circonstance. Selon le compte-rendu des délibérations, ces Visiteurs provinciaux devaient avoir surtout la mission de visiter les noviciats et les maisons de résidence des Visiteurs-Directeurs chargés d'un District (*Registre C*, 72).

- Action du Frère Supérieur général

Dans la *Notice biographique* du Frère Irlide il est dit que 's'il a gardé quelque chose de la limpidité des ruisseaux de sa vallée enchantée, il n'a pu s'affranchir entièrement de l'impétuosité des torrents qui s'y précipitent' (p. 6). Il avait, en effet, du caractère et quelque chose d'assez impérieux dans sa façon de faire. Son passage de neuf ans à la tête de l'Institut a marqué celui-ci.

Parmi les aspects de l'action du Frère Irlide, on peut noter ici qu'il a œuvré pour conserver la mémoire du passé de l'Institut :

- en 1881, il engageait les Frères à consulter les archives locales pour composer un *Historique* de leur maison;
- il encourageait le Frère Lucard dans sa composition des *Annales de l'Institut*;
- il faisait réimprimer la Bulle d'approbation après en avoir vérifié le texte;
- il faisait autographier la Règle de 1717 et publier le *Coutumier de Saint-Yon*;
- grâce à lui, on découvrait dans les archives départementales, à Lyon, les documents relatifs au rétablissement de l'Institut à Lyon, en l'An XII (1803) (voir EL 6, 224).

Le Frère Irlide a dû faire face aux conséquences, pour l'Institut, de la politique scolaire du gouvernement français. Pour contrer diverses mesures, il a mené des études dignes d'un juriste. En 1878, en rédigeant ce qu'il intitulait *une Simple Exposition de la situation légale des Instituteurs publics*, il mettait en évidence que certains motifs invoqués pour remplacer les Frères par des maîtres laïcs étaient contraires à la loi. Le droit de jouir de la personnalité civile étant contesté à l'Institut, après une étude approfondie dont les AMG conservent les éléments (DD 359/2), il rédigeait en 1881 une *Note sur l'existence légale et la personnalité civile des Frères des Écoles Chrétiennes*. Et, dans le conflit qui opposait l'Institut à la Mairie de Paris au sujet de la Maison-Mère, il publiait, la même année, un Mémoire pour défendre le droit de l'Institut à bénéficier de l'immeuble de la rue Oudinot (*Notice biographique*, 127) et un autre l'année suivante. Ce conflit conduisait cependant à acquérir la maison d'Athis-Mons, à proximité de la capitale.

Frère Irlide avait le sens de l'universalité de l'Institut. Il a été dit qu'il a séjourné en Italie. Lorsqu'il était Visiteur-Directeur à Bayonne, désireux de favoriser l'entrée des Frères en Espagne, il recevait des pensionnaires de ce pays. Une demande faite au temps du Frère Philippe en vue d'obtenir des Frères pour Madrid n'avait pas abouti. Des négociations reprenaient en 1876; le Frère Irlide étant gagné à la cause, elles aboutissaient rapidement (voir p. 68). Au Chapitre de 1882, les Frères Américains l'invitaient à venir les visiter comme, disaient-ils, il l'avait fait pour l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, l'Irlande, la Belgique et l'Allemagne; mais même s'il en avait le désir, le Frère Irlide ne pouvait entreprendre ce voyage.

- Chapitre de 1882

Par une circulaire du 2 juin 1882, le Frère Irlide convoquait un Chapitre général pour le 21 octobre. Il y expliquait que, parmi les raisons conduisant à tenir ce Chapitre, la principale était la politique "menée dans presque toutes les contrées de l'Europe et même ailleurs" visant, sous le couvert de "populariser l'instruction [...] de combattre la religion en rendant son étude presque impossible aux enfants", celle-ci étant exclue des programmes d'enseignement primaire. Les élections se faisaient conformément aux dispositions adoptées en 1875 et confirmées par le Saint-Siège le 12 novembre de la même année. Il y avait à élire, dans les Districts ou les Provinces, 65 députés qui s'ajouteraient à 20 membres de droit.

Les Capitulants décidaient que, dorénavant, on tiendrait deux types de Registres : l'un contiendrait toujours les Actes du Chapitre, l'autre donnerait un résumé des délibérations. Pour les références, le premier continuera à être désigné par une lettre ; pour le second, on indiquera la cote avec le numéro d'ordre du Registre.

Au début du Chapitre, le Frère Supérieur exposait la situation qui résultait pour l'Institut en France des lois scolaires récentes ou de la remise en cause de droits qui lui étaient reconnus jusque-là. Dans une autre séance, le Frère Irlide résumait en sept points les raisons qui avaient conduit l'Institut à ne pas quitter les écoles publiques en France lorsque la "neutralité" de ces écoles au point de vue religieux avait été instituée. Il était précisé que "l'Épiscopat français déclare que les classes ne doivent pas être abandonnées, car l'abandon équivaldrait à une coopération indirecte à la loi" ou encore que "Lorsque la neutralité avait été adoptée en Italie, Pie IX avait prescrit au Supérieur des écoles pies de ne pas abandonner les écoles", et que Léon XIII avait tenu un langage analogue dans le rescrit du 9 août 1881 qu'il avait adressé au Supérieur général de l'Institut (cf. *Registre* C, 123 s.). À la fin de cette séance, le Frère Supérieur présentait aussi les motifs qui l'incitaient à donner sa démission; mais celle-ci était refusée.

Après avoir consacré plusieurs séances à délibérer sur la question de la présence des Frères dans les "écoles neutres", le Chapitre confirmait pour dix ans les Frères Assistants en exercice et en désignait trois nouveaux, les Frères Gabriel-Marie (futur Supérieur), né en 1834, Raphaëlis

(Pierre Michallat), né en 1830, et Louis de Poissy (Albert Bruny), né en 1835. Puis la discussion portait sur les rapports des commissions constituées pour prendre connaissance des notes adressées au Chapitre par les Frères. Un long compte-rendu mérite particulièrement de retenir l'attention; c'est celui de la 33^e séance où les attributions des différentes sortes de Frères Visiteurs sont définies (*Registre C*, 152). C'était la première fois qu'un Chapitre général se prononçait sur le rôle de ce qui constituait un rouage important dans le fonctionnement de l'Institut. Après 37 séances, ce Chapitre qui avait été le plus long, du moins depuis le début du siècle, se terminait le 11 mai.

Le 3 janvier 1883, une circulaire revenait sur le Chapitre de 1882. Au cours des vacances de cette même année, le Frère Irlide entreprenait une visite des centres de retraite, mais il tombait malade à Nantes le 23 août. Même si la maladie lui laissait quelques répit et ne l'empêchait pas de continuer à remplir ses fonctions, l'état de santé du Frère Supérieur s'aggravait. Le 16 juillet 1884, il commençait à rédiger une lettre pour annoncer à l'Institut la convocation d'un Chapitre général pour le 15 octobre. Il arrivait à terminer cette lettre le 20; mais le 26 juillet 1884, il décédait dans sa 71^e année.

Malgré une durée relativement brève, le 'généralat' du Frère Irlide a été important, car ce dernier a su faire face aux dangers qui menaçaient l'Institut en raison de la politique scolaire menée en France ou dans d'autres pays, et parce que ce temps a marqué sur plusieurs points une évolution par rapport aux périodes antérieures. Il lui aura cependant été reproché, par certains de ses collaborateurs au sein du Régime, d'avoir voulu introduire des changements considérés comme dangereux pour l'Institut.

Généralat du Frère Joseph (1884-1897)

- Chapitre de 1884

Le 26 juillet 1884, les Frères Assistants en annonçant la mort du Frère Irlide confirmaient la date du 15 octobre pour la tenue du Chapitre devant élire un nouveau Supérieur général. Ce Chapitre devait comprendre 23 membres de droit et, dans les Districts – il n'y est plus fait mention des Provinces, – 68 Frères élus parmi les Frères Visiteurs, Directeurs de maisons principales ou Anciens.

Lorsque le Chapitre se réunissait, trois députés manquaient. Lors de la séance d'élection, le 18 octobre, le Frère Assistant Joseph était déclaré élu avant même la fin du dépouillement de tous les bulletins du premier tour. À la 13^e séance, deux nouveaux Assistants étaient désignés: Frères Cyrus (Pierre Lesage), né en 1829, et Apronien-Marie (Auguste Petit-nicolas), né en 1833. Par la suite, le Frère Supérieur proposait que les Assistants en charge depuis 1882 soient prorogés jusqu'en 1894.

Au Chapitre parmi les suggestions faites on trouvait, entre autres, celle d'organiser "des sociétés d'Instituteurs catholiques qui seraient rattachées à l'Institut". L'essentiel des questions traitées portait sur des points abordés dans d'autres assemblées du même genre. Par ailleurs, le Chapitre était marqué par la visite du Nonce apostolique et du Coadjuteur de l'Archevêque de Paris, et par un pèlerinage à la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre. Après 21 séances, il était clos le 30 octobre.

C'est à Saint-Étienne (Loire) qu'est né **Joseph, Marie JOSSERAND** le 30 mars 1823. Les Frères des Écoles chrétiennes furent ses seuls maîtres. En mai 1836, il arrivait au 'Petit-Noviciat' de la Maison-Mère ouvert l'année précédente. Le 3 mars 1838, il entra au noviciat ; il en sortait âgé d'à peine 16 ans. Le Frère Philippe le plaçait dans l'importante maison de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris. En 1845, il était appelé à enseigner au demi-pensionnat des Francs-Bourgeois qui s'ouvrait alors ; dès les débuts il y exerçait sur les élèves une influence remarquable. En 1852, il recevait l'obédience de Directeur de la maison. Il y créait une "Œuvre de Jeunesse", ouvrait un "Cercle" pour les anciens élèves et fondait une "Maison de Famille" pour recevoir des élèves n'ayant pas de parenté à Paris. En 1867, il était nommé concurremment Visiteur du District de Paris *extra muros* qui comprenait trois départements. En 1873, il faisait partie du Chapitre général ; on voyait déjà en lui un futur Assistant, mais c'est seulement en 1874 qu'il était chargé de cette fonction.



- Période intercapitulaire

Le nouveau Supérieur était très différent de son prédécesseur ; un passage de sa *Notice biographique* met bien ce fait en évidence : 'Après la conclusion du Chapitre général qui l'avait élu, est-il écrit, le F. Joseph se mit aussitôt à l'œuvre pour continuer et achever ce que son prédécesseur avait entrepris pour le bien général de la Congrégation ; mais il ne changea rien à ses habitudes antérieures de bonté, de facile abord, de distinction et de ponctualité' (p. 119). Effectivement, comme on le verra, il poursuivit dans un certain nombre de domaines l'œuvre du Frère Irlide, mais en y mettant sa marque personnelle. Notamment, dans le domaine de l'apostolat, l'expérience qu'il avait acquise aux Francs-Bourgeois à Paris le conduisait à mettre un accent particulier sur les Œuvres de persévérance.

Quelques autres aspects de l'action du Frère Joseph méritent aussi être soulignés. Ainsi, le rôle joué par la Maison d'Athis-Mons (à proximité de Paris) pour l'organisation de retraites, à l'intention des Frères mais aussi des jeunes gens, explique l'intérêt que le Frère

Supérieur a porté à cette Maison. Il y faisait transporter les cercueils de ses trois prédécesseurs le 13 décembre 1884. Le 29 avril 1886, l'Évêque de Versailles bénissait la chapelle qui venait d'être érigée. Fin 1893, on procédait à la construction d'un nouveau bâtiment destiné à recevoir le prochain Chapitre général.

On peut relever aussi l'attention portée par le Frère Joseph aux Frères soldats. En vertu de la loi militaire de 1889 les jeunes Frères, en France, devaient effectuer le service militaire déclaré obligatoire. Dans sa Circulaire du 20 janvier 1890 il s'adressait à ces jeunes Frères pour leur dire sa peine de les voir soumis à cette épreuve et les encourager; le 1^{er} novembre de la même année il faisait parvenir une lettre à chacun des Frères soldats. En octobre 1891 il envoyait aux Frères Visiteurs diverses recommandations au sujet de ces Frères. En septembre 1892 il était question d'une retraite pour les Frères soldats et en février 1893 d'un projet de communication régulière avec eux; ce qui prenait la forme d'une lettre mensuelle. Notamment, grâce à tout cela, les risques d'un tel éloignement de l'Institut pendant trois années furent moindres que ce que l'on pouvait craindre.

- Chapitre de 1894

La période décennale entre deux Chapitres se terminant, le Frère Joseph annonçait par une Circulaire du 24 juin 1894 qu'il en convoquait un pour le 11 octobre, à Athis-Mons. Pour représenter les Districts, 81 Frères devaient être élus et se joindre à 20 membres de droit. Cependant, deux représentants de Districts et deux membres de droit ne pouvant participer au Chapitre, celui-ci ne comprenait que 97 membres. À la deuxième séance, le Frère Supérieur présentait un rapport sur l'Institut. S'il montrait les problèmes entraînés par les lois votées en France et la difficulté de "recruter de bons novices", il disait aussi que "la loi scolaire, loin de nous nuire, nous a été utile. Il y a eu décroissance du nombre relatif de sorties, pendant qu'il y avait accroissement du nombre de brevetés" (*Registre C*, 270). Il faisait aussi ressortir les fruits des "sages mesures" prises pour les maisons de formation, de la multiplication des retraites de 20 et 30 jours, de la "Béatification de notre fondateur". Après avoir relevé les "consolants résultats" obtenus dans les Districts "situés hors de France", à l'exception de celui des Indes, il présentait une "très intéressante monographie des œuvres chrétiennes que le zèle apostolique de nos Frères s'applique à promouvoir".

La désignation des 12 Frères Assistants entrecoupait la présentation des rapports des différentes commissions formées pour étudier les notes des Frères. Parmi les 10 qui étaient maintenus, 2 avaient été désignés par la Commission électorale réunie en 1891, les Frères Clementian (Peter Muth), né en 1840 en Allemagne mais émigré aux États-Unis, et Réticius (Louis Gonet), né en 1837; deux nouveaux étaient élus, les Frères Narcellien (Antoine Gardet), né en 1834, et Madir-

Joseph (Charles Dekoster), né en 1837 en Belgique. On peut relever ici qu'une note ayant signalé "de graves difficultés dans des Frères qui ont été plusieurs fois admis à la rénovation", le Frère Supérieur signalait ce fait "à la vigilance des Frères Visiteurs pour que l'on ne garde pas dans l'Institut des sujets qui lui sont impropres".

Le Chapitre se terminait le 28 octobre 1894 et le Frère Joseph en communiquait les résultats à l'Institut par une Circulaire du 21 novembre. Les années qui suivaient étaient marquées pour lui par différentes épreuves. Souffrant déjà d'ennuis de santé qui diminuaient sa capacité de travail, le Frère Supérieur avait pensé présenter sa démission aux capitulants, mais ayant acquis la certitude qu'elle ne serait pas acceptée il y avait renoncé. Son état de santé ne l'avait pas empêché de présider le Chapitre avec "un entrain et une compétence remarquée de tous" (*Notice biographique*, 182). Par la suite, cet état ne s'améliorait pas. Par ailleurs, au mois d'août 1895, une loi fiscale dite d'*abonnement* atteignait l'Institut. En accord avec les Supérieurs des quatre autres Congrégations masculines "reconnues" par l'État, le Frère Joseph décidait de se soumettre à la loi, tout en protestant contre le régime d'exception créé par cette loi ainsi que par une précédente de 1884. Il était reproché au Frère Joseph dans certains milieux catholiques d'avoir en quelque sorte pactisé avec un gouvernement ennemi de la religion, ce qui affectait beaucoup celui qui était ainsi mis en cause. En revanche, le procès intenté par la Ville de Paris en vue de retirer aux Frères l'usage de la Maison-Mère trouvait une issue favorable le 2 janvier 1896.

En octobre de la même année, l'état de santé du Frère Joseph s'aggravait. Pensant trouver un soulagement le Frère Supérieur se rendait à Arcachon (Gironde), en novembre. Mais il y décédait le 1^{er} janvier 1897, dans sa 74^e année. Les Frères Assistants informaient l'Institut du décès du Très Honoré Frère Supérieur et convoquaient un Chapitre général pour le 16 mars.

Premières années de supériorat du Frère Gabriel-Marie (1897-1904)

- Chapitre de 1897

Lors de la séance de constitution du Chapitre, celui-ci comprenait 83 Frères élus, sur un total de 99 membres. Le 19 mars, les capitulants procédaient à l'élection d'un nouveau Supérieur général. **Frère Gabriel-Marie** était désigné.

Deux nouveaux Assistants devaient être élus au cours du Chapitre. Quand il annonçait cette élection pour le 25 mars, le Frère Supérieur attirait l'attention des capitulants sur son importance et exprimait le souhait que leur choix se porte sur des Frères "doués d'une vigueur suffisante, d'une force réelle de résistance à la fatigue, ainsi que d'une jeunesse relative" (*Registre C*, 351). Le jour-dit, les Frères Viventien-Aimé (Claude-François Aymonier-Davat), né en 1851, et Périale-Étienne (Paul Bargel), né en 1845, étaient désignés.



Né à Aurillac (Cantal) le 16 novembre 1834, **Edmond BRUNHES** après avoir fréquenté l'école primaire publique suivait le cours supérieur tenu par les Frères dans la même ville. En septembre 1850, il était admis au noviciat de Clermont-Ferrand où après son temps de formation il restait une année comme professeur suppléant. Il était ensuite envoyé à Brioude (Haute Loire) où il restait 21 ans. En 1873, il était nommé Directeur du Pensionnat Notre-Dame de France, au Puy. À partir de novembre 1878, il devenait Visiteur du District ayant son centre dans la même ville. Dans ces différentes fonctions, il révélait de grandes capacités intellectuelles, notamment en mathématiques et manifestait son sens de l'administration. En 1882, à l'âge de 48 ans, il était élu Assistant. Dans l'exercice de cette fonction, il dirigeait notamment la commission supervisant la composition des "livres classiques".

Parmi les questions traitées on peut relever la recommandation faite par la commission dite "de la formation" de préférer le "recrutement direct parmi les élèves des écoles ou des grands pensionnats où se font de fortes études" (*Registre C*, 360). Un autre des points abordés était celui de la gratuité. À ce sujet le Frère Supérieur faisait une assez longue intervention et l'assemblée adoptait les propositions de la commission dite des Écoles :

1° L'Institut s'efforcera de refuser toute direction d'École ordinaire ayant pour soutien, total ou seulement partiel, la rétribution scolaire sous quelque forme que ce soit.

2° Que lorsqu'il s'agira de fermer une école, on supprimera de préférence l'école payante.

3° Qu'avec prudence et sagesse, on détruise l'usage de la rétribution scolaire dans les endroits où elle a été tolérée, à mesure que les circonstances le permettront pour revenir aux conditions de la stricte gratuité". (*Registre C*, 369)

Durant la période intercapitulaire qui a suivi l'élection du Frère Gabriel-Marie on peut relever l'élection comme Assistant du Frère Dosithée-Marie (Léon Le Touze), né en 1837, par la commission élective réunie en octobre 1897. Mais le fait le plus marquant a été assurément la canonisation de saint Jean-Baptiste de La Salle sur laquelle on aura l'occasion de revenir.

- Chapitre de 1901

Une Circulaire du 14 juin 1901 annonçait la convocation d'un Chapitre général pour le 15 octobre, à Athis-Mons. Son objet principal devait être la mise au point du projet de révision de la Règle élaboré par la commission *ad hoc*, en vue d'une nouvelle édition. Une Circulaire du 15 août apportait des précisions sur cette révision : elle viserait à ramener dans son ensemble le texte des *Règles communes* à celui de 1717 et 1726.

Le Chapitre qui se réunissait comprenait 86 Frères délégués ou suppléants; le total des membres était de 105. Au cours du Chapitre, un Frère Assistant était élu, le Frère Pamphile (Paul Berger-Billon), né en 1848. À la 30^e séance, la proposition du Frère Supérieur de proroger de 10 ans les pouvoirs des Frères Assistants en exercice était adoptée par l'Assemblée.

Pour l'étude du projet des *Règles communes*, une étude préalable des 37 chapitres était partagée entre plusieurs commissions; l'examen point par point se faisait ensuite sur la base du rapport de ces commissions. En raison de l'objectif fixé, la discussion portait surtout sur le choix du texte à retenir, lorsqu'il y avait divergence à ce sujet. L'intention de revenir le plus possible au texte de 1717 était bonne car c'est celui que l'on peut considérer comme formant la Règle primitive de l'Institut. Mais il était nécessaire de tenir compte des modifications apportées en 1726 relativement aux vœux ou de celles introduites à la suite du décret *Quemadmodum*; certains usages anciens avaient aussi été modifiés, ainsi pour ce qui était des prières pour les Frères défunts.

L'étude de la Règle du Gouvernement était entreprise à partir de la 24^e séance. Là, le Chapitre disposait de plus de latitude, mais il ne pouvait y consacrer qu'un peu moins d'une quinzaine de séances. L'examen des notes envoyées par des Frères, mené assez rapidement, n'occupait que cinq séances.

Le Chapitre se terminait avec la 43^e séance, le 8 novembre 1901. Le Frère Supérieur général informait l'Institut des résultats de ce Chapitre par une Circulaire datée du 25 décembre 1901. À partir de cette date, la pression des événements a tellement pesé sur le Frère Gabriel-Marie, que son action durant les quelques années antérieures à 1904 a déjà été présentée dans le chapitre précédent.

Conclusion

Comme on va le voir dans l'étude qui suit ce chapitre, une des caractéristiques de la période considérée ici a été la continuité de l'action des Frères Supérieurs pour dynamiser les Frères, aussi bien dans leur vie spirituelle que dans leur activité apostolique. Cependant, la succession de trois Supérieurs très divers, trop peut-être, n'a pas facilité cette continuité. D'autre part, chacun des trois a été élu à un âge déjà assez avancé: 61 ans pour les deux premiers, 63 pour le troisième. Quant aux Frères Irlide et Joseph ils ont été gênés par la maladie dans les derniers temps de leur supériorat.

L'œuvre des Chapitres généraux, dans l'ensemble, n'a pas été très saillante et peu en prise avec les événements du temps. Celui de 1882 a fait cependant exception, notamment grâce à l'impulsion que lui a donnée le Frère Irlide. Le caractère très particulier du Chapitre de 1901 tranche d'autant plus que l'Institut, tout au moins en France, entrait dans une période de

forte turbulence.

On peut ajouter que la période paraît avoir été marquée, du moins dans les dix dernières années, par ce que l'on peut appeler un 'raidissement' dans la façon de conduire l'Institut. Cette tendance s'est manifestée d'abord par l'élection d'un certain nombre d'Assistants connus pour être particulièrement rigoureux, comme les Frères Aimarus, Louis de Poissy, Gabriel-Marie, Réticius ; elle s'exprimait déjà au Chapitre de 1894, mais c'est surtout celui de 1897 qui la renforçait en prenant un certain nombre de décisions que le Frère Supérieur appliquait ensuite avec conscience.

Ce que l'on perçoit ainsi semble trouver confirmation dans une note adressée par le Frère Louis de Poissy au Frère Imier de Jésus, élu Supérieur en 1913 (AMG EG 151-1). Selon cette note, au temps du Frère Philippe il y aurait eu "relâchement dans la régularité" ; le "généralat" du Frère Irlide aurait été "néfaste"; le Frère Joseph dont les qualités étaient reconnues aurait eu le tort de ne pas réunir assez souvent le Conseil de Régime ; quant au Frère Gabriel-Marie, il aurait "réagi efficacement contre plusieurs abus".

On aura l'occasion de revenir sur cette attitude des Supérieurs, qui peut s'expliquer par les événements qui ont marqué l'Institut en France dans les mêmes années.



Frère JUSTINUS (1842-1922), né Hubert Bragayrac, est nommé responsable du Secrétariat général de l'Institut en 1886. Membre de plusieurs Commissions gouvernementales, sa déposition du 28 mars 1899 à la Chambre des Députés sur la réforme de l'Enseignement secondaire fait sensation : "En montrant tout le parti que l'on peut tirer des programmes, le F. Justinus a fait voir, une fois de plus, que ce ne sont pas les programmes, mais les professeurs qu'il faudrait changer" (Gustave Le Bon). En 1902, quand on prépare le programme du baccalauréat Sciences-Langues vivantes, il intervient de façon particulièrement heureuse pour éviter des programmes encyclopédiques.

Il dirige *L'Éducation chrétienne* (1891-1910), revue pédagogique hebdomadaire. Il planifie la participation des écoles des Frères à l'Exposition de 1900. Après la suppression de l'Institut, il travaille, en vain, à la reconnaissance de "l'Institut missionnaire des Frères des Écoles chrétiennes".

2. ORIENTATIONS DONNÉES À L'INSTITUT

Durant la période étudiée actuellement, parmi les orientations imprimées à l'Institut par les décisions des Chapitres généraux et les directives des Supérieurs, un certain nombre ne différaient guère de celles qui, notamment au temps du Frère Philippe, avaient été données précédemment. D'autres en revanche marquaient des changements, parfois assez notoires. De tels changements pouvaient être liés aux circonstances, et plus particulièrement à celles tenant au contexte politique français, ils n'en influençaient pas moins l'Institut dans son ensemble. Ceci se vérifie dans trois domaines principaux.

Formation des Frères

Malgré une certaine évolution, la formation des Frères était restée jusque-là trop rapide et assez sommaire. Si l'on trouve peu de dispositions nouvelles concernant le contenu et les objectifs de la formation, diverses mesures par contre, ont permis d'apporter des améliorations dans son organisation, tant dans le cadre des maisons qui lui étaient affectées qu'en dehors de celles-ci.

- Maisons de formation

Revenant d'un voyage à Rome en 1885, le Frère Joseph écrivait qu'il avait suscité l'admiration des Congrégations romaines lorsqu'il leur avait dit que l'Institut avait trois mille sujets en formation (*Notice biographique*, 129). Mais le nombre n'aurait pas suffi, si la formation donnée n'avait pas été de qualité. C'est ainsi que le Chapitre de 1894 prévoyait d'élaborer un règlement spécial pour chacun des types de maisons de formation. Quant à celui de 1897, il s'interrogeait sur les moyens de pourvoir en bons directeurs ces maisons.

En ce qui concerne les **Petits-Noviciats** dont les créations se multipliaient à partir de 1876, le Frère Irlide s'était déjà préoccupé de leur donner un règlement dès 1878 (*Notice biographique*, 82). Le progrès le plus sensible était d'ordre quantitatif. Au chapitre de 1894, la lecture du

rapport sur les Noviciats préparatoires ou Petits-Noviciats avait offert au Frère Joseph "l'occasion de rappeler les modestes commencements des petits noviciats et l'ardent désir qu'aurait eu le Frère Philippe de les multiplier s'il avait possédé les ressources suffisantes. Depuis, selon le Frère Supérieur, les miracles de la Providence ont non seulement permis d'ouvrir 33 de ces précieux établissements mais d'avoir un personnel dirigeant assez nombreux..." (*Registre C*, 274).

Jusque-là, dans l'Institut, pas mal de latitude avait été laissée quant à la durée du **Noviciat** et à l'âge d'admission des postulants. Le Chapitre de 1882 précisait que la règle stricte pour la durée du noviciat était de un an et un jour (*Registre C*, 140). Cependant on voit, par exemple, qu'au noviciat du District de Béziers, ce n'est guère qu'à partir du groupe entré en 1887, que l'ensemble des novices a fait une année complète de noviciat. En 1894 le Chapitre décidait de ne pas admettre au noviciat avant l'âge de 16 ans accompli, avec cependant une possibilité de dispense de trois mois. Par ailleurs, comme l'avait souligné le Frère Irlide au Chapitre de 1882, on avait déjà fait beaucoup pour le choix et la formation des maîtres des novices. Lui-même, six ans après le Frère Jean-Olympe, avait réuni les directeurs de noviciats pour les Grands Exercices*.

Mais le progrès le plus notable a tenu à l'établissement des **Scolasticats**. Le Comité de 1834 avait souhaité le rétablissement de ce qui existait avant la Révolution pour donner à des Frères le temps de se perfectionner. Le Chapitre de 1837 avait réitéré cette demande. Mais, on n'avait fait alors, que des essais limités (voir EL 9, 127). Depuis, on invoquait d'autant plus facilement le "manque de personnel" pour retarder ce genre de réalisation que, du moins en France, le "Brevet" n'était pas exigé des "maîtres-adjoints", c'est-à-dire en général les débutants.

Mais il devenait urgent de permettre aux Frères, après le noviciat, de se préparer au Brevet de capacité : en France, celui-ci allait devenir obligatoire pour tous les instituteurs. C'est ce qu'indiquait le Frère Irlide en 1880, lorsqu'il annonçait les prochains débuts d'un "noviciat d'études" ou scolasticat, à la Maison-Mère. Déjà en 1879, 17 jeunes Frères sortant du noviciat de Besançon avaient formé le premier scolasticat du District. Les ouvertures de scolasticats se succédaient dans différents Districts français au cours des années qui suivaient. La statistique du 31 décembre 1895, qui mentionne pour la première fois les scolastiques, en indique 560 pour la France (pour un nombre de novices qui était alors d'environ 850).

Cela ne concernait pas seulement la France ; l'obligation de posséder un titre de capacité pour enseigner exigeait d'y préparer les jeunes Frères ; c'est ainsi que le *Registre du Conseil de Régime* porte, au 25 janvier 1890, qu'un secours extraordinaire était accordé pour préparer 19 Frères au diplôme d'instituteur dans le District de Rome (AMG EG 430 *Registre* 2°, 397). Désormais le scolasticat devenait une étape de la formation de base des Frères. Comme cela était demandé au Chapitre de 1882, le scolasticat devait être

considéré comme constituant la deuxième année de probation (cf. *Registre* C, 140).

- Formation des Frères en exercice

Pour ce qui était au moins de la France, avant la création des scolasticats, des **cours** avaient été organisés pour les Frères déjà en exercice en vue surtout de les préparer à l'examen du Brevet. Ainsi, dès 1872, le Frère Jean-Olympe, alors Assistant, avait prescrit de rassembler à Dijon des Frères du District de Besançon pour des compositions écrites. L'urgence créée par les obligations de la loi de 1881 quant à l'obligation de posséder le Brevet conduisait même à profiter du retrait des Frères d'un certain nombre d'écoles pour organiser une formation spécifique. Ainsi, au Chapitre de 1882 le Frère Irlide a pu dire qu'il était parvenu "à réunir 1.100 scolastiques que M. le Ministre de l'Instruction publique considère comme des maîtres en exercice" (*Registre* C, 120).

Par la suite, de tels cours ont continué à être organisés pour des Frères n'ayant pas encore obtenu le Brevet du degré élémentaire, mais aussi pour préparer celui du degré supérieur ; tel était le cas dans le District de Cambrai-Lille entre 1880 et 1888, puis à nouveau à partir de 1896. Mais pour permettre à des Frères de hausser leur niveau de formation, y compris en préparant des diplômes universitaires, la création d'un scolasticat supérieur était souhaitée également. Le Chapitre de 1894 en émettait déjà le désir, mais cela n'était pas jugé possible ; celui de 1897 préférait s'en remettre au Frère Supérieur pour la réalisation de ce vœu.

Parallèlement, une forte impulsion était donnée aux **études religieuses**. Dans les horaires quotidiens, un temps était prévu pour l'étude du catéchisme, les jeunes Frères étant tenus de réciter chaque jour la leçon qu'ils avaient appri-

se. Il fallait améliorer ce système d'études. Au Chapitre de 1894, le Frère Supérieur disait que "le cours de religion en voie de publication est bien le Catéchisme de l'Institut" et qu'il avait "la ferme confiance que cette publication fera que, désormais, la première et la plus importante

Perfectionnement religieux

Rendant visite à la Maison-Mère en 1875, comme "Protecteur de l'Institut", le Cardinal Pitra avait attiré l'attention des Frères sur les risques que "leur accroissement et leurs succès" pouvaient faire courir à l'Institut. Les Supérieurs en étaient conscients, aussi s'efforçaient-ils de faire progresser l'esprit religieux dans l'Institut.

- Intensification de la vie spirituelle

Comme cela a été dit au sujet du Frère Philippe (voir EL 9, 152), les Supérieurs disposaient de divers moyens pour atteindre les Frères, soit personnellement – correspondance, entretiens personnels – soit collectivement – conférences, circulaires. Ceux qui étaient alors à la tête de l'Institut en ont usé, mais chacun selon sa personnalité. Par exemple, si l'on n'a pas tellement de traces de la **correspondance** personnelle que les Frères Irlide et Gabriel-Marie ont eue avec des Frères, en revanche il n'en manque pas pour celle que le Frère Joseph a entretenue non seulement avec des Frères mais avec un certain nombre des jeunes gens qu'il avait suivis aux Francs-Bourgeois. Devenu Supérieur, il continuait à écrire de sa main de longues lettres à la fois denses et pleines de cordialité pour stimuler les uns ou les autres. De même lorsqu'il s'adressait à quelque groupe, il gagnait ses auditeurs par la chaleur et la force de conviction de ses paroles.

À la suite de leurs prédécesseurs immédiats,

étude des frères sera celle de la Religion" (*Registre C*, 295). À ce même Chapitre de 1894, le Doyen des Visiteurs provinciaux remerciait le Frère Supérieur pour ce qu'il avait fait dans le domaine catéchétique. Des examens de catéchisme étaient organisés à partir de 1896.

les trois Supérieurs ont fait usage abondamment des **Circulaires** pour s'adresser à l'ensemble des Frères. L'objet de beaucoup de celles-ci était d'apporter des informations ou de donner des directives concernant aussi bien la vie religieuse que l'activité apostolique des Frères. À cet égard ces Circulaires ne diffèrent guère d'un Supérieur à l'autre ; sinon on peut remarquer les fréquents appels à la prière, notamment sous la forme de *l'adoration perpétuelle*, adressés à l'Institut par le Frère Joseph, et les premières mentions du Frère Bénilde. Quant au Frère Gabriel-Marie, c'est près de 120 Circulaires, de différents types, qu'il a adressées aux Frères de 1897 à la fin de son généralat en 1913 (cf. *Notices nécrologiques*: n° 61, 109).

Le Frère Irlide traitait assez longuement des sujets de caractère spirituel. Il développait alors sa pensée amplement mais de façon moins systématique que le Frère Philippe. Ce qu'il disait était dans le ton des écrits du même genre à l'époque ; on pouvait aussi y déceler certaines orientations du moment dans l'Institut : ainsi lorsqu'il établissait un parallélisme entre la méthode d'oraison de l'Institut et les Exercices spirituels de saint Ignace. Le Frère Joseph également s'arrêtait parfois sur un sujet touchant à la vie ascétique ou à la prière. En janvier 1892, il invitait les Frères à se renouveler dans l'esprit de prière et de mortification ; en 1894 il montrait les raisons d'avoir de la dévotion pour le Saint

Enfant Jésus. Du Frère Gabriel-Marie, on a peu de développements systématiques sur un thème concernant la vie spirituelle. À cet égard, il s'arrêtait plutôt sur des moyens de la promouvoir, comme celui des retraites, sujet sur lequel il revenait plusieurs fois, ou celui des visites.

Pour alimenter la vie spirituelle des Frères, Chapitres et Supérieurs se sont aussi attachés à doter les Frères d'**ouvrages** renouvelés, comme le *Manuel de piété* publié par le Frère Irlide en 1877 ou la nouvelle édition du *Recueil* faite pour répondre à un vœu du Chapitre de 1897.

Mais ce qu'il y a de plus caractéristique, à l'époque, c'est l'importance particulière qui a été donnée dans l'Institut aux retraites faites sous la forme des **Exercices spirituels** de saint Ignace. Chapitres et Supérieurs généraux se sont attachés à multiplier ce genre de retraites ; le Frère Assistant Exupérien s'en est montré un ardent promoteur. Quelques mois après le Chapitre de 1875, selon la demande qui en avait été faite, le Frère Irlide réunissait pour une retraite d'un mois, des Frères admis à la profession perpétuelle. En 1876, à l'époque des retraites, 300 Frères dont plusieurs venus de Belgique, d'Italie et même d'Amérique faisaient le même genre de retraite. Pour en favoriser le succès, le Frère Supérieur écrivait en 1877 un petit ouvrage intitulé *Instruction pour les Frères des Écoles Chrétiennes sur les Grands Exercices*. Désormais cet usage était bien établi dans l'Institut.

Les "Grands Exercices" étaient proposés à d'autres groupes. Les Frères Jean-Olympe et Irlide l'avaient fait pour les Directeurs de noviciats. Dès l'année de son élection, le Frère Joseph réunissait à Athis-Mons 4 Assistants, 3 Visiteurs Provinciaux, 11 Visiteurs, 23 Directeurs (*Notice biographique*, 12). En avril 1885 les Frères Assistants Aymar et Patrick étaient désignés pour présider les Grands Exercices aux

États-Unis (*Délibérations du Régime*, Registre 3^e, 351), mais seul le Frère Aymar pouvait le faire.

Le Frère Joseph désirait aussi répondre aux intentions des Chapitres de 1875 et 1882 en créant un "**Second Noviciat**" (cf. *Notice biographique*, 144). Au Chapitre de 1875, lorsqu'il avait été question de donner suite au souhait, émis dès 1725, que la profession perpétuelle soit précédée d'un retour au noviciat, le Frère Exupérien avait préconisé une organisation équivalente au "Troisième An" des Pères Jésuites. Mais il n'avait pas paru possible de libérer tous ces Frères au cours d'une année scolaire. Une Circulaire, du 16 juillet 1887, annonçait la réunion de Frères déjà profès, à Athis-Mons, du 4 août au 5 novembre. C'était le début du "second noviciat" de "cent jours" dont l'objectif n'était donc plus de recevoir des Frères avant la profession perpétuelle. D'abord dirigé par le Frère Alban-Joseph (Visiteur du District de Paris) il était confié, fin 1887, au Frère Réticius qui lui donnait un caractère très directif, en en faisant un décalque des noviciats tels qu'ils fonctionnaient à l'époque.

- **Dévotion au Fondateur**

Les temps étaient favorables pour inciter les Frères à renouveler leur dévotion au Fondateur de l'Institut. L'instruction de sa cause, à Rome, se poursuivait, même si elle subissait parfois des retards. Ainsi dans une Circulaire du 28 juin 1880, le Frère Irlide invitait les Frères Directeurs à adresser une lettre à leur évêque pour le prier de demander au Saint-Père de hâter la béatification du Vénérable de La Salle. Le 9 juillet 1886, le Frère Joseph annonçait la "Congrégation préparatoire" pour l'examen des miracles attribués au "Serviteur de Dieu" et le 1^{er} novembre 1887, il publiait le décret relatif à "l'authenticité" de ces miracles. Le décret *de tuto* déclarant que l'on pouvait procéder à la **béatification**

étant paru le 27 décembre 1887, le Frère Supérieur, en janvier 1888, pouvait inviter les Frères à préparer cette béatification et à s'y disposer. À la cérémonie du 19 février 1888, 200 Frères entouraient le Frère Joseph et six de ses Assistants. À travers le monde, là où les Frères étaient présents, le nouveau Bienheureux était honoré solennellement au cours de célébrations relatées dans sept volumes.

Deux nouvelles guérisons ayant été obtenues, dont celle du Frère Néthelme à Montréal au Canada, l'instruction de la cause de canonisation pouvait se poursuivre ; ce que le Frère Joseph annonçait le 31 mars 1890. Le décret sur l'authenticité des miracles intervenait seulement le 30 avril 1899 et le 2 juillet le pape Léon XIII prononçait le décret autorisant la **canonisation**. Celle-ci avait lieu le 24 mai 1900 en présence du Frère Gabriel-Marie et de nombreux pèlerins venus pour la cérémonie. À nouveau, celui que l'on pouvait désormais appeler saint Jean-Baptiste de La Salle était célébré à travers le monde.

Au culte que les Frères pouvaient rendre au nouveau Saint, il était nécessaire qu'ils joignent une plus grande fidélité à ses exemples et à son enseignement. Déjà, pour leur permettre de mieux connaître leur Fondateur et de le faire connaître, au Chapitre général de 1884 il était demandé que la *Vie* écrite par Blain soit rééditée. Le Frère Joseph dans sa circulaire du 20 mai 1887 pouvait annoncer la réalisation de ce vœu. Un peu avant la béatification paraissait le volume illustré comprenant une vie du Fondateur composée par Armand Ravelet et un historique de l'Institut dû à Léon Gautier. Avec les *Annales de l'Institut* du Frère Lucard (tome I publié en 1883), c'était l'un des premiers ouvrages qui, en se fondant sur d'autres sources, n'était pas seulement un démarquage de la *Vie*

de Blain. Mais, plus encore, c'est dans leurs enseignements que les Supérieurs, en se référant au saint Fondateur, encourageaient les Frères à s'attacher toujours davantage à celui-ci.

- Révision de la Règle

Depuis assez longtemps déjà, dans l'Institut, on souhaitait une nouvelle édition des Règles. Les Chapitres de 1858, 1861 et 1875 s'en étaient préoccupés. Celui de 1882, jugeant indispensable de procéder à une vérification des Règles Communes et de la Règle du Gouvernement, avait créé une commission de 12 membres qui, avec les Frères Assistants et sous la présidence du Frère Supérieur, entreprenait un travail préparatoire. Ce travail n'était pas assez avancé pour que le Chapitre de 1884 en tire parti. Le Frère Joseph était invité à poursuivre l'étude de la question. En 1894, il informait les capitulants des modifications apportées, suite à la parution du décret *Quemadmodum* du 17 décembre 1890, mais le Chapitre n'était pas en mesure d'entreprendre la révision d'ensemble. Dans les mois qui précédaient le Chapitre de 1897, le Régime préparait un projet destiné à être présenté au Chapitre, mais il n'était pas terminé à temps et le Chapitre ne put se consacrer à ce travail. En 1900, après les fêtes de la canonisation, le travail interrompu en 1897 était repris. Une commission de quatre Frères Assistants faisait une première étude. Elle établissait les normes suivant lesquelles la révision envisagée devait se faire. Sur ces bases, le Régime élaborait un projet destiné à être soumis au Chapitre convoqué en 1901 pour procéder à la révision des Règles.

Tous ces travaux préliminaires, et ceux du Chapitre de 1901 dont il a déjà été question, aboutissaient au texte publié sous le titre de *Règles des Frères des Écoles Chrétiennes* et portant la date de 1901, pour ce qui est des Règles communes.

Dans cette édition, des notes en bas de page donnent des références à la *Bulle d'approbation* ou au décret *Quemadmodum* ; une étoile placée après le n° d'ordre de certains articles renvoie en fin de volume à des règles d'application introduites par des Chapitres généraux. Mais, en dehors de ces précautions, rien ne permet de distinguer le texte originel de 1717 des modifications apportées, par la suite, à ce texte.

De la sorte, cela reste un texte hybride qui, en s'attachant étroitement au texte de 1717, présente l'inconvénient de maintenir des usages dont l'application était déjà difficile ainsi que le risque de favoriser une fidélité par trop littérale.

Développement de l'esprit apostolique

Ceux qui conduisaient l'Institut n'avaient pas moins le souci de développer l'esprit apostolique chez les Frères. Il est dit dans la *Notice biographique* du Frère Irlide, que dans un de ses écrits à l'intention des Frères, 'il leur fit comprendre que selon l'esprit de l'Institut un zèle ardent doit les animer pour bien instruire la jeunesse...' (p. 70). Pour développer ce zèle, une impulsion nouvelle fut donnée à l'Institut dans différents domaines.

- Enseignement du catéchisme

Les dernières années du XIX^e siècle donnaient aux Frères, en ce qui concerne la France, l'occasion de manifester leur attachement à l'enseignement religieux. Dans une Circulaire du 30 août 1885, le Frère Joseph exprimait son souci de 'conserver partout le premier rang à l'instruction religieuse' (RIGAULT 7, 146). C'est que, depuis la loi de 1882, se posait en France un problème au sujet de l'enseignement du catéchisme aux élèves des écoles publiques qui avaient été "laïcisées", c'est-à-dire où l'enseignement de la religion ne faisait plus partie des programmes scolaires. Les Frères qui avaient encore en charge 455 de ces écoles devaient-ils y rester ? La question avait été examinée au Chapitre de 1882. La solution adoptée fut de faire le catéchisme et les exercices de piété avant la classe. Par la suite, la loi de 1886 en excluant

les religieux des écoles publiques leur enlevait même cette possibilité. Le catéchisme n'en devait pas moins susciter le zèle des Frères dans les écoles libres qui leur étaient désormais confiées en France, de même que dans tous leurs établissements à travers le monde.

Les dispositions prises pour permettre aux Frères de perfectionner leurs connaissances religieuses avaient pour but également de les amener à améliorer la qualité de leur enseignement catéchétique. Tel était aussi l'objectif de la publication de la *Méthode de l'Enseignement Religieux* que le Frère Gabriel-Marie annonçait dans une Circulaire du 22 septembre 1901. Le zèle que déployait les Frères pour l'enseignement religieux leur vaudra d'être appelés "Apôtres du catéchisme" par le pape Pie X lors de l'audience du 10 octobre 1903.

- Œuvres de persévérance

Après un premier essor au temps du Frère Philippe, les œuvres "de persévérance" et "de jeunesse" connaissaient un nouveau développement sous l'impulsion, notamment, du Frère Joseph. Celui-ci, dans la Circulaire qu'il publiait après son élection comme Supérieur général, après avoir parlé de ce genre d'œuvres, disait considérer comme un devoir de sa charge "de recommander le ministère qui a fait la préoccu-

pation de notre vie religieuse pendant trente ans” (cité dans *Notice biographique*, 156). Au près des jeunes gens des Francs-Bourgeois, à Paris, il avait pu mesurer, en effet, le rôle que de telles œuvres pouvaient jouer pour la ‘persévérance chrétienne’ de ces jeunes.

Au Chapitre de 1884, il était intervenu pour donner son point de vue sur ce type d’œuvres. Dans son rapport en 1894, il en faisait une description détaillée. À diverses reprises, dans ses Circulaires, le Frère Joseph recommandait aux Frères cette forme d’apostolat :

– celle du 16 juillet 1888 annonçait une retraite pour les Frères chargés d’œuvres de persévérance;

– en décembre 1888, le moment semblant venu de ‘fixer par des instructions plus précises les conditions dans lesquelles doivent être organisées dans notre Institut les œuvres de persévérance’, il adressait une Circulaire aux Frères Visiteurs ‘renfermant les conseils les plus sages sur cet important sujet’ (*Notice biographique*, 169);

– en février 1894, l’annonce de la célébration

Dimension pédagogique

Les Frères n’avaient jamais été des théoriciens de la pédagogie, mais ils avaient toujours eu le souci d’améliorer la pratique de leur enseignement. Dans la dernière partie du siècle, comme au temps du Frère Philippe, pour aider les Frères, des membres de l’Institut composaient ou mettaient à jour des **livres scolaires** qui, en France, paraissaient sous les initiales des Supérieurs successifs. Des commissions spécialisées continuaient à suivre la composition de ces ouvrages et à se tenir au courant de ce qui se rapportait au domaine dont elles étaient chargées. Ainsi, celle de géographie, sous la conduite du Frère Alexis (J-B. Gochet), géographe belge, se montrait par-

des “Noces d’or des Œuvres de jeunesse” lui offrait l’occasion de revenir sur cette question.

À Paris, le Frère Joseph encourageait les essais de retraites de jeunes gens organisées notamment par le Frère Assistant Exupérien.

Mais les circonstances contribuaient aussi à donner un rôle nouveau aux œuvres de jeunesse attachées à de nombreuses écoles, en particulier à Paris. Pour inciter les Frères à multiplier les patronages dans les écoles libres confiées à leurs soins, le Frère Joseph pouvait leur citer ce que le pape Léon XIII lui avait dit à ce sujet en 1884: “Je désire que tous les Frères établissent de telles œuvres dans toutes les villes où ils dirigent des écoles” (cité dans *Dictionnaire historique de l’éducation chrétienne d’expression française*, 503). Le Frère Supérieur apportait aussi tout son appui au Frère Exupérien qui, ayant voulu regrouper parmi les membres des patronages ceux qu’une formation plus solide transformerait en apôtres de leurs camarades, avait constitué la “Société de Saint-Labre” en 1882 (voir p. 38).

ticulièrement active (cf. RIGAULT 7, 153). En complément de cette œuvre, l’Institut diffusait depuis 1891 une revue intitulée *L’Éducation chrétienne*, dont le Frère Justinus, Secrétaire général de l’Institut, était le principal inspirateur. Cet hebdomadaire s’adressait aux maîtres des écoles primaires, mais avait un supplément pour ceux qui enseignaient à un niveau plus élevé.

Les travaux réalisés par les élèves des Frères étaient particulièrement mis en valeur à l’occasion de différentes **Expositions Universelles** pour lesquelles les Supérieurs n’hésitaient pas à demander le concours des Frères. Ainsi le Frère Irlide jugeait utile que les Frères partici-

pent à celle de Paris en 1878 (*Notice biographique*, 81) ; le jury y décernait aux Frères 5 médailles d'or, 7 d'argent, 2 de bronze. D'autres prix leur étaient attribués aux Expositions de Londres (1884), Chicago (1893), etc. Celle de Paris, en 1900, marquait une sorte de sommet pour l'Institut.

Ce qui, vers la fin du XIX^e siècle, était nouveau, du moins en France où se trouvait le centre de l'Institut, c'était l'**intérêt** qui se manifestait **pour la pédagogie**. Ainsi le registre des délibérations des Chapitres généraux porte qu'à celui de 1894, le Frère Secrétaire général, "après avoir distribué à chaque capitulant un exemplaire des Notes de Pédagogie chrétienne", en avait lu la

préface et les premiers chapitres (*Registre C*, 301). L'Exposition de 1900 suscitait la publication en 1902 d'un ouvrage en deux volumes intitulé *Éléments de pédagogie pratique*.

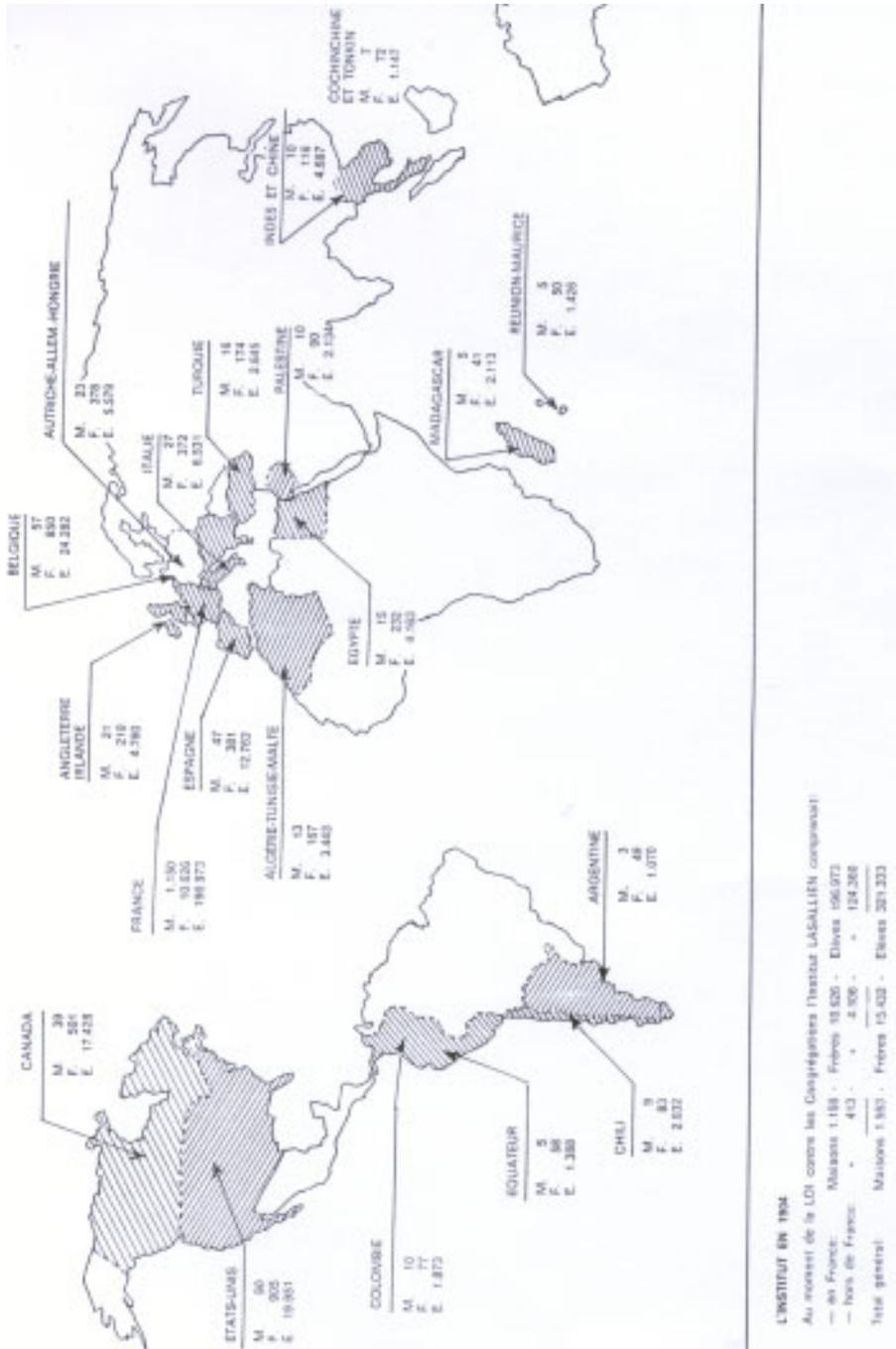
Le responsable de cette publication, Frère Paul-Joseph (Paul Hanrot), était chargé également de réviser la *Conduite des Écoles* dont l'édition la plus récente était de 1877 ; déjà au Chapitre de 1882, une telle révision avait été demandée. Un "Essai" paraissait d'abord en octobre 1903 sous le titre de *Directives pédagogiques*. Dans la circulaire du 3 décembre 1903 qui annonçait la parution de la nouvelle *Conduite des Écoles Chrétiennes*, le Frère Gabriel-Marie indiquait comment avait été refondu cet ouvrage.

Conclusion

Le contexte dans lequel s'est trouvé l'Institut, en France plus particulièrement, a contribué assurément à offrir aux Frères de meilleures conditions pour se former et les a amenés à tenir compte dans leur action apostolique des conditions nouvelles dans lesquelles ils devaient l'exercer. Mais surtout, dans la dernière partie du XIX^e siècle et tout au début du XX^e, Chapitres et Supérieurs généraux ont pris en compte le risque d'affaiblissement qui résultait du développement de l'Institut, pour s'efforcer de renforcer celui-ci de l'intérieur. À cet égard, il semble qu'ils soient arrivés à un certain résultat si l'on en juge par l'évolution du rapport établi chaque année entre le nombre des "sorties" de l'Institut et celui de l'ensemble des Frères (voir EL 9, 147). Ce rapport qui depuis 1875 oscillait autour de 1/20, avec une pointe à 1/15 en 1880, restait autour de 1/35 de 1885 à 1890 et se maintenait entre 1/30 et 1/25 de 1891 à 1899.

Dans ce résultat, sans doute peut-on voir une conséquence de l'accent mis alors dans l'Institut sur les moyens de rénovation spirituelle : retraites, Grands Exercices, Second Noviciat. Il y a lieu cependant de s'interroger sur le fait que ces moyens ont été surtout empruntés à une tradition spirituelle autre que celle de l'Institut, même si le Frère Irlide, par exemple, s'attachait à établir des correspondances entre les deux. Malgré un attachement renouvelé au Fondateur, l'Institut n'a pas su trouver dans ses enseignements la source d'un dynamisme intérieur plus en rapport avec la vocation propre des Frères.

Réviser les Règles, rééditer la *Conduite des Écoles*, en prétendant reprendre un texte ancien tout en y introduisant des changements parfois importants, était sans doute concevable à cette époque ; mais l'inconvénient de s'en tenir à cette pratique déjà ancienne dans l'Institut, c'était de conduire à ne plus bien savoir quelle était la pensée originelle de son Fondateur.



L'Institut en 1904 (Frère Alban, p. 268)

On remarquera qu'il manque Ceylan et que la péninsule balkanique n'a pas la flèche correspondante.

Chap. 3 - L'INSTITUT DANS DIVERS PAYS D'EUROPE

Orientation

Les événements relatés dans le premier chapitre ont conduit à s'arrêter longuement sur ces événements concernant la France. Il est nécessaire maintenant de voir comment l'Institut s'est développé dans d'autres pays européens au cours du dernier quart du XIX^e siècle et dans les premières années du XX^e.

Ce parcours ne peut qu'être rapide étant donné le nombre de pays considérés. Ceux-ci sont regroupés, en fonction de la plus ou moins grande ancienneté de la présence des Frères dans ces pays. Le développement donné à ce qui concerne les différents pays ne correspond pas nécessairement à l'importance de l'Institut dans ces pays. L'aspect proprement scolaire sera développé dans l'**étude** qui suit ce chapitre.

Présence déjà ancienne

- Italie

Le pape Pie IX, après la perte de Rome, avait demandé aux catholiques italiens de rester à l'écart de la vie politique du pays. Les partis qui avaient en commun leur hostilité envers l'Église pouvaient gouverner sans rencontrer d'opposition. Élu pape en 1878, Léon XIII confirme ce que l'on a appelé le *non expedit* de son prédécesseur. Premier ministre de 1887 à 1891, Crispi envisage une solution de conciliation avec le Saint-Siège mais il échoue. L'anticléricalisme des dirigeants tourne au "laïcisme" comme en France. Ainsi en 1888 l'obligation d'enseigner la religion dans les écoles est levée. C'est dans ce contexte que les Frères, qui avaient dû abandonner de nombreuses écoles entre 1870 et 1875, ont continué leur œuvre en Italie dans les années qui ont suivi.

Dans ce qui, en 1875, pour l'Institut, continue à former deux Provinces romaines (cf. EL 9, 166), il ne reste en dehors de Rome, après la disparition, la même année, de la maison d'Orvieto, que celles de Bolsena, Aquapendente (fermée en 1886), Benevento, Castel-Gandolfo. Par contre dans la nouvelle capitale du royaume, les Frères conservent les établissements de *Santa Maria ai Monti*, de la Trinité des Monts et de *San Salvatore* et quatre autres écoles, ainsi que l'établissement français créé en 1851. En 1875, le pape Pie IX leur confie une nouvelle école. Durant le pontificat de Léon XIII, de nouvelles œuvres sont prises en charge par les Frères ou changent d'affectation.

Le noviciat établi en 1874 pour la Province française donnait de bons résultats; il n'en allait pas de même pour celui de la Province italienne. Cette situation mettait en évidence l'anachronisme

de cette division en deux groupes. En 1885, un *rescrit* pontifical supprime la fonction de Vicaire général; l'ensemble des Frères est placé sous l'autorité d'un seul Frère Visiteur. La même année un noviciat commun est établi à Albano Laziale. Le nombre de Frères, qui est de 113 en 1877 pour les deux Provinces, oscille autour de 170 de 1885 à 1903 pour ce qui forme désormais le District de Rome.

En Italie septentrionale, à Turin, les Frères qui continuent à tenir les écoles dépendant de la *Regia Opera Mendicità Istruita* peuvent réintégrer leurs anciens locaux d'habitation en 1890. Depuis 1863, les novices de la Province du Piémont allaient à Chambéry en Savoie. En 1892, sur la suggestion du Frère Joseph, Supérieur général, ils sont formés désormais en Italie, mais à Albano. En 1900, le noviciat rejoint le scolasticat ouvert en 1873 et le Petit-Noviciat créé en 1894, à Grugliasco à proximité de Turin. Suite à la loi de 1865 (cf. EL 9, 167), les Frères avaient dû modifier leur habit. Le Frère Supérieur Gabriel-Marie demandait dans sa Circulaire de juillet 1897 de "revenir en toutes choses aux traditions de notre Institut": pour les Frères du District de Turin, il y avait là une invitation à reprendre l'habit traditionnel. Ils le faisaient l'année de la canonisation du Fondateur de l'Institut. Restés longtemps autour de 150-160, les effectifs du District atteignent les 200, en 1903.

- Belgique

Les débuts de la période considérée ici étaient marqués par un événement important au plan politique : le retour au pouvoir des libéraux, en juin 1878. Un ministre de l'Instruction publique particulièrement sectaire préparait une nouvelle loi scolaire. Cette loi du 1^{er} juillet 1879 appelée par les catholiques "loi de malheur" supprime l'enseignement religieux des programmes, retire aux communes le droit d'"adopter" des écoles privées, réserve aux Écoles Normales officielles le droit de délivrer aux instituteurs le diplôme requis pour enseigner. Les évêques s'élèvent avec vigueur contre cette loi et encouragent la création d'écoles libres catholiques. La multiplication de celles-ci offre alors aux Frères un vaste champ d'action. Les Écoles Normales catholiques, dont celles de Malonne et Carlsbourg, préparent des maîtres pour ces écoles auxquels un jury diocésain délivre un brevet d'enseignement. La plus grande liberté interne dont elles jouissent permet, dans celles tenues par les Frères, de rétablir dès 1879 les retraites spirituelles organisées pour les maîtres.

Les élections de 1884 rendent le pouvoir au parti catholique. Une nouvelle loi scolaire votée la même année donne à nouveau aux communes les décisions les plus importantes pour ce qui est des écoles primaires. Le régime de l'"adoption" est rétabli et l'enseignement religieux remis dans l'horaire, sauf si un groupe de parents demande qu'il ne soit pas donné à leurs enfants. Les Écoles

Normales libres comme celles de Malonne et Carlsbourg retrouvent le titre et les avantages des établissements “agrés”. À Malonne est créée en 1888, une section destinée à former des maîtres pour les “écoles moyennes”. À Carlsbourg, Frère Achille (Achille Vanachter) se fait le promoteur d’une sorte de Tiers-Ordre de maîtres laïcs dont le projet est soumis au Chapitre de 1884 et les statuts établis en 1888. Tout au long de la période, à Malonne, parmi de remarquables éducateurs, Frère Mutien-Marie (Louis-Joseph Wiaux) dans ‘la répétition des mêmes occupation sans relief’ (H. SMULLENBERG) rayonne sur son entourage : la source en est l’intensité d’une vie intérieure inspirant sa fidélité à la Règle.

Ces années sont particulièrement favorables au développement de l’Institut et de ses œuvres. Un tel développement supposait que l’Institut soit capable d’y répondre et d’assurer la formation de ses membres dans de bonnes conditions. Les Frères des services du District et les groupes de formation ont dû quitter en 1882 la maison de Namur qui leur était retirée, tandis que ceux qui tenaient les écoles s’établissaient dans un autre bâtiment. Après un premier transfert à Jemappes, le petit-noviciat, installé à Chaumont en 1885, s’y développe. Le noviciat est placé à Alost en 1882, mais il n’y trouve pas des conditions favorables. Un scolasticat ouvert en 1880 à Jemappes est fermé en 1884. Les Frères ayant acquis un terrain à Louvain, une construction y est entreprise en 1888. Le scolasticat qui y est établi se voit reconnu comme École Normale agréée en 1889. Le noviciat y est transféré d’Alost en 1895.

Durant une partie de ces années, les Frères de Belgique ont eu comme Visiteur le Frère Marianus qui a exercé sur eux une profonde influence. Anton Arens, né en 1821 en Prusse rhénane, était déjà instituteur quand il se présentait aux Frères de Koblenz qui l’envoyaient au noviciat de Namur. Il restait en Belgique, notamment comme professeur à l’École Normale de Carlsbourg, puis comme Directeur du noviciat, de 1864 à 1869 ; à ce double titre, puis comme Visiteur, il contribuait à élever le niveau de formation des Frères. En 1875, il recevait le titre et la fonction de Visiteur provincial pour la Belgique, l’Allemagne et l’Autriche. Il gardait ces fonctions jusqu’à son décès en 1888.

Le développement de l’Institut en Belgique conduit, en 1893, à répartir les maisons en deux Districts. Pour l’essentiel, celui de Belgique-Nord comprend les maisons des Flandres et de Bruxelles, et celui de Belgique-Sud celles de Wallonie. Les maisons de formation restent communes. Le district de Belgique-Nord acquiert une propriété à Groot-Bijgaarden à proximité de Bruxelles en 1897 ; le noviciat s’y établit à côté d’un petit-noviciat et d’une maison pour les malades et vieillards. Le scolasticat de Louvain passait au District Sud en 1898. La statistique de décembre 1903 donne pour le District Nord : 21 maisons, 322 Frères, 30 scolastiques, 65 novices ; et pour le District Sud : 36 maisons, 528 Frères, 76 scolastiques.

Pays d'implantation plus récente

- Suisse

Depuis 1872, les Frères n'avaient plus en Suisse que la maison de Neuchâtel. En 1882, un projet visant à transférer la responsabilité des affaires scolaires au niveau fédéral était rejeté par *referendum*. Les Cantons catholiques retrouvant leur liberté d'action, les Frères peuvent rentrer dans celui de Fribourg, à Attalens en 1886, dans la ville de Fribourg en 1888, à Rue en 1894. À Neuchâtel, l'établissement ne comprend toujours qu'une école primaire. Lors d'une visite en 1893 le Frère Joseph, Supérieur général, ayant suggéré de fonder un pensionnat, une tentative est faite cette année-là mais s'arrête en 1896. Ces diverses maisons se trouvant dans la partie de la Suisse de langue française dépendaient des Districts de Chambéry ou de Besançon et étaient donc rattachées à la France.

- Allemagne

Dans l'Empire d'Allemagne, proclamé en 1871, les Frères se trouvaient toujours uniquement dans la partie rhénane du royaume de Prusse. En raison de la politique du *Kulturkampf* menée par Bismarck (voir EL 9, 168), ils sont touchés par une loi du 31 mai 1875 qui abolit en Prusse les Ordres et Congrégations non voués aux œuvres charitables. Grâce notamment à la protection de l'Impératrice Augusta, un délai de 4 ans leur est accordé avant qu'ils ne soient obligés d'abandonner leurs œuvres. Cependant, dès 1875, ils transfèrent leur noviciat en Belgique à proximité de la frontière avec l'Allemagne.

En 1879, les Frères quittent leurs maisons de Koblenz et de Kemperhof et ouvrent à Verviers une sorte de collège allemand avec pensionnat. Mais par leur présence en Belgique ils suscitent l'hostilité des autorités publiques qui, depuis un an, sont dominées par les libéraux ; ordre leur est donné de quitter les lieux en août de la même année. Cependant ils obtiennent la permission de rester en Belgique, à condition de se répartir en diverses localités. Une dizaine de Frères avec une partie de leurs élèves forment, en France, une section de langue allemande au pensionnat de Longuyon situé dans la partie française de la Lorraine où avait été transféré le pensionnat de Beauregard, près de Thionville, après l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Mais les autorités françaises, par hostilité autant envers des religieux qu'envers des ressortissants allemands, obligent le Frère Directeur à s'en séparer, tout cela dans la même année. En 1881, le gouvernement belge autorise la répartition des Frères et élèves allemands entre Malonne et Carlsbourg. En 1884, tous les élèves sont réunis à Carlsbourg. Mais la place y manquant les Frères allemands acquièrent une propriété à Grand-Halleux (à proximité de Verviers) où ils ouvrent en 1898 un pensionnat dans lequel ils suivent le programme d'une *Realschule** allemande.

Bismarck s'étant éloigné des libéraux, diverses lois votées de 1882 à 1887 mettent fin progressivement au *Kulturkampf*. Mais les Frères ne peuvent revenir sur le territoire allemand. Ils cherchent à s'implanter au moins dans la partie de la Lorraine annexée à l'Allemagne (cf. EL 9, 169). L'enseignement professionnel leur y étant accessible, en janvier 1902 ils prennent en charge un orphelinat à Guénange et y développent la formation à divers métiers.

En rapport avec l'Histoire des Frères en Belgique et en Allemagne, une tentative d'implantation de l'Institut dans le Grand Duché de **Luxembourg** se situe dans la période étudiée actuellement. En 1880 le fondateur d'une école d'agriculture, à Ettelbrück, avait demandé des Frères pour se charger d'un petit pensionnat qu'il voulait adjoindre à son établissement. Parmi les 3 Frères qu'il a obtenus, il en déclare un comme "répétiteur de français". Les libéraux qui dominent alors à la Chambre des Représentants s'élèvent contre la présence de trois étrangers, de plus membres d'une Congrégation religieuse, qui se sont établis sur leur sol sans autorisation. Ceux-ci doivent quitter les lieux (cf. AMG NB 311-312/4).

- Autriche

Dans ce qui formait l'Empire austro-hongrois, les Frères présents dans sa partie germanique bénéficiaient, comme l'ensemble des catholiques, du remplacement des libéraux par les conservateurs à la direction des affaires publiques à partir de 1879. À leurs œuvres primitives de l'Orphelinat impérial et royal de Vienne et de l'école de Fünfhaus s'ajoute en 1880 l'orphelinat de Pressbaum à proximité de Vienne. Mais pendant un certain nombre d'années si ces œuvres se développent, les Frères n'en prennent pas en charge de nouvelles.

Un élan nouveau est donné à la Province d'Autriche-Allemagne par le Frère Cosmus nommé Visiteur en 1887. Jean-Joseph Knauff, né en Rhénanie, était entré au noviciat de Koblenz en 1859. Il était envoyé en Autriche comme directeur du noviciat en 1884 ; il continuait à remplir cette fonction en même temps que celle de Visiteur jusqu'en 1894. Longtemps encore le noviciat avait besoin du soutien financier de la Maison-Mère. Mais ce qui est alors le plus prometteur pour l'avenir est l'acquisition en 1887 d'une propriété à Strebersdorf aux portes de Vienne. Un petit noviciat y est installé en 1888 et un scolasticat en 1889, celui-ci reçoit en 1898 l'autorisation de délivrer le diplôme nécessaire pour enseigner. À côté de cette maison, les Frères créent une école dotée d'un cours d'enseignement primaire supérieur où les scolastiques viennent s'initier à l'enseignement. Un pensionnat y est organisé en 1890. Par ailleurs, les Frères sont sollicités pour tenir une École Normale catholique près de Feldkirch (extrémité Ouest de l'Autriche) ; l'œuvre débute en 1888. De 1900 à 1904, les Frères ont eu aussi la direction d'un *Lehrerseminar* (École Normale) à Vienne.

Pendant ce temps, de nouvelles maisons de l'Institut sont ouvertes à Vienne ou dans d'autres localités de l'Autriche proprement dite. L'Institut se répand également dans d'autres parties de ce qui constitue la "Double monarchie" auto-hongroise. En Hongrie, les Frères prennent en charge une école à Csorna en 1894 puis un orphelinat à Budapest en 1896. La même année à Görtz en Slovénie, ils acceptent de se charger d'un foyer hébergeant de futurs séminaristes, mais ils s'en retirent en 1901. En Bohême après une première tentative d'implantation à Prague, aux portes de cette ville, les Frères ouvrent un petit pensionnat à Bubenc en 1898. Quelques autres fondations suivent. Mais c'est également dans la partie de la Pologne incorporée à l'Empire que des Frères d'origine polonaise prennent en charge en 1903, à Lemberg (Lwów en polonais), une école comprenant des classes pour enfants de même nationalité et d'autres pour ceux de langue allemande. Cette expansion avait été préparée par l'entrée dans l'Institut de jeunes gens appartenant à ces nationalités : Hongrois, Tchèques, Polonais, Slovaques.

Les Frères du district d'Autriche-Allemagne participent également à l'expansion de l'Institut en Europe orientale. À Sofia en **Bulgarie**, les Assomptionnistes se retirant d'un établissement où 'la langue française était à la base de l'enseignement' (RIGAULT 8, 207), le Vicaire apostolique demandait des Frères. Venant d'Autriche ou d'Allemagne, quatre arrivent en avril 1885. Pour répondre aux besoins des élèves de nombreuses nationalités, les langues enseignées se diversifient. En 1895, l'Institut accepte de prendre en charge un autre établissement à Roustchouk, mais en 1902, les Frères le quittent par suite d'un désaccord financier.

Un nouvel appel ayant été adressé à l'Institut par l'Archevêque catholique de Bucarest en **Roumanie**, une communauté de 10 Frères arrive dans cette ville en août 1898. Leurs deux écoles ouvertes aux élèves catholiques de diverses nationalités reçoivent également des 'orthodoxes' ou des israélites.

Avec ces maisons d'Europe orientale et celles des Frères allemands en Belgique et Lorraine, en décembre 1903, le District d'Autriche-Allemagne comptait 23 maisons, 378 Frères, 57 scolastiques, 35 novices.

- Angleterre

Le contexte dans lequel les Frères œuvraient en Angleterre était différent de celui qu'ils connaissaient dans les pays d'Europe continentale : on n'y rencontrait pas les mêmes affrontements au nom d'idéologies opposées. Par contre l'intolérance religieuse continuait à y régner, notamment à l'égard des catholiques, même si la situation de ceux-ci tendait à s'améliorer. Dans le domaine scolaire, une série de lois accentuait l'intervention de l'État, cependant une large place restait

faite aux initiatives privées. C'est dans ce cadre que les Frères poursuivaient leur œuvre dans les trois domaines où ils l'exerçaient déjà précédemment. On peut relever au sujet de deux de ces domaines quelques traits mettant en évidence les difficultés rencontrées par les Frères pour développer leurs œuvres en Angleterre.

En 1875, parmi les écoles qu'ils avaient tenues, les Frères ne conservent plus que celle de Saint-Héliér, dans l'île anglo-normande de Jersey. En 1876, à Liverpool où ils sont encore présents, ils se voient offrir la possibilité de contribuer au développement des écoles catholiques. Malgré la "pénurie de sujets" d'abord invoquée par le Frère Irlide, celui-ci charge le Frère Noah (Francis Curran), envoyé des États-Unis, de remplir cette mission. En 1877 une première école est confiée aux Frères, cinq autres le sont par la suite. Sous l'impulsion de leur Directeur, suffisamment de Frères passent le *Teacher's Certificate* pour que les écoles puissent bénéficier des subventions officielles. Mais celles-ci dépendant pour une part des résultats constatés par des Inspecteurs, les Frères se trouvent soumis à une pression d'autant plus forte qu'ils ont affaire à des élèves très instables. Dans l'ensemble, cependant, les résultats se révèlent satisfaisants. À ces difficultés s'ajoutent le manque de compréhension des autorités diocésaines ; ainsi l'évêque refuse le transfert du noviciat à Liverpool. Les Frères veulent déjà quitter en 1882, ils le font en 1884. Durant ce temps, à Saint-Héliér, l'école recevant de plus en plus d'enfants de familles venant de la Bretagne voisine, des Frères de cette région y sont envoyés. En 1885, la maison de Saint-Héliér est rattachée au district de Quimper. En 1900, les Frères prennent en charge une école à Bradford (Yorkshire).

À Liverpool, les Frères sont toujours présents, en 1875, au *Boys' Refuge* Sainte-Anne où ils donnent une formation du type de celle des *Industrial Schools* (maisons de rééducation) aux enfants qui restent à demeure, et secourent des enfants vagabonds. Malgré la difficulté de la tâche, les Frères exercent une heureuse influence sur ces garçons. Mais les relations avec le fondateur de l'école, le Père Nugent, se tendent. En 1885 le départ des Frères lui est annoncé, il est effectif en 1886. Il devient ainsi possible de répondre favorablement à une demande de l'évêque de Salford qui souhaite confier aux Frères une *Industrial School* près de Manchester. La prise en charge a lieu en janvier 1887.

Malgré les efforts déployés et les progrès réalisés au moins temporairement, l'Institut a eu de la peine à s'implanter dans le pays et à s'y développer. Ainsi le noviciat créé par le Frère Liguori (voir EL 9, 182) a eu des résultats assez limités. D'après une liste de 1875, 14 Frères étaient originaires d'Angleterre (AMG DD 280/6).

À la base de ce qu'il faut bien appeler les échecs des Frères en Angleterre se trouvaient le manque de préparation des Frères envoyés dans le pays sans même qu'ils puissent en bien apprendre la langue, et l'insuffisance de formation religieuse et profane des Frères du pays placés dans les écoles après "peu ou point de noviciat" comme l'écrivait en 1882 au Supérieur général le Frère Lothaire (Antoine Combes) venu du Sud-Est asiatique (AMG NA 135/3). Des Frères, souvent d'origine irlandaise venus des États-Unis, avaient amélioré la situation, du moins temporairement. Comme le suggérait le Frère Liguori, un meilleur avenir pouvait-il être assuré par un "recrutement" en Irlande ? Le fait qu'un noviciat ait été créé dans ce pays à partir de 1880 ne paraît pourtant pas avoir eu beaucoup d'effets sur la situation en Angleterre dans les 25 années qui ont suivi puisque, en 1903, sur 21 établissements que comptait le district d'Angleterre-Irlande il y en avait seulement 4 en Angleterre.

Nouveaux pays atteints par l'Institut

- Espagne

La première moitié du XIX^e siècle, en Espagne, avait été troublée par la lutte qui, après la résistance à la conquête napoléonienne, avait opposé aux défenseurs de la religion et de la monarchie traditionnelle les libéraux anticléricaux, héritiers de la philosophie du XVIII^e siècle et de la Révolution française. Après vingt ans de règne, la reine Isabelle était chassée du trône en 1868. Il s'en suivait une période de troubles durant laquelle la République était établie. En 1875 la monarchie était restaurée. La Constitution de 1876, d'apparence libérale, n'en reconnaissait pas moins à nouveau le Catholicisme comme religion d'État.

Ce contexte, pour une part, explique le retard apporté à donner une suite favorable à des démarches entreprises en vue de faire venir les Frères dans le pays. Des tentatives faites vers 1832 n'avaient pas abouti. La fondatrice d'un orphelinat à Madrid, Doña Ernestina de Villena, désirant obtenir des Frères pour son œuvre, trouvait un appui auprès du Frère Irlide, alors Visiteur du district de Bayonne. Suite à une demande qui lui était présentée en 1866, le Frère Philippe envoyait ce Frère Visiteur et un Frère Assistant étudier la question sur place. Finalement la réponse du Frère Supérieur était négative. La révolution qui éclatait en 1868 semblait justifier ses hésitations. Le calme revenu, Doña Ernestina obtenait du Conseil d'État du royaume un décret qui rendait possible la prise en charge de son orphelinat par les Frères. Le 24 janvier 1878, le Conseil de Régime accepte cette prise en charge. Le 25 février, quatre Frères partent de Bayonne pour Madrid munis des directives que leur a adressées le Frère Irlide devenu Supérieur de l'Institut (cf. AMG NF 100-2/2). De même les Frères sont autorisés à venir à Barcelone, ils y arrivent en février 1879. À partir de ce moment les fondations se succèdent. À la fin de la 3^e année, il y aura en Espagne 60 Frères en 10 communautés : 4 à Madrid, 3 à Barcelone et 1 à Cadix, Lorca ou Manlleu (cf. GALLEGO, 117).

Dès 1878, les Supérieurs décident la constitution d'un District d'Espagne et placent à sa tête le Frère Justinus-Marie (Théodore Trévit) qui arrive à Madrid en septembre 1879. Pour assurer l'avenir, dès novembre 1878 un noviciat est ouvert près de l'orphelinat. Des postulants espagnols avaient déjà été formés au noviciat de Béziers; d'autres, surtout des Catalans, continueraient à y aller jusqu'en 1892. Pour préparer les jeunes Frères à enseigner dans leur pays, un scolasticat est ouvert en 1881 à Madrid; un petit-noviciat débute en 1884. Par ailleurs, si les Frères avaient pu s'établir à Madrid et Barcelone avec le consentement des autorités publiques, le Frère Visiteur se préoccupe d'affermir la position de l'Institut en Espagne. C'est que, en vertu du Concordat de 1851, seules trois Congrégations étaient admises pour l'ensemble du pays. Frère Justinus-Marie pense d'abord demander l'autorisation officielle nécessaire, pour l'ensemble des maisons, mais finalement en 1880, il la sollicite diocèse par diocèse. À la différence des premiers décrets, les nouveaux autorisent explicitement les Frères à s'établir là où on les demande.

De 1881 à 1892, l'Institut se répand à travers le pays. En 1889 les différents groupes de formation sont établis dans une maison appelée *Las Maravillas*. En 1892, noviciat et scolasticat sont placés à Bugedo (Vieille Castille) dans un ancien monastère. La même année, l'Espagne est divisée en deux Districts, celui de Madrid compte 22 maisons dont celle de Bugedo, et celui de Barcelone, 11.

De 1892 à 1904 l'Institut continue à se développer dans le pays. Il le fait dans un climat plus défavorable et parfois hostile, comme à Santander. Un Ministère de l'Enseignement public créé en 1900 s'attache à contrôler de près les établissements libres dont font partie ceux des Frères. Un décret de 1901 applique de façon stricte aux Congrégations religieuses une loi de 1887 relative aux Associations. Le parti républicain ne cache pas son hostilité à l'Église. Dans les villes, le fossé se creuse entre celle-ci et le prolétariat ouvrier. Les Frères, quant à eux, poursuivent leur œuvre auprès des enfants et des adultes de milieu populaire, notamment dans la région des Asturies.

Fin 1903, dans les deux Districts, 83 Frères dont les deux Frères Visiteurs ainsi que les Directeurs du noviciat et du scolasticat sont français, mais les effectifs des Frères originaires du pays se sont accrus progressivement. Aussi, 25 ans après leur arrivée, les Frères sont au total 381 : 261 dans le District de Madrid, 120 dans celui de Barcelone.

- Irlande

Lorsque l'Institut s'intéressait à l'Irlande, c'était en raison de l'attachement à la foi catholique de sa population d'origine; attachement qui lui valait d'être dominée politiquement et socialement par les autres composantes du Royaume-Uni. Le pays connaissait aussi une situation économique ordinairement mauvaise mais qui tournait parfois au désastre

comme lors des famines de 1845-46 et 1879. Des émigrants quittaient alors en masse le pays. Parmi ceux-ci l'Institut trouvait, au Canada et surtout aux États-Unis, des Frères en nombre important. Ainsi en 1875 l'Institut comptait 314 Frères originaires d'Irlande (AMG DD 280/6). C'est donc tout naturellement vers l'Irlande elle-même que l'on se tournait en vue de former des Frères de langue anglaise pour l'Angleterre et les pays de mission où l'on enseignait dans cette langue. D'où la nécessité de s'implanter dans le pays.

C'est par un Frère des États-Unis venu dans son pays natal que les Supérieurs de Paris étaient informés que l'évêque d'Elphin désirait confier aux Frères une *Industrial School*. Le Frère Irlandais en personne et le Frère Assistant Patrick venaient étudier la question sur place. Le contrat passé avec l'évêque prévoit que les Frères pourront également ouvrir un noviciat sur place. En juillet 1880, l'école de Summer-Hill est ouverte. Une controverse s'élève assez rapidement au sujet de l'application du contrat : l'évêque se plaignant qu'un premier Directeur n'a pas bien conduit l'établissement et qu'un second a fait des dépenses inconsidérées de façon indépendante. Par ailleurs, il apparaît que la présence du noviciat près de l'école n'est pas une bonne solution. Les Supérieurs décident de déplacer celui-ci, puis de quitter l'établissement en janvier 1882.

Le noviciat s'établit à Castletown à partir de novembre 1881. Un petit-noviciat est organisé en 1882. Un scolasticat y fonctionne également, les jeunes Frères s'exerçant dans les classes de l'école publique de la localité qui est confiée aux Frères. La présence des scolastiques à Castletown n'étant pas jugée satisfaisante, une maison est construite pour la communauté des Frères à proximité de l'école de *Stephen's Street* prise en charge en 1887 par les Frères, à Waterford, et le scolasticat s'y installe en 1888. Frère Justin, Visiteur venu des États-Unis, s'emploie à lui obtenir les avantages d'un *Training College** britannique en l'ouvrant à des étudiants laïcs ; les démarches aboutissent en 1891. Les œuvres des Frères, quant à elles, se multiplient dans le pays. Fin 1903, le District d'Angleterre-Irlande comprenait 193 Frères en 21 maisons ainsi que 31 novices.

Conclusion

La diversité des situations rencontrées par l'Institut selon les pays ne permet guère de tirer une conclusion d'ensemble. On peut au moins remarquer comment, en général, les Frères ont tenu compte de cette diversité. L'**étude** qui suit ce chapitre met en évidence leur capacité d'adaptation aux situations rencontrées, tout en montrant l'existence, entre ces différents pays, de traits communs hérités d'une même tradition.

3. PARENTÉ ET DIVERSITÉ ENTRE ÉTABLISSEMENTS DES FRÈRES D'EUROPE ET D'AMÉRIQUE

Dans les différents pays où l'Institut s'est répandu au XIX^e siècle, les établissements dont les Frères ont eu la charge ont présenté un certain nombre de traits communs hérités de la tradition éducative de leur Fondateur. En même temps, les Frères ont su répondre à des besoins spécifiques des pays où ils se trouvaient, notamment en créant des établissements plus spécialisés. Cela a concerné aussi bien les établissements d'enseignement primaire que ceux de niveau secondaire ou des orphelinats et institutions de rééducation. L'étude menée ici portera sur les pays d'Europe présentés dans le chapitre précédent et ceux d'Amérique dont il sera question dans le chapitre qui suivra.

Aspects communs

De leur rattachement à une commune tradition éducative, les établissements des Frères ont hérité d'un certain nombre de traits communs qui les ont caractérisés à travers le monde. Ceci se vérifie pour le dernier quart du XIX^e siècle et les premières années du XX^e.

- Établissements d'enseignement primaire

Un des traits caractéristiques de l'expansion de l'Institut à travers le monde au XIX^e siècle est que, pratiquement dans tous les pays où ils sont venus, les Frères ont commencé par prendre en charge des écoles destinées à donner l'enseignement primaire et, avant tout, à des enfants de milieu populaire. Partout dans ces écoles, les Frères poursuivaient les mêmes objectifs qui étaient de donner une éducation chrétienne aux enfants en leur enseignant les bases du savoir. Partout également ils suivaient la même méthode d'enseignement telle que la définissait la *Conduite des Écoles* héritée de saint J-B. de La Salle mais mise à jour au gré des besoins et dont l'*Explication des douze vertus d'un Bon Maître* leur rappelait l'inspiration chrétienne. Dans l'ensemble des écoles tenues par les Frères, beau-

coup se limitaient à l'enseignement élémentaire, certaines le complétaient cependant par un enseignement primaire de degré supérieur. Parmi toutes ces écoles plusieurs avaient des classes du soir pour adultes et quelques-unes pour apprentis ; il y en avait qui recevaient les élèves ayant terminé leur scolarité, dans des patronages ou autres œuvres de persévérance.

Universellement, on avait dans l'Institut le souci de la gratuité pour que les écoles élémentaires soient accessibles à tous les enfants susceptibles d'y venir. Pour cela il fallait que les frais de fonctionnement ainsi que la prise en charge des besoins matériels des Frères soient assumés par d'autres que les parents des élèves. C'était le cas pour les écoles que les pouvoirs publics établissaient ou celles, relevant de l'initiative privée, qu'ils subventionnaient. Sinon des particuliers devaient assurer les fonds nécessaires à la création et au fonctionnement d'écoles dites libres ou privées. Parmi celles-ci, certaines disposaient des ressources suffisantes pour que tous les enfants soient enseignés gratuitement. Des pensionnats ou demi-pensionnats pouvaient aussi entretenir une ou plusieurs écoles gratuites. D'autres écoles, au contraire, connaissaient des

difficultés économiques. Dans l'Institut, au cours de la période précédente, on avait dû, avec l'autorisation du Saint-Siège, déroger au principe de la gratuité absolue en acceptant qu'une scolarité soit demandée aux parents ou au moins à certains d'entre eux (voir EL 9, 174 ss.); si cela était nécessaire il fallait donc continuer à recourir à de telles dérogations. Cependant cette solution restait source d'insatisfaction dans l'Institut. On a noté ce qui a été décidé à ce sujet au Chapitre de 1897 (voir p. 50). Certains, notamment parmi les Supérieurs, voyaient dans le renoncement au principe de gratuité absolue un des points sur lesquels ils estimaient qu'il y avait eu relâchement dans l'Institut. Le Frère Assistant Réticius rédigeait dans ce sens une étude où il s'en prenait à ceux qu'il appelait les "rétributionnistes" parce qu'ils étaient favorables aux assouplissements apportés en matière de gratuité (AMG EG 346/11).

- Établissements secondaires

L'expression employée ici veut désigner des établissements, appelés de différentes façons selon les pays, où était dispensé un enseignement allant au-delà de celui donné dans les écoles primaires. Le type le plus caractéristique de ces établissements était celui des **pensionnats** que, selon la tradition remontant au Fondateur de l'Institut, les Frères avaient toujours tenus à côté des écoles élémentaires. Partout, selon le modèle de ceux de France (voir p. 36), on y avait pour objectif d'aider les élèves à préparer leur avenir dans une ambiance chrétienne. Sauf exception due aux conditions locales, on y dispensait une formation générale qui ne comprenait pas l'étude des langues classiques. Une formation de type professionnel ou technique y était souvent introduite également. En dehors de l'enseignement proprement dit, les élèves

internes trouvaient dans les pensionnats diverses formes de loisir ou des activités de caractère culturel comme : "cercles littéraires", initiation musicale, formation théâtrale. Le soin particulier donné à l'éducation chrétienne se traduisait, en plus de l'enseignement du catéchisme, par la fréquence des temps de prière, l'intensité de la vie sacramentelle, la diversité d'œuvres extra-scolaires : confréries, groupes voués à l'action caritative...

Les mêmes objectifs pouvaient être poursuivis dans d'autres types d'établissements dont l'enseignement était "payant". Il pouvait s'agir de **demi-pensionnats** ou d'**externats**. Certains étaient créés pour donner un enseignement spécifique, notamment dans les domaines professionnels et techniques. Le cadre de ces établissements ne permettait pas d'assurer des activités extra-scolaires aussi diversifiées que dans les pensionnats ; elles n'étaient pas négligées pour autant.

- Orphelinats et établissements de rééducation

Dans bien des pays on faisait aussi appel aux Frères pour prendre en charge des orphelinats ou des maisons de rééducation. C'était dans la ligne de ce qui avait été fait dans les "pensions de force" ou les "Hôpitaux généraux" au XVIII^e siècle et dans les prisons au cours du XIX^e siècle. Dans l'un ou l'autre de ces types d'établissements, on donnait aux plus jeunes l'enseignement élémentaire. Lorsque ceux-ci devenaient plus grands, ils recevaient une formation professionnelle dans un domaine ou un autre, d'où le nom de *Industrial Schools*, donné aux maisons de rééducation dans les pays anglo-saxons. En même temps les Frères s'efforçaient de compenser la vie de famille dont ces jeunes étaient

privés et ils s'attachaient à les éduquer chrétiennement.

- Éditions scolaires

Un autre aspect caractéristique de ce qu'ont fait les Frères dans pratiquement tous les pays où ils ont été présents au XIX^e siècle, tient à ce qu'ils ont édité des livres scolaires destinés, en premier, à leurs élèves des écoles primaires. Quelques exemples peuvent en être donnés.

Pour ce qui est du Canada français, la parenté de langue avec la France créait à cet égard une situation spéciale qu'un Frère du district du Canada francophone, Paul Aubin, étudie par exemple dans un article de la Revue d'*Histoire de l'Éducation* (I.N.R.P. - Paris) paru sous le titre: *La pénétration des manuels scolaires de France au Québec*. Très rapidement les Frères arrivés dans le pays ont commandé des ouvrages scolaires édités par leurs confrères de France. Leurs successeurs ont continué à importer de tels ouvrages, notamment pour l'enseignement du français. D'autres ouvrages publiés en France étaient purement et simplement réimprimés au Canada, tel était le cas de 26 des 119 titres publiés par les Frères, dans le pays, au XIX^e siècle. Les Frères éditaient également des textes composés en France mais en y apportant des adaptations rendues nécessaires, par exemple dans le cas des livres d'arithmétique par la différence des unités de poids et de mesures, ou en géographie par les particularités locales. À partir des années 1880, les Frères du Québec obtenaient des Supérieurs le droit d'éditer leurs propres manuels et ce type de production tendait à l'emporter progressivement sur les autres.

Pour ce qui est de la Belgique, si dans les premiers temps de leur présence, les Frères avaient

utilisé des livres publiés en France, depuis ils avaient pris leur autonomie en fait de publications scolaires. Dans le domaine de la géographie, le Frère Alexis (Jean-Baptiste Gochet), professeur à Carlsbourg, était même appelé à la Maison Mère de Paris pour composer des livres ou concevoir des matériels didactiques, telles que des cartes murales, destinés à être diffusés à partir de la France.

Ailleurs, lorsque le français n'était pas la langue utilisée pour l'enseignement, les Frères étaient conduits soit à traduire des ouvrages existants, soit à en composer directement dans les différentes langues. Ainsi, depuis longtemps, dans les États pontificaux mais plus encore au Piémont, les Frères avaient traduit des livres venant de France et en avaient composé en italien. On a vu, par exemple, comment au Piémont les Frères se sont dotés des instruments voulus pour enseigner le "système métrique" (voir EL 9, 125).

De même, dans la plupart des pays où l'Institut s'est implanté au XIX^e siècle, les Frères n'ont pas tardé à commencer un travail d'édition de livres scolaires destinés en premier aux élèves des écoles élémentaires, puis à ceux d'établissements d'autres types, ou encore aux adultes fréquentant leurs classes du soir. On peut citer ainsi l'exemple du Frère Miguel (Febres Cordero) qui, à lui seul, a écrit plus de 70 manuels de différents niveaux et dans plusieurs matières d'enseignement.

Pour ces pays et les autres qu'il n'est pas possible de citer, il y aurait aussi à souligner le soin particulier mis par les Frères à rééditer ou à publier, en y apportant parfois des adaptations ou en les traduisant, des livres composés par le Fondateur de l'Institut comme les *Devoirs d'un Chrétien* ou les *Règles de la Bienséance*.

Éléments de diversification

- Différences de ‘statut’ officiel entre écoles primaires

Le principal facteur de différenciation entre écoles primaires tenait au mode de financement de celles-ci. Selon celui qui prédominait dans les différents pays, le développement des écoles tenues par les Frères pouvait en être facilité ou freiné.

Écoles publiques

Dans la dernière partie du XIX^e siècle, il devenait moins fréquent que des Frères soient considérés comme instituteurs publics, c’est-à-dire intégrés à un système scolaire officiel. En **Italie**, les Frères étaient exclus de l’enseignement public depuis 1856. Cependant, dans les anciens États pontificaux, quelques-uns enseignaient encore dans des écoles publiques mais à titre individuel ; ce qui n’était pas sans poser des problèmes, ainsi qu’on pouvait le voir à Castel Gandolfo ou Benevento où des Frères manifestaient leur indépendance vis-à-vis des Supérieurs (cf. RIGAULT 8, 48,49). En **Belgique**, en 1875 les Frères avaient déjà presque totalement renoncé à tenir des écoles communales et la loi de 1879 leur en enlevait la possibilité. Par la suite, même s’ils retrouvaient cette possibilité, ils n’en usaient plus.

En revanche, dès leurs débuts en **Irlande**, les Frères se sont placés sous l’autorité du *National Board* chargé d’appliquer l’*Irish Education Act* de 1831 qui régissait l’enseignement primaire dans leur patrie, alors que les *Christian Brothers* d’Edmond Rice s’y étaient toujours refusé (voir ÉL 9, 78). Cela favorisait l’expansion de l’Institut dans le pays. Par exception, aux **États-Unis**, le Frère Directeur de la maison de Bernadillo, dans le Nouveau Mexique obtenait de faire entrer son

école dans la catégorie des écoles officielles (cf. RIGAULT 9, 191). Pour ce qui est de l’**Équateur** les Frères continuaient à être considérés comme enseignants publics, malgré les aléas de la politique.

En **Autriche**, en 1848 un ministère “du culte et de l’enseignement” qui dirigeait l’ensemble du système scolaire avait été créé. En 1869, une loi d’Empire concernant les écoles primaires fixait la durée de la scolarité obligatoire à 8 ans. Le financement des écoles restait assuré par les communes. Venus en Autriche avant 1869, les Frères avaient pris en charge des écoles privées, mais ces écoles et d’autres ouvertes par la suite obtenaient le statut de droit public en se conformant aux règlements officiels.

Écoles subventionnées

Dans plusieurs pays, des écoles dont la création relevait de l’initiative privée pouvaient recevoir l’aide des pouvoirs publics, généralement sous forme de subventions accordées par l’État, des municipalités ou des commissions scolaires chargées d’organiser l’enseignement primaire.

En **Belgique**, des écoles qui avaient bénéficié du système des écoles “adoptées” s’étaient vu retirer cet avantage; la loi scolaire de 1879 le supprimait totalement. Après le retour des catholiques au pouvoir en 1884, le système de “l’adoption” ayant été rétabli, les Frères en bénéficiaient à nouveau. La loi de 1885 répartissant les subventions officielles entre écoles “communales”, “adoptées” ou “adoptables”, c’est-à-dire remplissant les conditions pour être adoptées, les Frères usaient également de cette possibilité. Dans l’un et l’autre cas, cela facilitait le développement et la multiplication des écoles confiées aux Frères.

En **Angleterre**, dans les six écoles de Liverpool dont ils ont eu la charge de 1877 à 1882, les Frères recevaient des subventions liées largement aux résultats obtenus avec des élèves particulièrement difficiles. C'était une des raisons qui les conduisaient à quitter ces écoles (voir p.67). Par contre, quand ils reprenaient une école à Bradford, comme il s'agissait d'une école paroissiale, ils ne recevaient pas d'aide (AMG NA 123).

Pour ce qui est du **Canada**, les Frères dépendaient des Commissions scolaires, organismes officiels auxquels était confiée l'administration des écoles. Ces commissions élues avaient la charge d'assurer le fonctionnement des écoles et de payer les instituteurs dont le choix leur appartenait. Lorsque ce choix portait sur les Frères, ceux-ci bénéficiaient des mêmes avantages que les autres instituteurs. Dans la mesure où l'on faisait appel à eux, les Frères pouvaient donc accroître le nombre de leurs écoles.

Écoles libres

Comme cela a été explicité, dans les autres cas, les Frères ne pouvaient prendre en charge que des écoles dites libres ou privées.

En **Italie**, par la force des choses, les Frères se trouvaient dans cette situation dans plusieurs des lieux où ils avaient pu se maintenir. À Turin, ils continuaient à œuvrer dans les écoles dépendant de la *Regia Opera Mendicita Istruita*. À Rome, en faisant valoir l'origine étrangère de leur fondation et en les déclarant écoles privées, ils préservaient de la confiscation de leurs biens, celles de *Santa Maria ai Monti*, de la Trinité des Monts et même de *San Salvatore*. Également, à titre d'écoles privées ils en prenaient ou reprenaient en charge un certain nombre.

En **Belgique**, les grandes villes n'appliquant pas toujours le système de "l'adoption", les Frères

tenaient encore des écoles totalement "libres" et donc ne bénéficiant d'aucune subvention.

En **Autriche**, la possibilité d'ouvrir des écoles privées était maintenue par la loi de 1869. Parmi les écoles des Frères, quelques-une restaient sous ce régime, même lorsque la plupart obtenaient le statut de droit public. La liberté d'enseignement était déclarée en **Espagne** en 1876. Sous ce régime, après avoir obtenu l'autorisation légale de s'établir dans diverses parties du pays, les Frères pouvaient s'y charger d'un nombre croissant d'écoles.

Aux **États-Unis**, en raison de la séparation de l'Église et de l'État, les écoles catholiques ne pouvaient recevoir un financement public. Les évêques avaient organisé, avec l'aide des fidèles, un système scolaire propre à l'Église catholique. C'est dans ce cadre que les Frères tenaient tout un réseau d'écoles paroissiales, surtout dans de grandes villes.

En **Amérique latine**, au cours de la période étudiée actuellement, dans les pays où les Frères étaient appelés, c'était le plus souvent pour tenir une école ou un autre type d'institution en faveur des pauvres. Les établissements ainsi créés procédaient de l'initiative privée, dans plusieurs cas celle-ci venait d'une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Parmi ces écoles qui dépendaient de la générosité des catholiques, certaines disposaient des ressources nécessaires pour enseigner gratuitement tous les élèves. Tel était le cas à Turin des écoles dépendant de la *R.O.M.I.* qui en recevaient 1.400 ; en Espagne, en 1888, sur 45 écoles tenues par les Frères, 35 étaient entièrement gratuites. D'autres connaissaient des difficultés économiques qui les obligeaient à demander une scolarité aux élèves ou au moins à certains d'entre eux ; parfois des écoles disparaissaient pour ce motif.

- Diversité entre pays selon les autres types d'établissements

Indépendamment des traits communs à leurs établissements, les Frères tenaient compte des réalités des pays où ils se trouvaient pour ouvrir des établissements secondaires ou prendre en charge des orphelinats et maisons de rééducation. Il en résultait une certaine diversité. Souvent, selon les pays, les Frères ont développé davantage tel ou tel de ces types d'établissements.

- *Europe continentale*

En **Italie** les orphelinats ne tenaient plus la même place que précédemment. Dans un domaine voisin on peut relever cependant la prise en charge à Turin d'une école pour sourds-muets en 1900, où les Frères adoptaient la "méthode orale". Par ailleurs, les Frères avaient assez peu de pensionnats dans le pays. Le plus caractéristique y a certainement tenu à l'évolution des établissements donnant un enseignement 'secondaire' ou 'technique'. À Rome, le Frère Siméon (Charles-Joseph Périer) continuait à diriger le collège ouvert en 1851 pour de jeunes français (voir EL 9, 167). L'établissement était transféré en 1885, Place d'Espagne. Après la mort du Frère Siméon, le collège Saint-Joseph recevait de plus en plus d'élèves italiens. En 1903, l'Institut technique "de Mérode", confié aux Frères en 1900, venait s'y adjoindre. Une école professionnelle fondée par Pie IX, dite des *Artigianelli* (petits artisans), était prise en charge par les Frères en 1883. En 1893 elle était transférée sur l'Aventin, et prenait le nom d'*Istituto Pio nono*. En 1902, le Pape Léon XIII demandait aux Frères de prendre la direction de l'Institut technique fondé par le Cardinal Mastai et qui était alors transféré à l'école de *Santa Maria ai Monti*.

Dans le Nord de l'Italie, Frère Genuino (Jean-Baptiste Andorno), Visiteur de 1863 à 1901 de ce qui devenait le District de Turin, s'était attaché à restaurer le *Collegio San Primitivo*. Le nouvel établissement, créé en 1875, prenait le nom de *San Giuseppe*; on y donnait un enseignement secondaire, comprenant celui du latin confié à des laïcs. Dans la même ville, en 1902, les Frères commençaient l'*Istituto de La Salle*, qui officialisait les cours techniques du soir et du jour établis à Sainte Pélagie (voir EL 9, 126).

En ce qui concerne la **Belgique**, comme cela a déjà été dit précédemment, les deux établissements qui assuraient la formation de maîtres laïcs continuaient à remplir cette importante mission. Ils continuaient également à recevoir des pensionnaires. Mais un des traits les plus caractéristiques de la période pour l'Institut, dans le pays, a été le développement de "l'enseignement moyen" et la montée des classes qui atteignaient le niveau "d'humanités modernes". Les établissements de Malonne et de Carlsbourg adoptaient ces enseignements pour leurs pensionnaires 'ordinaires'. Les principaux établissements primaires se prolongeaient par des classes d'enseignement moyen ou par celles d'humanités modernes (cf. RIGAULT 8, 110).

D'autres établissements offraient des formations professionnelles ou techniques. Ainsi, à Carlsbourg, un cours agricole était créé en 1877, il formait en 1888 une section qui se voyait reconnaître le droit de délivrer le diplôme officiel en 1901. Mais la forme la plus typique prise par l'enseignement professionnel a été certainement celle des Écoles Saint-Luc destinées à donner un enseignement préparatoire aux professions artisanales dans les métiers d'art. La première était née à Gand du désir de donner une formation professionnelle à des apprentis

fréquentant un patronage soutenu par une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Fin 1862, Frère Marès-Joseph (Charles de Pauw), ayant été chargé d'y organiser un cours du soir de dessin, avait orienté son enseignement dans le sens d'une restauration de l'art chrétien préconisée dans certains milieux catholiques. Le cours qui s'étalait sur plusieurs années constituait à partir de 1866 l'"Académie Saint-Luc". Des cours semblables étaient créés à Tournai (1878), Liège et Schaerbeek (1880), Molenbeek (1897), pour la période étudiée actuellement. Progressivement, aux cours du soir et du dimanche s'ajoutaient des cours du jour, la formation aux différents métiers étant donnée sur place dans divers ateliers ; ainsi l'école de Tournai assurait un cours d'art décoratif, préparait aux professions du bâtiment, formait des apprentis : sculpteurs, ébénistes, orfèvres. Une formation de typographe s'y ajoutait par la suite.

Ainsi que cela a déjà été dit (voir p. 65) les Frères, en **Autriche**, tenaient plusieurs Écoles Normales ainsi que le pensionnat de Strebersdorf. Ils ouvraient également d'autres pensionnats. Mais leur champ d'action le plus caractéristique a certainement été celui des Orphelinats. Depuis leur arrivée dans le pays, ils étaient à la tête de l'Orphelinat impérial et royal de Vienne. Frère Eucherius (J-B. Haas) qui, pendant 30 ans, dirigeait cet orphelinat méritait d'être appelé *Vater der Waisen* (père des orphelins). Une association catholique d'aide aux orphelins confiait aux Frères, en 1881, un autre orphelinat appelé *Norbertinum*, à Pressbaum (20 km de Vienne). En 1889, la même association créait à Vienne un 'foyer' pour étudiants et apprentis qui était placé sous la responsabilité d'un Frère. En Hongrie, à Budapest, Frère Bernhardt (Henrich Schaefer) appelé "l'ami des Magyars" prenait en charge un orphelinat à Budapest, en 1896.

Le début de la présence des Frères en **Espagne** a été lié à la prise en charge d'un orphelinat créé à Madrid ; mais les Frères n'ont pas développé ce genre d'institutions dans le pays. Plus caractéristique a été la création, en parallèle avec les ouvertures d'écoles, d'établissements appelés *Colegio* donnant un enseignement allant au-delà du primaire avec souvent une formation commerciale, pour des enfants de familles plus aisées. Quelquefois un pensionnat y était adjoint. Ainsi :

- À Madrid un collège de ce genre ouvrait dans la maison où, à leur arrivée, se trouvait l'orphelinat.
- À Barcelone un demi-pensionnat, le *Colegio Condal*, donnait un enseignement surtout commercial à partir de 1881. La même ville voyait en 1889 la création du collège de la Bonanova.
- À Santander, en 1882, débutait le collège hispano-franco-anglais du Sacré-Cœur.

Au moment de la répartition des maisons d'Espagne en deux Districts, celui de Barcelone comprenait trois collèges, et celui de Madrid, quatre. Après cette division, d'autres créations intervenaient avant la fin du siècle :

- À Madrid, à la suite du départ du noviciat, un collège était ouvert dans la maison de *Las Maravillas*.
- Un collège créé à Bilbao en 1893 allait devenir le *Colegio Santiago Apostol*.

- *Îles britanniques*

En dehors de leur action dans les établissements de rééducation dont il a été question dans le chapitre précédent, ce que les Frères ont apporté de plus particulier en **Angleterre** a consisté dans un enseignement convenant aux enfants des familles de la 'classe moyenne'. Au pensionnat de Clapham, Frère Potamian avait développé l'enseignement scientifique (voir EL 9, 182); cela s'était traduit par des entrées en nombre crois-

sant à l'Université. Devenu Directeur en 1885, il avait transféré le collège dans le quartier de Tooting Common, mais après le retour de ce Frère aux États-Unis, des difficultés financières conduisaient à vendre le nouveau bâtiment. Continué malgré tout à deux emplacements successifs, le collège s'établissait définitivement à Beulah Hill, en 1903. *St Joseph's Academy*, dans une autre partie de Londres, continuait à donner le même type d'enseignement que le collège. En 1880, le Cardinal Manning avait demandé que les Frères se chargent d'un établissement semblable dans son diocèse de Westminster. Les objections présentées, notamment par le Frère Potamian, avaient incité les Supérieurs à ne pas donner suite à cette offre.

Pour s'établir en **Irlande** les Frères avaient accepté de prendre en charge l'*Industrial School* de Summerhill. Mais ils l'avaient quittée rapidement et ce n'est pas dans cette direction qu'ils s'orientaient dans ce pays. Par contre, en lien avec la multiplication des écoles dont ils se chargeaient, les Frères ayant installé leur scolasticat près d'une école ouverte à Waterford décidaient de former également des maîtres laïcs. Les démarches entreprises pour obtenir les avantages d'une *Training School* (École Normale) officielle aboutissaient en 1891. En 1894, la construction d'un nouveau bâtiment permettait de recevoir 120 élèves-maîtres ; en 1898, le maximum en était porté à 150.

- *Amérique du Nord*

Au Canada et aux États-Unis, en dehors des liens qui avaient existé et qui continuaient à exister entre les Frères des deux pays, un trait commun à leur œuvre a été la formation d'ensembles d'établissements conduisant des classes élémentaires aux formations de niveau secondaire et supérieur. Mais à ces deux derniers

niveaux, le type des formations offertes différait entre les deux pays. En revanche, tandis qu'aux États-Unis, les œuvres de rééducation continuaient à tenir une place importante, il n'en allait pas de même au Canada.

Assez rapidement après leur arrivée au **Canada**, les Frères avaient créé des pensionnats et des "académies" offrant un complément d'études aux élèves des écoles. Ils continuaient à tenir et à créer ces genres d'établissements où était donné une formation du niveau primaire supérieur ou secondaire mais à laquelle s'ajoutait souvent une formation commerciale. Pour prolonger ce genre d'enseignement, ils avaient déjà fondé l'Académie commerciale de Québec en 1862. Celle-ci se développait. Le projet des Frères de doter Montréal d'un établissement poursuivant le même objectif conduisait à l'achat d'un terrain sur la butte du Mont Saint-Louis, puis à la construction d'un bâtiment où s'ouvraient en septembre 1888 les classes d'un établissement portant le nom du lieu où il se trouvait. Donnant un haut enseignement commercial, il préparait à l'École polytechnique.

Les établissements secondaires de la région de Toronto (Ontario) étaient tournés davantage vers la préparation à l'Université en assurant l'enseignement des langues classiques. Mais ces établissements tombaient avant la fin du siècle. En revanche un établissement de rééducation, *St John's Industrial School*, se maintenait ; l'enseignement des *High Schools* y était introduit ; des travaux manuels complétaient cet enseignement, à partir de 1895.

Aux **États-Unis**, les Frères avaient déjà créé un réseau d'*Academies* ou de *High Schools* préparant aux professions libérales et à l'entrée à l'Université ou au Séminaire. Pour ces raisons l'enseignement du latin et du grec avait été intro-

duit dans le cursus des études. Ce type d'établissements continuait à se développer. Une liste établie en 1890 en mentionne 18 dont 6 avec pensionnats (AMG NS 550/17). Pour que leurs élèves ne soient pas obligés de fréquenter des établissements similaires, protestants ou publics les évêques avaient demandé aux Frères d'ouvrir des Collèges universitaires. Un certain nombre existaient déjà : en 1875 on en comptait neuf. Il s'en ouvrait encore trois avant la fin du siècle. Les Frères n'en poursuivaient pas moins leur action en faveur des jeunes à l'abandon, notamment dans le District de New York. Les anciennes maisons de rééducation continuaient; certaines étaient transférées; d'autres étaient créées. Au total à la fin du siècle on en comptait une quinzaine avec, en 1903, quelque 3.700 jeunes.

- *Amérique latine*

Appelés dans différents pays d'Amérique latine pour s'occuper des enfants pauvres, dans des écoles ou des orphelinats, les Frères étaient amenés cependant à créer des établissements donnant un enseignement de niveau primaire supérieur ou secondaire et préparant en particulier aux professions commerciales. Certains étaient des pensionnats. Par ailleurs, dans quelques-uns de ces pays les Frères étaient associés à la formation d'instituteurs.

En **Équateur**, dans leur grand établissement du *Beaterio*, les Frères donnaient un enseignement primaire supérieur. En 1892, ils étaient autorisés à y recevoir des élèves-maîtres. Fondé en 1892, l'Institut de La Salle à Quito donnait un enseignement secondaire, mais il tombait en 1895. Par ailleurs, à Quito, les Frères recevaient dans un *Protectorado* des enfants à l'abandon auxquels ils donnaient une formation professionnelle.

Venus à Santiago, au **Chili**, pour tenir la *Casa de Talleres* (Maison des ateliers) destinée à assurer la formation professionnelle d'orphelins, les Frères se chargeaient également d'un établissement semblable à Limache, en 1893. En 1894, ils ouvraient le *Colegio San Jacinto* à Santiago. En 1901, une École Normale était confiée aux Frères par l'Archevêque de la même ville.

À leur arrivée en **Argentine** les Frères avaient trouvé l'appui des Pères Jésuites. En 1891, à Buenos Aires, ceux-ci construisaient à leur intention un bâtiment qui pouvait recevoir trois classes payantes et deux gratuites; en 1894 cet établissement appelé Collège de La Salle recevait dans les 600 élèves. Il était transféré en 1899 sur une propriété achetée à des religieuses; un cours secondaire y débutait en 1900.

À la différence d'autres pays d'Amérique latine, quand les Frères s'établissaient de façon définitive en **Colombie**, c'était pour y tenir à Medellín un externat appelé Collège Saint-Joseph mais qui, en fait, recevait plutôt des enfants deshérités. Un autre collège était ouvert à Bogotà en 1893. À Barranquilla sur la Mer des Antilles, en 1896 les Frères prenaient en charge un Collège Saint-Joseph qui disparaissait lors d'une guerre civile à la fin du siècle. En 1902, le ministre de l'Instruction publique faisait part aux Frères de son intention de leur confier une École Normale, mais les difficultés rencontrées en faisaient reporter l'ouverture en 1905.

Les Frères étaient demandés au **Nicaragua** pour tenir un orphelinat à León sur la côte du Pacifique; les Frères arrivaient en novembre 1903. Il était fait appel à eux au **Panamá** pour former les maîtres d'école de la nouvelle République. Cela se réalisait en 1904 grâce à des Frères expatriés de France.

Conclusion

Si, pour l'ensemble des pays considérés dans cette étude, on veut évaluer ce que représentaient les établissements dont il a été question, cela est possible à partir de l'état statistique de 1903. Ainsi on peut établir que:

- l'ensemble de ces établissements était de 393, soit près de 20 % des 1.918 que comptait alors l'Institut. Le nombre des élèves représentait quelque 30 % des 314.100 élèves "de jour" recensés;
- sur ces établissements, 90 en Europe et 50 en Amérique, étaient répertoriés comme "publics" tandis que respectivement 101 et 142, l'étaient comme "libres". Chiffres à comparer aux 188 "écoles publiques" et 1.730 "écoles libres" indiquées pour l'ensemble de l'Institut.
- la statistique relevant le nombre des "internes", fait état, pour l'Europe, de 2.269 "pensionnaires et normaliens" et de 1.413 "internes divers" et, pour l'Amérique, respectivement de 1.892 et 3.793. Soit, pour les "pensionnaires et normaliens", près de 15% de l'ensemble des 21.250 recensés pour l'Institut, et pour les "internes divers", 5/6 des 6.011 portés sur la statistique et qui correspondaient, semble-t-il, à l'ensemble des jeunes confiés aux Frères dans les orphelinats et maisons de rééducation.

Ces quelques données mettent en évidence la place que tenaient les établissements d'Europe – en dehors de la France – et ceux d'Amérique, dans l'ensemble de ceux dont l'Institut avait la charge, la dernière année où prévalait encore la situation héritée du XIX^e siècle.

Chap. 4 - L'INSTITUT SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

Orientation

En 1875, quand les Supérieurs de l'Institut envoyaient le Frère Armin-Victor (Victor-Nicolas Vigneulles) comme Visiteur Provincial pour les Districts du continent américain, cela marquait qu'à leurs yeux, ces Districts formaient un même ensemble. Pourtant entre la partie Nord où l'Institut était en plein développement et la partie Sud où il n'en était qu'à ses débuts, il y avait bien des différences. Malgré cette diversité, on regroupera dans ce chapitre ce qui a concerné l'Institut sur l'ensemble du continent durant le dernier quart du XIX^e siècle et le tout début du XX^e.

Amérique du Nord

L'Histoire commune des Frères du Canada et des États-Unis s'était terminée en 1864, mais des liens ont subsisté entre ces deux parties de l'Institut : celles-ci dépendaient du même Visiteur Provincial, à partir de 1875 ; des Frères continuaient à être nommés d'un côté à l'autre de la frontière. Cependant chacune de ces entités poursuivait son développement propre.

- Canada

L'« Acte de l'Amérique britannique du Nord » de 1867 avait créé des conditions favorables aux renforcements de l'influence de l'Église catholique dans la Province du Québec, notamment dans le domaine de l'enseignement. Cependant au plan politique, dans les différentes parties de la Confédération, on retrouvait l'opposition entre libéraux et conservateurs ; dans la Province du Québec, cette opposition était particulièrement vive de la part de ceux des catholiques dont l'attachement aux positions de la papauté a fait appeler « ultramontains ». Les Frères, dans les Provinces du Québec et de l'Ontario subissaient les contre-coups de ces luttes. Cela était loin d'entraver leur développement. Tout ceci peut être mis en évidence au cours de deux périodes.

1875-1889

Au début de cette période, tandis qu'il est Visiteur du District de Montréal en même temps que Visiteur Provincial, le Frère Armin-Victor entreprend les démarches voulues pour obtenir la reconnaissance légale de l'Institut dans la Province du Québec. Il obtient satisfaction : en effet le 24 septembre 1875, la « législature du Québec » reconnaît « que les Frères des Écoles chrétiennes... sont constitués en corps politique et formeront une corporation... » (cité dans RIGAULT 9, 15). En 1879, au Québec, le pouvoir revient aux conservateurs mais les

ultramontains dénoncent les concessions faites aux libéraux par le premier Ministre (VOISINE II, 66). Nommé Visiteur Provincial pour l'Amérique du Nord en 1880, Frère Réticius (Louis Gonnet) épouse la cause des ultramontains. Venant de France au moment où les républicains s'apprêtent à mettre en œuvre leur politique scolaire visant notamment à "laïciser" l'enseignement public, il s'en prend assez rapidement aux responsables de l'Instruction publique du Québec chez lesquels il dénonce une tendance semblable. Le conflit prend en particulier la forme d'une polémique avec l'abbé Verreau, Principal de l'École Normale Jacques Cartier qui prépare des maîtres pour les écoles non congréganistes.

Au travers des arguments avancés par les deux protagonistes, il est nécessaire de saisir la nature exacte du conflit. L'abbé Verreau, en face d'un enseignement congréganiste prédominant, se faisait le porte-parole des maîtres "laïcs" au sens de "non-clercs ou non-religieux" qui, de toute façon, ne pouvaient enseigner que s'ils faisaient profession de foi catholique. Même s'il était traité de "libéral", on voit mal comment ce responsable d'une institution importante, dans une Province catholique, aurait défendu l'enseignement "laïque" au sens où les libéraux l'entendaient. Il est vrai que le Frère Réticius avait été témoin en France du glissement qui avait conduit des municipalités à réclamer le remplacement de maîtres congréganistes par des instituteurs qui ne soient pas seulement des "laïcs" mais des maîtres "laïques" c'est-à-dire donnant un enseignement sans référence religieuse. Ce qui faisait problème, c'est que le Frère Réticius transposait sans nuance, au Québec, la situation qu'il avait connue en France.

Pour ce qui est de la vie propre de l'Institut, déjà Frère Armin-Victor avait fait état d'un affaiblissement de la vie religieuse provoqué, à ses yeux, par les directives trop conciliantes données par le Frère Philippe dans les débuts de la présence des Frères en Amérique du Nord (cf. RIGAULT 9, 22). De la même façon, dans le rapport qu'il faisait après une première visite des Districts qui lui étaient confiés, le Frère Réticius se montre plutôt sévère dans ses appréciations sur le Canada. Dès 1880, il entreprend une œuvre de "réforme" par le biais des retraites annuelles, des Grands-Exercices, de recollections. Il relance aussi les études dans les communautés et pousse à l'amélioration des manuels scolaires. Il veut aussi assurer une meilleure formation pour la relève. Le noviciat de Montréal étant trop à l'étroit, il obtient de pouvoir édifier une construction sur une propriété déjà acquise. Cependant, c'est seulement en 1887 que petit-noviciat, noviciat et scolasticat prennent possession de ce qui reçoit le nom de Mont de La Salle. Un noviciat ouvert à Toronto en 1880 ne continue pas au-delà de 1883.

En ce qui concerne les œuvres, Frère Réticius partage l'avis de ceux qui estiment qu'il faut en réduire le nombre. Effectivement, les circonstances conduisent à fermer plusieurs maisons:

- dans la Province de Québec : Beauharnois (1881), Chambly (1882), Côtes des Neiges et Sorel (1886);
- dans les Provinces maritimes, la dernière des écoles que les Frères y avaient tenues est abandonnée en 1880.

Les polémiques soulevées par le Frère Réticius conduisent les Supérieurs à le rappeler en France en 1886. Des évêques ou des Frères demandent son retour au Canada ; d'autres interviennent dans un sens opposé. En fin de compte, Frère Christian of Mary (Joseph Panneton), alors Visiteur du District de Baltimore permute avec le Frère Réticius. De 1888 à 1896, un District de Toronto composé de 4 communautés avec 33 Frères est formé.

1890-1904

Dans les années 1890, le Canada est secoué par une agitation politico-religieuse. Celle-ci se manifeste notamment à l'occasion de ce que l'on a appelé "l'affaire du Manitoba". Par une loi de 1890, cette Province organise son régime scolaire en ne tenant pas compte des divergences confessionnelles. Cette décision soulève les protestations de l'épiscopat catholique ; elle fait l'objet de l'encyclique *Affari vos* du pape Léon XIII. Finalement elle est annulée au niveau fédéral. Les tensions politiques ont des répercussions sur les maisons situées en Ontario. À Ottawa, une faction anglophone veut éliminer l'influence exercée par les Canadiens de langue française ; ceux-ci étant catholiques, la lutte prend également un caractère religieux. Une campagne de presse met en cause les religieux enseignants. En 1895, une enquête menée dans les écoles des Frères aboutit à des conclusions nettement défavorables. Les Frères se retirent des écoles publiques de la ville. Dans la Province même, divers motifs – dont l'opposition du Frère Réticius, devenu Assistant, à ce que les Frères utilisent les manuels scolaires de la Province et présentent les élèves aux examens officiels – conduisent à abandonner l'établissement déjà ancien de Kingston (1893) ou celui plus récent de Hamilton (1896). Au Québec le problème qui se pose est celui de la revalorisation du traitement des Frères. À Montréal, un accord est passé avec la Commission des écoles catholiques, mais celle-ci ne consent pas à rétribuer les maîtres laïcs que les Frères doivent engager (cf. VOISINE II, 150).

Les maisons du District de Toronto ayant été rattachées à nouveau à celui de Montréal en 1896, ce dernier, en 1903, comptait 39 maisons, 501 Frères, 50 Novices, 18 Scolastiques.

- États-Unis

Le dernier quart du XIX^e siècle a été marqué pour les États-Unis par un développement économique qui a conduit ce pays à supplanter la Grande-Bretagne à la tête des nations industrialisées. Ce développement s'est accompagné d'un accroissement de la population : ainsi de 1880 à 1900 celui-ci a été de 26 Millions d'habitants, cet accroissement restant dû

surtout à l'immigration. Les immigrants venant pour beaucoup des pays catholiques et se groupant surtout dans les villes, les motifs qui avaient conduit les évêques et le clergé paroissial à multiplier les établissements d'enseignement subsistaient donc. En 1874, une loi instituant l'enseignement obligatoire dans l'État de New York avait suscité la crainte que cela ne conduise à un amalgame des écoles paroissiales et des *Common Schools*. Visiteur du District de New York, Frère Paulian avait fait savoir que 'jamais les catholiques n'abandonneraient à des mains maladroites ou suspectes l'éducation religieuse de leurs enfants' (RIGAULT 9, 92) ; en définitive la liberté avait gardé ses droits. En 1891, Mgr Ireland, évêque de Saint-Paul, croit pouvoir signer avec les autorités civiles du Minnesota une sorte de concordat scolaire. On s'en émeut dans les milieux catholiques ; le débat est clos par une lettre de Léon XIII du 31 mai 1893 où celui-ci insiste sur la création d'écoles catholiques de plus en plus nombreuses. C'est dans ce contexte que les Frères poursuivent leur œuvre dans les quatre domaines où ils l'avaient menée dans la période précédente. Fin 1903, les œuvres des Frères formaient à travers 27 États un réseau de 117 établissements.

La multiplication des œuvres, leur dispersion dans des régions très éloignées avaient déjà conduit à répartir les maisons des États-Unis en trois Districts : New York, St Louis, San Francisco, plus un de New Orleans temporairement. En 1878, un District de Baltimore est constitué avec les maisons de la partie Sud du District de New York.

The Giants of old

Ces "géants d'autrefois" ainsi que l'on peut traduire l'expression employée par les Frères des États-Unis pour les désigner, ce sont les Frères Visiteurs qui étaient alors à la tête des Districts américains.

- Frère Paulian (Patrick Fanning), né en Irlande en 1831 et immigré aux États-Unis, était entré au noviciat de Saint Louis en 1852. Professeur puis "Président" de *Manhattan College* il gardait cette responsabilité en devenant Visiteur du District de New York en 1873 ; puis il était nommé Visiteur de celui de Saint Louis en 1879.

- Frère Justin (Stephen Mac Mahon), né lui aussi en Irlande, en 1834, et venu avec ses parents aux États-Unis en 1848, était entré au noviciat de Montréal. Placé à la tête des premier Frères venus à San Francisco en 1868, il était appelé à remplacer le Frère Paulian comme Visiteur à New York en 1879. Il le restait une vingtaine d'années entrecoupées par un séjour en Irlande de 1890 à 1892 (voir p. 70).

- Frère Christian of Mary (Joseph Panneton) était né au Canada en 1844. Directeur du noviciat de Montréal, il quittait celui-ci pour devenir le premier Visiteur du District de Baltimore. En 1886, il remplaçait le Frère Réticius à Montréal, puis revenait aux États-Unis comme Visiteur auxiliaire à New York avant d'être à nouveau Visiteur à Baltimore de 1896 à 1900.

- Frère Quintinian (Thomas Meade), né en 1841, avait été élève des Frères à New York. Il était entré au noviciat de Montréal en 1860. Venu à Paris en 1882 comme secrétaire du Frère Assistant Patrick, il était nommé Visiteur auxiliaire du District de New York en 1884 avant de devenir Visiteur de celui de Baltimore en 1888 ; puis après un intérim comme Directeur, il devenait Auxiliaire du Frère Justin en 1891.

Hommes de premier plan, à la personnalité bien marquée en même temps que religieux assumant pleinement leurs engagements dans l'Institut, c'est à eux en premier chef que l'Institut a dû le dynamisme qui l'a caractérisé aux États-Unis dans la dernière partie du XIX^e siècle, jusqu'à ce qu'il soit affronté à ce qu'on appelle la 'question du latin' qui fait l'objet de l'étude suivant ce chapitre.

Chacun des Districts s'organisait pour former des jeunes du pays capables d'assurer l'avenir. Dans celui de New York, à côté du noviciat établi à Westchester, un juvénat est créé en 1878. La région étant peu salubre, en mai 1883 les deux groupes sont déplacés à Amawalk ; en septembre de la même année, un scolasticat commence à y fonctionner. Mais les travaux entrepris par la ville de New York pour se fournir en eau obligent à quitter la maison de 1896 à 1899 et, en 1903, à joindre petits-novices et novices à ceux de Baltimore. Lors de la création du District de Baltimore, le Frère Visiteur rassemble cinq novices et trois postulants venant de New York et trois postulants de Montréal. En 1880, le noviciat est installé dans une construction élevée dans un domaine acheté à Ammendale. En août 1880, un petit-noviciat s'y ouvre et un scolasticat commence à y fonctionner en 1885 ; il semble qu'il ait cessé en 1888. Pour le District de Saint Louis un noviciat fonctionnait à Carondelet, à proximité de la ville. Il est déplacé en 1886 à Glencoe ; un petit-noviciat s'y ajoute en 1888 ainsi qu'une ébauche de scolasticat en 1891. Le noviciat du District de San Francisco était à Oakland depuis 1870 auprès d'une école appelée *Saint Joseph's Academy* ; lorsqu'en 1879 celle-ci devient pensionnat, le noviciat est transféré près de la ville de Martinez. Dans l'ensemble des Districts, le faible développement des scolasticats s'explique par le fait que la plupart des jeunes Frères se préparaient de façon personnelle au diplôme d'instituteur puis aux examens universitaires (cf. RIGAUT 9, 115).

Districts :	Nombre de novices				
	New York	Baltimore	Saint Louis	San Francisco	Total
1880	34	25	25	17	101
1890	38	18	10	11	77
1900	31	20	14	8	73
1903	30	18	7	7	62

Ces chiffres montrent que les effectifs des noviciats de Saint Louis et de San Francisco ont été en général assez faibles ce qui correspond aussi à un plus faible accroissement du nombre de Frères dans ces Districts comme le fait ressortir le tableau suivant :

	Nombre de Frères				
	New York	Baltimore	Saint Louis	San Francisco	Total
1880	277	124	166	70	637
1890	385	165	172	97	819
1900	417	211	193	101	922
1903	398	215	188	104	905

La baisse du nombre de Novices et de celui des Frères dans les dernières années est certainement un reflet de la crise traversée par les Frères des États-Unis depuis 1894 et surtout à partir de 1897 par suite du développement de ce qui a été appelé la ‘question du latin’.

Amérique latine

En Amérique latine, l’Institut se trouvait présent en Équateur depuis 1863. Dans le dernier quart du XIX^e siècle il pénétrait dans trois autres pays et, dans les toutes premières années du XX^e, il entrait ou se préparait à entrer dans deux autres. Dans tous ces pays, l’Institut se trouvait dans un contexte politique assez semblable, le pouvoir passant alternativement, parfois de façon violente, des libéraux aux conservateurs et réciproquement. L’Église catholique, en particulier, subissait les conséquences de la lutte que les uns et les autres se livraient entre eux. Les premiers, à la fois dans la ligne de certains des anciens souverains et selon les idées des philosophes du XVIII^e siècle, tendaient à enlever toute participation à l’Église dans les affaires publiques. Les seconds qui se faisaient ainsi une alliée de l’Église catholique estimaient nécessaire de conserver ou de redonner à celle-ci la place qu’elle avait tenue traditionnellement. Cela se traduisait dans le domaine de l’enseignement par le désir des uns de promouvoir un enseignement neutre et le souci des autres de maintenir l’enseignement religieux dans les établissements scolaires. Les Frères, même s’ils ne se mêlaient pas aux luttes politiques, ne pouvaient échapper aux répercussions que celles-ci pouvaient avoir sur eux en tant que religieux ainsi que sur leurs établissements.

Les mêmes pays subissaient également les conséquences économiques et sociales de leur ancien état de dépendances coloniales. Destinés alors à fournir aux métropoles européennes denrées exotiques et matières premières, tandis qu’en vertu du système de “l’exclusif”, ils devaient s’y fournir en produits manufacturés, ces pays continuaient à remplir les mêmes fonctions par rapport aux pays industrialisés, tout en ne participant guère eux-mêmes à l’industrialisation. Tandis que la masse des habitants astreints à un travail mal rémunéré restait pauvre, une minorité notamment parmi les “créoles” descendants des anciens colonisateurs profitait des échanges commerciaux pour s’enrichir et constituait une “classe

moyenne” qui accaparait la direction des affaires publiques. Les Frères appelés généralement pour s’occuper des enfants des milieux modestes avec le soutien des classes moyennes se voyaient aussi sollicités par celles-ci en vue de procurer à leurs enfants une formation en rapport avec leur avenir professionnel. Le premier Concile Plénier pour l’Amérique latine, tenu à Rome en 1899, recommandait aux évêques de fonder des écoles normales et de les confier aux Frères des Écoles chrétiennes pour celles destinées à pourvoir les écoles de garçons.

Pour chacun des pays, il ne sera pas nécessaire de revenir sur ce contexte général, par contre les aspects particuliers, en rapport avec l’œuvre des Frères, seront relevés.

Formation des États d’Amérique latine (XIX^e-milieu du XX^e s.)

Rectification de frontières au profit:



- Équateur

Garcia Moreno qui dirigeait le pays lorsque les Frères sont arrivés et qui le dirige à nouveau, est assassiné en 1875. Son successeur, un ami de la famille Febres Cordero, poursuit la même politique, ainsi le noviciat des Frères continue à bénéficier des subventions officielles, mais l'École Normale pour les indigènes tombe et les Frères se heurtent à la mauvaise volonté de la municipalité de Quito. En juillet 1876, l'Institut compte neuf communautés en Équateur. La même année, le général Veintimilla s'empare du pouvoir. Le Frère Visiteur Yon-Joseph ayant été rappelé en France par les Supérieurs, ceux-ci demandent au Frère Visiteur Provincial Armin-Victor de se rendre en Équateur et, dans les consignes qu'ils lui donnent, ils envisagent que tous les Frères quittent le pays. Arrivé en avril 1877, le Frère Visiteur Provincial rencontre le Président qui se dit prêt à maintenir les contrats passés avec l'Institut. Le 11 mai, avant de repartir, il laisse au Frère Aulin (Louis Souquières), nommé Visiteur, des directives prévoyant notamment le cas où les Frères devraient partir quand même. Mais ils n'étaient pas poussés à cette extrémité.

Un nouveau coup d'État militaire, en 1883, rend le pouvoir aux conservateurs. Ceux-ci le gardent douze ans. Pour l'Institut c'est un temps de prospérité. Notamment, un établissement secondaire, l'Institut La Salle, est créé à Quito ; à partir de 1892, dans la même ville, le *Beaterio* est autorisé comme École Normale. Le noviciat continue à recevoir des jeunes du pays. Mais en 1895, les troupes du gouvernement conservateur ayant été battues, le général Alfaro prend le pouvoir. Les subsides de l'État aux écoles chrétiennes sont supprimés. Le Frère Bernon-Marie (François Piéron) alors Visiteur Provincial pour l'Amérique du Sud ordonne de cesser les classes. Le représentant de l'Équateur auprès du Saint-Siège s'adresse au Supérieur général, par l'entremise du Frère Procureur général (AMG NT 700-3/9). Suite à cette intervention, les classes reprennent en février mais l'Institut La Salle cesse de fonctionner et des écoles sont fermées en divers lieux ; des Frères quittent le pays, d'autres abandonnent l'Institut. Cependant le noviciat, fermé en 1895, ouvre à nouveau sous la conduite du Frère Miguel. Un relatif apaisement en 1903-1904 favorise un début de relèvement du District. En décembre 1903, il reste 53 Frères formant 5 communautés, en Équateur.

- Chili

Dans la première moitié du siècle, le pays avait échappé aux guerres civiles. Vers 1870, les libéraux alliés à des radicaux encore plus anticléricaux qu'eux réduisaient à l'impuissance les conservateurs. Ils adoptaient une législation qui tendait à séculariser la société ; notamment ils supprimaient l'enseignement de la religion dans les écoles publiques. En revanche, dans la seconde moitié du siècle, la venue de nombreuses Congrégations enseignantes dans le pays a permis de multiplier les écoles catholiques.

Pour ce qui est de l'Institut, déjà en 1852 ou 1855, des demandes avaient été adressées au Frère Philippe en vue d'avoir des Frères. En 1862, l'Archevêque de Santiago avait obtenu du Président de la République un décret accordant l'existence légale à l'Institut dans le pays. De nouvelles demandes avaient été présentées aux Supérieurs, en 1870. Pourtant c'est seulement en 1876 que le Frère Irlide demande au Frère Visiteur d'Équateur d'aller étudier trois propositions qui étaient faites à l'Institut. Le Frère Supérieur, le 6 mars 1877, fait savoir à l'Archevêque de Santiago qu'il accepte "d'envoyer quelques Frères pour diriger les classes de la Casa de Talleres de San Vicente et même peut-être une autre école" (cité en AMG NT 400/1), mais il demande d'envisager la création d'un noviciat. Des Frères venant d'Équateur et d'autres arrivant de France prennent possession le 19 avril 1877 de la *Casa de Talleres*, un orphelinat préparant à divers métiers ; les Frères éprouvent de la peine à remettre de l'ordre dans la maison, Frère Laurent Martyr (Bernard Toulouse), venant du Protectorat de Quito, y parvient en 1878. La même année, Frère Théodalde (Auguste Bastide) envoyé de France comme directeur avec deux autres Frères et des Frères arrivant d'Équateur prennent en charge l'école *de Nuestra Señora de la Esperanza*.

L'œuvre des Frères ne se développe guère durant la période de la "Guerre du Pacifique" (1879-1883) qui oppose le Chili à la Bolivie et au Pérou. En 1885, les Frères arrivent à Valparaiso où ils prennent en charge l'école *San Vicente* sous la direction du Frère Mateo (Pedro Sánchez), originaire de Colombie et formé à Quito, qui n'a encore que des vœux triennaux. Une école *San José* est également ouverte à Valparaiso en 1889. Les Frères n'ont pas à souffrir de la révolution qui se produit en 1891. Cette année-là et dans celles qui suivent, ils prennent en charge de nouvelles œuvres dont celle de *San Vicente* à Limache (1893) qui ressemble à son homonyme de Santiago. En 1896, des Frères chassés par la révolution arrivent d'Équateur. À la fin du siècle, après le retrait de quelques écoles, les Frères ont au Chili le collège *San Jacinto*, fondé à Santiago en 1894, 6 écoles gratuites, et 2 orphelinats. En 1901, l'archevêque de Santiago fonde une École Normale qu'il confie aux Frères.

Dès novembre 1878 deux postulants avaient été reçus dans la maison de l'*Obra pia de Zambrano* dont dépendait l'école de *La Esperanza*. Le noviciat restait dans cette maison jusqu'en 1894 où il était transféré sur une propriété située à Providencia. En 1888 un petit-noviciat s'y ouvrait. Frère Théodalde avait été nommé Visiteur auxiliaire pour le Chili en 1884 ; à sa mort en 1901, les maisons de ce pays, détachées de celles d'Équateur formaient avec celles d'Argentine un nouveau District confié au Frère Sardien appelé aussi Angel (Ange-Joseph Roux). Fin 1903, le Chili comptait 83 Frères répartis en 9 communautés, et 7 novices.

- Argentine

Vers 1860, en Argentine, les libéraux marqués par le positivisme avaient gagné en influence ; ainsi pour développer l'instruction populaire ils avaient mis en place un enseignement

public neutre au point de vue religieux. Déjà les Supérieurs des Frères avaient été sollicités en 1865 et 1866 d'envoyer des Frères dans le pays. De nouvelles demandes en 1876, puis 1879 et 1882 s'expliquaient par le désir de répondre aux besoins d'une population qui s'accroissait par l'immigration et celui de 'suppléer à la carence d'un État imbu de laïcisme' (RIGAULT 9, 286). Cependant les Supérieurs refusaient de s'engager.

C'est une circonstance particulière qui décide de l'arrivée des Frères en Argentine. En 1888, un Jésuite fait savoir qu'une donation (fondation Armstrong) avait été faite en faveur de l'Institut en vue de l'établissement d'une école technique du genre de celle de Saint-Nicolas de Vaugirard à Paris (AMG NT 200-1/1). Les Frères Calimer (François Sédillo), Visiteur du district de Bayonne, et Jumaélien (Gabriel-Bernard Athané) du pensionnat de Toulouse, envoyés par le Frère Joseph, s'embarquent le 5 janvier 1889. À leur arrivée, ils se rendent vite compte que la liquidation de l'héritage demandera beaucoup de temps. Frère Calimer, rentré en France, fait son rapport au Frère Supérieur. Frère Jumaélien resté sur place s'occupe de l'école des Pères lazaristes qui l'ont reçu. Le souhait des Pères de confier leur école aux Frères répond au désir du Frère Joseph que les Frères commencent par une école gratuite. Le 26 mai 1889 cinq Frères arrivent de France, à Buenos Aires. Au collège des Pères jésuites où ils sont accueillis, ils s'initient à la langue. Début 1890, ils forment deux communautés, l'une chargée de l'école des Pères lazaristes, l'autre tenant les classes élémentaires formant une annexe du *Salvador*, collège des Pères jésuites. La même année, les Frères acceptent l'offre que leur fait le Curé de Lujan d'un pensionnat et d'une maison où ils pourraient recevoir leurs postulants. Mais la situation n'est pas favorable, les Frères retirent leurs postulants que les Jésuites de Buenos Aires acceptent d'héberger; le pensionnat de Lujan est abandonné par la suite. Vers la fin de l'année, Frère Jumaélien reçoit l'obédience de Visiteur pour l'Argentine. Le 24 février 1891, il signale qu'il a réuni 22 Frères pour la retraite (AMG NT 200-1/1).

D'autres demandes étaient faites aux Supérieurs, mais ceux-ci préféraient asseoir l'œuvre commencée. D'ailleurs celle-ci se développe avec des créations dont il a été fait état dans l'étude qui précède ce chapitre. Le noviciat ouvert en 1896 est transféré l'année suivante dans une maison de campagne acquise à San Martín. Un état nominatif de juin 1903 mentionne la présence de 50 Frères : 34 Français, 13 Argentins, 2 Espagnols, 1 Écossais (AMG NT 200-1/6).

- **Colombie**

Déjà, à partir de 1873, des Frères avaient été demandés pour un certain nombre de localités de Colombie. Les Supérieurs avaient accepté d'en envoyer à partir de l'Équateur, à Popoyan, mais le Frère Visiteur de ce District estimait préférable de les diriger vers Pasto,

en 1874. Les conservateurs qui s'étaient soulevés en 1876 ayant été battus, l'établissement des Frères était emporté dans la tourmente.

Après une longue période troublée où les libéraux au pouvoir avaient mené une politique anticléricale, en succède une autre où l'Église se trouve en position de force : concordat signé en 1887, enseignement placé sous le contrôle du clergé. Une nouvelle tentative est faite auprès des Supérieurs par le représentant de la Colombie auprès du Saint-Siège appuyé par l'Évêque de Medellin, mais elle n'aboutit pas. Nouvel évêque de ce diocèse, Mgr Bernardo Herrera voit, au contraire, ses efforts récompensés. En octobre 1888, le Frère Joseph donne son assentiment à un accord passé entre son représentant et Mgr Herrera (AMG NT 800-2/2). Des Frères venus d'Équateur arrivent à Medellin au début de l'année 1890, puis d'autres viennent de France. Un externat appelé *Colegio San José* est ouvert en avril ; dès le 9 mai la personnalité juridique est accordée à l'Institut. Un nouveau contrat est signé en juillet de la même année en vue de la prise en charge d'un second établissement : Saint-Joseph de Maranilla ; puis c'est la création d'une école dédiée au Bx de La Salle ; un petit orphelinat est ouvert également. Nommé Archevêque de Bogotá, Mgr Herrera passe en septembre 1892 un contrat relatif à la création d'un collège ; le *Colegio San Bernardo* ouvre en avril 1893. En novembre 1895 un nouvel accord prévoit la prise en charge par les Frères pendant 10 ans de l'*Asilo San José de niños desamparados*. En 1897, toujours à Bogotá, un internat admettant également des demi-pensionnaires ouvre sous le nom de *Instituto La Salle*. À Barranquilla, port sur la Mer des Antilles, les Frères prennent en charge en janvier 1896 un Collège Saint-Joseph, également appelé Biffi, qui a de la peine à trouver un emplacement convenable. En 1897 une école est ouverte à Honda.

En 1891, Frère Largion-Jules (François-Jules Mazens), qui avait présidé à l'installation des Frères à Medellin, est nommé Visiteur auxiliaire pour la Colombie ; en 1893, il établit sa résidence à Bogotá. La même année, un noviciat s'ouvre sur un domaine situé à Chapinero ; il reçoit un premier postulant au début de l'année 1894, en mai il y en a dix.

La guerre civile allumée en 1898 par les adversaires des conservateurs et de l'Église durait jusqu'en 1902. Les Frères n'interrompaient pas leurs travaux ; cependant une école, à Honda, était incendiée et l'établissement de Barranquilla fermé. Le XX^e siècle s'ouvre sur d'autres perspectives : des écoles sont ouvertes à l'intérieur du pays ; le Collège Saint-Bernard de Quito s'installe dans un nouvel immeuble. Une partie de l'ancien bâtiment est occupée par une Maîtrise de la cathédrale confiée aux Frères. En mars 1902, le ministre de l'Instruction publique fait part de son intention d'appeler les Frères à diriger un établissement destiné à former des directeurs d'Écoles Normales et des maîtres diplômés destinés à l'enseignement primaire pour la région de Bogotá. Le Frère Gabriel-Marie donne son accord, mais des difficultés devaient en reporter la prise en charge jusqu'en 1905.

En 1903, les maisons de Colombie formant toujours un seul District avec celles d'Équateur sont au nombre de 10 avec 77 Frères, 5 scolastiques, 15 novices.

- **Nicaragua et Panamá**

L'Institut pénètre en Amérique centrale tout au début du XX^e siècle. C'est par l'intermédiaire d'un habitant du **Nicaragua** qui avait séjourné à la maison de famille des "Francs-Bourgeois" à Paris, que les Frères sont appelés pour tenir un orphelinat à León sur la côte du Pacifique. Le Frère Gabriel-Marie ayant accepté l'offre ainsi faite, un groupe de Frères arrive de France le 14 novembre 1903. Assez rapidement la situation se révèle difficile. Une lettre de l'un des Frères, datée de juillet 1904, en donne une idée : climat éprouvant, manque de ressources, gouvernement dictatorial, mauvaise réputation de l'établissement, tensions dans la communauté (AMG NP 614/2). Cependant il n'est pas question pour les Frères de se retirer.

La Colombie n'ayant pas voulu céder ses droits sur la zone où devait se construire le canal reliant les Océans Atlantique et Pacifique, une révolution opportune aboutit, fin 1903, à la création d'un État du **Panamá**. Les responsables de celui-ci, voulant favoriser le développement de l'instruction populaire, souhaitent obtenir des Frères pour former les maîtres. Ancien Visiteur en Colombie, Frère Largion-Jules, alors à León, vient étudier la question sur place ; il estime que d'heureuses perspectives s'offrent pour l'Institut dans la nouvelle République (cf. AMG NP 400-1/1 : lettre du 1^{er} mai 1904). Dès juillet, il s'apprêtait à recevoir un premier groupe de Frères venant de France où ils étaient exclus de l'enseignement.

Conclusion

Ce que l'on peut souligner, à la fin de ce chapitre, c'est la facilité avec laquelle l'Institut s'est implanté et développé en Amérique du Nord et qu'il s'est adapté dans les pays d'Amérique latine où il s'est établi. Rapidement, il a trouvé aussi des Frères nés ou immigrés dans ces différents pays. Malheureusement pour des causes externes mais aussi des raisons internes, il y a connu plus ou moins durablement des entraves à son développement, ainsi qu'on va le voir au sujet des États-Unis.

4. LA QUESTION DU LATIN AUX ÉTATS-UNIS

Comme cela a été dit dans le chapitre qui précède, la fin du XIX^e siècle et les toutes premières années du XX^e ont été marquées aux États-Unis par ce que l'on a appelé la "question du latin". L'importance prise par cette question tient semble-t-il à la place qu'avait alors l'Institut aux États-Unis et au fait que, parmi les Frères, on estimait nécessaire de tenir compte des spécificités du pays. Ainsi était-il souhaité que, sur certains points, comme l'application du principe de gratuité, l'interdiction d'enseigner le latin, la Règle soit appliquée de façon moins littérale. Une telle position ne pouvait que se heurter à l'intransigeance qui prévalait en ce temps, notamment chez certains Supérieurs.

Cette question a été étudiée dans divers ouvrages concernant l'Histoire de l'Institut. Parmi ceux-ci, celui de W.J. BATTERSBY *The Brothers in the United States: 1900-1925* développe amplement cette question et présente l'intérêt de citer de nombreuses lettres ou d'autres documents. Ce travail servira de base à la présente étude qui, bien que ne se prétendant pas exhaustive ni définitive, utilisera également d'autres sources d'information.

Genèse de la question

Aux États-Unis, les Frères avaient été amenés à introduire l'enseignement du latin mais aussi celui du grec dans le cursus d'études de leurs *Academies* et *Colleges* (voir EL 9, 181). Le premier à le faire avait été le Frère Patrick, Directeur de l'Académie ouverte par les Frères à Saint Louis en 1853. L'année suivante, au Chapitre général où il était délégué, il avait expliqué les raisons propres aux États-Unis qui avaient conduit à introduire ces enseignements. Les capitulants s'étaient montrés compréhensifs mais il n'avait pas été fait mention de cette question dans les actes du Chapitre. Dans les années qui suivaient, les *classics* étaient introduits dans le programme de plusieurs autres établissements. En 1866, Frère Patrick et Frère Justin, qui était alors Directeur de la maison de Baltimore, étaient invités à venir expliquer la situation au deuxième Concile plénier des évêques des USA. Satisfaits des précisions données, les évêques encourageaient les Frères à continuer dans cette voie.

Frère Patrick, devenu Visiteur en 1867, était élu Assistant au Chapitre de 1873. À la 27^e séance de ce Chapitre, les capitulants délibéraient "au sujet de l'enseignement du latin dans certaines de nos maisons d'Amérique". Le compte-rendu de la séance, après avoir résumé les explications données par les députés des États-Unis, porte que les motifs indiqués "paraissent au Chapitre justifier l'essai dont il est question et que l'on pourra continuer autant de temps que les circonstances l'exigeront" mais il y mettait un certain nombre de conditions (*Registre C* p. 439). Le Chapitre de 1882 revenait sur la même question dans sa 34^e séance et adoptait la proposition suivante: "Le Chapitre général pense que dans les provinces étrangères on peut, mais sous les conditions et réserves prescrites en 1873, maintenir le latin dans le programme des établissements où il est enseigné" (*Registre C* p. 158). La question revenait encore au Chapitre de 1884 mais l'Assemblée adhérait à la conclusion de la commission compétente qui était de s'en tenir à

ce qui avait été réglé en 1873 et 1882. Cependant, il n'était pas fait mention de la position prise par ces différents Chapitres, au sujet de l'enseignement du latin, dans les Circulaires qui en publiaient les résultats.

Dans une lettre du 17 mars 1888 le Frère Patrick présentait ainsi ce qui a été dit dans ces Chapitres :

“À ce moment, notre situation aux USA me força absolument à demander au Chapitre général de 1854 de m'autoriser à introduire l'enseignement du latin à Saint Louis. Le Supérieur Général d'alors [Frère Philippe] nous y autorisa. La question revint au Chapitre général de 1873 et la même faculté nous fut de nouveau reconvenue. Encore en 1882, et la même autorisation fut confirmée...” (traduit de BATTERSBY p. 29).

Développements de l'affaire

- Décisions officielles

Au **Chapitre général réuni en 1894**, la question du latin est posée à nouveau. Plusieurs des capitulants sont fortement opposés à cet enseignement, notamment les Frères Assistants Exupérien, Aimarus, Gabriel-Marie, Réticius (cf. BATTERSBY p. 40). La discussion du rapport de la commission chargée d'étudier la question aboutit à l'adoption d'un “arrêté” rédigé en ces termes :

“Le Chapitre Général, pénétré d'un profond respect pour nos saintes Règles et nos traditions deux fois séculaires, arrête :

Toutes les prescriptions du chapitre XXVIII des Règles communes sont maintenues en leur force et vigueur pour tous nos établissements” (*Chapitres Généraux de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, 167).

Ce décret n'était pas publié, mais sa teneur était assez largement connue aux États-Unis. Ainsi,

Ce que le Frère Patrick tenait pour acquis, tout le monde, à commencer par les membres du “Régime”, était loin de le considérer comme tel. Ainsi, s'adressant à son Frère Assistant le 29 août 1885, Frère Maurelian, alors Directeur à Memphis, qui venait de participer à la retraite de Trente Jours présidée par le Frère Assistant Aimarus, écrivait au sujet de celui-ci : “il lui parut qu'il serait mieux, pour nous, d'exclure l'enseignement du latin de notre cursus d'études” (traduit de BATTERSBY p. 84).

Le silence gardé à la suite des Chapitres comme les différences d'interprétation de la position adoptée par ceux-ci au sujet de la question du latin entretenaient une ambiguïté dont les inconvénients devaient se faire sentir par la suite.

l'Évêque d'Halifax qui, bien que se trouvant dans les Provinces maritimes du Canada, avait obtenu des Frères du district de New York, faisait appel, sans succès, de la décision du Chapitre auprès du Saint-Siège. Quatre Archevêques des États-Unis faisaient à leur tour une démarche semblable auprès de la Congrégation de la *Propaganda Fide*. Interrogé par celle-ci, le Frère Joseph, Supérieur général, rappelait les traditions de l'Institut relativement à l'enseignement du latin. Le 9 juillet 1895, le Cardinal Préfet de la Congrégation communiquait au Frère Supérieur sa décision : les Frères des États-Unis ne pouvaient être dispensés du point de Règle interdisant aux Frères l'enseignement du latin. Cependant aucun délai n'était fixé pour un retour à l'application stricte de la Règle en la matière. Désireux d'aboutir à la révision de cette décision, les Frères Visiteurs des États-Unis obtenaient que huit Archevêques fassent une nouvelle démarche auprès du Saint-Siège.

On en est là, quand la mort du Frère Joseph entraîne la convocation d'un **Chapitre général en 1897**. L'Archevêque de Saint Louis, Mgr Kain, et celui de Baltimore, le Cardinal Gibbons, écrivent au Président du Chapitre (cf. BATTERSBY p. 64). Les délégués des Districts américains préparent un rapport où ils mettent en avant les raisons justifiant le maintien de l'enseignement du latin dans les établissements des Frères aux USA (cf. BATTERSBY p. 70). Ce rapport est lu lors d'une séance du Chapitre. Une commission de 12 membres est formée ; la discussion de son rapport occupe deux séances, les 2 et 3 avril. Le compte-rendu des séances du Chapitre s'attache surtout à mettre en évidence la position prise par la Congrégation de la Propagande en 1895. Pour finir, le Chapitre adopte par 90 voix contre 3, et 6 abstentions un "arrêté" qui détermine "le délai nécessaire pour que tout enseignement du latin prenne prudemment mais sûrement fin dans nos établissements où il s'est introduit" et rapporte "tous les arrêtés des Chapitres Généraux antérieurs concernant l'enseignement du latin dans nos établissements" (*Chapitres Généraux de l'Institut des FEC*, 172).

Comme il l'écrivait dans la Circulaire qu'il adressait aux Frères le 26 avril, le Frère Gabriel-Marie, nouveau Supérieur général, n'avait pas pris part à la discussion, mais après l'adoption de l'arrêté il avait manifesté "sa joie de voir le corps de l'Institut, par ses plus hauts représentants, témoigner solennellement de sa filiale obéissance aux décisions du Saint Siège en même temps que de sa fidélité inviolable à nos

saintes Règles et à nos traditions" (Circ. n° 75, 67).

Les textes officiels du Chapitre ne donnaient pas idée de la teneur des débats ni du climat dans lequel ceux-ci s'étaient déroulés. On peut se faire une idée de ce climat à partir d'une lettre adressée au Frère Supérieur, le 14 août 1897, où le Frère Maurelian relevait notamment qu'un Frère Assistant avait lu en public une lettre de reddition, et où il se plaignait de la froideur marquée à l'égard des délégués américains lors de leur départ (cf. BATTERSBY, p. 76,77).

- Visite de deux Assistants aux États-Unis

Assurément les décisions du Chapitre sont mal acceptées aux États-Unis. La correspondance du Frère Assistant Clementian avec différents Frères du pays au début de l'année 1898 en témoigne (cf. BATTERSBY, p. 85). C'est dans ce contexte que le Frère Supérieur décide d'envoyer deux Frères Assistants pour faire la visite des Districts américains. Il en avise les Frères par une lettre du 25 février 1898. Les Archevêques et Évêques des USA ainsi que les Frères Directeurs des autres maisons de l'Institut en sont également informés. Les Assistants désignés sont les Frères Aimarus et Madir-Joseph, l'un et l'autre ayant été vraisemblablement choisis parce qu'ils connaissaient l'anglais. Du côté des Frères américains on n'appréciait pas que, parmi les deux Assistants, il n'y ait pas le Frère Clementian.

Les étapes de la visite des deux Frères Assistants sont connues par les *Éphémérides de Visites canoniques* que tenait le Frère Aimarus et que l'on trouve aux AMG en EG 312. Pour chacune de ces étapes, on trouve mention des rencontres effectuées, des réactions recueillies, le tout assorti des réflexions du chroniqueur. Ces *Éphémérides* ont été utilisées par W. Battersby et G. Rigault pour rapporter l'essentiel du voyage des deux Assistants. Dans l'impossibilité de le faire ici, on s'en tiendra à quelques notations significatives.

Ainsi pour ce qui concerne les Frères, à partir du texte du Frère Aïmarus, on peut relever trois attitudes.

Il y a celle des partisans inconditionnels du latin :

– pour New York (Manhattan), les Frères sont présentés comme très hostiles à la suppression du latin;

– au Collège de Saint Louis, “le Directeur Felix-John prétend que la suppression du latin sera la ruine de l’établissement ; c’est lui qui est à la tête du mouvement de résistance”.

– pour le directeur du Collège de Philadelphie, tout est perdu si l’on supprime le latin ; “chez presque tous ses Frères : véritable fanatisme”.

Quelques positions sont moins tranchées :

– selon le Frère Visiteur de New York, Justin, il faudrait 5 ans pour transformer les établissements;

– à Philadelphie, le Directeur de l’école de la cathédrale, bien que partisan du latin, est soumis aux décisions du T.H.F. Supérieur.

On trouve aussi des adversaires de l’enseignement du latin :

– le Directeur de Saint Peter à Philadelphie est ennemi déclaré du latin;

– à Eddigton, le Directeur de l’Orphelinat “forme les vœux les plus ardents pour la suppression complète du latin qui tue nos écoles paroissiales”. Quant à celui de l’établissement de Belmont, il est “un ennemi invétéré du latin parce qu’il divise les Frères en deux catégories de religieux”.

En ce qui concerne les Archevêques ou Evêques, on retrouve des positions semblables, ainsi :

– l’Archevêque de Saint Louis “grand partisan du latin par nos frères” est favorable à la sépara-

tion de la branche américaine de l’Institut plutôt que de “souffrir que nos Frères cessent d’enseigner dans cette langue car ce serait tuer notre établissement de Saint Louis”.

– L’Archevêque de San Francisco est plutôt favorable à l’enseignement du latin mais il reconnaît le risque, sur lequel les Frères Assistants ont attiré son attention, que cela ne crée deux catégories de Frères et il craint que l’on ne laisse les Frères les moins capables dans les écoles gratuites.

– Pour celui de Philadelphie : “la question du latin est terminée. Mais il faut que l’on procède avec lenteur et grande prudence”.

Au départ des Assistants de New York, le Frère Visiteur Justin voulait proposer un compromis au Frère Aïmarus; celui-ci, comme il le rapporte lui-même, avait répondu en substance que s’il était venu dans ce but, après ce qu’il avait vu et entendu il aurait changé d’avis. D’après les notations relevées, il est clair que, durant sa visite, ce Frère Assistant avait établi un partage très net entre les partisans de l’enseignement du latin rencontrés surtout dans les établissements où il était pratiqué et les adversaires du maintien de cet enseignement, trouvés plutôt dans les *Reformatories* et les écoles paroissiales; ses préférences allant manifestement aux seconds.

Il reste que l’inconvénient de s’appuyer uniquement sur le Frère Aïmarus est de laisser dans l’ombre le second Frère Assistant. On ne saurait ignorer non plus les réactions produites par cette visite. Ainsi, Frère Quintinian, Visiteur auxiliaire du District de New York, dans une lettre du 25 mars 1898 au Frère Supérieur se plaignait de la façon de faire du Frère Aïmarus (cf. BATTERSBY, p. 90). Il est certain que ce dernier n’avait pas contribué à faciliter l’adhésion des Frères aux décisions du Chapitre de 1897.

- Réactions à Paris et aux États-Unis

Les rapports que le Frère Supérieur avait reçus des deux Assistants ne laissaient aucun doute sur l'état des esprits aux USA (cf. BATTERSBY, p. 100). Dans la perspective d'un affrontement avec un certain nombre de Frères, le Supérieur général s'adressait à la Congrégation des Évêques et Réguliers ; celle-ci lui envoyait le 20 juin 1898 un rescrit l'autorisant à prendre les mesures les plus rigoureuses à l'égard des insoumis (RIGAULT 9, 217). Le 19 juillet une nouvelle Circulaire adressée aux Frères américains donnait des directives en vue de commencer à réduire l'enseignement du latin (Circ. n° 81 bis). Le Frère Supérieur demandait aussi aux Frères des États-Unis de signer un acte de soumission aux prescriptions du chapitre XVIII de la Règle, aux décisions du Chapitre de 1897 et à celle de la Sacrée Congrégation de 1895 (texte aux AMG : NS 503/5). Par ailleurs, il décidait de relever de leur fonction les Visiteurs des Districts de New York et de Saint Louis, les Frères Justin et Paulian, et de les appeler à Paris.

Tout ceci entretenait le mécontentement chez beaucoup de Frères américains et avait pour effet de relancer les efforts de certains d'entre eux en vue d'obtenir de la hiérarchie un nouvel appel à Rome. Mgr Byrne, évêque de Nashville, écrivait au Délégué apostolique à Washington le 18 mai 1898 ; Mgr Kain, de Saint Louis, s'adressait au Cardinal Satolli qui avait rempli la même fonction, et qui était alors à Rome. La rencontre de la hiérarchie catholique en octobre offrant une occasion favorable pour examiner le cas des Frères, Frère Maurelian recourait à Mgr Spalding, évêque de Peoria, en lui envoyant le 9 septembre 1898 une lettre accompagnée de six documents (textes dans BATTERSBY, p. 117 ss).

Pour la réunion des Archevêques qui se tenait le 12 octobre à l'Université catholique de

Washington, les Frères Maurelian, Quintinian et Christian (Visiteur du District de Baltimore) étaient invités à venir présenter la question. L'Assemblée confiait à l'Archevêque de Saint Louis le soin de préparer une *petition* à adresser à la Congrégation de la *Propaganda Fide* en vue d'obtenir pour les États-Unis la levée de la décision de 1895 (cf. BATTERSBY, p. 130). Le Cardinal Gibbons étant chargé de désigner un évêque pour porter cette requête à Rome, il choisissait Mgr Byrne, celui-ci connaissant bien l'italien.

De son côté le Frère Gabriel-Marie nommait, comme Visiteur Provincial pour les États-Unis, le Frère Imier de Jésus (Jean-Antoine Lafabre), alors Visiteur du District de Moulins, en France. Une Circulaire du 23 octobre 1898 en avisait les Frères américains et annonçait que ce Frère ferait une visite des communautés en compagnie du Frère Assistant Clementian.

- Démarches à Rome

Dans l'attente de l'intervention des évêques américains à Rome, un ou parfois deux Assistants séjournent dans cette ville pour suivre l'évolution de l'affaire. Le plus habituellement il s'agit du Frère Louis de Poissy qui avait en charge l'Italie. C'est ainsi qu'aux AMG (EE 281/16) on trouve les lettres que le Frère Gabriel-Marie lui a adressées du 5 novembre 1898 au 21 mars 1899. Les informations ainsi recueillies, ainsi que d'autres, permettent de suivre l'avancée des démarches faites au nom des Frères américains ainsi que de connaître indirectement l'évolution de la situation du côté de ceux-ci.

Dans les derniers mois de l'année 1898, tandis que Mgr Byrne prépare son intervention, on voit les Supérieurs craindre que celle-ci n'aboutisse à un nouveau décret qui "amoindrirait" celui de 1895 ; on les voit aussi s'interroger sur le moment où la "lettre des évêques américains" par-

viendra à Rome. Parallèlement la correspondance du Frère Gabriel-Marie traduit ses préoccupations au sujet de ce qui se passe aux États-Unis. Ainsi on peut relever que :

- des informations reçues entre le 10 et le 20 novembre conduisent les Supérieurs à croire en une “intrigue des Frères Visiteurs d’Amérique”;
- début décembre, on voit le Frère Supérieur s’inquiéter de ce qu’une lettre de 1881 du Frère Irlide à l’Archevêque de Philadelphie, qu’il juge “malheureuse”, soit connue des Frères aux États-Unis;
- on constate ensuite que, tandis que le Frère Assistant Clementian plaide pour le retour des Frères Justin et Paulian, les Supérieurs envisagent d’appeler également les Frères Quintinian et Maurelian.

Au début de l’année 1899 les choses se précisent en ce qui concerne la démarche faite à Rome au nom de l’épiscopat américain :

- dans une lettre du 10 janvier il est question de la remise au Pape d’un “mémoire” signé par 80 évêques;
- une autre du 25 février fait allusion à une réponse à donner à la Sacré Congrégation. Effectivement, le Frère Supérieur avait présenté ses observations sous la forme d’une “*Première réponse du THF Gabriel-Marie à la requête de Nos seigneurs les Archevêques et Evêques des États-Unis...*” datée du 20 février 1899 (RIGAULT 9, 220).

Dans le même temps, dans sa correspondance avec le Frère Louis de Poissy, le Frère Supérieur parle fréquemment d’articles de journaux américains qui lui ont été envoyés. Une campagne de presse avait, en effet, été déclanchée aux États-Unis au sujet de la question concernant les Frères. Certains journaux mettaient notamment en avant le conflit qui opposait les Jésuites et les Frères des Écoles chrétiennes au sujet de l’enseignement des langues classiques; les pre-

miers qui reprochaient aux seconds de déroger à leur Règle voyaient naturellement en ceux-ci des concurrents (cf. article sur ce sujet de Ronald Isetti, paru dans la *Catholic Historical Review* : 1990 - 76 (3) p. 535).

La correspondance envoyée à Rome, jusqu’à la mi-mars :

- montre que les échanges d’arguments entre Mgr Byrne et l’Institut, par l’entremise de la Congrégation romaine, se poursuivent;
- il est fait état, par ailleurs, d’une lettre du Frère Potamian circulant dans le District de New York; sans doute était-elle en rapport avec le ‘plébiscite’ lancé par Mgr Byrne auprès des Frères pour demander la poursuite de l’enseignement du latin dans leurs établissements (cf. RIGAULT 9, 221). L’évêque de Nashville qui présentait à la Congrégation un deuxième mémoire donnait un nombre de 698 signatures (BATTERSBY, p. 162).

Après le 21 mars, on n’a plus le courrier du Frère Gabriel-Marie pour suivre le développement de l’affaire jusqu’à la fin de 1899. Mais, par ailleurs, on peut savoir que :

- le 24 mai de cette année, le Frère Supérieur apportait une deuxième réponse dans laquelle il contestait à Mgr Byrne le droit de se présenter comme “le mandataire de l’unanimité des évêques” [américains] (cité dans RIGAULT 9, 220);
- dans une *Note complémentaire*, imprimée à Rome le 17 juin et signée des Frères Assistants Louis de Poissy et Réticius, ceux-ci ramenaient le nombre de signatures recueillies par l’évêque de Nashville à 515 et dénonçaient l’ingérence de celui-ci et celle de l’Archevêque de Saint Louis dans les affaires de l’Institut (AMG NS 503/20).

En octobre, lors de leur rencontre annuelle, les Archevêques confiaient à celui de San Francisco, Mgr Riordan qui devait se rendre à Rome, le soin de renouveler la requête présentée en faveur des Frères. L’Archevêque rédigeait un

troisième “mémoire” qu’il présentait à la Congrégation le 8 décembre (texte dans BATTERSBY p. 165 ss).

Le 11 décembre 1899, la Congrégation de la *Propaganda Fide* se prononçait “sur la question de savoir si les F.E.C. seraient autorisés à enseigner le latin et le grec” (cité dans RIGAULT 9, 222). Les Pères de la Sacrée Congrégation refusaient d’accorder aux Frères la dispense de la Règle qui leur interdisait ces enseignements. En consé-

Aboutissement de l’affaire

- Réactions aux États-Unis

Avant même la réception de la Circulaire, les Frères des États-Unis avaient eu connaissance de la décision de la Sacrée Congrégation. Cette décision ne pouvait manquer de provoquer des réactions parmi eux. Ainsi dans une lettre du 13 janvier adressée à un Assistant, le Frère Imier note : qu’à New York, après “quelques expressions sentant la mauvaise humeur et exprimant le désir d’une rupture, tout est rentré dans le calme” ; que selon le Frère Visiteur de Saint Louis, “la clique du collège travaillait en vue de la séparation” et, qu’à Philadelphie, le Directeur du Collège “est extrêmement irrité et ne cache pas son ressentiment contre les supérieurs” (AMG EE 281/16). Dans une lettre du 2 février au Frère Assistant Madir-Joseph, le même Frère écrit que “la décision de la S.C. ne sera pas, selon toute apparence, l’occasion d’un aussi grand nombre de désertions qu’il était à craindre” ; et que, selon les informations qu’il avait, c’était le calme à New York, Rock Hill, Baltimore, Washington, tandis qu’à Saint Louis les deux principaux “séparatistes” étaient peu suivis. Ces seuls échos ne suffisent pas cependant pour se faire une idée exacte de la situation.

Quoi qu’il en ait été des sentiments profonds

quence le Supérieur de l’Institut était avisé qu’ils n’étaient plus tolérés dans les établissements d’Amérique que jusqu’à la fin de l’année scolaire en cours. Le décret de la Congrégation était promulgué par le Pape Léon XIII, le 11 janvier 1900. Le Cardinal Lédochowski, Préfet de la Congrégation, communiquait cette décision au Cardinal Gibbons et au Frère Gabriel-Marie, lequel en donnait connaissance à l’ensemble de l’Institut par une Circulaire du 18 du même mois.

de chacun, ceux qui étaient à la tête des institutions se préoccupaient de préparer de nouveaux programmes d’enseignement pour la prochaine rentrée scolaire. Cela supposait, par ailleurs, que les transformations envisagées soient agréées par les autorités compétentes. Les réponses reçues de celles-ci faisaient apparaître que, dans les *Academies* et *Colleges*, le latin et le grec pouvaient être remplacés par des langues vivantes et que les transformations opérées ne portaient pas atteinte à la Charte accordée aux différents établissements.

- Conclusion apportée par les Supérieurs

La canonisation du saint Fondateur, en mai 1900, pouvait être une occasion de rétablir la concorde mais, ni avant ni après, aucun geste particulier à l’égard des Frères américains ne venait marquer l’événement. Les Frères des États-Unis n’en célébraient pas moins avec éclat et ferveur le nouveau Saint.

Par une Circulaire du 11 avril 1901, le Frère Gabriel-Marie pensait sans doute mettre un point final à la question. Dans cette Circulaire, le Frère Supérieur ‘rappelait les principes qui avaient inspiré son action propre, louait la soumission des religieux américains, retraçait à grands traits les étapes de la controverse depuis 1854’

(RIGAUT 9, 225). Cette Circulaire avait aussi pour but d'étendre à tout l'Institut les effets des décisions prise à l'égard des Frères des États-Unis. En quelques lieux, en effet, l'enseignement du latin avait été introduit dans des établissements tenus par les Frères, tel était le cas par exemple au *Collegio San Giuseppe* à Turin où cet enseignement était déjà supprimé depuis la fin de l'année scolaire, en juin 1900. Il s'agissait aussi d'empêcher que, dorénavant, l'enseignement du latin soit assuré dans les établissements des Frères.

- Suites de l'affaire

La Circulaire de 1901 relançait plutôt la polémique. Ainsi le point de vue du Frère Gabriel-Marie, selon lequel aucune permission expresse n'avait été accordée aux Frères américains pour enseigner le latin, était considéré comme allant à l'encontre de ce qu'avait toujours assuré le Frère Assistant Patrick. C'est ce que relevait, par exemple, le Frère Justin dans une lettre écrite de Toulouse le 6 mai 1901 (cf. BATTERSBY, p. 207).

L'éloge que le Supérieur général faisait des Frères des États-Unis pour leur soumission valait en particulier pour ceux qui avaient été envoyés en exil ; les sentiments exprimés par ces Frères, notamment dans leur correspondance, en donne un témoignage remarquable. Certains d'entre-eux avaient déjà été rappelés aux États-Unis, tel était le cas pour les Frères Potamian et Maurelian revenus à New York dès octobre 1900. Mais quelques-uns, dont par exemple le

Frère Justin, restaient éloignés de leur pays. Leur rappel peu après la publication de la Circulaire de janvier aurait été un moyen de marquer par les faits la volonté de clore l'affaire. Mais ils n'étaient admis à retourner dans leur pays qu'après le Chapitre qui se tenait en octobre 1901 ; Chapitre pour lequel d'ailleurs ces Frères avaient été privés du droit d'être électeurs et éventuellement d'être élus. Ainsi Frère Justin d'abord envoyé à l'*Industrial School* de Manchester, rentra aux USA en juillet 1902 ; Frère Fabrician attendait jusqu'en 1903. Malgré leur soumission, certains Frères ne désespéraient pas cependant de voir le Saint-Siège modifier sa position et, dans cette perspective, ils gardaient ou prenaient des contacts avec certaines personnalités ecclésiastiques (cf. BATTERSBY, p. 232).

Dans les établissements où l'enseignement du latin et du grec était remplacé par celui des langues vivantes, une baisse sensible d'effectifs se faisait sentir à la rentrée scolaire de 1900. Ainsi, comme l'indiquait la Circulaire d'avril 1901, les trois institutions d'enseignement supérieur de New York, à la rentrée de septembre 1900 avaient eu 86 étudiants de moins (cf. BATTERSBY, p. 208). Cette baisse menaçait l'avenir de certains établissements comme les Collèges de Saint Louis et de Memphis dont la situation financière était déjà mauvaise. Mais surtout c'est le dynamisme des Frères des États-Unis qui était atteint. Les effets directs de la crise devaient se faire sentir durant un quart de siècle.

Conclusion

Pour expliquer l'importance prise par la "question du latin" aux États-Unis, on peut y voir le résultat d'incompréhensions réciproques. Ainsi, par exemple, les évêques avaient souhaité que les établissements des Frères puissent préparer à l'entrée au séminaire. Les Supérieurs étaient-ils suffisamment attentifs au fait que ces établissements, aux États-Unis, jouaient le

rôle de ce qu'en France, on appelait des "petits-séminaires"? De leur côté les Frères américains, qui ne connaissaient pas d'autre voie pour assurer la préparation des candidats au sacerdoce, pouvaient-ils être convaincus par l'argument des Supérieurs selon lequel des vocations sacerdotales sortaient aussi bien d'institutions ne donnant pas l'enseignement classique?

On peut relever aussi une divergence quant à la finalité des études faites dans les établissements des Frères. Généralement dans l'Institut, on se proposait de préparer les élèves à leur avenir à l'issue de leur scolarité, quel que soit le niveau de celle-ci. Sans négliger cet aspect, aux États-Unis on se préoccupait également de rendre possible, pour les élèves, l'entrée à l'Université afin de leur éviter de fréquenter, dans ce but, les établissements protestants ou neutres. Or, cela impliquait normalement l'étude des langues classiques.

Cependant pour expliquer l'acuité de la crise, il faut chercher au-delà d'une simple divergence de points de vue. S'il est vrai, comme on l'a avancé dans la conclusion d'un chapitre précédent (p. 51), qu'un 'raidissement', notamment de la part des Supérieurs, s'est produit dans l'Institut vers la fin du XIX^e siècle, la crise au sujet de la "question du latin" aux États-Unis n'en a-t-elle pas été une des manifestations majeures? À partir du moment où le Frère Gabriel-Marie, lui-même partisan d'un retour à la lettre de la Règle au sujet de l'enseignement du latin, était chargé par le Chapitre de l'imposer, il ne fallait attendre aucune concession de sa part à ce sujet. Par ailleurs, pour traiter cette affaire, il s'appuyait surtout sur des Frères Assistants se trouvant parmi les plus rigoureux. On peut ajouter à ceux-ci le Frère Exupérien qui, comme l'ont rapporté dans leur correspondance certains Frères exilés, avait présidé une sorte de tribunal où il avait eu à leur égard des mots particulièrement durs (cf. BATTERSBY, p. 191). La résistance rencontrée de la part d'un nombre important de Frères américains ne pouvait être jugée par les Supérieurs que comme une marque d'insoumission. Par ailleurs, le tour passionnel donné à l'affaire par certains Frères des États-Unis, contribuait à envenimer les choses.

L'appui que les Frères des États-Unis cherchaient du côté des évêques de leur pays était aussi de nature à crisper des Supérieurs déjà très attachés aux principes qu'ils défendaient et qui ne se seraient inclinés que devant une décision du Saint-Siège allant à l'encontre de leur position. Mais on peut aussi faire un rapprochement entre la "question du latin" et la crise qui, dans les mêmes temps, a abouti à la condamnation par Rome de ce qui a été appelé l'"Américanisme". Les évêques considérés comme "libéraux" parce qu'ils souhaitaient que le catholicisme s'adapte davantage aux réalités américaines, étaient parmi ceux qui soutenaient les Frères. Il est certain que les Supérieurs de l'Institut ont été plus écoutés à Rome que ces évêques!

Non seulement avec le recul du temps, mais notamment en raison de l'attitude prise dans leur exil par ceux qui, au moment de la crise, étaient responsables de l'Institut aux États-Unis, il est permis d'estimer que la question aurait pu être réglée autrement. Mais les faits étant ce qu'ils sont, on ne peut que déplorer la façon dont les choses se sont passées ainsi que les conséquences qui en ont découlé durablement.



La fin de l'Empire Ottoman, du traité de Berlin (1878) au traité de Lausanne (1923)

Atlas du Millénaire, la mort des empires 1900-2015, de Gérard Chaliand et Jean-Pierre Rageau, Hachette Littératures, 1998, p. 79

Chap. 5 - POURSUITE DE L'EXPANSION MISSIONNAIRE DE L'INSTITUT

Orientation

On entend ici, par pays de mission, ceux où le christianisme n'était pas la religion dominante. Quelques exceptions seront faites cependant. En reprenant la répartition géographique déjà utilisée précédemment on verra, pour la période qui va de 1875 à 1904, quelle a été l'évolution de l'Institut et de ses œuvres dans les pays de mission où il était déjà présent ainsi que dans ceux où il a été introduit durant cette période.

En raison de l'ampleur du sujet, il ne sera pas possible d'entrer dans beaucoup de détails. Par ailleurs, dans ce chapitre, on s'en tiendra à une sorte de description, une réflexion sur la présence des Frères dans les pays de mission faisant l'objet de l'**étude** proposée à la suite de ce chapitre. Une conclusion commune aux deux textes sera donnée à la fin de cette étude.

Proche-Orient

Les Frères étaient déjà présents dans la partie de l'Empire Ottoman appelée actuellement Turquie ainsi qu'en Égypte. Dans la période qui nous intéresse on verra qu'ils ont gagné d'autres parties des mêmes pays et ont atteint de nouveaux territoires également sous dépendance ottomane.

Pour ce qui est de l'organisation interne de l'Institut, la région a connu deux changements importants. En 1877, les maisons de Turquie et d'Égypte ont été réunies en un seul District. En 1898, ce District a été divisé en trois sections: Turquie, Égypte, Syrie, confiées chacune à un Visiteur, dont l'un avait la charge de Visiteur Provincial pour l'ensemble.

En vue de former des Frères pour le District créé en 1877, un noviciat (voir EL 9, 185) ouvert en 1874 à Ramleh – banlieue d'Alexandrie – y revenait en 1878. Le nombre de postulants étant insuffisant, on allait en chercher en Europe. Par la suite ce noviciat était transféré à Bethléem, en 1894. Entre temps, pour assurer un 'recrutement' stable, en 1885 un noviciat et un scolasticat étaient ouverts en France à Saint-Maurice-l'Exil (dans la vallée du Rhône). Mais l'initiative la plus intéressante a été le transfert du scolasticat dans l'Île de Rhodes en 1891. À la préparation des diplômés requis pour enseigner, s'ajoutait l'apprentissage des langues usuelles de la région: turc, arabe, grec, arménien.

Pour ce qui est des établissements scolaires, deux traits sont à relever. D'une part le caractère interconfessionnel d'un certain nombre de ces établissements. D'autre part, l'appui que leur apportait les autorités françaises, même lorsque la politique menée en France entravait l'activité des Frères dans ce pays; ceci tenait au droit de protéger les chrétiens dans

l'Empire Ottoman, qui avait été reconnu à l'État français par les Capitulations* de 1535, renouvelées au XIX^e siècle par différents traités.

Bien que la répartition des maisons du District unique en trois secteurs ait été tardive, celle-ci servira de base pour donner un aperçu rapide de ce qu'il y a eu de plus notoire au sujet de ces maisons durant l'ensemble de la période.

- Turquie

Dans les deux villes où les Frères se trouvent déjà, un double mouvement se poursuit. D'une part le besoin de se procurer des ressources conduit à organiser des **collèges payants** ouverts à des élèves de diverses confessions religieuses. À Constantinople, celui de Kadi-keuï, sur la rive asiatique, avait été ouvert à nouveau en 1870 à la suite de l'incendie du collège de Galata qui se trouvait sur la rive européenne; sur cette rive, s'ouvrent le demi-pensionnat Saint-Michel en 1886 et un troisième collège à Ferri-keuï en 1897. À Smyrne, les locaux ayant été reconstruits, le demi-pensionnat s'y installe à nouveau en 1880.

D'autre part de nouvelles **écoles gratuites** sont créées: à Constantinople, en 1883 à Pancaldi près de la cathédrale latine; à Smyrne en 1881, dans le faubourg de la Pointe habité par de nombreux catholiques, une communauté est formée en 1885 et un enseignement professionnel y est donné à partir de 1887.

Par ailleurs, de **nouvelles maisons** établies dans diverses parties de l'Empire Ottoman, sont rattachées à la Turquie.

- Les Frères sont appelés en Arménie par l'évêque catholique de rite arménien de Trébizonde: des classes ouvrent en 1881. De même l'évêque d'Erzeroum en obtient pour sa ville épiscopale, en 1883.

- Les Frères gagnent l'intérieur de l'Anatolie en ouvrant une école à Angora (Ankara) en 1892.

- Dans l'Île de Rhodes, une école est ouverte en 1889; un internat s'y ajoute en 1892.

- À Salonique dans la partie de la Macédoine qui devait appartenir ultérieurement à la Grèce, les Pères lazaristes font appel aux Frères pour tenir une école qu'ils avaient créée. Les Frères arrivent en 1888.

- À la Canée, dans l'Île de Crète, une école débute en 1901 à la demande du consul de France.

- Les Frères reviennent dans l'Île de Chio en 1902.

- Égypte

Dans ce pays, dans les villes où les Frères sont déjà présents, chacun des **collèges** existants forme autour de lui des **annexes** dont certaines deviennent à leur tour des maisons indépendantes; dans la plupart des cas, ces annexes comprennent classes gratuites et payantes, généralement séparées.

À Alexandrie, au Collège Sainte-Catherine, à la faveur d'un agrandissement, les classes gratuites sont séparées de celles du collège, en 1878. Cette année-là sur 625 élèves, 337 sont gratuits. Le gouvernement français accepte qu'à partir de 1884, une session du baccalauréat français se tienne dans le collège.

Dans différents quartiers, s'ouvrent successivement des annexes appelées : Moharrem-bey (1887), Saint-Joseph (1892), Saint-Louis (1893); en 1897 la première devient le Collège du Sacré-Cœur. Dans la Maison de la Sainte-Famille, l'année 1898 voit les débuts d'une école professionnelle. À Ramleh, le collège ouvert en 1873 reçoit des pensionnaires en 1875 mais cet internat ferme en 1897. Une annexe de ce collège devait devenir ultérieurement le Collège Saint-Gabriel.

Au Caire dans le collège ouvert à Khoronfish, à l'enseignement généralement donné en français, s'ajoute la préparation du baccalauréat égyptien à partir de 1888. En 1890 des cours de droit y sont organisés; ils seront à l'origine de l'École française de Droit du Caire. En 1888, une annexe est ouverte dans le quartier d'Ismailieh et en 1890 dans celui de Choubrah; cette maison devient autonome en 1894. L'année 1898 voit les débuts modestes de l'œuvre des Frères au Daher.

La période est également marquée par l'**arrivée des Frères** dans différentes parties de l'Égypte.

- Dans la zone du Canal de Suez, sont ouverts un collège avec classes gratuites à Port-Saïd (1887) et une école à Port-Tewfick (1888).

- Dans la région du Delta du Nil, les Frères arrivent à Mansourah en 1889 où ils ouvrent un collège auquel des classes gratuites sont jointes en 1890. Ils s'établissent en 1902 à Zagazig sur l'antique terre de Gessen.

- En Haute-Égypte où la présence des coptes, catholiques ou non, est relativement importante, les Frères sont appelés à Tahta en 1888 où ils tiennent une école exclusivement gratuite; en 1895, un projet longtemps retardé aboutit à Assiout. En 1902, les Frères s'établissent à Minieh où ils font de leur école un centre de vie chrétienne intense, et en 1903 à Mellawi.

- Syrie–Palestine–Liban

La même période voit également l'arrivée des Frères dans ce qui constitue, au sein de l'Empire Ottoman, la division administrative de Syrie. Mais dans cet ensemble, l'essentiel des fondations nouvelles se fait dans deux parties que l'on pouvait déjà distinguer sous les noms de Palestine et Liban.

Palestine

L'installation des Frères en Palestine a été le résultat, d'une part d'un désir d'œuvrer en Terre Sainte – une note allant dans ce sens était présentée au Chapitre de 1875 – et d'autre part de la

démarche faite en 1876 par le Patriarche latin auprès de la Congrégation de la *Propaganda Fide* en vue d'obtenir des Frères. Envoyé sur place, Frère Évagre (Alexis-Joseph Longuenesse), qui était Directeur de la maison de Ramleh, fait toutes les démarches nécessaires et entreprend à Jérusalem la construction d'un bâtiment qui, en 1878, reçoit ses premiers élèves. Un autre aspect du projet primitif, la création d'une École Normale d'instituteurs, n'aboutit pas, les sentiments du Patriarche à l'égard des Frères ayant changé, pour des motifs de rivalités nationales, semble-t-il. Par ailleurs, des écoles ouvertes à Jaffa (1882) et à Caïffa (1883) reçoivent des enfants de diverses religions.

Frère Évagre avait aussi comme projet d'établir un noviciat et un petit-noviciat à Bethléem, mais la réalisation s'en trouve retardée. Tandis que le pape Léon XIII encourage les Frères à multiplier les écoles en Terre Sainte, les Supérieurs reçoivent en 1890 de la *Propaganda Fide* un "réglement" qui empêche notamment les Frères de recevoir ensemble dans leurs classes des enfants catholiques et non-catholiques. Finalement le texte proposé à la signature du Pape, en 1891, sauvegarde la liberté des Frères. À Bethléem, un petit-noviciat s'ouvre en 1892 et la même année voit les débuts d'une école à Nazareth.

Liban

Dans la partie de la Syrie constituant depuis 1861 la région autonome du Liban, les catholiques de rite maronite formaient une partie souvent importante de la population. En raison de la protection apportée à ces catholiques par son pays, c'est le consul de France à Tripoli qui demande des Frères pour y ouvrir une école. Le projet rencontre l'opposition, notamment, de l'Archevêque maronite. Arrivés en 1886, les Frères commencent avec quelques élèves seulement et ils connaissent des conditions de vie très dures, l'école ne pouvant être que gratuite. Par contre, un externat payant est créé à Tripoli-Marine. Les débuts de l'école gratuite ouverte par les Frères à Beyrouth en 1890 sont difficiles également; une école payante créée en 1894 est à l'origine de ce qui deviendra le collège du Sacré-Cœur.

Syrie

Sur la côte de la **Syrie** proprement dite, les Frères ouvrent une école à Latakieh en 1890. Dans cette région peuplée de musulmans alaouites, les catholiques sont peu nombreux, l'école reçoit surtout des chrétiens de rites orientaux non catholiques.

Sud-Est asiatique

Dans plusieurs parties de cette contrée du monde, les Frères étaient présents depuis la période précédente (voir ÉL 9, 186: carte pour la période 1852-1887). Tout au début de celle que l'on étudie actuellement, ils atteignaient la possession anglaise de Hong Kong.

- Dépendances de la Grande-Bretagne

Durant le quart de siècle qui avait précédé, les Frères avaient eu quelque difficulté à s'implanter dans les dépendances de la Grande-Bretagne en Asie du S-E. Ils avaient aussi connu des échecs, notamment aux Indes. 'Un personnel trop peu nombreux, insuffisamment homogène, parfois inadapté; en quelques occasions, des mésententes avec le clergé; ailleurs quelque mauvais vouloir de l'autorité civile; à la tête de la Congrégation des tâtonnements, des incertitudes...' (RIGAUT 8, 494) expliquaient cette situation. Durant la période qui a suivi l'arrivée des Frères à Hong Kong en 1875, les positions acquises allaient s'affermir, mais il faudra attendre la fin du siècle pour que l'Institut en acquière de nouvelles.

Depuis 1874, le District "des Indes" avait à sa tête le Frère Herménégilde (Jean Chatel). En 1879, le Frère Irlide lui accordait des "facultés" en cas d'urgence. À partir de 1881, ce Frère Visiteur se trouvait chargé, en plus, de ce qui restait des maisons de l'Indochine française. La tâche était particulièrement lourde en raison des distances à parcourir et du climat. Ses deux successeurs, entre 1888 et 1896, les Frères Bernard-Louis (Ferdinand Jeandron) et Abban (François Xavier Gendreau) s'usaient à la tâche. Seul noviciat à avoir subsisté, celui qui avait été ouvert dans l'Île de Ceylan, à Colombo, puis transféré à proximité, à Mutwal, en 1884, servait de centre de formation pour l'ensemble des maisons asiatiques de langue anglaise.

Dans leurs établissements scolaires, les Frères devaient s'adapter à la législation coloniale britannique. Ils ne pouvaient pas tenir des écoles officielles, d'autant plus que celles-ci étaient neutres. Les Missions catholiques qui les appelaient usaient de la latitude qui était laissée d'ouvrir des écoles libres. Dans celles qu'ils tenaient, les Frères s'efforçaient d'obtenir le statut d'écoles subventionnées pour bénéficier de l'aide du gouvernement anglais, en contre-partie ces écoles ne pouvaient être totalement gratuites (cf. AMG NH 180). Pour ce qui est de ces établissements scolaires, on peut voir de façon succincte comment a évolué la situation de 1875 à 1904.

Indes

Au début de la période, des huit établissements fondés entre 1859 et 1863, il ne subsiste que ceux de Cannanor et de Calicut, sur la côte de Malabar. Les deux disparaissent à leur tour en 1882. Un passage d'une lettre de mars 1880, du Frère Irlide au Frère Assistant Patrick, laisse percevoir ce qui a motivé ce retrait total des Indes: le manque de personnel (cf. AMG NH 301-1/4).

Presqu'île de Malacca

Dans ce qui constitue alors les *Straits Settlements*, à Singapour, au début de la période, les Frères connaissent des difficultés. En 1879, le Frère Assistant interroge le Frère Visiteur à ce

sujet. Le Vicaire apostolique* rencontre deux Frères Assistants en 1881, à la suite de quoi le Frère Irlide écrit à la communauté; mais entre-temps, le Frère Visiteur a retiré les Frères. Trois ans plus tard, le Vicaire apostolique demande le retour des Frères: celui-ci s'effectue fin 1885. En 1901, l'ouverture d'une classe commerciale contribue au développement de l'œuvre.

À Penang, l'école Saint-François-Xavier reste modeste jusqu'à ce que son Directeur, Frère Aloysius-Gonzaga (Louis Pin) qui y avait été élève lui-même, entreprenne de la transformer en collège. L'extension des bâtiments de 1880 à 1883 permet un accroissement sensible des effectifs. En 1902, les Frères prennent en charge une école à Malacca et créent *St John's Institution* à Kuala Lumpur.

Birmanie (actuellement Myanmar)

L'œuvre des Frères se poursuit à Moulmein; à *St Patrick's*, encore école moyenne, se forme un noyau de *High School* en 1884. C'est le début d'un développement qui ne s'arrêtera pas. Il en va de même à Rangoon où *St Paul's High School* s'installe dans de nouveaux locaux en 1886. À la suite de la conquête qui aboutit à la prise de possession de la Haute-Birmanie par la Grande-Bretagne, les Frères se voient demander d'ouvrir un orphelinat pour les enfants de soldats morts durant l'expédition; en 1892, une "division industrielle" y est créée. La maison de Bassein est fermée pour la seconde fois en 1878. En revanche, les Frères prennent en charge une modeste école à Mandalay (Haute-Birmanie) en 1897. En 1903 elle devient *St Peter's English High School*.

Ceylan (Sri Lanka)

Dans l'île de Ceylan la minorité catholique manquait d'écoles pour éduquer ses enfants; les missionnaires venus dans l'île à partir du milieu du XIX^e siècle s'étaient efforcés de multiplier ces écoles. À Colombo, après une première tentative, les Frères avaient pris en charge un établissement en 1868. Sous leur impulsion, *St Benedict's College* acquiert de l'importance et le niveau des études s'élève. À partir de 1889, à une exception près, les directeurs qui se succèdent sont fournis par l'Amérique du Nord. Un autre établissement, ouvert à Negombo en 1870 et fermé en 1879, est repris en 1885. Il prospère sous la direction du Frère Timothy of Mary (Victor Rosario), Indien de Calicut, mais il doit être abandonné définitivement en 1889.

- Hong Kong

Des tractations engagées au temps du Frère Philippe avec le Vicaire Apostolique, Mgr Raimondi, aboutissent au temps du Frère Irlide à l'envoi de huit Frères à Hong Kong en 1875. Les Frères prennent en charge un établissement créé en 1860 auquel ils donnent le nom de *St Joseph's College*. Son développement entraîne son transfert dans une nouvelle construction en 1883. Après un certain fléchissement, des Frères venus d'Irlande et d'Amérique du Nord donnent son renom à l'établissement.

Un orphelinat est également confié aux Frères. Dans une lettre de février 1876, le Frère Directeur du collège écrit que les enfants orphelins “sont en général des chinois recueillis par la Sainte Enfance; les Frères aujourd’hui reçoivent des enfants qu’on vient leur présenter s’ils sont païens ou bien qui peuvent leur être envoyés de l’intérieur” (AMG NH 171/4). Pour s’occuper de ces enfants, il est difficile de trouver le personnel adéquat. L’usage de l’anglais n’est pas familier à un certain nombre de Frères français; des Frères venus d’Amérique rencontrent des difficultés d’adaptation; pour tous il faut savoir un minimum de chinois, cela est difficile même pour des Frères “annamites” envoyés d’Indochine qui, de plus, souffrent de l’éloignement de leur pays. D’autre part, après quelques années, les rapports des Frères avec Mgr Raimondi et les administrateurs de l’orphelinat se tendent. Finalement, en 1893, le responsable de l’orphelinat, Frère Basillise-Marie (Joseph Macon) se retrouvant pratiquement seul, renonce à continuer l’œuvre (cf. AMG NH 171/7).

- Possessions françaises

Dans les territoires que la France plaçait progressivement sous sa domination et qui allaient constituer ce que l’on appellerait l’Indochine française, les Frères étaient arrivés en 1866 à la demande du gouvernement français. Celui-ci apportait son soutien en attribuant aux divers établissements des Frères des bourses pour des élèves indigènes. Mais les Frères allaient s’apercevoir des inconvénients du lien ainsi créé lorsque la politique française changerait d’orientation. Ceci concernait principalement la région appelée Cochinchine (Sud du Viet Nam actuel) où les Frères se trouvaient d’abord uniquement avant de gagner d’autres parties de la même contrée.

Cochinchine

En 1875, les Frères restent chargé du collège d’Adran à Saïgon et des écoles de Vinh long et My tho; le Frère Jaime (Joseph Rigal), Directeur du collège, est en même temps Visiteur. Mais un changement d’attitude des représentants du gouvernement se traduit par de l’hostilité envers l’enseignement congréganiste ainsi que par une réduction du nombre des bourses attribuées. Cela conduit le Frère Visiteur à retirer les Frères des écoles de Vinh long et My tho en 1881. La maison de Saïgon restant seule est rattachée au district des Indes. En 1883, les Frères abandonnent également le collège d’Adran par suite de la décision des autorités françaises de “laïciser” cet établissement (cf. AMG NJ 458-1/8).

Cependant, après six années, l’Institut prend un nouveau départ dans la région. Les Frères reviennent à Saïgon en 1889. Début 1890, ils prennent en charge l’Institution Taberd fondée par la Mission catholique. En 1896, un noviciat est ouvert à Thu duc. La même année, Frère Ivarch-Louis (Louis Gaubert), âme de ces recommencements, devient Visiteur du District reconstitué. En 1898, une école s’ouvre dans la localité où se trouve le noviciat, tandis que le Vicaire apostolique

de Saïgon demande la création de classes gratuites dans la propriété de Taberd pour “donner l’instruction religieuse aux enfants chrétiens” (AMG NJ 458-1/15). Une œuvre pour sourds-muets à Binh dinh est confiée aux Frères en 1902 ; le Frère Visiteur propose d’y organiser un enseignement professionnel.

Tonkin et Annam

Dans les mêmes temps, des négociations engagées à Hanoï, dans ce que l’on appelait le Tonkin (Nord du Viet Nam) aboutissent à l’envoi de trois Frères en 1894. En 1898, un contrat constitue les Frères mandataires du Vicaire Apostolique pour les Français, Eurasiens, Annamites qui fréquentent l’Institut Puginier et l’externat gratuit d’Hanoï. En 1904, les Frères arrivent à Hué pour ouvrir l’école Pellerin, dans la partie médiane du pays appelée Annam, alors placée sous “protectorat” français.

Îles au Sud-Est de l’Afrique

En 1875, les Frères se trouvaient à La Réunion depuis près de 60 ans tandis qu’ils n’étaient arrivés à Madagascar qu’en 1866. La première de ces îles était déjà depuis longtemps une possession lointaine de la France ; la seconde allait subir la domination du même pays dans la période qui commençait. De diverses façons, l’une et l’autre allaient souffrir des conséquences de la politique scolaire menée par la République française. En revanche, l’île Maurice associée à cet ensemble par son passé historique et sa situation géographique bénéficiait d’un régime plutôt favorable à l’exercice de l’initiative privée.

Pour ce qui est de l’Institut, les trois îles formaient un seul District (voir cartes : ÉL 9, 188). Cependant, en 1879 le Frère Irlide donnait au Frère directeur de la maison de Tananarive, Frère Gonzalvien (Étienne Chambaron), le titre de Visiteur auxiliaire pour Madagascar. En 1899, les communautés du District étaient partagées en deux parties avec un Visiteur à la tête de chacune : d’une part La Réunion et Maurice, de l’autre Madagascar.

Le noviciat de Saint-Denis, à La Réunion, destiné à former des Frères autochtones était commun à l’ensemble. Cependant des Frères devaient continuer à venir de France surtout. À la fin du siècle, le fonctionnement de ce noviciat devenait cahotique. Il était transféré à Madagascar en 1900.

- La Réunion

Au début de la période considérée ici, l’Institut continue à La Réunion sur la lancée de la période précédente qui a vu l’ouverture de 13 maisons : les Frères étaient 121 avec 20 novices pour 26 établissements, en 1869. Mais par la suite, les écoles des Frères étant publiques, elles subissent les conséquences de la législation scolaire française des années 1880, notamment celles de la loi de 1886 qui exclut les “congréganistes” des écoles publiques. Le “Conseil général” de

l'île est appelé à se prononcer à ce sujet en 1887. Cependant l'application de la loi ne prend effet qu'en octobre 1890. À cette date les Frères ne dirigent déjà plus que 11 écoles. Puisque, en 1894, il leur faudra quitter la principale, celle de Saint-Denis, le Frère Visiteur prend les devants en retirant les Frères dès 1893 ; il crée une école libre avec pensionnat et fait de même ailleurs lorsque cela est possible. Dans l'application de cette politique d'exclusion des Frères, les autorités publiques avaient trouvé des alliés parmi les colons peu favorables à l'action des Frères parmi la population locale (cf. R. LUCAS, *Congrès de Lyon*, octobre 2001, p. 35).

- Madagascar

En dix ans l'œuvre qui avait été accomplie à Madagascar était remarquable. En 1876, les Frères scolarisent plus de 1.200 enfants dans leurs écoles de Tananarive. Pour accomplir cette œuvre, ils ont su s'associer des jeunes maîtres originaires du pays ; pour la première fois, en 1876 ceux-ci sont réunis pour une retraite spirituelle. L'un de ces maîtres, Raphaël Rafiringa, devient le Frère Raphaël-Louis le 1^{er} mars 1878. En 1882, les Frères prennent possession du "Collège Saint-Joseph".

Cependant, dans les sphères dirigeantes, les partisans du protestantisme manifestent leur opposition aux Frères ; en 1876, un décret interdit aux parents de changer leurs enfants d'école. Le parti protestant également favorable à l'influence anglaise l'emporte dans l'entourage de la reine ; en 1883, la rupture des accords passés avec la France entraîne une guerre. Les Frères comme les autres missionnaires doivent quitter le pays. Frère Raphaël-Louis resté seul, avec l'aide de jeunes gens, maintient les écoles ; il est nommé chef de la chrétienté. Un traité met fin à l'état de guerre en 1886. Des Frères venus de France s'ajoutent aux Frères rentrés sur l'île. En 1886, trois Frères prennent en charge une école à Fianarantsoa dans le pays Betsiléo.

Une nouvelle rupture entre Madagascar et la France, en 1894, oblige à nouveau les missionnaires à quitter le pays. Frère Raphaël-Louis, à nouveau seul, est chargé des écoles et de la léproserie. À la suite des hostilités, l'île de Madagascar est déclarée colonie française. Le gouverneur général Galliéni se montre d'abord favorable aux Frères. Une convention signée en 1897 entre le Ministre des colonies et le Supérieur de l'Institut reconnaît officiellement l'activité des Frères. En 1898, à Tananarive six écoles reçoivent 2.000 enfants. Sur des terres concédées à Soavimbahoaka un enseignement agricole peut être assuré, de même à Ambositra.

Cependant les rapports avec le représentant du gouvernement français se tendent. Notamment, malgré les essais tentés par les Frères pour donner un enseignement professionnel, Galliéni leur reproche de ne pas seconder suffisamment son projet de développer ce type d'enseignement. Par ailleurs, la politique "laïcisatrice" de la France atteint Madagascar. En 1903, la convention de 1897 est rompue ; les Frères quittent cinq écoles à Tananarive, il ne leur reste que le Collège Saint-Joseph. Ils gardent leur liberté d'action, mais ils manquent de ressources pour créer de nouvelles œuvres.

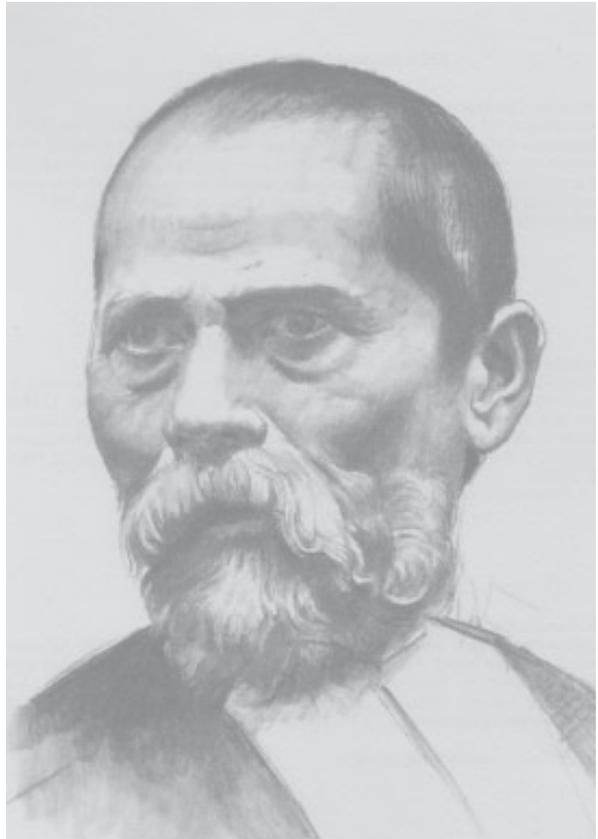
Frère Raphaël-Louis RAFIRINGA (1^{er} mai 1856, Tananarive - 19 mai 1919, Fianarantsoa)

Moniteur dès les débuts de l'école des Frères à Tananarive, il devient Frère en 1878. En 1883, quand éclate la guerre entre Français et Hovas, missionnaires et autres Français sont tous expulsés de l'île : les chrétiens le choisissent pour animer la vie chrétienne et les œuvres. Il préside les réunions du dimanche, explique l'Évangile et fait le catéchisme à tous les élèves de la capitale. Il réunit les maîtres et leur fait faire une retraite. La guerre se termine en 1885, et les missionnaires retrouvent en bon état les communautés chrétiennes. En 1894-1895, une autre guerre exige de lui le même dévouement.

Membre correspondant du *Bulletin de l'Archiconfrérie du très saint Enfant Jésus*, il produit de nombreux articles à l'intention des missionnaires. Très populaire dans l'île, son nom est mis en avant par des indépendantistes et il est arrêté par les autorités françaises, la veille de Noël 1915 : il sera lavé de tout soupçon d'activité subversive le 18 février 1916. Dans un esprit de pacification, il accepte d'être nommé 300 km plus au sud.

Sa cause de béatification a été introduite.

(d'après le *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, p. 138)



- Maurice

Dans l'Île Maurice, les Frères avaient de la difficulté à tenir les écoles existantes. Ainsi les quatre qui ont été ouvertes précédemment n'existent plus en 1878 (cf. AMG NM 370/1). En revanche, un Frère Directeur avait conçu en 1870 le projet d'établir à Curepipe, où le climat était meilleur, une sorte de "sanatorium" pour les enfants ou les Frères ; ce projet se réalise en janvier 1877. En 1893, les Supérieurs accèdent au désir de l'évêque de Port-Louis en ouvrant un nouvel établissement dans cette ville ; il s'agit de renflouer une école primaire : celle-ci est confiée au Frère Félix de Valois (Félix Dormont) originaire de l'île.

Afrique française du Nord et Malte

Dans cette partie de l'Afrique, les Frères étaient déjà présents dans deux pays : l'Algérie et la Tunisie. Il s'agissait de pays à très forte majorité musulmane. Pourtant les Frères avaient surtout

affaire à des enfants chrétiens d'origine européenne. En ce qui concernait l'organisation de l'Institut, les maisons des deux pays formaient un district avec un Visiteur résidant à Alger. Si une tentative était faite pour établir un noviciat dans la propriété d'El-Biar à la périphérie d'Alger, ce District dépendait pour l'essentiel de la France pour obtenir le "personnel" nécessaire. Pour des raisons propres à l'Institut, il sera également question dans ce paragraphe de la première fondation de l'Institut à Malte.

Pour ce qui est des établissements scolaires, en Algérie depuis les débuts et en Tunisie à partir de l'établissement du protectorat de la France, les Frères subissaient les conséquences des aléas de la politique française (voir carte : ÉL 9, 189). À Malte, possession anglaise depuis 1815, les conditions étaient évidemment différentes.

- Algérie

En 1875, les Frères viennent seulement, depuis un an ou deux, de retrouver leur place dans les écoles publiques d'Algérie. En 1871, en effet, les municipalités d'Alger et des autres villes où ils se trouvaient les avaient exclus de leurs écoles. Mais cette réintégration n'est qu'un sursis. Dès 1876 les Frères doivent se retirer de l'école de Bab-el-Oued à Alger. Puis la directive du ministre de l'Instruction publique de 1878 et les lois scolaires qui suivent (voir p. 22) ont le même effet qu'en France ; les Frères sont remplacés par des maîtres laïques, dans l'ensemble des écoles publiques qu'ils tiennent en Algérie.

À côté des écoles libres qui subsistent : maîtrise d'Alger, école de Miliana, des écoles du même genre sont ouvertes pour les Frères, dans la plupart des villes où ils sont présents. Cela n'est pas possible partout, ainsi à Mostaganem. À El-Biar un pensionnat est créé en 1882 ; le Cardinal Lavignerie demande que l'enseignement du latin y soit assuré, les Frères y mettent des conditions. En 1889 les Frères arrivent à Bône où ils remplacent des Frères de Saint-Joseph du Mans ; en 1896 un pensionnat y est créé et une formation technique ouverte. À Oran on joint un pensionnat en 1896 et à Constantine on aménage un atelier en 1900. À la difficulté de tenir ces écoles, même si une rétribution est demandée dans certaines, allaient s'ajouter les conséquences de l'application à l'Algérie de la loi du 7 juillet 1904.

- Tunisie

Dans ce pays, les Frères étaient présents à Tunis et à La Goulette. Le pays étant soumis aux convoitises de la France et de l'Italie, les rivalités nationales se traduisent, pour les Frères, par une baisse du nombre d'élèves à Tunis, au début de la période étudiée actuellement. Une reprise se fait sentir après l'imposition de son protectorat par la France, en 1881. Cependant la politique scolaire n'est pas exactement la même qu'en France : en 1886, les maîtres congréganistes sont

maintenus dans leurs écoles devenues publiques. Par contre, en 1903, les membres des Congrégations non reconnues se voient exclus de leurs écoles. En 1904, les Frères des Écoles chrétiennes ne sont pas exclus en fonction de la loi française du 7 juillet, mais d'une décision de l'administration tunisienne qui laïcise leurs écoles, sauf une, qui redevient "libre" (AMG NL 170/1). Leurs trois écoles de Tunis comptaient alors 180 Français, 450 Italiens, 300 Maltais.

- Malte

L'île de Malte n'est pas considérée comme appartenant à l'Afrique. Il y a lieu cependant d'en parler ici. Dès 1884, le Frère Assistant Aimarus fait état que le Frère Assistant Renaux, après une visite dans l'île, estime qu'elle peut être un "bon endroit pour (un) pied à terre en cas d'événements" (AMG NE 100/1). Dès 1886, des négociations en vue d'établir des Frères à Malte sont entreprises, mais elles n'aboutissent pas. Les démarches sont reprises en 1903 en raison de la politique menée en France à l'égard des Congrégations religieuses. Délégué par les Supérieurs, le Frère Directeur de la maison de Tunis parvient à trouver un bâtiment anciennement occupé par des Sœurs, à Cospiscua près de La Vallette. Des Frères sont envoyés pour y ouvrir un établissement scolaire. Les débuts sont modestes et surtout difficiles, notamment en raison du caractère composite de la communauté qui comprend des Frères de nationalités française, irlandaise et italienne.

5. L'ŒUVRE MISSIONNAIRE DES FRÈRES

Après avoir décrit l'expansion missionnaire de l'Institut dans la dernière partie du XIX^e siècle, il convient d'en ressaisir l'ensemble pour discerner ce qui a caractérisé l'œuvre d'un Institut comme celui des Frères des Écoles chrétiennes dans les pays de mission, tout au long du siècle. Cette œuvre sera vue dans sa dimension proprement apostolique puis sous son aspect scolaire, avant d'être envisagée sous l'angle de l'engagement de l'Institut lui-même dans cette œuvre.

Participation à l'apostolat missionnaire

Quand l'Institut répondait à un appel qui lui était adressé en vue d'envoyer des Frères dans un pays de mission, ordinairement il s'agissait d'abord de permettre à de jeunes catholiques d'être éduqués selon leur foi. Les Frères souhaitaient également faire progresser le catholicisme, là où on les demandait. Ce double objectif les guidait dans l'admission des élèves et inspirait leur pratique pour la formation religieuse de ceux-ci.

- Admission des élèves

Les premiers territoires où les Frères ont été appelés, l'Île Bourbon – appelée ensuite Île de La Réunion – et la Guyane française (voir EL 9, 64) étaient en principe catholiques. En fait les enfants pauvres, blancs et créoles ou fils d'esclaves affranchis, qui étaient confiés aux Frères, avaient autant besoin d'être initiés à leur religion que d'être instruits des premiers éléments du savoir. Quant aux enfants d'esclaves, non admis à fréquenter les écoles, ils n'étaient guère formés chrétiennement.

Dans les pays où les Frères ont été appelés par des missionnaires, l'intention de ceux-ci était de leur confier en priorité les enfants des familles catholiques souvent d'origine européenne, trop pauvres pour envoyer ces enfants dans les quelques écoles payantes ouvertes par des particuliers. On voulait aussi soustraire ces enfants

aux écoles neutres ou à celles dans lesquelles on enseignait une autre religion, lorsqu'il en existait.

La même motivation pouvait inspirer ceux qui appelaient les Frères dans des pays ou des régions où les catholiques formaient des minorités importantes. Tel était le cas notamment des Arméniens catholiques, dans certaines parties de l'Empire Ottoman, ou des Maronites au Liban. On retrouvait cette situation dans des régions où le catholicisme, présent depuis longtemps, connaissait un nouvel élan grâce à l'arrivée des missionnaires : Côte de Malabar aux Indes, Ceylan, Indochine française ; ou dans des pays évangélisés récemment comme Madagascar.

Lorsque les écoles gratuites étaient financées par les Missions, même si celles-ci recevaient l'aide d'un gouvernement ou d'œuvres ayant cet objectif, cela constituait une charge très lourde pour elles. Il fallait s'assurer d'autres ressources. Il en allait de même pour les Frères lorsque ceux-ci jouissaient de leur autonomie. La solution adoptée était ordinairement d'ouvrir des pensionnats, des demi-pensionnats ou des externats payants. Les catholiques ayant les moyens d'envoyer leurs enfants dans ces établissements étant peu nombreux, les Frères en venaient à admettre des non-catholiques, ce qui était également un moyen d'atteindre ceux-ci. Ainsi, au Proche-Orient, trouvait-on parmi les élèves des

Frères, des Chrétiens Orientaux non rattachés à Rome, des Israélites, des Musulmans, quelquefois des Protestants. Dans le Sud-Est asiatique, il s'agissait surtout de Bouddhistes. Ce mélange de religions pouvait se retrouver dans des écoles où le nombre d'élèves catholiques était insuffisant, ainsi en Syrie, en Crète, à Rhodes. On pouvait voir aussi des enfants appelés "païens" admis dans des écoles gratuites, comme en Cochinchine, ou dans des orphelinats, tel celui de Hong-Kong.

Cette façon de mêler catholiques et non-catholiques n'était pas toujours admise par les autorités ecclésiastiques. On l'a dit à propos du Patriarche latin de Jérusalem (cf. p. 106). De même à Ceylan, Mgr Bonjean qui avait appelé les Frères estimait que "la présence de non-catholiques avait pour résultat d'altérer l'esprit catholique et de créer un obstacle à l'enseignement des catholiques dans leurs écoles" (traduit de : *Education in the Roman Catholic Missions in Ceylon*, 317). En revanche, on lit dans le rapport établi à la suite de la visite de deux Frères Assistants au Proche-Orient en 1885, que le Délégué Apostolique de Constantinople avec lequel ceux-ci s'étaient entretenus de l'admission des non-catholiques dans les classes, reconnaissait que "puisque les familles savent que l'enseignement religieux est donné à tous les élèves, il n'y a violence de la liberté pour personne" (cité dans RIGAULT 8, 413).

- Pratique des Frères quant à la formation religieuse des élèves

Quand il s'agissait d'écoles où les Frères avaient uniquement ou presque exclusivement des élèves catholiques, l'instruction et la formation chrétiennes ne différaient pas de celles qu'ils donnaient habituellement à leurs élèves : prières scandant la journée, catéchisme et assistance ensemble à la messe les jours de classe et

les dimanches ou jours de fête, climat chrétien dans les classes.

Pour les établissements recevant des enfants ou des jeunes gens de différentes religions, il semble légitime de généraliser ce que l'auteur de l'étude citée ci-dessus dit de l'éducation donnée à *Saint Benedicts's* de Colombo : "Tout l'enseignement profane est pénétré de l'atmosphère religieuse catholique créée par les Frères ... [Ce qui] permet aux Frères de donner une culture sociale catholique et une conduite de vie chrétienne différentes de celle des Hindous, Bouddhistes ou Agnostiques" (p. 190). Un autre trait caractéristique de ces établissements était l'entente qui régnait, très généralement, entre les élèves de différentes religions, ce qui favorisait entre eux une meilleure compréhension.

Là où leur expérience en ce domaine était la plus ancienne, c'est-à-dire au Proche-Orient, les Frères ont établi une pratique que l'on trouve exposée de façon systématique dans différents documents. Ainsi, l'un de ceux-ci – on expliquera plus loin sa présence dans le dossier de Sofia en Bulgarie – présente sous le titre *Note sur le règlement religieux des Schismatiques, Infidèles, etc.: juillet 1900* ce qui se faisait dans un "grand collège", que l'on peut situer en Égypte [les mots *en italiques* sont soulignés dans le texte] :

1°. Dans les classes tous les élèves suivent le même règlement *religieux*.

2°. Pendant les prières, *tous* les chrétiens se mettent à genoux... les Israélites et Musulmans se tiennent debout à leur place.

3°. *Tous* les élèves ont, étudient et récitent le catéchisme.

4°. *Tous* écoutent et répondent selon l'usage de l'Institut au Catéchisme de chaque jour et le Dimanche à l'explication du Saint Évangile (suit un développement sur la façon de faire et les résultats que l'on peut espérer, ainsi que sur la

prudence à observer en cas de conversions ou de retours au catholicisme.)

5°. *Tous* les Chrétiens suivent les Offices à la chapelle, moins la Sainte Communion.

6°. Les Musulmans et les Israélites vont pendant ce temps à la salle d'étude pour y travailler.

7°. Pendant les retraites annuelles dites de Rentrée, on s'efforce de mettre *tous* les élèves en retraite.

8°. Il est facultatif aux Israélites et aux Musulmans d'aller aux Instructions du Prédicateur.

L'ensemble des élèves participe aux *Bonnes Œuvres* que soutient l'établissement (cependant sans qu'il soit fait mention de celles venant en aide aux missions catholiques) (AMG NG 803/3).

Une *Note sur l'œuvre catholique des Frères au Caire*, datant de 1908, analyse ce que peut être "l'action religieuse" exercée par les Frères selon qu'il s'agit de Juifs, de Musulmans, de Schismatiques ou de Catholiques. Pour les trois premiers groupes, elle met en évidence les difficultés rencontrées dans leur famille ou leur entourage par les élèves qui désireraient se convertir au catholicisme. Pour ce qui est des catholiques, le document souligne particulièrement le rôle d'entraînement que peuvent exercer des élèves faisant partie des "œuvres" de piété ou d'apostolat (cf. NL 200/13).

Quelques notes sur les Indes anglaises, établies en 1906 par le Frère Imier de Jésus (futur Supérieur général) témoignent d'une pratique assez semblable de la part des Frères de ces contrées. S'il relève le petit nombre de conversions au regard de celui de l'ensemble des élèves non-catholiques (9 pour 2.852), les parents refusant souvent leur consentement, il remarque que c'est fréquemment parmi ces familles que les missionnaires trouvent des appuis et qu'il n'est pas rare que celles-ci se convertissent (AMG NJ 201-1/2).

En revanche dans les quelques établissements de Roumanie et Bulgarie, il semble que la pratique ait été différente. C'est du moins ce que l'on peut déduire d'une lettre de 1900 adressée au Frère Directeur de la maison de Sofia par le Frère Assistant Madir-Joseph. Celui-ci dit avoir constaté, en effet, lors d'une visite qu'il y a faite, que les élèves non-catholiques avaient quitté la classe avant la prière et le catéchisme. Dans sa réponse le Frère Directeur met en avant qu'il a trouvé cet usage en arrivant et que depuis personne ne lui a rien dit à ce sujet : il est prêt cependant à changer, bien que cela pourrait lui faire perdre des élèves (cf. AMG NG 803/3). On peut penser que c'est à la suite de cet échange de correspondance que ce Frère Directeur s'est adressé à son confrère d'un "grand établissement" qui lui aurait envoyé la "note" présentée ci-avant. À Sofia la différence de pratique pouvait peut-être tenir au fait que les Frères avaient pris la succession des Assomptionnistes qui faisaient sans doute autrement.

Les circonstances pouvaient conduire aussi les Frères à avoir une autre attitude. Ainsi à l'orphelinat de Hong-Kong, en conformité au but poursuivi par l'Œuvre de la Sainte-Enfance qui apportait son soutien à l'institution, les Frères s'efforçaient d'amener, le plus possible, les jeunes "païens" à la foi catholique. Aussi chaque année le compte-rendu adressé au Directeur de l'Œuvre fait le bilan des résultats obtenus à cet égard (cf. AMG NH 171/7). En Indochine française, à Bac trang, selon ce qu'écrivait Frère Néopole de Jésus (Paul Bayet) au Supérieur de l'Institut, la situation était inverse :

"Nos frères eurent la patience de travailler là pendant plusieurs années sans avoir la consolation de gagner une âme, sans même avoir pu faire réciter une seule prière, la moindre tentative de ce genre eût tout perdu, la désertion eût été générale ; il fallut attendre" (AMG NJ 458-1/4).

Contribution aux progrès de l'enseignement

Quand les Frères étaient appelés dans des pays de mission, c'était pour y tenir des établissements scolaires. Indépendamment de l'objectif apostolique poursuivi, il leur était demandé de donner l'instruction profane aux enfants de pays où la scolarisation était souvent peu avancée. Ainsi ils étaient appelés à contribuer au développement de celle-ci. Par ailleurs, l'expansion missionnaire correspondant à la période où des Nations européennes s'efforçaient d'étendre leur influence dans d'autres parties du monde, certains gouvernements s'intéressaient à la multiplication d'établissements où étaient diffusées la langue et la culture de leur pays. Les Frères en subissaient les répercussions.

- Concours apporté à la diffusion de l'enseignement

Le plus souvent ceux qui s'adressaient aux Frères, ayant en vue de leur confier des écoles gratuites, ne cachaient pas qu'ils avaient recours à eux en raison de leur expérience et de leur efficacité dans ce domaine. Il n'y avait donc aucune raison pour que les Frères n'appliquent pas dans les pays de mission leur mode d'enseignement traditionnel. Ceci était particulièrement vrai dans les possessions françaises : Île de La Réunion, Algérie, Indochine ou encore Madagascar.

Comme on le sait, les Frères élargissaient assez rapidement leur champ d'action en créant des pensionnats, demi-pensionnats, externats payants où l'on dépassait le niveau de l'enseignement élémentaire. Dans les pays dépendant directement de la France, cela pouvait se limiter à ce qu'on appelait l'enseignement "primaire supérieur"; tel était le cas au Collège d'Adran, puis à l'Institution Taberd à Saïgon. Dans ces

mêmes pays ou dans ceux où s'exerçaient l'influence française, notamment au Proche-Orient, les programmes suivis étaient plutôt ceux de l'"enseignement spécial" initié en France par les Frères, consacré officiellement sous le Second Empire et devenu ultérieurement l'enseignement secondaire moderne. Ainsi, on voit Jules Ferry, alors ministre des Affaires étrangères, co-signer une décision du gouvernement français reconnaissant que les études faites au Collège Sainte Catherine (d'Alexandrie) étaient équivalentes à celles qui en France conduisent au baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial' (AMG NL 200/5). La première session d'examen a eu lieu en 1885.

Pour ce qui était des dépendances de la Grande-Bretagne en Asie du Sud-Est, les Frères développaient leur enseignement dans le cadre du système britannique. Dans le rapport déjà cité, le Frère Imier décrivait ainsi ce système : les écoles sont généralement divisées en 9 classes. Celles qui ont les 9 degrés ou *standards* sont dites supérieures ou *High Schools*, celles qui en ont 7 sont dites moyennes ou *Middle Schools*, celles qui en ont moins de 7 sont dites *Primary Schools*. Le District des "Indes et Chine" comprenait alors (1906) : 7 écoles supérieures, 2 écoles moyennes, 2 écoles primaires (NJ 201-1/2). Par ailleurs, *St Benedict's* à Colombo était le premier établissement de Ceylan à ouvrir un cours d'enseignement commercial (cf. BATTERSBY *History of the Institute 1850-1900*, 195); une section industrielle était ouverte à Rangoon (id, 98).

- Répercussions des luttes d'influence entre nations européennes

L'expansion missionnaire du XIX^e siècle a coïncidé et a eu des liens avec le mouvement

qui a conduit un certain nombre de nations européennes à étendre leur influence sur d'autres pays, soit en les plaçant sous leur domination, soit en obtenant d'eux, par traité, des droits particuliers. L'enseignement leur paraissant un moyen d'exercer cette influence, les dirigeants de ces nations s'attachaient à favoriser la création d'établissements scolaires où leurs propres ressortissants seraient instruits dans leur langue et selon le mode d'éducation en vigueur dans leur pays d'origine. En même temps, c'était un moyen de propager cette langue et ce mode d'éducation au sein des populations locales.

La politique de la France en la matière concernait particulièrement l'Institut du fait que celui-ci y avait son centre, et que la majeure partie des Frères missionnaires en venaient. Très tôt, à la demande du gouvernement français, l'Institut avait fourni des Frères pour ce qui s'appelait encore l'Île Bourbon et pour la Guyane. Ils y avaient bénéficié des avantages et avaient été soumis aux obligations des instituteurs publics. Par la suite ces dispositions avaient été appliquées à ceux qui étaient envoyés en Algérie et en Indochine. Au sujet de ces Frères, les relations étaient constantes entre les Supérieurs et les autorités publiques. Mais l'inconvénient d'une telle situation était que les aléas de la politique française entraînaient dans ces territoires les mêmes conséquences que pour la métropole.

C'est à un autre titre que le gouvernement français s'intéressait au développement des écoles des Frères, plus particulièrement au Proche-Orient. Depuis le XVI^e siècle, la France était reconnue comme la protectrice officielle des Chrétiens du Proche-Orient (cf. RIGAULT 8, 382). S'appuyant sur ce droit, la France s'efforçait d'étendre son influence dans les pays dépendant encore de l'Empire Ottoman ou dans ceux

qui en avaient fait partie. Ainsi les Consuls de France y appuyaient-ils les demandes faites par les Préfets ou Vicaires apostoliques en vue d'obtenir des Frères et ils s'efforçaient d'obtenir des subsides de leur gouvernement. Parfois ce sont eux qui prenaient l'initiative de faire la démarche auprès des Supérieurs. On en a vu des exemples : La Canée (Crète), Tripoli (Liban). Une telle sollicitude ne laissait pas indifférents les Supérieurs qui se montraient désireux de contribuer à la diffusion de la langue et au rayonnement du pays auquel presque tous appartenaient. Ce type de relations n'était pas affecté par les changements d'orientation politique qui suivaient l'avènement des Républicains à la tête du pays (voir p. 29). L'un d'eux n'avait-il pas dit, en 1880, que "l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation". De tels liens n'étaient pas sans entraîner des risques cependant. On le voyait en Égypte quand, en 1882, une révolte au caractère anti-européen très marqué menaçait l'œuvre des Frères, notamment à Alexandrie (cf. RIGAULT 8, 392).

La France s'intéressait aussi aux nouveaux États d'Europe Orientale, mais là elle entraînait rivalité avec l'Allemagne ou l'Autriche. Ainsi, à Sofia lorsque le Vicaire apostolique demande des Frères, il précise :

"Il faudrait qu'un de ces Frères soit Autrichien ou Allemand afin qu'il puisse enseigner la langue Allemande parce que le gouvernement Autrichien donne une allocation à ce but. Les deux autres, on désire qu'ils soient français, au moins un d'entre eux. La base de l'enseignement est la langue Française" (AMG NG 803/1).

Dans quelques lieux, c'est la lutte d'influence entre la France et l'Italie qui a eu des incidences sur les Frères. La Tunisie était l'objet de la convoitise de ces deux États lorsque les Frères

y sont arrivés. La présence de nombreux maltais et italiens les a conduits à ouvrir d'abord des classes italiennes avant d'offrir un enseignement dans leur langue aux jeunes français dont la présence était moins importante. L'établissement du protectorat français a conduit à généraliser l'enseignement du français dans les classes. En Palestine, les rivalités nationales auxquelles les Frères se heurtaient tenaient au fait que la "Custodie de Terre Sainte" étant confiée aux Franciscains italiens, ceux-ci pouvaient être portés à favoriser l'influence de leur pays. La crainte de voir celle de la France profiter du développement des œuvres des Frères n'était pas étrangère au fait que le Patriarche Latin faisait obstacle à la création d'une École Normale qui devait être confiée aux Frères à Jérusalem ; ou encore aux limitations que, par le biais du règlement de 1890, il a voulu faire imposer aux Frères quant au recrutement de leur élèves. Inversement, il est sûr que l'intérêt porté par le représentant de la France à l'installation des Frères à Rhodes se nourrissait de son dépit de voir que "les héritiers des vieux noms de France... ne parlaient et ne connaissaient d'autre langue que

le grec déplorable de ce pays ou l'italien de l'école franciscaine, à moins que ce ne soit celui de la nouvelle école laïque qui vient de s'ouvrir", ainsi qu'il l'écrivait (AMG NG 561/1).

Dans les dépendances britanniques du Sud-Est asiatique, en raison de la large place laissée à l'initiative privée, les autorités publiques n'intervenait ni pour soutenir les appels adressés à l'Institut par les missionnaires ni, à plus forte raison, pour recourir d'elles-mêmes à un Institut religieux connu surtout comme français. D'autre part, l'influence britannique était trop prépondérante pour que dans ces pays les rivalités avec d'autres nations européennes se fassent sentir. En revanche on sait qu'à Madagascar les Frères ont eu à souffrir des agissements de partisans de l'influence anglaise et protestante. Par ailleurs, en Égypte, les Frères ont subi quelques contre-coups des progrès de la présence anglaise, au Caire mais surtout en Haute-Égypte. À Maurice, les Frères remplissaient aussi bien leur mission dans cette île, qu'à La Réunion ou encore à Madagascar, sans que cela entraîne de problème particulier.

Implication de l'Institut dans l'œuvre missionnaire

Dès le début du XIX^e siècle, l'Institut a été sollicité pour envoyer des Frères dans des contrées lointaines. Ces appels se sont multipliés tout au long du siècle. On sait que l'Institut a répondu à beaucoup de ces appels. Mais quelle importance a-t-il attaché à cet aspect de l'œuvre des Frères ?

Le courrier des Supérieurs de l'Institut avec ceux qui s'adressaient à eux, fait souvent état de l'impossibilité de donner une réponse favorable par manque de personnel, ou bien marque une réticence en raison d'échecs antérieurs. Des

promesses étaient faites cependant, souvent en raison de l'insistance des demandeurs. Dans le *Registre des délibérations du Conseil de Régime* on voit un certain nombre de décisions prises relativement à de telles demandes. Ce qui est porté dans ce registre concerne les aspects administratifs des nouvelles fondations ; en revanche on ne voit guère ce qui a motivé ces décisions. Les réponses ainsi apportées donnent l'impression de décisions prises au coup par coup sans que l'on puisse y discerner une ligne directrice.

Au sein du Régime, un Frère Assistant avait en charge tel ou tel des territoires de mission. Il entretenait une correspondance suivie avec les responsables se trouvant sur place, mais la longueur des délais d'acheminement du courrier ne facilitaient pas ces relations. L'éloignement ne lui permettait pas de connaître personnellement les Frères. Ainsi dans une lettre qui sera citée ici plusieurs fois, Frère Herménégilde, Visiteur pour les "Indes anglaises", en exprimait le regret au Frère Assistant Facile (AMG HN 301-1/4). Dans la notice du Frère Gonzalvien, promoteur de l'Institut à Madagascar, on note que pour la première fois le Frère Assistant Apronien-Marie a visité l'île en 1889.

Les maisons de la Réunion constituaient un District autonome en 1835. Il en allait de même pour l'Algérie en 1854. Sinon, les autres territoires formaient d'abord des Provinces avant que celles-ci ne deviennent également des Districts. Dans chacun des cas, un Frère Visiteur était nommé à leur tête. Au début surtout, il s'agissait du Directeur d'une maison principale se trouvant déjà sur place ; certains cependant étaient envoyés de l'extérieur. La tâche était souvent écrasante, notamment en raison des distances à parcourir et du climat éprouvant. Plusieurs de ces Visiteurs, qui se sont assimilés aux contrées où ils œuvraient, ont été des hommes particulièrement marquants. D'autres n'ont pu s'adapter ou se sont vite usés à la tâche.

Le problème essentiel était de trouver le "personnel" nécessaire pour ouvrir puis tenir les maisons et, notamment pour leur donner des Directeurs capables de conduire communautés et établissements. Constamment dans la correspondance entre responsables à différents niveaux :

- on voit invoquer l'insuffisance en nombre de ce personnel;

- on relève aussi des plaintes quant au manque de formation, d'esprit religieux;

- on voit souligner d'autre part la valeur religieuse, les qualités professionnelles d'un certain nombre de Frères sur lesquels, de ce fait, on avait tendance à faire reposer beaucoup de choses, au risque de les épuiser.

Une des caractéristiques de ce "personnel" est sa diversité d'origine. Ainsi pour le District des "Indes", un état des Frères selon leur nationalité, pour l'année 1874 semble-t-il, donne la répartition suivante : Français 11 - Allemands 2 - Canadien 1 - Indigènes 13 - Birmans 9 dont 4 novices - Malais 3 (AMG NH 301-1/2). Mais une distinction doit surtout être faite entre Frères envoyés dans les pays de mission et Frères originaires de ces pays.

- Frères envoyés dans les pays de mission

Des Frères ayant de l'ancienneté dans l'Institut, qui avaient répondu à un appel (général ou particulier) des Supérieurs, formaient l'ossature des maisons. Des Frères jeunes, parfois n'ayant pas encore prononcé de vœux, étaient également envoyés au loin. Ce pouvait être pour eux un moyen de bénéficier de l'exemption du service militaire, notamment après la loi de 1889 en France (voir p. 23) ; ils pouvaient aussi sortir du noviciat et du scolasticat missionnaires. Quoi qu'il en soit, cet apport de jeunes Frères était plus fragile. Tous ces Frères connaissaient des conditions de vie très différentes de celles de leur pays d'origine et la plupart subissaient les effets de climats particulièrement éprouvants pour eux. Fatigue, maladie entraînaient le retour de certains dans leur pays; d'autres décédaient sur place. Tout ceci réduisait le nombre déjà à peine suffisant de ces Frères dont le renouvellement n'était pas toujours assuré, d'où parfois l'appel aux maîtres laïcs.

L'un des obstacles que les 'missionnaires' rencontraient tenait à la méconnaissance des langues usuelles des pays où ils se rendaient. Ce problème ne se posait pas lorsque la langue dans laquelle ils avaient à enseigner était leur langue maternelle. Une première difficulté surgissait lorsque des Frères devaient enseigner dans une autre langue que la leur, ainsi pour des Français dans la partie de langue anglaise du Sud-Est asiatique. Il y en avait qui éprouvaient de la difficulté à maîtriser cette langue ; par exemple à Colombo, dans les débuts de la présence des Frères, des parents se plaignaient que certains enseignaient l'anglais avec un fort accent français (*Education in the Roman Catholic Missions in Ceylon*, 192). Les difficultés surgissaient surtout lorsque des Frères étaient chargés d'élèves dont ils ne connaissaient pas la langue et qui ne connaissaient pas la leur. Tel était le cas de ces jeunes "Annamites" ou Cambodgiens qui leur étaient confiés au début de leur présence en Indochine.

Des Frères s'attachaient à apprendre ces langues. On le voit, par exemple, pour un Frère envoyé à Bac trang qui arrivait assez vite à converser avec les jeunes cambodgiens ; ou encore pour le Frère Néopole de Jésus qui faisait, de sa connaissance de la langue des élèves annamites du collège de Saïgon, un argument auprès du Supérieur de l'Institut pour obtenir de retourner auprès d'eux, après un séjour en France pour cause de maladie. Frère Scubilion, lorsqu'il s'adressait aux esclaves ou anciens esclaves de La Réunion, utilisait le langage "créole". Pour d'autres Frères cet apprentissage des langues constituait un obstacle insurmontable. On l'a vu pour certains de ceux à qui l'on confiait les orphelins de Hong Kong. À Cholon, ville à proximité de Saïgon peuplée de nombreux Chinois, les Frères ont échoué, en partie parce

qu'ils n'avaient personne qui ait la connaissance des caractères de la langue chinoise (AMG NJ 458-1/6).

Dans ce domaine les résultats étaient souvent insuffisants parce que les Frères ne pouvaient y consacrer suffisamment de temps et qu'ils le faisaient dans de mauvaises conditions. Aussi, écrivant au Frère Assistant en septembre 1892, Frère Ivarch-Louis lui disait son souhait d'avoir "2 ou 3 frères en excès pour pouvoir les envoyer passer au moins 6 mois dans l'intérieur, auprès d'un missionnaire..." (AMG NJ 458-1/13). Outre le moyen d'échapper à la loi militaire, l'un des objectifs de l'établissement d'un scolasticat à Rhodes a été de permettre aux jeunes Frères d'apprendre les langues parlées au Proche-Orient (AMG NG 564).

- Frères originaires des pays de mission

Dans les pays de mission où ils sont allés, les Frères ont tenté de former des jeunes en vue de les faire entrer dans l'Institut. Souvent ils commençaient par en recevoir au sein des communautés avant que la création de noviciats proprement dits ne devienne possible. Sur une longue période le nombre d'entrées n'est pas négligeable, ainsi à Mutwal (Colombo), dans son rapport de 1906 le Frère Imier signale que : "Depuis 1896, le noviciat a reçu 68 (postulants), 50 ont pris l'habit [...] 4 sont encore postulants" (AMG NJ 201-1/2) En revanche, il y en avait peu à la fois. Ainsi Frère Herménégilde pouvait-il écrire, non sans véhémence, à son Frère Assistant :

"Accoutumé que vous êtes en France, en Belgique, à compter par 10-20-30-40 vos prises d'habit... vous ne pouvez vous faire une idée, même très faible de nos conditions dans ces pays-ci. Voilà trois ans que je m'efforce de vous faire comprendre que les Frères des Indes, depuis environ 25 ans qu'ils s'usent dans ces

climats dévorants, sont très heureux... quand ils peuvent saisir et former quelque brave jeune homme qu'ils admettent avec eux..." (AMG NH 301-1/4).

Ensuite la persévérance de ces jeunes était soumise à rude épreuve. Ceux qui étaient destinés à l'enseignement n'y étaient guère préparés, du moins tant que, comme s'y employait aux "Indes anglaises" le Frère Visiteur Bernard-Louis, une solide formation pédagogique ne leur soit donnée (cf. BATTERSBY, *History of the Institute, 1850-1900*, 196) ou qu'un scolasticat ne soit créé. Ils ne trouvaient pas toujours un milieu communautaire favorable. On voit ainsi le Frère Herménégilde dénoncer l'antipathie manifestée par tel ou tel Frère à l'égard de ses confrères indigènes, ou encore déplorer la situation dans laquelle ceux-ci se trouvent, comme il l'écrit sans ambage : "Il arrive souvent que ces jeunes frères à figure noire ou bronzée, ne voient pas toujours de bon cœur un frère Européen, Français, Américain, boire la goutte (alcool), sortir, se permettre ceci et cela contre les règles, la bienséance, etc". Aussi est-ce sur ces Frères qu'il disait mettre ses espoirs quand il ajoutait dans la même lettre : "Lorsque les frères natifs seront parmi nous formés, employés selon leur mérite, leurs talents, leurs capacités. Alors oui, nous pourrons nous suffire..."

D'autres voyaient les choses de façons différentes. En 1906 le Frère Imier, dans son rapport, relève que les cadres dans les communautés (pro-directeurs, sous-directeurs...) étaient for-

més de quelques Irlandais mais surtout d'Indigènes; ces derniers, dans les maisons les plus importantes, étant les soutiens de la régularité, de la piété et les meilleurs maîtres. Mais ajoutait-il "Les essais de Directeurs indigènes n'ont pas été heureux" (AMG NJ 201/2). Et si Frère Néopole de Jésus dans sa lettre au Frère Supérieur note, qu'à la fin de la première période de la présence des Frères en Indochine, la moitié d'entre eux étaient originaires du pays, on le voit ajouter que cette proportion ne devrait cependant pas être dépassée (AMG NJ 458-1/4). Après le retour des Frères en Indochine, Frère Ivarch-Louis alors Directeur de la maison de Saïgon, faisant part à un confrère de France d'une réponse reçue du Frère Assistant, écrivait :

"Le bon frère Assistant ajoute : si vous manquez de frères, formez des Indigènes, or le Frère Visiteur... ne veut pas entendre parler de cela pour deux raisons : 1° Il désire qu'on établisse des Règles et Constitutions particulières pour les Frères natifs. 2° il fait observer qu'il n'a ni le personnel nécessaire, ni les moyens d'ouvrir un noviciat en Cochinchine..." (AMG NJ 458-1/14).

À l'époque le 'recrutement' de Frères originaires des pays de missions n'aurait pas été suffisant pour tenir les œuvres existantes et pour en créer d'autres. Mais, assurément, dans l'Institut on n'était pas prêt à permettre à ces Frères de se préparer à prendre la relève des Frères missionnaires.

Conclusion

À l'issue de cette étude, une question mérite d'être posée : l'Institut avait-il une 'politique' pour guider son engagement missionnaire et une 'doctrine' pour inspirer sa pratique ?

Ce que l'on a eu l'occasion de dire relativement aux décisions prises en Conseil de Régime conduit à reconnaître qu'en la matière, dans l'Institut on n'avait pas de ligne directrice quant

au choix des pays ou des types d'œuvres. Cela demanderait à être fondé davantage, mais jusqu'à preuve du contraire, il faut reconnaître que l'Institut, au XIX^e siècle, n'a pas eu de 'politique missionnaire', du moins globale. Pour le Proche-Orient, la création d'un noviciat et d'un scolasticat apostoliques relevait d'un plan réfléchi.

En fait de 'doctrine missionnaire', la lettre que le Frère Guillaume de Jésus a adressée aux Frères envoyés à Cayenne, le 14 juin 1823 (AMG EE 272-1/22 let.38), contient des éléments susceptibles de servir de base à une telle doctrine. Mais quel retentissement cette lettre a-t-elle pu avoir dans l'Institut? On sait comment ses destinataires ont été emportés rapidement par la ruine de la fondation de Cayenne. Quant au brouillon par lequel on connaît cette lettre, qui a pu savoir son existence et s'y intéresser? D'autres éléments utiles peuvent être glanés dans différents documents, mais ils sont trop épars et confidentiels pour que cela ait pu avoir une portée générale. Aussi est-ce pour bien marquer cette absence d'une 'doctrine' qui aurait guidé l'action missionnaire des Frères que, dans l'exposé, on s'en est tenu à parler de leur 'pratique' qui, il faut le reconnaître, a été particulièrement féconde.

Frère ÉVAGRE, Alexis Joseph **Longuenesse**, St-Omer 15 juillet 1831 - Bethléem 26 janvier 1914



Novice en 1850, il est Frère depuis 12 ans quand il obtient d'aller au Proche-Orient. Au pensionnat d'Alexandrie, il enseigne la littérature de 1862 à 1873. Il est alors choisi pour fonder la maison de Ramleh; en 1876, il ouvre à Jérusalem la première école française, puis il contribue à l'ouverture des maisons de Jaffa, Nazareth et Caïffa. Il sait susciter les aides nécessaires à ces créations.

Il ouvre à Bethléem un Petit-Noviciat en 1892 et rêve d'en faire un centre spirituel. Il obtient, au Chapitre général de 1905, l'autorisation d'y lancer l'Association du très saint Enfant Jésus, reconnue comme Archiconfrérie le 26 juillet 1909. Le rayonnement de *L'Écho de Bethléem*, avec ses 200.000 abonnés, s'étend vite à toutes les maisons de Frères.

Visiteur du Levant, secteur Syrie en 1899, Frère Évagre est Visiteur provincial en 1902. C'est un personnage de légende, aux nombreux amis, dont le P. Lagrange. Il recevra le 21 novembre 1912 le prix de vertu de l'Académie française pour son action pour la prééminence du français au Levant.

Voir BEC 1914, p. 145 et 236 ; 1913, p. 99

ÉPREUVE (1904-1928)

La nouvelle période de l'Histoire de l'Institut abordée actuellement peut être placée sous ce titre avec raison. En particulier parce que, par la loi du 7 juillet 1904, ce sont quelque 9.000 Frères en exercice qui sont atteints, en France. Un nombre important est touché dès le début, les autres sont menacés de l'être dans les dix années qui suivent. Pour chacun cela marque la rupture avec ce qu'il a connu jusque-là.

En 1914, avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale, c'est tout une partie des mêmes Frères qui se voient soumis à nouveau à l'épreuve. Ils sont rejoints dans celle-ci par des Frères de diverses autres nationalités. Les uns comme les autres, connaissent un changement de vie radical : ceux qui sont engagés dans les combats ou le soin des blessés sont directement affrontés à la souffrance et à la mort. La guerre oblige d'autres Frères à quitter le pays où ils se sont établis, alors que beaucoup de ceux-ci ont déjà été exclus du leur. Il en est qui souffrent de l'invasion de leur région et beaucoup connaissent des privations.

La même année 1914, les Frères qui depuis près de dix ans œuvrent au Mexique sont contraints de s'expatrier sous la menace de révolutionnaires violemment hostiles à la religion.

Au sortir de la guerre, ce sont les Frères appartenant aux nations vaincues qui se voient affrontés à l'épreuve d'une autre façon. Ceux d'Allemagne peuvent rentrer dans leur pays, mais ils doivent reconstituer totalement leur District. Ceux de l'ancien Empire autro-hongrois se voient répartis entre de nouveaux États parfois antagonistes.

Quelle que soit la forme de l'épreuve subie, elle est pour ceux qui y sont soumis un moment de vérité : chacun peut y trouver motif à s'affermir ; elle peut être aussi occasion de chute. Et, si tous les Frères ne sont pas atteints, l'Institut dans son ensemble en subit des répercussions souvent négatives mais également positives.

*

En France, la loi de 1904 est l'aboutissement d'un processus tendant à "la sécularisation du pouvoir civil et de toutes les institutions sociales" selon les termes mêmes de Jules Ferry. Les Frères qui avaient été associés à l'effort de scolarisation mené en France au XIX^e siècle, après avoir été exclus du système public d'enseignement, se voient interdire en tant que religieux d'exercer toute forme d'enseignement dans le pays.

Beaucoup de Frères sont atteints dès juillet 1904. Ne serait-ce que pour une raison économique – l’Institut ne peut entretenir durablement plusieurs milliers de Frères – une solution doit être trouvée pour chacun. Il en est pour qui c’est l’occasion de rompre définitivement avec l’Institut. Ceux qui ont atteint l’âge prévu officiellement pour être admis dans les maisons de retraite (60 ans) peuvent rejoindre celles-ci. Pour les autres, ce qui s’est déjà produit en 1903, lors de la suppression des “Congrégations non autorisées”, montre que deux solutions se présentent. Soit “l’expatriation”, c’est-à-dire le départ pour un autre pays proche ou lointain. Soit la “sécularisation”, en réalité fictive, qui est marquée par l’abandon des formes extérieures de la vie religieuse en vue de continuer l’apostolat en France. Le choix se fait très généralement par accord entre l’intéressé et les Supérieurs. On constate que, selon les Supérieurs qui ont en charge les Districts français, les solutions adoptées sont très variables.

Dans le délai de dix ans prévu pour que la loi atteigne son plein effet, des Frères sont placés devant les mêmes choix. Cependant, au fil des années les conditions dans lesquelles se font ces choix évoluent. La Première Guerre mondiale et ses conséquences modifient notablement la situation de ceux qui ont opté pour la “sécularisation” apparente. Sous ce couvert, les Frères peuvent à nouveau mener leur vie religieuse sans entrave.

*

De 1904 à 1914, l’Institut subit les contre-coups de ce qui se produit en France. Il est affecté par la baisse d’effectifs entraînée dans ce pays par les sorties de l’Institut et les décès non compensés par des entrées en nombre comparable. Cette baisse apparaît encore accentuée par le fait que les “sécularisés” ne sont pas comptés dans les effectifs.

L’événement survenu en France affecte le gouvernement de l’Institut. Les Chapitres généraux, convoqués en 1905 et 1907 ainsi qu’en 1913, ont notamment pour objet d’examiner la situation de l’Institut en France. Les directives données aux Frères, du moins au début de la période, se ressentent des mêmes circonstances. Ainsi ce sont tous les Frères qui sont invités à y trouver un motif de mieux accomplir leurs “devoirs de religieux et de maîtres chrétiens” et à s’en remettre à la volonté de Dieu sans s’arrêter aux “causes secondes” (Circ. n° 133).

Dans la gestion des suites de la loi de 1904 on retrouve, chez le Frère Supérieur général et un certain nombre d’Assistants, la ‘raideur’ dont on a déjà fait état à propos de la période précédente. Cela ne peut que se ressentir dans la façon de conduire

l'Institut, du moins jusqu'au Chapitre de 1913 où le Frère Gabriel-Marie démissionne et où les derniers des Frères Assistants en question sont remplacés.

La guerre qui survient en 1914 entraîne d'autres conséquences pour l'Institut. Les Supérieurs doivent quitter la Maison-Mère établie en Belgique depuis 1905. Fixé à Paris, le Frère Imier de Jésus, élu Supérieur en 1913, est coupé d'un certain nombre de pays. Il porte tout particulièrement le souci des Frères engagés directement dans le conflit ainsi que de ceux qui en souffrent.

Après la guerre, l'Institut reprend à nouveau sa marche en avant sous l'impulsion du Frère Imier puis celle du Frère Allais-Charles, élu au Chapitre général réuni en 1923. Cela se traduit, en particulier, par une reprise de l'accroissement de l'Institut. L'accroissement constaté tient aussi, pour une part, au fait que les Frères "sécularisés" sont à nouveau comptés dans les effectifs.

*

Plusieurs des pays où l'Institut est présent reçoivent l'apport de Frères exilés de France. Cette arrivée d'hommes expérimentés et pour beaucoup en pleine force de l'âge favorise le développement de l'Institut dans ces pays. D'autres Frères de même origine, implantent l'Institut dans de nouvelles contrées. Cependant, le rappel d'un nombre important de ces Frères ou parfois leur expulsion des pays où ils sont allés, lors de la guerre, rendent plus aléatoires les résultats ainsi obtenus. Il en va de même, lorsque, après la guerre, certains autres commencent à retourner dans leur pays d'origine.

L'implantation de l'Institut dans de nouveaux pays, par d'autres Frères que ceux qui ont été expulsés de France, contribue également à accentuer le caractère international de l'Institut. Ce caractère a cependant de la difficulté à s'imposer dans les faits.

*

Pour ce qui est des œuvres scolaires, l'expatriation d'un nombre important de Frères a pour résultat de répandre davantage dans le monde ce que l'on peut appeler le 'modèle français'. Partout où ils allaient les Frères venant de France s'efforçaient, en effet, de donner la priorité aux écoles primaires et, en complément, de créer et développer des établissements secondaires, professionnels ou techniques orientés vers la préparation directe des élèves à leur profession future.

Le 'modèle français' ne prévaut pas partout de la même façon, cependant. Aux États-Unis, surtout, dans les établissements secondaires des Frères on se propose,

en plus, de préparer les élèves à entrer au Séminaire ou à l'Université. L'arrêt porté à l'enseignement des langues classiques dans l'Institut (voir p. 100) avait donné un coup de frein aux *High Schools* et *Colleges* où était assuré cet enseignement. La suppression de l'interdiction d'étudier et d'enseigner le latin, au Chapitre de 1923, permet un nouveau développement de ces types d'institutions aux États-Unis. Mais d'autres pays profitent également de la possibilité qui leur est offerte de donner l'enseignement classique dans certains de leurs établissements.

Dans bien des cas des évolutions se produisent. Le plus souvent les écoles confiées aux Frères étant "privées", il devient difficile, surtout après la Première Guerre mondiale, de trouver les ressources nécessaires pour les entretenir, en particulier si l'on veut y appliquer le principe de gratuité. Cela freine également la prise en charge par les Frères de nouvelles écoles primaires. Le nombre des établissements secondaires qui ont par eux-mêmes les moyens de se financer tend à s'accroître. Par ailleurs, bien que le fait ne soit pas nouveau, l'emploi de maîtres laïcs, dans certaines parties de l'Institut, prend plus d'importance.

Quels que soient les types d'enseignement donnés, les Frères ne perdent pas de vue la finalité apostolique de leurs établissements. Leur préoccupation se traduit toujours par l'importance accordée à l'enseignement du catéchisme. Dans le même souci apostolique, des Frères continuent à compléter la formation chrétienne donnée dans le cadre scolaire par des œuvres extrascolaires ; celles-ci prennent parfois de nouvelles formes. Il en va de même pour les œuvres post-scolaires par lesquelles les Frères prolongent leur action auprès de leurs anciens élèves.

*

Les différents aspects présentés dans cette introduction feront l'objet des quatre chapitres indiqués ci-dessous et des études qui les compléteront.

Chap. 6 : Conséquences de la suppression de l'Institut en France

Chap. 7 : Gouvernement de l'Institut

Chap. 8 : L'Institut dans le contexte de la politique menée par les États européens

Chap. 9 : L'Institut dans diverses parties du monde

L'année 1904 a été si importante pour l'Institut qu'elle marque, à l'évidence, le début d'une nouvelle période dans l'Histoire de celui-ci. La date de 1928 qui clôt cette période a été retenue pour une double raison. En ce qui concerne l'Institut, un Chapitre général a procédé à l'élection d'un nouveau Supérieur. Pour ce qui est du contexte général, l'année qui a suivi a été celle de la grande dépression économique qui a ébranlé l'ordre mondial.

Chap. 6 - CONSÉQUENCES DE LA SUPPRESSION DE L'INSTITUT EN FRANCE

Orientation

La loi promuguée le 7 juillet 1904 faisait l'objet, dans les jours qui suivaient, de premiers décrets d'application*. Ceux-ci touchaient durement les établissements scolaires de l'Institut. Étant donné le nombre de Frères atteints, des décisions devaient être prises rapidement à leur égard. Diverses options s'offraient à eux. Pour ce qui est des Supérieurs ils n'étaient pas unanimes quant aux solutions à adopter. Les inconvénients qui en résultaient se faisaient surtout sentir dans les débuts. Par la suite, avant que la loi n'atteigne son plein effet, une évolution se produisait, et la guerre qui éclatait en 1914 entraînait des changements notables dans la situation.

Application de la loi du 7 juillet 1904

La loi touchait l'Institut de trois façons, par :

- l'article 1^{er} qui fixait que "l'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit aux congrégations";
- l'article 4 qui prévoyait que "les congrégations seront dissoutes de plein droit par le fait de la fermeture du dernier de leurs établissements";
- l'article 5 suivant lequel "le liquidateur nommé aussitôt après la promulgation de la loi, sera chargé de dresser l'inventaire des biens des congrégations [...]"; ceci en vue de "procéder à la liquidation des biens et valeurs des congrégations dissoutes dans les conditions de la présente loi." (citations en EL 3, 17)

- Fermeture des établissements scolaires

Premières mesures (1904)

Une fois la loi votée et promulguée, le gouvernement se hâte de publier au *Journal Officiel* (*J.O.*) les premiers arrêtés de fermeture des établissements visés par la loi. Ces arrêtés devant intervenir au moins quinze jours avant la fin de l'année scolaire, toute une série de décrets sont pris les 9, 10, 12, 13 et 15 juillet. Dès ces premiers décrets, 801 établissements des Frères des Écoles chrétiennes sont touchés sur les 1.359 que tenait l'Institut (Circ. 135, 18), soit près des 3/5 du total.

Cela concerne toutes les régions, mais certaines semblent spécialement visées. Ainsi :

- dans le District de Reims, sur 72 établissements, 47 – dont les 12 de Reims – sont fermés;
- ce sont 41 établissements sur 49 qui sont atteints dans le District de Rodez.

Le nombre des établissements touchés est inégal selon les Districts. Par exemple :

- dans celui de Moulins 44 sur 56 sont fermés;
- le District de Cambrai perd seulement 21 établissements sur 60.

Ces disparités tiennent à l'attitude différente des autorités locales, préfets, maires, conseillers municipaux, mais également aux plus ou moins grandes capacités locales de disposer d'un nombre suffisant de places pour recevoir des élèves supplémentaires dans les écoles publiques.

Les mesures légales atteignent les différents types d'établissements tenus par les Frères. Il s'agit en plus grand nombre d'écoles primaires. Mais des pensionnats, comme ceux de Marseille, de Bordeaux, de Reims, sont également fermés.

Poursuite des mesures de fermeture

Dès janvier 1905, de nouveaux arrêtés paraissent au *J.O.* et d'autres en juillet. Cela concerne 179 établissements. Ce sont 151 qui sont touchés en 1906, et 85 en 1907. Puis les nombres diminuent : 28 en 1908, 22 en 1909, 10 en 1910 (cf. ÉL 3, 22). À partir de 1905, il faut ajouter la dizaine d'écoles d'Algérie qui font l'objet des mêmes mesures.

Au *J.O.* du 1^{er} juillet 1914 sont publiés les arrêtés fixant au 1^{er} septembre la fermeture des 13 dernières écoles des Frères en France et des 2 d'Algérie. Mais en raison de la déclaration de guerre survenue le 3 août, l'application de ces décisions est suspendue. Ainsi à la fin du délai de 10 ans, au terme duquel la loi devait être totalement appliquée, quelques Frères peuvent continuer à exercer ouvertement leur mission sur le sol français. Durant le conflit, cette situation n'est pas remise en cause. Il en va de même après la guerre, sauf en 1924 où le gouvernement tente de reprendre la politique anticléricale menée durant la période précédente. Mais la réaction des milieux catholiques bloque cette tentative.

- Dissolution de l'Institut

En vertu de l'article 4 de la loi, la fermeture du dernier établissement des Frères devait entraîner la dissolution de l'Institut. Cette dissolution devait donc intervenir avec les derniers décrets pris en 1914. Dans cette perspective, le Frère Justinus (Hubert Bragayrac), Secrétaire général de l'Institut, annonçait à l'Archevêque de Paris et à l'épiscopat français que :

“Après plus de deux siècles d'une existence particulièrement vouée à la cause de l'éducation populaire, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes est frappé de proscription. La date du 1^{er} septembre prochain marquera le terme final, en France, de la personnalité légale de cette grande institution...” (cité en EL 1, 34).

Les fermetures décrétées en juillet 1914 ayant été suspendues en raison de la déclaration de guerre, cela avait-il pour effet d'empêcher la dissolution de l'Institut ? Il ne semble pas que le maintien de quelques écoles, des maisons de retraite et de noviciats pour les Missions, était de nature à empêcher cette dissolution. Les décrets parus au *J.O.* du 1^{er} juillet 1914 n'ayant pas été rapportés, ils produisaient leur effet ultime. Ce qui est sûr, c'est que désormais, dans les actes

officiels concernant l'Institut, en France, il sera fait mention de la "Congrégation dissoute des Frères des Écoles chrétiennes". Un projet de reconnaissance en tant qu'Institut missionnaire était près d'aboutir en 1922; il était repris en 1929, mais finalement il échouait.

- Liquidation des biens

L'article 5 de la loi de juillet 1904 couvrait, en fait, la confiscation par l'État des biens des Congrégations qui étaient concernées. Cette confiscation devait permettre, en principe, d'attribuer une pension aux membres des Congrégations dissoutes, d'aménager ou construire des locaux scolaires ; on comptait aussi sur elle pour alimenter une caisse de Retraites Ouvrières en formation. Le "Milliard des Congrégations", selon une expression basée sur une estimation de la valeur de ces biens – en francs-or – devient un mythe pour une certaine opinion et suscite bien des convoitises. En vertu de l'article de loi, au fur et à mesure que des établissements sont fermés, ce qu'ils possèdent fait l'objet d'un inventaire en vue de vérifier si cela appartient effectivement à la Congrégation. Dans ce cas, les biens immobiliers et mobiliers sont vendus. Ces opérations sont confiées à des "liquidateurs".

Le liquidateur nommé pour l'Institut le 27 juillet 1904 est Edmond Duez. Déjà chargé de la "liquidation" de 13 Congrégations "non autorisées", il doit s'occuper de tous les biens des Frères des Écoles chrétiennes à travers la France, et même l'Algérie à partir de 1905. Il a donc recours à un certain nombre de "mandataires".

Le temps pris par les inventaires, les baux en cours et les procès intentés par des héritiers de personnes ayant légué des biens à l'Institut, font que la première phase de l'opération s'éternise. Lorsque des ventes peuvent intervenir, elles sont loin de rapporter ce qu'il était permis d'en espérer: des emprunts gagés sur ces biens et dont le remboursement est prioritaire font baisser le résultat de la vente, certains immeubles sont vendus nettement au-dessous de leur valeur. Par ailleurs, le liquidateur et ses adjoints se font rembourser des frais surévalués, des hommes de loi intervenant dans les procès majorent leurs honoraires. Le liquidateur Duez accusé de détournement de fonds est inculpé en octobre 1910, ainsi que certains de ses collaborateurs ; il est condamné à douze ans de travaux forcés le 21 juin 1911.

À partir de 1911, la "liquidation" des biens de l'Institut est assurée par l'Administration des Domaines*. Celle-ci se heurte à son tour à des obstacles qui l'empêchent de régler la plupart des affaires en suspens, tandis que les immeubles qui ne peuvent être aliénés – comme les Maisons pour les Frères âgés ou malades – entraînent des frais pour l'État. Quant aux pensions qui auraient dû être versées aux Frères, elles se réduisent à rien. Au total, le "Milliard des Congrégations" n'est plus qu'un mirage !

Conséquences de la loi pour les Frères

Dès les premiers décrets d'application de la loi, se posait le problème : qu'allaient devenir les Frères qui tenaient les écoles supprimées ? Tous les établissements n'étant pas fermés en même temps, un certain nombre de Frères pouvaient y être placés en attendant que ces établissements soient eux-mêmes atteints. Mais, en raison du nombre des Frères que cela concernait, d'autres solutions devaient être envisagées.

Dans ce paragraphe, il s'agira surtout de l'expatriation et de la sécularisation apparente. Ce qui sera dit au sujet de l'une et de l'autre est appelé à être développé dans deux **études** qui compléteront ce chapitre et le prochain. D'autre part, ce qui sera dit ici concernera surtout le début de la période.

- Positions des Frères par rapport aux options possibles

Lorsque la loi du 7 juillet 1904 a commencé à être appliquée, il semble que l'on puisse généraliser ce qu'a écrit le Frère Lémandus, célèbre historiographe du District de Toulouse : les mesures législatives 'avaient créé particulièrement dans le district des préoccupations et des inquiétudes que les décrets de fermeture et les inquisitions accroissaient de jour en jour. On se posait la question : Faut-il rester uni à la Congrégation ? Faut-il se séculariser ? c'est-à-dire rompre avec elle. Qu'en pensent les Supérieurs ? Qu'en pensent les évêques ?' (ADF Fonds de Fonseranes, 28). Quant aux Frères qui n'étaient pas encore atteints, la menace restait suspendue sur eux comme une épée de Damoclès. Ainsi les Frères de Beaune (Côte d'Or) pouvaient-ils consigner dans leur *Historique* : "les fameux décrets de fermeture publiés en 1904 ne nous ayant pas atteints, nous continuâmes anxieusement nos classes" (ADF Fonds de Besançon, 71-06). En 1905, leur école était fermée.

À un moment ou un autre, tous les Frères que la loi atteignait devaient prendre une option. Sans doute, très généralement, le faisaient-ils en accord avec leurs Supérieurs, de sorte que les préférences de ceux-ci pouvaient influencer sur les décisions individuelles, mais en définitive chacun avait à choisir entre les quatre possibilités qui s'offraient à eux ainsi que cela a déjà été présenté (voir p. 126).

Dans une lettre d'adieu qu'il adressait aux parents et aux élèves de son école, Frère Vulgis, Directeur du petit pensionnat de Confort-sur-Bellegarde (Ain), présentait clairement ces quatre possibilités. Il disait que, quant à lui, "ayant passé l'âge pour me séculariser, je pars et je rentre au repos... C'est donc vers ce repos que partent mes pensées et mes désirs" (ADF Fonds de Caluire). Il envisageait donc de se joindre aux Frères âgés d'au moins 60 ans appelés à se retirer dans une maison de retraite. On peut comprendre quel sacrifice cela représentait pour ces Frères de devoir ainsi renoncer à leur activité professionnelle et apostolique alors que certains étaient encore en âge et en état de la poursuivre.

Dans sa lettre, Frère Vulgis faisait aussi mention du “nouveau Directeur, mon ancien ami, un des bons sujets du ci-devant Institut des Frères qu’il abandonne pour se livrer, de toute la force de ses 35 ans, à l’enfance et à la jeunesse qu’on voudra bien lui confier”. Le cas de ce Frère qui quittait l’Institut tout en continuant sa mission éducative n’était pas unique. Ainsi déjà le 28 mars 1904, J-B. Ozier, “ci-devant Frère Parascève de Jésus”, Directeur de la petite école savoyarde de Cognin, avait déjà averti son Visiteur que, “vu la dissolution plus que probable de la Congrégation, la nécessité de me créer un moyen de subsistance...” (ADF Fonds de Caluire, 20-3), il se sécularisait, gardait la direction de son école et rompait toute relation avec la Congrégation. D’autres Frères, souvent jeunes, assuraient de la même façon leur avenir en se séparant de l’Institut, tout en poursuivant, dans la plupart des cas, leur fonction éducative.

Au moment de devoir quitter une localité où ils étaient appréciés, les Frères se voyaient souvent invités à rester, en se sécularisant quoique de façon apparente. Tel était le cas notamment dans le District du Puy où le Frère Visiteur était favorable à cette forme de “sécularisation”. En accord avec lui certains Frères acceptaient. D’autres hésitaient. Ainsi, à Brioude (Haute Loire) où le Frère Directeur “fut vivement supplié de se résoudre à la sécularisation sur place ainsi que la communauté entière avec lui, mais il s’y refusa obstinément” (ADF Fonds de Caluire, 40-2); suite à une démarche faite auprès du Frère Supérieur général, il acceptait finalement, mais cela ne durait qu’une année. Il est vrai que ceux qui se sécularisaient ainsi sur place étaient souvent poursuivis pour “fausse sécularisation”. Afin d’éviter ces ennuis, il arrivait que des “sécularisés” viennent remplacer des Frères qui allaient faire de même ailleurs. Dans le cas d’établissements importants, c’était l’évêque qui, souvent, faisait la démarche. Dans d’autres cas, l’initiative venait des Frères. Quelles qu’aient été les circonstances qui amenaient des Frères à se “séculariser”, il reste que, surtout dans les débuts, tout le monde n’en a pas mesuré les risques.

Pour cette raison ou pour “sauver leur vocation”, selon leur expression, des Frères invités à se séculariser préféraient l’exil. Ainsi en 1906, ceux de l’école Saint-Michel à Dijon, à qui leur curé disait que la “sécularisation se fait couramment”, répondaient, en s’appuyant sur la lettre de 1905 du pape Pie X (voir p. 144), que “la sauvegarde des vocations, pour les Supérieurs, est l’œuvre par excellence” (ADF Fonds de Besançon, 71-25). Il faut préciser que, dans leur District, l’expatriation était particulièrement encouragée. D’eux-mêmes, également, bien des Frères acceptaient de se lancer dans l’inconnu en envisageant l’expatriation. Quoi qu’il en soit, cela demandait de la part de tous, d’autant plus de générosité qu’il leur fallait envisager de partir sans esprit de retour.

- Diversité des solutions adoptées, selon les Supérieurs

Lorsque la loi concernant l’Institut était votée, les Supérieurs de l’Institut n’étaient pas pris au dépourvu. Ils avaient suivi les étapes de sa préparation et ils avaient compris que le vote de cette loi était inéluctable. Ils avaient déjà pris un certain nombre de décisions, par exemple celle de renvoyer les jeunes en formation. Pourtant, ils paraissent avoir éprouvé un réel désarroi devant les premières mesures d’application de la loi. Manifestement, ils ont été surpris par l’ampleur de ces mesures.

Tel a été le cas du Frère Supérieur général. 'Il a jeté un cri d'alarme, puis il a laissé ses Assistants régler, chacun à sa manière, les difficiles questions qui se posent au lendemain de la loi sectaire' (EL 1, 39). En ce qui concerne les Frères Assistants, il semble que la nécessité de prendre des décisions rapides ait accentué leurs divergences quant au choix entre sécularisation apparente et expatriation. Par ailleurs, certains d'entre eux, déjà âgés ou malades, ont eu plus de difficultés à faire face à la situation. D'où une assez grande diversité dans les solutions adoptées suivant les Districts. Des Frères Visiteurs ont aussi influé sur le choix des solutions adoptées.

Districts où la "sécularisation" a été relativement importante

Parmi les Assistants, le Frère Exupérien est certainement celui qui a été le plus favorable à la "sécularisation" des Frères, même s'il estimait l'expatriation plus indiquée pour certains, notamment parmi les plus jeunes (cf. EL 1, 39). Il se montre soucieux de "sauver les œuvres" de Paris et de sa banlieue. Ce souci s'étend aussi au District du Puy dont il a également la charge et où il est secondé par le zèle du Frère Visiteur Altigien-Louis (Étienne Valès). Le Frère Exupérien étant décédé, le Chapitre de 1905 désigne pour le remplacer, le Frère Allais-Charles. Celui-ci s'inspire des principes de son prédécesseur. Les "sécularisations" se poursuivant, il apporte personnellement son soutien aux Frères qui continuent leur apostolat à Paris ou dans le District du Puy.

Les Districts de Saint-Omer, Caen et Le Mans sont sous la responsabilité du Frère Dosithée-Marie. Celui-ci souhaite également préserver les œuvres. Ce souci le conduit à demander à des Frères de se séculariser. Mais il n'est pas assez conscient des difficultés que cela engendre. Il est remplacé au Chapitre de 1907 par le Frère Maurice-Lucien. Les Frères "sécularisés" des Districts en question se ressentent de l'aversion de leur nouvel Assistant pour le genre de vie qu'ils ont adopté.

Dans les Districts de Moulins et de Rodez, le Frère Apronien-Marie laisse libre option aux Frères. Dans celui de Moulins, le Frère Visiteur Rainfroy (Joseph Javaux) se montre favorable à la "sécularisation". Il en va de même dans le District de Rodez où le Frère Visiteur Namasien l'organise. Dans ces Districts où les sécularisés sont relativement nombreux, si ceux-ci gardent des contacts avec leurs Frères Visiteurs, ils se sentent abandonnés par leur Assistant.

En 1904, les Districts de Quimper et de Nantes ont pour Assistant le Frère Aïmarus. Celui-ci, personnellement, est plutôt partisan de l'expatriation, mais âgé, il laisse faire les Frères Visiteurs Carolus (Joseph Le Guével) et Célien-Marie (François Renault) qui ont la préoccupation de maintenir les établissements scolaires. Le Chapitre de 1907 procède au remplacement du Frère Aïmarus par le Frère Imier de Jésus. Quelques flottements s'étant fait sentir parmi les Frères "sécularisés", le nouvel Assistant invite chacun d'eux à choisir entre le retour à l'observance régulière dans la mesure du possible et la sécularisation totale. Peu adoptent cette dernière solution.

Les Districts de Lyon, Saint-Étienne et Grenoble, issus du partage récent du très important District de Lyon, sont sous la responsabilité du Frère Pamphile. Celui-ci, en raison du nombre considérable de Frères rendus disponibles, encourage les départs vers le Proche-Orient. Mais il laisse aussi s'opérer d'assez nombreuses "sécularisations". Le manque de direction ferme de la part du Frère Assistant entraîne du désarroi chez les "sécularisés"; les Frères Visiteurs assistent impuissants à d'assez nombreuses défections. Le Frère Assistant ne réapparaît guère dans ses Districts qu'en 1907.

Chargé des Districts de Reims et de Clermont, le Frère Viventien-Aimé ne se montre pas hostile à la "sécularisation" avant le vote de la loi. Il présente cette option comme possible au même titre que l'expatriation. Cependant, dès ce moment, il s'applique à organiser des départs vers l'Amérique Latine. Pour le District de Reims s'y ajoute le transfert d'établissements et de Frères en Belgique.

Districts où l'expatriation l'a emporté

En 1904, le District de Cambrai est placé sous la responsabilité du Frère Madir-Joseph, chargé de la Belgique et de l'Europe Centrale. À titre personnel il ne pèse ni d'un côté ni de l'autre. En revanche, le Frère Visiteur Maurice-Lucien se montre opposé à la "sécularisation". Nommé Assistant en 1907, il conserve la charge du District de Cambrai. Il continue à y favoriser le transfert des Frères en Belgique et il prépare l'envoi de Frères au Brésil.

Le Frère Junien qui, à 82 ans, a en charge les Districts de Toulouse, Bayonne et Bordeaux, préfère l'expatriation. Il encourage l'ouverture, en Espagne, de maisons rattachées aux Districts dont il a la responsabilité. En revanche dans un premier temps, le Frère Léandris, Visiteur de Toulouse, favorise la "sécularisation" dans son District. En 1907, lorsqu'il est élu Assistant, les trois Districts sont placés sous sa responsabilité. Devenu hostile à la "sécularisation", il poursuit le développement en Espagne d'établissements tenus par des Frères français.

Le Frère Perial-Étienne ne cache pas ses préférences pour l'expatriation. Cependant, dans le District de Chambéry, le Frère Visiteur Urbain-Joseph (Jean Cardinal) est d'accord pour conserver un certain nombre d'écoles grâce à des Frères sécularisés. D'autres Frères ouvrent des établissements en Suisse ou en Italie du Nord. Le District d'Avignon dont le Frère Assistant a également la responsabilité est transplanté dans les Îles Baléares.

Rien ne porte le Frère Louis de Poissy à encourager la "sécularisation". Comme, en plus des Districts de Béziers et de Marseille, il a en charge l'Italie et l'Espagne, il favorise l'établissement de Frères du District de Béziers en Catalogne et de celui de Marseille dans l'Italie voisine, en Ligurie ou en Sicile.

Quant au Frère Réticius, qui a la responsabilité du District de Besançon en même temps que celle du Canada, il ne veut à aucun prix de la sécularisation. Dès 1904, il commence à organiser le transfert Outre-Atlantique d'un nombre important de Frères rendus disponibles par les fermetures d'établissements. Il continue à le faire, jusqu'en 1908. Le Frère Visiteur Bernard-Louis laisse cependant s'opérer un certain nombre de "sécularisations".

- Évaluation globale des choix effectués

Quels qu'aient été les choix effectués par les Frères et les Supérieurs et la façon dont ils l'ont été, il paraît légitime de tenter d'évaluer dans quelle mesure, ces choix se sont portés sur les différentes solutions qui se présentaient. Cette évaluation peut se faire pour différents moments.

Première année

Tous les Frères de France n'ont pas été concernés dès la première année. Suffisamment l'ont été, cependant, pour que l'on tente de savoir comment ils se sont orientés en définitive. Or, cela est possible, grâce aux réponses apportées à un questionnaire adressé aux Frères Visiteurs par le Supérieur de l'Institut, dans le courant de l'année 1905 (DD 275-1 et 2). Le tableau joint où sont donnés les résultats d'un décompte de ces réponses permet en outre de concrétiser ce qui a été dit, quant aux solutions adoptées selon les Districts.

Remarques relatives au tableau ci-contre:

- Le questionnaire portait sur les Frères présents fin 1903. Dans le décompte établi pour 1905 on ne retrouve pas exactement les mêmes nombres que dans la statistique établie fin 1903. Cela tient à une certaine marge d'erreur. Sinon on voit mal ce qui explique cette différence.
- Les Frères restant dans les Maisons en France (*M. Fr.*) sont en nombre très inégal selon les Districts.
- La répartition qui a été faite entre Frères des Maisons établies à l'étranger (*M. étr.*) et ceux qui ont été intégrés aux Districts étrangers (*D. étr.*) n'est pas toujours sûre. Le plus important est le total des "expatriés".
- Sous la rubrique : *Divers*, on trouve surtout des Frères mentionnés : *dans leur famille*. Beaucoup, sans doute, seraient à assimiler aux : *Sortis*. De même en ce qui concerne un certain nombre de : *Sécularisés*.

Il importe surtout de s'attacher à l'ordre de grandeur des trois groupes auxquels on s'intéresse plus spécialement ici. Ainsi, pour la première année, les "expatriés" apparaissent moins nombreux que les "sécularisés". Ceux qui sont portés "sortis" sont sans doute plus nombreux qu'il n'est indiqué.

Années 1905 à 1914

On peut mesurer l'évolution qui s'est déjà produite en quelques années, grâce aux renseignements recueillis en 1907 ou 1908 sur des bases semblables à celles du questionnaire de 1905. Ces

District	(1903)	M. ret.	M. Fr.	M. étr.	D. étr.	Décédés	Soldats	Sécular.	Sortis	Divers	1905
Paris	(1.367)	125	564	71	74	36	34	249	93		1.249
Avignon	(403)	53	125	34	20	14	18	58	55	6	382
Bayonne	(229)	22	57	58	3	10	5	74	1		230
Besançon	(333)	64	19	9	137	17	3	30	53		332
Béziers	(445)	51	149	68	49	11	20	20	70	2	440
Bordeaux	(380)	56	76		41	11	16	112	65		377
Caen	(357)	45	76	1	17	5	25	109	49	27	354
Cambrai	(437)	65	235	29	35	15		8	54		441
Chambéry	(325)	46	40	55	30	11	11	76	33	5	307
Clermont	(494)	43	59	5	110	13	4	174	80	4	492
Grenoble	(455)	82	122		71	14	4	92	78		463
Lyon	(433)	57	125		46	6	3	108	85		430
Mans (Le)	(358)	65	35	3	18	7	19	160	11	29	347
Marseille	(450)	54	135	86	13	12	15	16	97		428
Moulins	(424)	61	68		58	11	8	182	32		420
Nantes	(598)	55	147	14	32	21	21	221	87		598
Puy (Le)	(409)	39	140	5	8	8	14	146	29	1	390
Quimper	(476)	26	219	10	15	12	20	139	28		469
Reims	(502)	69	79	104	67	16	2	84	87		478
Rodez	(494)	56	22	18	89	11	7	229	80	1	513
St-Étienne	(433)	60	66		43	11	4	158	94		436
St-Omer	(421)	56	165		1	12	5	126	62		427
Toulouse	(428)	41	103	47	20	17	4	137	33	26	428
TOTAL	(10.651)	1.291	2.826	617	997	304	262	2.708	1.261	166	10.432

renseignements ne sont conservés aux AMG que pour une partie des Districts. On s'en tient donc à comparer les nombres recueillis pour 12 Districts, aux résultats globaux obtenus pour les mêmes Districts à partir des réponses au questionnaire de 1905.

Districts	(1903)	M. ret.	M. Fr.	M. étr.	D. étr.	Décédés	Soldats	Sécular.	Sortis	Divers	1905
12	(6.153)	719	1.835	318	575	186	119	1.556	716	2	6.026
		Frères en exercice									
12	(6.153)	752	1.299		966	417		1.163	1.490	62	6.149
											1907-08

Il faut s'attacher surtout à l'évolution qui s'est produite en quelques années en ce qui concerne les mêmes Frères. La rubrique "Frères en exercice" correspond au nombre de Frères des Maisons de France qui est en régression et à celui des Maisons à l'étranger qui est en expansion : de ce fait, on ne peut plus évaluer comme auparavant la différence de nombre entre les deux catégories d'expatriés. Quoi s'il en soit, le nombre de ceux-ci a augmenté. En revanche, par rapport à 1905, celui des "sécularisés" apparaît en diminution, tandis que celui des "sortis" s'est accru, notamment par le fait de Frères "sécularisés" ayant ensuite quitté l'Institut.

Pour les années qui ont suivi, jusqu'en 1914, le nombre des "expatriés" ou des "sécularisés", parmi les Frères présents en 1903, ne pouvait plus augmenter sensiblement, de moins en moins de Frères étant rendus disponibles chaque année. Par contre le nombre des "sortis" était toujours susceptible de s'accroître.

Années postérieures à 1914

La guerre qui éclatait en 1914 marquait un premier changement du fait que la fermeture des 13 derniers établissements en France et des 2 d'Algérie était suspendue par le gouvernement d'"Union Sacrée". Par ailleurs, des Frères expatriés rentraient en France pour prendre part à la guerre ou parce qu'ils étaient chassés du pays où ils se trouvaient.

La guerre finie, un certain nombre de ces Frères sont restés en France. D'autres expatriés ont commencé à rentrer également. Parmi les uns et les autres, beaucoup ont repris leur apostolat sous le couvert de la sécularisation apparente. On commençait même à voir des Frères, notamment parmi ceux qui avaient combattu, exercer à nouveau leur mission éducative sous l'habit religieux. Par ailleurs, à partir de 1920, sur les états statistiques des Districts français on voit figurer les "sécularisés" restés fidèles à leurs engagements religieux et quelques "sortis" qui réintègrent l'Institut. Les conséquences de 1904 ne sont pas effacées, mais elles ne peuvent plus être évaluées de la même façon.

Conclusion

Ce qui s'est passé pour l'Institut en 1904, n'est pas sans poser question. On s'est déjà interrogé, dans la conclusion du premier chapitre de ce volume, sur ce qui peut expliquer que les Frères se soient trouvés dans une telle conjoncture. Il apparaît assez vain, par contre, de se demander si les conséquences des mesures législatives qui ont touché les Frères auraient pu être différentes. Il est évident, en effet, qu'une plus grande unité de vue entre Supérieurs aurait influé sur leurs décisions et notamment pour ce qui était de la "sécularisation". Mais on ne refait pas l'Histoire !

Une double façon de relire ce qui s'est passé pour l'Institut en 1904, met en évidence combien il est difficile de se situer par rapport à un tel événement si on l'interprète de façon trop unilatérale.

Lorsque les conséquences de la loi de 1904 ont commencé à se faire sentir, le Frère Gabriel-Marie en tirait la leçon suivante : “Nous n’étions pas assez apostoliques. Dieu nous contraint de regarder plus loin que notre pays d’origine, de nous rendre partout, puisque toute la terre est au Seigneur...” (cité en EL 1, 75). Il est vrai que l’événement a favorisé une nouvelle extension de l’Institut. Celui-ci, cependant, n’avait pas attendu ce moment pour se répandre à travers le monde.

Les années ayant passé, selon ce que rapporte un Frère, le Frère Allais-Charles lui aurait fait cette confidence: “Les saints voient plus loin que les autres, au Régime le F. Exupérien voulait la sécularisation; mais étant seul de son avis, il ne fut pas suivi” (ADF Fonds de Besançon, 71-36/05): cela, pour dire que cette solution aurait pu être porteuse d’avenir. Mais encore eût-il fallu qu’elle ait été mieux acceptée et prise en compte par l’Institut.

Sans doute est-ce à une remise en cause plus profonde de la façon de comprendre la vocation du Frère, que l’événement aurait dû amener l’Institut. Cela aurait supposé, qu’à l’époque, dans l’Institut, ait prévalu une conception de la vie religieuse donnant davantage d’importance à ce qui la fondait et plus en rapport avec la mission des Frères. Mais très assurés de ce qui faisait la renommée de l’Institut, comme en témoigne le ton du *Bulletin des Écoles Chrétiennes* créé dans ces circonstances, les Frères n’étaient guère prêts à une telle remise en cause.

Frère SAVINIEN Joseph LHERMITE, Villeneuve-lès-Avignon (Gard), 11 janvier 1844 – Avignon (Vaucluse), 10 janvier 1920.



Dès son noviciat (1857), Frère Savinien montre ses capacités intellectuelles et pédagogiques: professeur au Pensionnat d’Avignon, Directeur à Arles en 1882, il passe le diplôme d’inspecteur de l’enseignement public et travaille à faire prendre en compte, dans l’enseignement du français (et du latin), le provençal que parlent les élèves du Languedoc. Membre du mouvement “félibre”, il publie des œuvres qui ont été récemment republiées, et est invité, en 1896, à exposer à la Sorbonne ses idées pédagogiques. La même année, il est nommé inspecteur des Écoles du District d’Avignon ; il est membre des Chapitres de 1897 et 1901. Au moment de la loi de 1904, Frère Savinien est à Rome, où il coordonne depuis 3 ans l’enseignement du français à l’Institut technique (de Merode) du Collège *San Giuseppe*. Il disparaît 15 ans des statistiques de l’Institut car il s’est “sécularisé” : Directeur à Bourg-Saint-Andéol, puis à Lyon (école professionnelle de La Salle), il revient à Avignon en 1908, où il reprend l’enseignement et ses fonctions d’inspecteur. Il continue à publier sous le nom de Lhermite. C’est seulement en 1919, à 75 ans, qu’il entre à la Maison de retraite d’Avignon.

6. LA “SÉCULARISATION”

Dans le chapitre qui précède, il a déjà été largement question de ce que l'on a appelé la “sécularisation” pour désigner l'abandon apparent, par des Frères, de leur appartenance à l'Institut, suite à la loi du 7 juillet 1904.

Ce fait a entraîné de telles conséquences pour ceux que cela a concerné, et revêtu une telle importance pour l'Institut qu'il est nécessaire d'y revenir plus longuement. On le fera en montrant quelle a été la situation des “sécularisés”, comment a évolué cette situation et quelle importance ce fait a eue dans l'Institut.

La question de la “sécularisation” dans l'Institut a été étudiée par Georges Rigault dans les années 1950, à la demande des Supérieurs. Mais comme cela concernait des personnes encore en vie, la diffusion du travail effectué par l'auteur a été différée. La publication en a été faite sous le titre *Les Temps de la “Sécularisation”* dans le premier volume de la collection Études Lasalliennes (EL 1). G. Rigault s'est notamment appuyé sur les souvenirs de Frères qui ont vécu cet événement. Les 124 réponses au questionnaire qu'il avait établi se trouvent actuellement aux Archives du District de France (ADF), à Lyon, dans le fonds : Paris, rue de Sèvres. Ces réponses seront à nouveau mises à profit dans cette étude.

N.B. Chaque fois que les mots sécularisation ou sécularisés sont mis entre guillemets, cela signifie qu'il s'agit de la sécularisation apparente ou des sécularisés fictifs.

Situation des “sécularisés”

Dès le début, les sécularisés fictifs se sont trouvés dans une situation complexe tenant à leur position au regard de la loi mais également, en raison de l'attitude de certains responsables ecclésiastiques ou de la position adoptée à leur égard dans l'Institut.

- Conséquences de la mise en application de la loi

Lorsque, en 1903 ou 1904, les Congrégations religieuses ont été exclues de l'enseignement en France, un certain nombre de leurs membres ont voulu continuer leur apostolat dans ce pays, tout en restant fidèles à leurs engagements religieux. Le fait que, pour cela, ils s'étaient sécularisés apparemment n'a pas échappé à ceux qui

devaient veiller à l'application des dispositions législatives concernant les “Congréganistes”. Ceux qui étaient soupçonnés de ne pas avoir abandonné réellement leur état précédent étaient passibles, en effet, de poursuites pour “délit de reconstitution de congrégation”.

Pour ne pas provoquer de telles poursuites, il fallait éviter ce qui pouvait donner prise au soupçon que l'on continuait à vivre en communauté, tel que le fait de manger ensemble, d'habiter le même logement. Surtout il fallait qu'il ne puisse être établi que l'on gardait des liens avec la Congrégation dont on avait fait partie et, notamment, avec ses Supérieurs. Il était bon, en revanche, de donner des signes que l'on menait un nouveau genre de vie, par

exemple en acceptant des invitations en ville ou en recevant un traitement personnel.

Pour ce qui est des Frères ayant répondu à G. Rigault, plusieurs dans leurs réponses ont décrit les répercussions que de telles précautions ont eu sur leur façon de vivre :

- Selon Monsieur Grève (District de Lyon), la plus grande prudence s'imposait, l'habitat était séparé, la vie commune était réduite aux repas pris ensemble avec quelques élèves.

- M. Moisans (Dist. de Nantes) relevait : plus d'exercices religieux en commun, vie en dehors de la Règle pendant longtemps.

- Frère Albert de Jésus (Dist. de Paris) écrivait : aux Francs-Bourgeois, pas d'exercices, logement en dehors.

Un des points soulignés était celui de la libre disposition de l'argent :

- Ce fait est relevé par le Frère Albert de Jésus.

- F. Clément-Albert (Dist. de Quimper) note que l'observance de la Règle était possible sauf pour la pauvreté.

- Selon le F. Ildefonse-Raymond (Dist. de Rodez) : l'observance était mitigée pour les exercices et le vœu de pauvreté.

Beaucoup des anciens sécularisés relèvent en particulier le manque de relations avec les Supérieurs :

- F. Ismidon-Denis (Dist. de Moulins) se plaint ne pas avoir eu de contacts avec les Supérieurs pendant 5 ans.

- F. Ildefonse-Denis (Dist. de Rodez) note : aucun rapport avec les Supérieurs majeurs, rapports verbaux avec le F. Visiteur.

À cet égard, plusieurs parlent de l'abandon dans lequel ils sont restés, du moins un certain temps :

- F. Olivier-Paulin (Dist. de Lyon) écrit : dans les premières années les Frères ont été livrés à eux-mêmes.

- F. Clovis de Jésus (Dist. de Quimper) relève que le manque de directives dans les deux ou trois premières années a été fatal à beaucoup.

Cependant les échos de ce genre ne sont pas les seuls que l'on puisse recueillir parmi les Frères ayant été "sécularisés". Plusieurs disent avoir eu la possibilité d'observer la Règle totalement ou pour l'essentiel, et d'avoir gardé des contacts réguliers avec le Frère Visiteur de leur District, directement ou par l'entremise d'un délégué de celui-ci, ou encore avec leur Frère Assistant.

Par ailleurs, des Frères reconnaissent ne pas avoir subi les tracasseries des autorités chargées de veiller au respect de la loi. En revanche, malgré les précautions prises, il n'en a pas été ainsi pour tous :

- F. Nesson (Dist. du Puy) dont la communauté menait une vie régulière, dit avoir été inquiété par un Inspecteur.

- F. Pontien-Ambroise (Dist. de Saint-Étienne) fait état de deux perquisitions à Sainte-Barbe.

- F. Vidal-Eugène (Dist. de Chambéry) a été interrogé par un juge, mais cela s'est terminé par un non-lieu.

Devant les tribunaux, certains étaient acquittés, mais d'autres étaient condamnés. Ainsi un *Historique* du District de Marseille relève que le Directeur "sécularisé" d'une école de la ville a dû payer une amende, mais qu'il a bénéficié d'une amnistie. Son école avait cependant échappé à la fermeture.

- Difficultés entraînées par l'attitude de certains responsables ecclésiastiques

Parmi les évêques de France, ceux qui étaient les plus attachés aux établissements d'enseignement chrétien, dans le souci de les conserver, souhaitaient que les membres des Congrégations

religieuses se sécularisent fictivement mais, dans certains cas, ils en venaient à préférer que ceux-ci abandonnent leur état religieux en vue de tenir les établissements “d’enseignement libre” relevant de leur seule autorité.

C’est ainsi, qu’appelés à donner à des Frères des “lettres de sécularisation” qui attestaient leur séparation de l’Institut, certains évêques considéraient les relever en même temps de leurs vœux. C’est ce qu’affirment un certain nombre des Frères ayant répondu au questionnaire de G. Rigault :

- F. Corèbe (Dist. de Quimper) indique avoir reçu une lettre de sécularisation de l’Archevêque de Rennes, par laquelle celui-ci estimait le dispenser de ses vœux.

- F. Basile-Henri (Dist. de Paris), sécularisé sur place aux Fracs-Bourgeois, dit avoir été relevé de ses vœux par l’Archevêque de Paris.

- F. Chérubin-Joseph (Dist. de Nantes) a reçu une lettre de sécularisation de l’évêque de Nantes, lequel prétendait le relever de ses vœux.

D’autre part, les intentions de ces évêques étaient relayées par les responsables de divers organismes chargés d’assurer le maintien et le développement de l’enseignement libre diocésain. Pour assurer des maîtres à leurs écoles, ces responsables cherchaient à attirer les membres des congrégations religieuses devenus disponibles. Mais ils insistaient pour que la sécularisation de ces ex-congréganistes soit effective. Ils cherchaient ainsi, notamment, à éviter le risque que la condamnation d’un “sécularisé” pour “délit de reconstitution de congrégation”, n’entraîne également la fermeture de l’établissement qui, dans certains cas, pouvait être prononcée.

Les directives données par la “Société d’Éducation” du diocèse de Toulouse précisait que, dans les écoles libres, on peut prendre

comme maîtres des laïcs ou des sécularisés, mais pour ceux-ci “à condition qu’ils le soient vraiment et sincèrement” (ADF Fonds de Fonseranes, 5).

Une circulaire de mars 1904 du “Comité de Défense sociale et religieuse” ayant son siège à Saint-Étienne est on ne peut plus claire. Dans le but de “maintenir l’enseignement libre après la destruction de l’enseignement congréganiste” il est écrit :

“Nous ne pouvons guère recruter le personnel de nos écoles que parmi les congrégations dissoutes. Mais ce personnel ne pourra être utilement employé que si, en fait et en droit, il est soustrait à l’obéissance des Supérieurs de la Congrégation [...]”

Il convient donc de n’employer à l’avenir que des frères ou des sœurs qui soient vraiment sortis de leur ancienne Congrégation, qui n’obéissent plus à leurs anciens supérieurs et qui en sont pour le spirituel comme pour le temporel véritablement indépendants...” (ADF Fonds de Caluire – Dist. de Saint-Étienne, 43).

Un tel souci animait, semble-t-il, le Conseil d’administration de “l’Association des Familles du Pensionnat Saint-Louis de Saint-Étienne” lorsque, dans un rapport publié par le *Mémorial de la Loire* le 15 novembre 1905, il disait avoir demandé à chacun des maîtres “de lui garantir sur sa foi d’honnête homme qu’il avait bien réellement rompu avec la congrégation à laquelle il appartenait...” (id.). Or, tous ces maîtres étaient des Frères des Écoles chrétiennes sécularisés sur place ou venant d’ailleurs. On comprend que, dans de telles conditions, si certains de ces “sécularisés” voulaient garder l’essentiel de leurs engagements religieux, ce ne pouvait être que très discrètement et individuellement. À moins que la publicité donnée à ce rapport n’ait été un moyen de disculper les intéressés !

En fait, si l’attitude de certains des responsables ecclésiastiques pouvait mener à des situations de ce genre, elle avait surtout pour effet d’encourager la sécularisation pleine et entière qui entraînait la séparation de l’Institut.

- Répercussions de la position adoptée dans l’Institut

Il a déjà été dit, dans le chapitre qui précède, que la sécularisation, bien qu’apparente, n’avait pas eu généralement la faveur des Supérieurs. Il est vrai que les conditions dans lesquelles s’est opérée souvent cette “sécularisation” ne les encourageaient guère à dominer une telle prévention. Il est non moins vrai qu’il ne fallait pas que, de leur côté, les Supérieurs donnent à penser que leurs subordonnés n’avaient pas rompu leurs liens avec eux. Mais poussée à l’extrême, la prudence requise conduisait certains d’entre eux à rompre pratiquement avec les “sécularisés”. Ainsi dans la réponse du Frère Albert-Valentin (Louis Léter) à G. Rigault, on lit: “Le Frère Dosithée-Marie ne s’est pratiquement plus occupé de nous. Le Très Honoré Frère a tenu ‘à respecter sa signature’- c’est-à-dire celle qu’il apposait aux “lettres de sécularisation” attestant que des Frères n’avaient plus de lien avec l’Institut.

D’autres, parmi les Supérieurs, tout en veillant à ne pas faire courir de risque aux “sécularisés”, se sont ingéniés, au contraire, à leur apporter un

soutien constant, notamment en les rencontrant à l’occasion de retraites ou de différentes autres manières. Frère Nessian notait, par exemple qu’il avait eu à peu près les mêmes rapports avec son Supérieur qui prenait l’habit civil. En Haute Loire, le Frère Assistant Allais-Charles accompagné du Frère Visiteur Altigien-Louis rencontrait, en effet, les Frères sécularisés lors de repas champêtres. D’autres Frères, d’eux-mêmes ou désignés par les Supérieurs, apportaient leur soutien aux “sécularisés”. Ainsi, dans la région de Saint-Étienne, M. Jean Barlet (F. Paramon-Cyprien), officiellement “agent d’assurance”, organisait des retraites pour les “sécularisés” et se faisait leur intermédiaire auprès des Supérieurs (cf. EL 1, 149).

Plus largement, les “sécularisés” pouvaient se trouver l’objet de la suspicion de Frères continuant à mener leur vie religieuse normalement, ne serait-ce que parce que l’établissement où ils se trouvaient n’était pas encore fermé. Ainsi le Frère Chérubin-Joseph dit : “nous n’avions plus guère de rapports avec les Supérieurs, non plus qu’avec ceux qui avaient conservé l’habit religieux. Ils semblaient nous ignorer. Certains même nous considéraient comme des déserteurs. Chacun avait peur de se compromettre”. La prudence conduisait également les “sécularisés” à ne pas entrer ouvertement en contact avec les Frères des “communautés régulières”, selon l’expression qui était alors employée dans les textes de l’Institut.

Évolution de la situation

- Premières années (1904-1908)

La situation décrite était particulièrement celle qu’ont connue les Frères ayant subi les effets des premières mesures d’application de la loi, en 1904-1905. Quant à la position de l’Institut,

elle s’exprimait notamment à l’occasion d’un Chapitre général réuni en mai 1905 (voir p. 152). Avant même le vote de la loi de juillet 1904, le Frère Supérieur avait fait procéder à l’élection des députés, en vue de réunir un Chapitre dès que les circonstances le permettaient. Depuis ces

élections, quelques Frères élus comme députés s'étaient "sécularisés". Ne serait-ce que pour éviter que leur présence au Chapitre ne leur attire des ennuis de la part des autorités françaises, le Frère Supérieur général demandait au Souverain Pontife de pouvoir les remplacer "par un des suppléants non sécularisés élus par le district".

Au Chapitre, le Frère Gabriel-Marie présentait les faits survenus en 1904 et la façon dont avait été préparée cette échéance. Il donnait ensuite connaissance au Chapitre d'une lettre dans laquelle le pape Pie X réaffirmait la suprématie de la vie religieuse sur les œuvres d'apostolat. Cette lettre était une façon d'aller à l'encontre du point de vue et des agissements de certains évêques, et d'appuyer la position des Supérieurs de l'Institut. Selon la *Notice nécrologique* du Frère Gabriel-Marie, la lettre 'avait été provoquée par le recours du Très Honoré Frère' (p. 105).

Une commission du Chapitre était chargée de prendre connaissance des mémoires et notes envoyés par des Frères au sujet de la "sécularisation". Le 25 mai, lorsque le rapporteur de la commission présentait le contenu de ces écrits, s'il louait le bon esprit de leurs auteurs, il n'en concluait pas moins que : "La sécularisation est un immense danger pour les sujets. Ce danger ne peut être nié, même lorsque la vie commune et la pauvreté sont à peu près sauvegardées; il devient plus pressant, irrésistible, avec l'isolement, la vie indépendante et le maniement de l'argent" (ED 228-3 Reg. 3^e, 117). Dans les vœux présentés par la commission il était demandé, en premier, "qu'à l'avenir la sécularisation ne soit tolérée que dans les cas de nécessité grave à cause des dangers qu'elle présente pour la vocation religieuse" (*id.*, 120). Les autres vœux du Chapitre se ramenaient à rappeler, sur divers points, que les "sécularisés" devaient rester

fidèles à leurs obligations religieuses essentielles. Au cours de la discussion, une lettre de l'un d'entre eux, lettre qu'il était décidé de reproduire dans le registre, était lue aux capitulants. Son auteur y insistait sur le besoin qu'il éprouvait d'avoir des relations avec ses Supérieurs, ce qui l'amenait à poser la question : "oui ou non, sommes-nous abandonnés par l'Institut ?" (*id.*, 141).

Si donc la situation des "sécularisés" a été examinée au Chapitre, il semble que la réalité de ce qu'ils vivaient n'ait pas été bien comprise par les membres du Chapitre et que la lettre du pape Pie X, en renforçant la défiance par rapport à la "sécularisation", ait contribué à ce que des réponses pertinentes n'aient pas été apportées aux questions que cette situation posait.

Avec les fermetures qui se sont succédé ensuite d'année en année, des Frères ont continué à se "séculariser". Mais cette option était de moins en moins encouragée. C'est que, dans bien des endroits les premières "sécularisations" s'étaient faites dans de mauvaises conditions, y compris dans des Districts où les Supérieurs se sont occupés des intéressés. La lettre de Pie X a contribué aussi à renforcer la position de ceux qui étaient opposés à la "sécularisation". Ainsi le Frère Supérieur disait, qu'après la lettre du Pape, elle n'était plus possible. Par une circulaire du 17 juillet 1906, il donnait l'ordre aux Présidents de retraite d'introduire la lettre du Pape dans une conférence.

En 1907, un nouveau Chapitre général était convoqué (voir p. 151). Le Frère Supérieur obtenait du Saint-Siège l'autorisation de réunir à nouveau les capitulants de 1905. Aucun mandataire des sécularisés ne pouvait donc participer au Chapitre ; ceux-ci cependant pouvaient envoyer des notes. Comme au Chapitre de 1905, une

commission de la “sécularisation” était constituée. Le rapporteur présentait les notes et mémoires reçus : “ces mémoires, tout en reconnaissant les dispositions profondément religieuses, l’esprit surnaturel d’un assez grand nombre de nos Frères sécularisés, révèlent cependant un mal réel, une désagrégation lente” (cité en EL 2, 45). Les vœux de la commission adoptés par le Chapitre visaient à remédier aux insuffisances constatées en invitant les Frères Visiteurs à amener les “sécularisés” à revenir à “la vraie voie” – sous-entendu, celle en dehors de la “sécularisation” – ou du moins, à se montrer fidèles à leurs obligations votales ainsi qu’à la vie régulière. Les Frères Visiteurs devaient cependant donner l’assurance aux “sécularisés” que l’Institut était prêt à leur accorder, s’ils “sont fidèles à leurs devoirs religieux, les secours corporels et spirituels assurés aux Frères” (cité en EL 2,51).

Durant les mêmes années, des “sécularisés” se voyaient soumis à des perquisitions et des interrogatoires visant à prouver que leur sécularisation était fautive. Pour ce motif, certains étaient traduits devant les tribunaux. Cela se produisait assez peu dans certains lieux comme Paris ou la Bretagne. C’était plus systématique dans d’autres, comme dans le District de Rodez où les maîtres de plus de vingt établissements furent inquiétés. Les procès étaient particulièrement nombreux en 1905. Ils se terminaient souvent par un non-lieu ; les inculpés se voyaient parfois condamnés à une amende ; d’autres échappaient en raison des amnisties accordées en 1905 et 1906. Les plus importants de ces procès ont concerné les professeurs des Pensionnats de Rouen ou de Bordeaux. Ce dernier procès, d’abord arrêté par les deux amnisties, reprenait en 1907 ; il se terminait par un acquittement.

- Années précédant la guerre (1909-1914)

Un certain nombre de “sécularisations” nouvelles intervenaient. La plus marquante était celle des 40 Frères du Pensionnat Notre-Dame de France au Puy, effectuée sur place en 1910. Cette véritable provocation valait un procès aux intéressés, mais ceux-ci étaient acquittés. Sinon, durant ces années ‘règne une sorte de trêve dont bénéficient les sécularisés enseignants’ (EL 1, 203). À l’approche de la guerre, l’anticléricalisme se manifeste encore, cependant. Des Frères qui n’avaient pas lieu de se “séculariser” sont menacés de poursuites, à Nîmes ou à Lille, mais il n’en résulte aucune conséquence fâcheuse pour eux.

Les mêmes années étaient marquées par le retour de certains “sécularisés” à une meilleure pratique de la Règle. C’est ainsi que :

- Frère Gérald (Dist. de Clermont) note une reprise de la Règle concernant la pauvreté, en janvier 1910.
- Frère Agathange-Marie (Dist. de Paris) dit que jusqu’en 1913 on avait de l’argent et on ne rendait pas de comptes.

On notait aussi une amélioration dans les rapports avec les Supérieurs.

Le Chapitre réuni en 1913 marquait un certain changement. Pour ce Chapitre, les “sécularisés” pouvaient voter, cependant aucun ne pouvait encore être éligible. À cet effet, le Frère Gabriel-Marie avait demandé au Saint-Père que “les votes ne puissent se porter que sur des Religieux vivant de la vie ordinaire et traditionnelle de l’Institut dans une communauté proprement dite...” (AMG ED 228-4, 70). Au cours de ce Chapitre, le Frère Gabriel-Marie, qui démissionnait, était remplacé par le Frère Imier de Jésus qui s’était occupé activement des “sécularisés” des Districts qui lui étaient confiés.

La 6^e commission communiquait au Chapitre le contenu des notes venant des “sécularisés”, “presque toutes remarquables” disait le rapporteur. Celui-ci relevait notamment : “Dans quelques-unes de ces notes on trouve l’expression d’un regret motivé par des appréciations qui, dans certains cas, [...] ont paru insuffisamment bienveillantes et paternelles” (AMG ED 228-4, 99). Dans le premier de ses vœux, la commission invitait donc à “éviter le plus possible dans l’Institut de manifester des appréciations défavorables à l’endroit des Frères sécularisés” (cité en EL 2, 54). Le deuxième vœu répondait de façon favorable au désir des sécularisés de pouvoir rencontrer personnellement leur Frère Assistant ; les autres préconisaient divers moyens de pratiquer la Règle le mieux possible. Les souhaits des “sécularisés” se voyaient donc davantage pris en compte.

- Temps de la guerre et de l’après-guerre (1914-1928)

À partir de l’entrée en guerre de la France, les “sécularisés” pouvaient mener de plus en plus ouvertement leur vie religieuse, les détenteurs de l’autorité publique ayant d’autres préoccupations que de faire poursuivre ceux qui s’affichaient ainsi. Nombre de “sécularisés”, d’ailleurs, étaient mobilisés ainsi que des expatriés revenus pour la même cause. D’autres expatriés, qui avaient dû quitter le pays où ils se trouvaient, en particulier au Proche-Orient, se “sécularisaient”. Tel était le cas, par exemple :

- du F. René Guillaumin qui, venant de Turquie en septembre 1915, était “mis brutalement en contact avec la sécularisation à Saint-Étienne”;
- du F. Gilmer-Edmond, venant d’Égypte, “sécularisé” en 1915 à Rodez.

Mais pour ces nouveaux “sécularisés”, la situation était très différente de celle qu’avaient

connue les premiers; ils ne rencontraient plus les mêmes obstacles pour mener la vie régulière et ils étaient en relations suivies avec leurs Supérieurs. Dans une étude sur la question, Frère Lémandus dit que ‘la bonne et vraie sécularisation se fit alors, en 1918-19’ (ADF Fonds de Fonseranes, 28).

Après la guerre, le nouvel état de choses créé par celle-ci n’était pas remis en cause, sauf en 1924 (voir p. 181). Sous l’habit séculier, la vie religieuse pouvait être menée dans son intégralité. On en trouve un écho dans les souvenirs de plusieurs anciens “sécularisés” :

- M. Moisans notait qu’après la désorganisation de la guerre, la Règle était remise en honneur à Angers.

- F. Albert de Jésus relevait qu’après la guerre, des instructions précises ont été données pour la reprise de la vie de communauté aux Francs-Bourgeois.

D’autre part, des expatriés continuaient à rentrer en France pour y reprendre leur activité apostolique sous le couvert de la “sécularisation”, mais ce terme n’avait plus la même signification qu’auparavant, ainsi que cela ressort du témoignage de ces nouveaux “sécularisés”. On voyait même des Frères reprendre l’habit religieux, ainsi Frère Arèse-Maurice (Dist. de Reims) dit l’avoir fait sans problème en 1922.

Au Chapitre de 1923, il n’est question des sécularisés que dans le rapport de la commission chargée d’examiner la situation financière de l’Institut où il est mentionné que “Les Communautés des Frères, dits sécularisés, paieront les frais généraux à la Maison-Mère comme les autres Communautés” (ED 228-4 Reg. 2^e, 7). Ce Chapitre élisait comme Supérieur général, le Frère Allais-Charles qui s’était attaché à appor-

ter efficacement son soutien aux "sécularisés" des Districts dont il avait eu la charge.

Au Chapitre tenu en 1928, par suite du décès du Frère Allais-Charles, pour ce qui était des "sécularisés", on trouve seulement dans les recommandations de la 2^e commission : qu'il serait

"bon de faire porter l'habit religieux aux sécularisés dans toutes les occasions possibles".

À la date retenue pour marquer la fin de la période étudiée ici, la "sécularisation" sous la forme qu'elle a finalement prise ne semble plus poser de problème dans l'Institut.

Importance relative de la "sécularisation" dans l'Institut

- Données numériques

Étant donné le caractère confidentiel de la sécularisation fictive, il n'est pas facile de savoir combien de Frères l'ont adoptée. À partir des indications portées par le Frère Justinus, Secrétaire général de l'Institut, sur des listes qu'il tenait à jour, G. Rigault dans son texte publié en EL 1 (p. 77) établit que : 2.488 Frères se sont "sécularisés" en 1904. Ce chiffre global est détaillé ensuite par Districts. Par ailleurs des données semblables, recueillies pour l'ensemble de la décennie 1904-1914 et publiées sous la forme d'un tableau, conduisent l'auteur à écrire: 'Sur les 9.591 Frères présents dans les 23 Districts français du territoire métropolitain, il y eut donc 3.781 "sécularisés"...' (EL 1, 78). Mais ces chiffres ne permettent pas de distinguer ceux qui, lorsqu'ils ont eu à choisir, ont opté pour la sécularisation fictive et ceux qui se sont retirés de l'Institut.

Le décompte des réponses apportées au questionnaire adressé aux Frères Visiteurs en 1905 et dont les résultats sont donnés p.137 fait état de 2.708 'sécularisés' et de 1.261 'sortis' sur 10.432 Frères recensés. Le total des 'sécularisés' et 'sortis' serait ainsi, après une année, d'un ordre de grandeur comparable à celui donné par Georges Rigault pour l'ensemble des années 1904 à 1914. Si les Frères avaient continué à se "séculariser" dans la même proportion que la première année, sur un total

de 10.432 recensés en 1905, cela donnerait un nombre de 3.700. Mais comme les nouvelles "sécularisations" ont eu tendance à diminuer après 1905, le nombre des "sécularisés" pourrait tourner autour des 3.500. Quant à celui des Frères sortis de l'Institut sans passer par la sécularisation fictive, sur les mêmes bases il pourrait être évalué à 1.500-2.000.

- Bilan de la "sécularisation"

Le but de la sécularisation fictive était de maintenir des œuvres scolaires que l'on craignait de voir disparaître, le nombre de maîtres dans l'enseignement libre n'étant pas suffisant pour reprendre toutes celles que les Frères devaient quitter, surtout lorsqu'il s'agissait d'établissements importants. Souvent c'étaient des œuvres anciennes auxquels les Frères étaient attachés. À ceci pouvait se joindre le sentiment qu'entre d'autres mains ces établissements seraient moins bien tenus ! Le souci apostolique était loin d'être absent, cependant. Combien d'œuvres ont été ainsi conservées ? cela devrait pouvoir se déterminer. Ce qui est sûr, c'est que ce nombre a été très variable selon les régions, ainsi que le fait ressortir le nombre très inégal des "sécularisés" selon les Districts.

Dès le départ, pour tenir ces œuvres, les "sécularisés" se sont adjoint d'anciens membres de l'Institut ou d'autres Congrégations enseignantes ou des maîtres laïcs. Il arrivait que, dans

des écoles dont le personnel était laïc, seul le Directeur soit un “sécularisé”. Le nombre des “sécularisés” diminuant par suite de décès, d’expatriations ou de départs de l’Institut, ceux qui restaient s’inquiétaient du manque de relève. Ainsi était-il proposé au Chapitre de 1913 que des Frères expatriés soient rappelés en France pour assurer la pérennité de certaines œuvres, en se “sécularisant” à leur tour (cf. EL 2, 54).

Si donc la “sécularisation” a eu des effets positifs, par contre on a suffisamment relevé divers aspects négatifs tenant à la façon dont

elle s’est opérée dans l’Institut. Il est certain que l’abandon dans lequel nombre de “sécularisés” se sont trouvés et la suspicion dont ils ont été l’objet, ont pesé lourdement sur eux. Ceci joint aux conditions difficiles que les “sécularisés” ont dû endurer, surtout au début, explique qu’un nombre relativement important d’entre eux aient rompu ensuite totalement avec l’Institut et soient venus s’ajouter à ceux qui, d’emblée, ont renoncé à la vie religieuse. Il est difficile d’évaluer ce nombre. Ce que l’on peut affirmer, par contre, c’est qu’il aurait pu être moins important.

Conclusion

Si, dans l’Institut, les “sécularisés” n’ont pas été absolument abandonnés, ils ont été au moins ignorés officiellement ; ainsi de 1904 à 1914, sur les listes du personnel des Districts français, ne figurent que les Frères des “communautés régulières” situées en France ou hors des frontières. Certes, c’était là une mesure de prudence. On s’explique mal, en revanche que, par exemple, dans les rapports présentés en Conseil de Régime par les Frères Assistants, en 1909 (voir p.150), il ne soit jamais question des sécularisés. Il n’y avait pourtant pas à craindre que le *Registre des délibérations du Régime* qui restait à la Maison-Mère, en Belgique, tombe aux mains des autorités françaises ! Par contre, à partir de 1915, on commence à voir, dans les statistiques, mentionner des Frères en “situation particulière”, qui semblent être des “sécularisés”.

Rétrospectivement, on a du mal à comprendre la position généralement adoptée dans l’Institut par rapport aux “sécularisés”. On peut s’étonner notamment de voir le Frère Supérieur général expliquer au Pape que la “sécularisation” était parfois justifiée et même souhaitable, quand on sait par ailleurs la rigueur de son attitude vis-à-vis des “sécularisés”. Le seul motif de prudence justifiait-il une telle intransigeance ? Cela ne manifestait-il pas de sa part un refus de la “sécularisation” ? Et en cela, ne faut-il pas voir une manifestation de ce ‘raidissement’ que semble avoir provoqué dans l’Institut la politique de laïcisation de la société, en particulier dans le domaine de l’enseignement, qui a été menée en France dans la dernière moitié du XIX^e siècle et les premières années du XX^e ?

Chap. 7 – GOUVERNEMENT DE L'INSTITUT (1904-1928)

Orientation

Si importants qu'aient été les événements concernant l'Institut en France, ce qui se rapportait à l'ensemble de celui-ci ne se limitait pas à ces événements. Trois Supérieurs généraux se sont succédé durant la période et ont imprimé leur marque à l'Institut. Des Chapitres généraux ont été réunis pour examiner les questions que posait, en particulier, la situation du moment et pour désigner de nouveaux Assistants. Leur œuvre d'ensemble a aussi marqué l'orientation de l'Institut durant la période.

Poursuite du généralat du Frère Gabriel-Marie (1904-1913)

Depuis 1897, le Frère Gabriel-Marie était à la tête de l'Institut. Il y restait jusqu'en 1913. Ainsi que cela a déjà été présenté, il a eu à faire face aux conséquences de la loi de 1904 concernant l'Institut, en France. Pour cette seconde partie de son généralat, trois aspects différents peuvent être envisagés.

- Répercussions des événements de 1904 sur l'ensemble de l'Institut

Orientations données par le Frère Supérieur général

Le 25 décembre 1904, le Frère Supérieur général adressait aux Frères une Circulaire dans laquelle il revenait, naturellement, sur l'événement majeur de l'année concernant l'Institut. S'adressant à tous les Frères, il leur disait :

“Vous n'ignorez pas N.T.C.F (Nos Très Chers Frères) qu'en ces jours d'épreuve, Dieu nous impose, sinon des obligations nouvelles, du moins des dispositions plus parfaites dans l'accomplissement de nos devoirs de religieux et de maîtres chrétiens [...]” (Circ. 133, 4)

Il développait ensuite ces dispositions dans lesquelles les Frères devaient se trouver. La première à laquelle il les invitait était la soumission parfaite à la volonté de Dieu. Ce qu'il précisait ainsi :

“Et, pourquoi nous perdre en vains raisonnements et scruter les causes secondaires de nos épreuves ? nous les voyons trop, hélas ! À rechercher les signes qui paraîtraient marquer le terme de l'orage, notre esprit s'égarerait en décevantes illusions. Dieu seul et sa très sainte volonté, tel est le fondement solide que la foi donne à notre paix, à nos espérances...” (Circ. 133, 5).

Après avoir ainsi exhorté les Frères, le Frère Gabriel-Marie disait sa reconnaissance “aux Frères qui ont quitté la France” et “aux Frères et aux Communautés qui les ont accueillis avec tant de charité...” (Circ. 133, 12). Cela le conduisait à rappeler comment l'Institut s'était étendu à divers pays.

Une année plus tard, suite à l'expulsion des Frères de la Maison-Mère de la rue Oudinot à Paris, le Frère Supérieur prenait occasion de ce fait pour inviter l'ensemble des Frères à tirer profit, spirituellement, de l'épreuve à laquelle l'Institut continuait à être soumis. Après avoir rappelé que "c'était la seconde fois que nos maisons de France sont jetées à bas", il écrivait : "courage donc ! nos devanciers de 1792 ont connu une situation plus critique que la nôtre". Et, là, il faisait allusion à la présence de l'Institut "en vingt pays divers" (citations de la Circ. 137, 6). Le Frère Supérieur proposait alors un long historique sur la Maison-Mère, en ses différents emplacements.

Dans la Circulaire du 1^{er} janvier 1906, il revenait sur l'événement de 1904, à propos des nouvelles mesures d'application de la loi de 1904. Par la suite, il le faisait de façon moins systématique.

Incidences sur le gouvernement de l'Institut

Si, avant la loi de 1904 et au début de sa mise en application, on peut estimer que les Supérieurs ne se sont pas assez concertés, il apparaît que, par la suite, une pratique nouvelle s'est instaurée au sein du Régime. Dans le *Registre des délibérations*, on voit en effet, qu'à diverses reprises, une suite de réunions sur plusieurs jours a été consacrée à examiner la situation dans les différents Districts. On a déjà fait état de telles réunions pour l'année 1909.

Une incidence d'un autre ordre a été le transfert de la Maison-Mère à Lembecq-lez-Hal, en Belgique, à partir de 1905. Les Supérieurs s'y sont trouvés plus libres qu'en France et les Services transférés y ont été à l'abri des investigations des autorités françaises, de sorte qu'il était même décidé de reconstituer les dossiers détruits en 1903. Dans cette maison, il était possible aussi de réunir les Frères Visiteurs ou les Directeurs de maisons de formation pour des retraites ou des rencontres. De même le Second Noviciat pouvait y fonctionner. Des groupes de formation s'y trouvaient également. Les reliques de saint J-B. de La Salle y étaient transférées le 29 juin 1906. Une Circulaire du 7 octobre 1906 annonçant l'événement en donnait comme raison :

"Ne pourrait-on voir en un jour d'effervescence se renouveler les profanations qu'ont eu à déplorer depuis quatre siècles les églises d'Angleterre et de France, d'Allemagne et d'Italie, d'Espagne et de Pologne ? C'est pourquoi le transfert du 29 juin dernier, calmant nos anxiétés, nous pénètre d'une vive gratitude envers Dieu." (Circ. 144, 4).

Il y a lieu de rattacher aussi à ce qui s'est produit en France en 1904, le désir émis par le Chapitre général de 1905 de voir "bientôt publier une modeste mais intéressante Revue des Œuvres de l'Institut" (cité dans la Circulaire du 15 oct. 1906). On y voyait, entre autres, un moyen "de resserrer les liens de charité entre tous les membres de notre Congrégation". Cette revue paraissait à partir de 1907 sous le titre de *Bulletin des Écoles Chrétiennes*. Ce bulletin traitait de sujets, notamment d'ordre historique, concernant l'Institut et ses établissements et il diffusait des nouvelles. Il s'attachait particulièrement à mettre en évidence ce qui pouvait contribuer à la 'glorification' de l'Institut.



Sommaire : I. L'Archiconfrérie de Saint Joseph, au pensionnat des Frères, à Beauvais, p. 65. — II. Les Écoles chrétiennes dans le Levant, p. 73. — III. Les Frères à Puebla, p. 77. — IV. Le Collège de Memphis (E.-U.), p. 83. — V. Le tremblement de terre au Chili, p. 86. — VI. Le Scolasticat de Rhodes, p. 91. — VII. L'Association du Sacré-Cœur de Jésus, à l'école du Trastevere, à Rome, p. 102. — VIII. Les premières Écoles des Frères en Belgique, p. 108. — IX. Traduction anglaise de la Notice sur le Frère Exupérien, p. 114. — X. Chronique et Correspondance, p. 116.

- Actes collégiaux de l'Institut

Le Frère Gabriel-Marie continuait à être à la tête de l'Institut : pendant cette période, trois Chapitres généraux ont été réunis, l'essentiel de ce qui s'y rapporte peut être présenté sous deux aspects.

Motifs de convocation des Chapitres

Il a déjà été dit comment la convocation des Chapitres de 1905 et 1907, ou même de celui de 1913, a été en relation avec la loi de 1904 et, dans quelles conditions, les députés à ces Chapitres ont été désignés.

Deux de ces Chapitres ont été également réunis, de préférence à une "Commission élective", afin de pourvoir au remplacement de Frères Assistants décédés ou démissionnaires. Bien que cela n'ait pas été prévu en 1905, le Chapitre procédait au remplacement du Frère Exupérien par le Frère Allais-Charles (futur Supérieur général). Pour ce qui était des autres Assistants, le Frère Supérieur était d'avis que leur mandat continue à courir jusqu'à son terme. En 1907, l'un des objectifs fixés au Chapitre était de pourvoir au remplacement de trois Assistants. C'est dans ces conditions qu'étaient désignés les Frères Maurice-Lucien (Gustave Lemoine), né en 1853, Imier

de Jésus (futur Supérieur général) et Léandris (Jean Dhers-Lachem), né en 1854. En 1913, l'intention du Frère Supérieur était de procéder à de nouvelles élections des Frères Assistants, ce que ceux-ci facilitaient en offrant tous leur démission et, pour cinq d'entre eux, en faisant savoir qu'ils refuseraient tout renouvellement. Au Chapitre, ceux-ci étaient remplacés par les Frères Godefroy des Anges (Jean Baufort), né en 1855, Séridon-Isidore (Lin Pons), né en 1860, Anthime-Louis (Louis Triborn), né en 1866, Petronius (Michel Peltram), né en 1846 en Autriche, et Candido (Gerolamo Chiona), né en 1860 en Italie. Suite à l'élection du Frère Imier comme Supérieur, le propre frère du Frère Allais-Charles, Frère Adrien (Adrien Petiot), né en 1867, était choisi comme Assistant. Deux Assistants élus en 1911 par une Commission élective étaient confirmés. C'étaient les Frères Macaire-Joseph (Joseph-Louis De Witt), né en 1856 en Belgique, et Benezet-Thomas (Roderich Kane), né en 1846 en Irlande.

Délibérations des Chapitres

Selon la formule habituelle, les délibérations portaient sur les rapports établis par les commissions à partir des notes envoyées par les Frères. L'inconvénient de cette façon de faire était que l'on s'y attachait à des points 'd'observance' d'inégale importance sans engager de réflexion sur des questions plus fondamentales.

Comme dans les Chapitres antérieurs on trouve la même réticence à apporter des changements sur des points jugés intangibles ou même sur de simples usages. On peut en relever quelques exemples.

- Relativement à la **formation**, en 1905, un directeur de Noviciat demandait qu'un commentaire de la Règle soit fait; sa suggestion n'était pas suivie. Quant à celle d'établir un diplôme de catéchisme de niveau élémentaire comme on en avait créé un de niveau supérieur en 1897, elle se heurtait à l'argument selon lequel, ceux qui auraient ce diplôme devraient être dispensés de la récitation du catéchisme ! En 1905 également, il était demandé de porter la durée du scolasticat à trois, voire quatre ans, et qu'un scolasticat supérieur soit créé, mais ces propositions n'étaient pas retenues. En 1913, plusieurs demandes en vue de prolonger la durée du noviciat n'étaient pas accueillies favorablement.

- Par rapport aux **œuvres scolaires**, dans ce qui faisait l'objet des notes, la question récurrente de l'enseignement du latin revenait et, fait nouveau, on trouvait la suggestion de supprimer l'enseignement secondaire moderne dans les grands établissements pour orienter ceux-ci vers des études plus pratiques. Les deux propositions n'avaient pas plus de succès l'une que l'autre. En 1907, au sujet des "livres classiques", s'il était dit qu'ils ont procuré à l'Institut de la considération, certains Frères regrettaient que les manuels, destinés à l'enseignement primaire ou à l'enseignement civique et social, n'étaient pas à la hauteur des besoins. En 1913, la même plainte était renouvelée.

- La question de la **gratuité** était reprise dans les délibérations. Parmi les propositions adoptées par le Chapitre en 1905 on en trouve une selon laquelle, lorsque pour une nouvelle création on devrait établir la rétribution, cela ne pourrait être que dans le but d'y greffer au plus tôt une école

gratuite (cf. ED 228-3 Reg. 3^e, 146). En 1907, on déplorait que, dans certains endroits, on préférât les écoles payantes.

- Les notes relatives aux **habits** étaient toujours très nombreuses. En 1905, pour ne pas toucher à l'habit, l'usage dans les pays chauds de rabats en celluloïd ou de bas tricotés n'était pas admis. Il en allait de même en 1907. En 1913, demandé une nouvelle fois, l'usage du rabat en celluloïd dans les pays chauds était accepté.

Des évolutions se produisaient cependant et des aspects nouveaux étaient envisagés :

- En 1905 une proposition demandant que les Frères se familiarisent avec les langues étrangères était accueillie favorablement.
- En 1907 une proposition nouvelle visait à réduire la durée des charges électives. Elle était reprise en 1913.
- En 1907, il était demandé de “ne pas garder des sujets qui ne s'engagent pas par des vœux”.
- En 1913, on voyait s'exprimer une préoccupation relative à la santé des jeunes Frères.

- Action du Frère Supérieur auprès des Frères

En dehors des moyens ordinaires de gouvernement, pour agir auprès des Frères le Frère Gabriel-Marie procédait de la même façon que ses prédécesseurs. Il entrait en contact direct avec certains, à l'occasion des retraites qu'il animait du 15 juillet au 1^{er} octobre et lors de ses visites, en France ou dans des pays voisins. Il atteignait l'ensemble des Frères par les Circulaires qu'il leur adressait fréquemment pour leur donner soit des informations, soit des orientations.

Informations

On remarque que celles relatives aux rapports avec le Saint Siège étaient fréquentes. C'est ainsi que le Frère Supérieur relatait ses rencontres avec le pape Pie X, comme celles des :

- 24 septembre 1904, où il avait parlé avec le Pape de la situation de l'Institut en France;
- 12 novembre 1906 au cours de laquelle il avait redit sa gratitude au Saint-Père pour “l'importante lettre d'avril 1905” et pour l'autorisation de transférer les restes du saint Fondateur à Lembecq-lez-Hal;
- 19 septembre 1910 où le Pape avait plus particulièrement exprimé sa satisfaction pour “l'Œuvre des Catéchistes volontaires établie en plusieurs villes”.

Par ailleurs, le Frère Gabriel-Marie ne manquait pas, dans ses Circulaires, de porter à la connaissance de l'Institut divers documents émanant du Saint Siège. Tel était le cas notamment :

- du document relatif à la communion fréquente, le 6 mai 1906;
- des “Lettres apostoliques” du 26 juillet 1909 érigeant l'Archiconfrérie du Saint-Enfant Jésus;
- du “décret de la Consistoriale” du 29 juin 1912 relatif au sens donné par l'Église pour l'interprétation de l'Écriture Sainte et où il était question d'un “certain Père Lagrange”;
- d'un “bref pontifical” par lequel le Pape donnait son appui à l'Institut auprès des évêques et des curés pour le ‘recrutement’ des Petits-Noviciats.

Il transmettait également à l'Institut les faveurs accordées à celui-ci, notamment sous la forme d'indulgences.

Le Frère Supérieur intéressait aussi les Frères à ce qui se rapportait au saint Fondateur et aux causes de béatification de certains Frères :

- le 25 décembre 1904, il faisait part du "placement" de la statue de saint J-B. de La Salle à Saint-Pierre de Rome;
- le 15 août 1908, il les informait sur l'état d'avancement de la cause du Frère Bénilde;
- le 15 mai 1912, il présentait le Frère Scubilion et annonçait qu'après examen de ses écrits, rien n'empêchait la poursuite de sa cause.

D'autres informations concernaient plus directement l'Institut. Il était fait état par exemple :

- le 21 novembre 1907, des voyages effectués par des Frères Assistants dans différentes parties du monde;
- le 6 janvier 1912, d'un texte sur les *Méditations pour le temps de la Retraite* avec lequel étaient donnés un plan de celles-ci et des directives pour leur utilisation.

Orientations

Dans ses Circulaires, le Frère Gabriel-Marie développait rarement un sujet relatif à la vie religieuse ou apostolique des Frères. Il lui arrivait de communiquer aux Frères un exposé dû à une autre personne, comme le panégyrique du R.P. Tesnière, Supérieur général de la Congrégation du Très Saint Sacrement, sur la *Mission eucharistique de saint J-B. de La Salle* (15 mai 1906).

À l'occasion des Circulaires relatives aux demandes d'émission des vœux, par exemple dans celle du 25 juin 1905, le Frère Supérieur rappelait les conditions d'âge et d'ancienneté qui continuaient à être requises dans l'Institut pour prononcer les vœux, ainsi que l'obligation pour les Directeurs et Profès d'école de donner leur avis sur ceux qui demandaient à prononcer des vœux.

Il insistait beaucoup sur les exigences de la mission de catéchiste des Frères. C'est ainsi que :

- le 21 novembre 1905, à l'occasion de la Circulaire sur les résultats des examens de catéchisme, tout un développement était consacré au diplôme de catéchisme établi dans l'Institut;
- le 2 août 1907, il annonçait la parution du *Manuel du Catéchiste*, objet d'un "bref" du Pape.

Le Frère Supérieur avait aussi le souci de la valeur pédagogique des Frères. En 1909, il faisait publier un *Manuel de Pédagogie à l'usage des Écoles Chrétiennes*, et une *Méthode de l'enseignement de la Lecture*, en 1911. Des traductions et adaptations de ces ouvrages étaient publiées en diverses langues (cf. AMG EE 282/1).

Il y avait 16 ans que le Frère Gabriel-Marie conduisait l'Institut quand, au Chapitre de 1913, il donnait sa démission. Il estimait que les circonstances, qui l'avaient conduit à ne pas le faire plus tôt, n'existaient plus. Cette démission ayant été acceptée, il quittait aussitôt la Maison-Mère. Il décédait à Paris le 25 octobre 1916.

Supérieurat du Frère Imier de Jésus (1913-1923)

Le Frère Imier de Jésus était élu Supérieur par le Chapitre réuni en 1913. Il avait été chargé de diverses missions qui avaient élargi sa connaissance de l'Institut, comme le montre sa notice biographique.

Antoine LAFABRÈGUE est né et a été baptisé le 9 janvier 1855 à Sainte-Radegonde (Aveyron). Orphelin à 10 ans, il était pris en charge par un oncle, à Rodez. Dans cette ville, il fréquentait successivement deux des écoles communales tenues par les Frères. Le 19 août 1869, il entrait au noviciat de Rodez. À l'âge de 18 ans, il obtenait le Brevet de capacité et le droit d'enseigner, ce qu'il faisait dans différentes maisons. En 1883, il émettait ses vœux perpétuels. En septembre 1886 il était envoyé au pensionnat de Moulins où il enseignait les sciences physiques et naturelles. En 1888 il était appelé au Second-Noviciat. En 1891, il était nommé Directeur à Chateauroux (Indre) et deux ans plus tard, au Pensionnat de Moulins. En 1896 il devenait Visiteur du District de Moulins. Deux ans plus tard, il était envoyé en Irlande pour apprendre l'Anglais en vue d'exercer la charge de Visiteur Provincial aux États-Unis (voir p. 97). En 1906 il était chargé de visiter les maisons de l'Institut en Extrême-Orient. Au Chapitre de 1907 auquel il participait comme membre de droit, il était élu Assistant et chargé des Districts d'Angleterre-Irlande, des "Indes" et d'Indochine et de ceux de Nantes et Quimper. Dans ces deux Districts il relevait les courages. Pour les missions lointaines, il s'attachait particulièrement à créer des maisons de formation de langue anglaise.



- L'Institut dans la conjoncture du moment

Le temps où le Frère Imier de Jésus a exercé sa charge a correspondu presque entièrement à ce qui a été appelé la Première Guerre mondiale et aux années qui l'ont suivie immédiatement. Le Frère Supérieur a été sensible à cet événement et l'Institut en a nécessairement été affecté.

Le Frère Supérieur et la marche des événements

L'année 1914 était marquée par un événement qui concernait l'Église. Le pape Pie X étant décédé le 3 septembre, le conclave élisait le pape Benoît XV. Dans la Circulaire où il relatait ce fait, le Frère Supérieur indiquait que le 15 juillet il avait encore été reçu par le pape Pie X.

Le conflit, qui éclatait au début du mois d'août (voir p. 8), concernait rapidement la Belgique qui était envahie. Le Frère Supérieur quittait Lembecq. Dans une Circulaire envoyée de Lyon et datée du 2 octobre 1914, il demandait de prier pour l'Institut. Il donnait aussi des nouvelles sur la situation des Frères en Belgique, en Turquie et plus largement au Proche-Orient.

Dans sa Circulaire du Nouvel An datée de janvier 1915, à ses souhaits pour la paix, le Frère Imier ajoutait qu' "une confiance qui honore tant le Père céleste ne nous empêche pas de ressentir, douloureusement peut-être, le contre-coup du conflit". Il pensait aussi aux "Frères absents", exposés aux combats, souffrant dans les hôpitaux ou ambulances ou décédés, et il terminait en disant "prions ! prions !". Tant que la guerre a duré, au début de chaque année, le Frère Supérieur n'a pas manqué de dire aux Frères quels sentiments cet événement devait leur inspirer :

- en 1916, il leur montrait comment l'Institut était pris dans la guerre... et il ajoutait que c'est "devant Jésus-Christ que les religieux doivent penser à la guerre."

- en 1917, il écrivait que "nul de nous n'est resté insensible aux commotions qui ont soulevé l'Europe, à la détresse de tant d'âmes appelées au tribunal de Dieu, aux dangers de nos confrères engagés dans la lutte, aux pertes et aux deuils qu'a subis l'Institut".

- le 1^{er} janvier 1918, répondant aux vœux des Frères il soulignait que, souvent dans leurs lettres, ceux-ci faisaient allusion à "nos épreuves".

Conséquences des événements pour l'Institut

Dès le début du conflit, de chacun des côtés des belligérants, des Frères étaient mobilisés* pour aller combattre ou pour relever et soigner les blessés. Outre ces Frères, d'autres étaient pris dans le conflit. C'était le cas notamment en Belgique où :

- des Frères belges partageaient les angoisses de la population à Dinant, Louvain... (voir p. 176)

- des Frères des établissements français d'Erquelines et Momignies en étaient chassés, de même que des jeunes en formation l'étaient de Warchin et de Kain à la fin de la guerre.

Ailleurs, des Frères étaient internés comme appartenant à des pays du camp adverse ; des Frères allemands d'Alexandrie subissaient un tel sort en Égypte.

Des établissements étaient désorganisés par suite du départ des mobilisés ou de celui de Frères expulsés du pays où ils se trouvaient, ainsi dans l'Empire Ottoman. D'autres établissements subissaient des dégâts, notamment à Reims. Par ailleurs, des maisons pour Frères âgés ou des pensionnats étaient occupés, au moins partiellement, par des hôpitaux militaires. Beaucoup de Frères souffraient de privations, comme les populations avoisinantes.

Le fonctionnement de l'Institut était également perturbé. Coupé de certains Assistants retenus dans divers pays, le Frère Supérieur et plusieurs Assistants s'installaient à Athis-Mons, près de Paris, d'où ils continuaient à gouverner l'Institut ; c'est ainsi qu'un Registre contient les comptes-rendus des délibérations du Conseil de Régime pour les années 1915 à 1919. Plusieurs Frères Assistants étant décédés durant la guerre, des Commissions électives ont pourvu à leur remplacement. C'est ainsi qu'en 1916 avaient été désignés le Frère Judore (Joseph Cornu), né en 1865, et Ismaélis (Alexandre Vernhet), né en 1860, ou en 1917 le Frère Médard-Camille (Jules Lieffrig), né en 1867 en Belgique.

La guerre ou ses suites avaient également d'autres incidences sur l'Institut. À la fin des combats on pouvait compter près de 300 Frères morts à la guerre; d'autres étaient blessés. Les Frères

d'Allemagne ou d'Autriche subissaient les conséquences de la défaite de leurs patries ainsi qu'on le verra. Après le conflit, dans sa Circulaire du 6 janvier 1920, le Frère Imier pouvait dire aux Frères que, la paix revenue, des tâches s'imposaient aux Instituts religieux. C'était effectivement le cas pour l'Institut.

- Direction imprimée à l'Institut

Après le Chapitre qui l'avait élu, dans la Circulaire qu'il adressait à l'Institut le 30 mai 1913, le Frère Imier de Jésus, reprenait à l'intention des Frères ce qu'il avait dit aux capitulants sur "l'union étroite et surnaturelle qui doit régner parmi nous", ou encore quant à la communauté de pensée "sur tout ce qui est essentiel à notre vie de religieux et d'apôtre". Il les incitait aussi à être "apôtres du catéchisme" et à faire que leurs écoles "soient chrétiennes plus que jamais, chrétiennes en tout". Il ne négligeait donc aucun des aspects de la vie des Frères.

Cela se retrouvait dans les Circulaires qu'il adressait à l'Institut à l'occasion du Nouvel An où il développait longuement et de façon systématique un thème portant sur l'un ou l'autre de ces aspects : si en 1914 le thème était la "Sainteté de la vocation religieuse", en 1915 il portait sur "l'Apostolat du Religieux Éducateur". En 1917, la Circulaire proposait un certain nombre d'exemples de "sainteté et d'apostolat selon la Règle".

D'autres Circulaires faisaient part à l'Institut de faits concernant celui-ci. Ainsi :

- le 16 février 1919, les Frères étaient informés du "bref" que le Pape avait adressé à l'Institut à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de saint J-B. de La Salle;
- le 25 juillet 1922 leur était annoncée la publication d'une nouvelle édition des *Méditations* du saint Fondateur.

Certaines Circulaires traduisaient diverses préoccupations du Frère Supérieur. Par exemple, le 3 mai 1921, il portait à la connaissance des Frères un certain nombre de rescrits qui n'avaient pu leur être transmis :

- l'un permettait de réadmettre des "sécularisés" ayant demandé la dispense de leurs vœux, après un "temps d'épreuve de six mois".
- un autre dispensait des lettres testimoniales*, les petits-novices restés au moins un an après leurs 14 ans au petit-noviciat.

Le Frère Supérieur témoignait aussi du soin apporté dans l'Institut à appliquer le nouveau *Code de Droit canonique* qui avait été publié le 27 mai 1917. Il fallait en particulier adapter les usages de l'Institut concernant les vœux. Une Circulaire du 10 janvier 1921 disait, qu'en raison des circonstances, il avait été demandé au Saint Siège de maintenir les usages de l'Institut pendant trois ans ; ce qu'un rescrit du 7 février 1918 avait accordé. Ce délai étant passé, après délibération du Conseil de Régime, une proposition, faite par les Supérieurs, était approuvée par un rescrit du Pape, le 23 juillet 1920. Désormais, les Frères dès la fin du noviciat prononceraient des vœux d'un an renouvelables au moins une fois, puis à partir de 19 ans, des vœux triennaux renouvelables

une fois. Ils étaient admis à la profession perpétuelle à partir de l'âge de 25 ans, ce qui revenait à l'âge fixé par la Bulle d'approbation (Art. VIII).

Le Frère Imier avait un souci particulier de la formation donnée aux différentes étapes de la préparation des nouveaux Frères. Non moins que son prédécesseur, il se préoccupait d'améliorer la valeur pédagogique des Frères. C'est ainsi qu'aux AMG on trouve un échange de correspondance avec le Frère Paul-Joseph, datant du premier semestre 1914, au sujet d'une revue pédagogique destinée à remplacer *l'Éducation Chrétienne* qui avait cessé de paraître en 1910. Mais le début de la guerre ruinait ce projet (cf. EE 282/2,3).

Dix ans après celui de 1913, le Frère Supérieur convoquait un Chapitre général pour le 26 avril 1923. Ce Chapitre devait notamment procéder à l'élection d'un certain nombre de Frères Assistants. Ce qui était inattendu c'est que, dès le début, le Frère Supérieur faisait part de sa démission, en mettant en avant son état de santé et l'esprit de l'Église sur la durée des charges. Le Chapitre ayant accepté cette démission votait une adresse au Frère Imier. Celui-ci quittait aussitôt le Chapitre et s'éloignait. Il décédait le 26 décembre 1927, dans sa 73^e année.

Temps du Frère Allais-Charles (1923-1928)

- Chapitre de 1923

Le 4 mai, le Chapitre élisait le Frère Allais-Charles comme Supérieur de l'Institut.

Né le 14 novembre 1858 à Bas-en-Basset (Haute Loire), **Jean PETIOT** était baptisé le jour même. Il fréquentait l'école des Frères de 1865 à 1872. Il entra au Petit-Noviciat de Paris en 1874 et au Noviciat en 1876. À sa sortie du noviciat, il était nommé professeur au Petit-Noviciat. En 1879 il commençait un séjour à l'École Saint-Nicolas de Vaugirard où il passait par différents échelons jusqu'à celui de Sous-Directeur. Nommé Pro-Directeur à Saint-Nicolas d'Igny, il en devenait le Directeur en 1896. Trois ans plus tard, il devenait l'un des trois Visiteurs auxiliaires du District de Paris. À ses fonctions habituelles il ajoutait, pendant 3 ans, celle de Sous-Directeur du Second Noviciat. Au Chapitre de 1905, il était élu Assistant ; à ce titre il était chargé plus particulièrement des Districts de Paris et du Puy et de celui qui se créait au Mexique et ultérieurement de celui fondé à Cuba. En 1913, les Districts de Montréal, Besançon, Chambéry et Caen lui étaient confiés; à partir de 1920 il ne gardait plus que les deux premiers. En particulier : 'Il était accueilli au Canada comme un envoyé de Dieu' et 'comme partout il s'attacha les cœurs par sa simplicité et sa cordialité' dit sa *Notice* (p. 181 et 189).



Le 5 mai, le Chapitre procédait à la réélection de Frères Assistants en exercice dont les Frères Anacletus (Joseph Prescher), né en 1872 en Allemagne, et Arèse-Casimir (Noël Valentin Bression), né en 1862, qui avaient été désignés par la Commission élective réunie en 1920. Le Chapitre nommait ensuite les Frères Junien-Victor (Auguste Détharré), né en 1864, Abban-Philip (Philippe Gagnon), né en 1871 au Canada, Mandellus (Joseph Bourque), né en 1873 au Canada, Gordien-Désiré (François-Xavier Aubonard), né en 1879, Athanase-Émile (Louis Ritimann), né en 1880, Pedro-Luis (Ricardo Barrenco), né en 1873 en Espagne, et Nivard-Joseph (Joseph Léotier), né en 1877. Le Régime s'en trouvait fortement renouvelé.

Selon les usages, le Chapitre constituait des commissions. De ce qui ressortait des rapports de ces commissions, on peut retenir :

- la proposition qui était faite que les Frères servants de vœux perpétuels puissent faire les vœux de Frères d'école – ce qui permettait de ne plus établir de distinction entre les deux catégories de Frères, notamment pour les élections au Chapitre général (ED 228-4/Reg. 2^e, 16);
- les demandes de la commission chargée des affaires administratives : que le Régime soit à Rome, que les Frères Assistants voient leurs Districts tous les 3 ou 5 ans, que les Supérieurs soient de même nationalité que leurs inférieurs et que les prescriptions de la Bulle concernant la durée des charges soient appliquées (*id.* 5).

Un travail important du Chapitre a été de mettre les textes des Règles communes ou du gouvernement en conformité avec le nouveau code de droit canonique. Mais le Chapitre a été surtout dominé par un fait imprévu. À la 16^e séance, le Frère Supérieur annonçait qu'il allait donner lecture d'un "document grave envoyé par le Saint-Siège". Il s'agissait d'une lettre émanant de la Secrétairerie d'État, datée du 17 avril 1923 et adressée au Frère Imier de Jésus. Dans cette lettre il était dit que pour des raisons qui étaient exposées :

“Sa Sainteté estime que l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes doit désormais étendre son enseignement aux études classiques même pour les classes aisées.

Le Souverain Pontife entend toutefois, bien explicitement, que, avec cela, rien ne soit changé dans la nature de l'Institut qui doit rester laïque, d'après la volonté de son Fondateur...” (ED 228-4/Reg. 1^{er}, 197).

Le compte-rendu de la séance porte que : “Immédiatement, l'Institut déférant à l'ordre de N.S.P. (Notre Saint Père) le Pape, l'Assemblée capitulaire nomme une Commission de 12 membres qui seront chargés de préparer les modifications à apporter au chapitre XXVIII^e de la Règle, afin de le codifier dans un esprit d'entière obéissance aux prescriptions du St-Siège”. Le Chapitre acceptait la modification proposée par la Commission. Ainsi se trouvait close la question du latin sur laquelle on s'est arrêté précédemment (voir p. 93s.). Au sujet de la lettre adressée par le Pape au Frère Imier, la *Notice* de celui-ci pose la question : ‘y avait-il corrélation entre la lettre et la

résolution de se démettre ?' On peut penser que oui, étant donné le rôle que le Frère Imier de Jésus avait été appelé à tenir lors de la 'question du latin'.

- Conduite de l'Institut

Lorsqu'il avait été élu, le Frère Allais-Charles avait dit aux capitulants qu'il pensait que son âge lui aurait épargné d'être Supérieur général. Malgré cela il se montrait actif et il conduisait l'Institut avec sagesse.

Traits particuliers

Dès le mois de novembre 1923, le nouveau Supérieur se rendait à Rome auprès du Pape. À l'occasion de ce voyage, il s'arrêtait dans le Midi de la France, et à Bordighera et Gênes. Il entreprenait d'autres voyages de ce genre, mais le fait le plus caractéristique à cet égard a été que le Frère Allais-Charles est allé dans des contrées hors d'Europe qui n'avaient pas encore reçu la visite d'un Supérieur général :

- en 1925 il se rendait aux États-Unis, au Mexique et dans le District des Antilles;
- en 1926, il visitait les Frères de Turquie, Syrie, Liban, Palestine, Égypte;
- en 1927, l'Amérique centrale, l'Équateur, la Colombie le recevaient.

Parmi les décisions prises en Conseil de Régime on peut noter celles :

- concernant la suppression du scolasticat de la Maison-Mère, le 6 mars 1924. Il paraissait préférable que les jeunes Frères fassent cette formation dans les pays auxquels ils étaient destinés;
- relative au séjour dans leur famille des Frères venant de pays lointains ou des petits-novices, en janvier 1925;
- qui prévoyait, en avril 1927, qu'après la retraite des Directeurs des maisons de formation, un rapport sur la persévérance des jeunes Frères leur serait présenté.

Réflexions et informations

Comme son prédécesseur, à l'occasion du Nouvel An, le Frère Allais-Charles proposait aux Frères une réflexion sur un sujet particulier. Pour la plupart des années où il a été Supérieur, il s'est attaché à commenter un texte rappelant aux Frères leurs engagements religieux :

- en 1924 il traitait des Soutiens extérieurs de l'Institut et en 1925 des Soutiens intérieurs;
- en 1926 il commentait les Promesses de prise d'habit et en 1927 la Formule des vœux.

Dans d'autres Circulaires il se plaisait à proposer l'exemple des Frères dont la cause de béatification était introduite à Rome :

- le 30 janvier 1924, il présentait aux Frères une notice du Frère Mutien-Marie et, le 21 août 1925, il les informait sur l'avancée de cette cause;
- il faisait de même pour le Frère Bénilde les 26 janvier 1926 et 15 mars 1927 : dans cette circulaire il était question également du Frère Alpert.

Sinon divers sujets étaient abordés, comme :

- le recrutement dans l'Institut, le 24 juin 1926;
- le “bon gouvernement des maisons religieuses” ou les “qualités et vertus du bon supérieur”, dans deux Circulaires à l'intention des Frères Visiteurs et Directeurs.

Le Frère Supérieur attirait aussi l'attention des Frères sur quelques faits plus notoires :

- en 1924, avec les Frères Assistants, il prévoyait comment serait marqué le deuxième centenaire de l'Approbation de l'Institut par la Bulle du 26 janvier 1725 et il en informait les Frères;
- par une Circulaire du 26 janvier 1926, il annonçait la prochaine béatification du Frère Salomon lors de celle des Martyrs de septembre 1792, à Paris. Le 1^{er} novembre, il faisait une relation de cette cérémonie.

Le décès du Frère Allais-Charles, le 24 mai 1928, entraînait la convocation d'un nouveau Chapitre général. Celui-ci marquait les débuts de ce qui peut être considéré comme une nouvelle phase dans l'Histoire de l'Institut.

Conclusion

Rendre compte de ce qui concerne le Centre de l'Institut durant un quart de siècle, de façon assez succincte et en même temps suffisamment complète et significative, est une gageure. Sans doute faudrait-il le faire de façon plus synthétique en dégagant de grandes tendances, ainsi que l'a fait, par exemple le Frère Pedro Gil dans le n° 4 de la collection Études lasalliennes. Dans l'état actuel de la connaissance que l'on a de ces années, parmi les Frères, – c'est la première fois qu'elles sont abordées pour l'ensemble de l'Institut – cela a paru difficile à réaliser. Ce qui n'est qu'une esquisse demanderait donc à être repris de façon plus ample et plus approfondie.

D'autre part, la nécessité de traiter le présent sujet indépendamment de celui qui a fait l'objet du chapitre précédent risque de faire perdre de vue que les faits ont été concomitants. Sans doute des rapports ont-ils été établis entre ce qui s'est produit en France en 1904 et dans les années qui ont suivi, ainsi que durant la Première Guerre mondiale. Cela ne suffit pas à ôter l'impression que le fonctionnement de l'Institut a été en quelque sorte déconnecté des événements qui touchaient pourtant celui-ci. Bien évidemment, il était nécessaire de continuer à assurer le fonctionnement de l'Institut, mais n'y aurait-il pas eu à prendre davantage en compte ce qui faisait l'enjeu des événements en cours ? Mais comme toujours, de telles questions sont plus faciles à poser après coup.

7. L'EXPATRIATION

L'expatriation, c'est-à-dire le départ pour un autre pays, des Frères qui ne pourraient plus enseigner en France, a été l'une des solutions envisagées avant même la loi du 7 juillet 1904. Elle a revêtu différentes modalités. Sa réalisation a été subordonnée à un certain nombre de conditions, tant du côté des Supérieurs que des Frères. Il semble utile de s'arrêter sur cette question, après ce qui a été développé dans le chapitre qui précède et avant d'envisager la présence des Frères à travers le monde, dans les années 1904 à 1928.

Modalités de l'expatriation

Quand, au début du XX^e siècle, la menace pesant sur l'Institut en France s'est précisée, "l'expatriation" a paru, dans l'Institut, comme la solution à privilégier pour permettre à des Frères de poursuivre sans entrave, à la fois leur vie religieuse et leur apostolat.

Aussi, avant même que la loi ne soit votée, des départs vers d'autres pays ont été organisés. Ils ont concerné surtout des jeunes en formation. Ainsi, le 20 février 1904, 4 Frères employés*, 19 scolastiques, 7 novices, 4 petits-novices du District de Besançon partaient pour le Canada (ADF Fonds de Besançon, 71-55).

Dès la première année d'application de la loi, des Frères rendus disponibles se sont dirigés vers d'autres pays. Pour reprendre l'exemple du District de Besançon : 49 Frères, 3 novices et 2 petits-novices partaient le 30 juillet 1904 pour le Canada ; le 24 septembre,

21 Frères les rejoignaient. Le tableau donné p. 137 permet d'avoir une idée globale des départs à l'étranger ayant eu lieu au cours de la première année d'application de la loi. De tels départs se sont poursuivis dans les années suivantes, jusqu'en 1914, au fur et à mesure que des Frères sont devenus disponibles, mais surtout jusqu'en 1908.

Durant tout ce temps, l'expatriation a pris une double forme. Dans un premier cas, les Frères venant de France ont été appelés à s'intégrer dans des Districts existants ou dans d'autres qui se créaient. Ces Districts pouvaient être proches de la France ou plus lointains. Dans le second cas, les Frères quittaient leur patrie pour créer des maisons dans des pays voisins, mais ils restaient dépendants des Districts français, l'existence de ceux-ci n'étant pas remise en cause malgré la diminution progressive de leurs effectifs.

Pour préciser ce qui est présenté dans cette étude, des exemples chiffrés sont donnés. Ils sont basés sur des états statistiques que l'on trouve aux AMG ou des indications que l'on peut recueillir dans les archives des anciens Districts français. Il sera fait mention à plusieurs reprises d'un rapport présenté par chacun des Frères Assistants en 1909. Ces différents rapports faits en Conseil de régime, au mois de mai, sont transcrits sur 13 pages dans le *Registre des délibérations du Conseil de Régime*, sous le titre : "Résumé de ce qui s'est fait de janvier 1904 au mois de mai 1909 : par Assistant".

- Intégration des Frères dans d'autres Districts

Districts existants

Un certain nombre de Frères Assistants avaient en charge des Districts français en même temps que des Districts créés dans d'autres pays, ce qui facilitait le transfert de Frères de France vers ces pays. Ainsi :

- les Districts belges, qui étaient confiés au Frère Madir-Joseph, recevaient des Frères du District de Cambrai dépendant alors du même Assistant. En 1904, 19 Frères y étaient placés ainsi que 17 petits-novices, 7 novices, 4 postulants (ADF, Fonds d'Annappes, *Essai d'Historique du District de Cambrai*).

- Frère Viventien-Aimé qui avait la responsabilité de plusieurs Districts en Amérique latine, en même temps que celle des Districts de Clermont et de Reims, organisait le départ de Frères de ces deux Districts, ainsi que de divers autres. Aux AMG (DD 287-1 & 2), sont conservées des enveloppes portant indication des dates de départ, du nombre de voyageurs avec leur destination, et contenant les demandes des intéressés ainsi que le consentement des parents des plus jeunes. On voit ainsi que de juillet 1904 à décembre 1908, ce sont 30 voyages concernant quelque 220 Frères destinés à l'Équateur, à la Colombie, au Panamá, au Nicaragua, à Cuba qui ont été organisés, sans compter quelques autres plus tardifs.

- Frère Pamphile était chargé du District de Constantinople en même temps que de ceux de la région lyonnaise ; ce sont 40 Frères du District de Lyon, 43 de celui de Grenoble, 21 de celui de Saint-Étienne qui se sont expatriés dans le District de Constantinople de 1904 à 1908 (AMG DD 274).

Les Frères Assistants n'orientaient pas uniquement des Frères vers les Districts qui dépendaient d'eux.

- Dans le rapport du Frère Pamphile en mai 1909, après mention de 105 Frères dirigés vers le

District de Constantinople, la "liste des Frères envoyés dans divers districts" se continue ainsi : Alexandrie-Jérusalem, 26 – Algérie, 13 – Belgique, 11 – Autriche, 4 – Amérique centrale et Lembecq, 20 plus 6 petits-novices – États-Unis, 10 – Indes, 7 – Angleterre, 3 – Espagne, 2 – Suisse pour la Savoie, 2. Au total 246.

- Sur 156 Frères du District de Nantes partis au loin entre 1904 et 1915, 69 sont allés en Grande-Bretagne, 18 en Indochine, 13 au Chili, ces trois Districts dépendant du Frère Imier de Jésus, 11 Frères plus 18 scolastiques et 14 novices sont partis pour les États-Unis, 5 pour l'Espagne, 8 pour l'Australie, 16 pour Cuba, 10 pour le Mexique, 2 pour le Pérou, 3 pour la Belgique, 1 pour l'Égypte (ADF Fonds de Talence, CI 9)

- Selon le rapport du Frère Réticius en 1909, à cette date, aux 151 Frères du District de Besançon partis au Canada, s'en étaient ajoutés : 36 du Puy, 18 de Paris, 10 du Mans, 4 de Caen, 1 de Quimper.

De même, lorsque des Frères Assistants avaient seulement la responsabilité de Districts français, des Frères de ces Districts pouvaient aller dans ceux dépendant d'autres Assistants, hors de France. Ainsi :

- Un état statistique au 31 décembre 1908 porte que 44 Frères du District de Saint-Omer ont été "versés dans d'autres districts" (étrangers) (AMG DD 275-1), alors que le Frère Assistant Maurice-Lucien n'en avait pas encore sous sa responsabilité.

- Pour le District de Chambéry une "liste de Frères cédés aux Districts étrangers" établie en décembre 1905 donne un total de 59 Frères (*même réf.*), alors que le Frère Perial-Étienne ne s'occupait que de Districts français.

Districts en voie de formation

L'expatriation de Frères français a permis aussi de répondre à de nouveaux appels venant de divers pays:

- Au Panamá, les tractations qui avaient été engagées auparavant ayant abouti, parmi les Frères envoyés en Amérique latine par le Frère Viventien-Aimé, le 11 juillet 1904, six étaient destinés à Panamá. Il en envoyait quatre autres, le 11 août. D'autres Frères étaient dirigés vers le même pays lors de voyages suivants.

- L'exode de Frères français permettait de répondre aux demandes venant du Mexique, et qui étaient restées vaines jusque-là. En novembre 1905, trois Frères quittaient la France pour Puebla, puis douze autres les rejoignaient en fin d'année (F. Alban, 328). En 1909, dans son rapport, le Frère Allais-Charles qui avait en charge ce nouveau District pouvait faire état de onze communautés avec 122 Frères.

- En 1905, des Frères arrivaient à Cuba. La fondation était faite par des Frères venant du Canada dont plusieurs Français expatriés. Le rapport du Frère Allais-Charles en 1909, indique que onze Frères avaient été envoyés en 1905 à Cuba pour la fondation du collège du Vedado et de l'école gratuite de Belén.

- En janvier 1907, des Frères du District de Cambrai – et de Belgique – partaient pour le Brésil. D'autres faisaient de même dans les

années suivantes. Jusque-là rattachées au District de Cambrai, les maisons du Brésil en étaient séparées en 1909 pour former un nouveau District. Dans son rapport en 1909, Frère Maurice-Lucien faisait état pour le Brésil de 4 maisons et de 40 Frères, dont 22 venus du District de Cambrai.

- Création d'établissements français dans des pays voisins

L'expatriation prenait également une autre forme. Plus ou moins rapidement, après la loi de 1904, des Districts français ont ouvert, en dehors du sol national, des établissements d'enseignement qui dépendaient d'eux. Pour les Districts voisins des frontières, cette proximité facilitait de telles créations. Dans certains cas cela aboutissait au transfert presque total, hors de France, des Frères en activité d'un District.

Transfert d'établissements existants

Cela concernait surtout des pensionnats importants, parce que les nouveaux établissements pouvaient héberger les élèves durant le temps scolaire et parce que, grâce aux pensions

pays d'accueil	ancien établissement	nouvelle localisation
Belgique	Passy – Lille Saint-Pierre	Froyennes
“	Le Quesnois	Givry-lez-Mons
“	Roubaix (demi-pensionnat)	Estaimpuis
“	Reims (pensionnat)	Momignies
“	Longuyon	Hachy
“	Reims (Arts et Métiers)	Erquelinnes
Pays-Bas	Saint-Omer	Sluis ou l'Écluse
Suisse	La Motte-Servolex	Rolle (rive du Lac Léman)
Italie	Marseille (Saint-Charles)	Bordighera (Ligurie)
Espagne	Béziers (Immaculée-Conception)	Figueras (Catalogne)
“	Toulouse (Saint-Joseph)	Lès (Val d'Aran)
“	Bayonne (Saint-Bernard)	San Sebastian (Guipuzcoa)

des élèves, ces établissements disposaient des ressources nécessaires. Un tableau permet de donner une idée de ces transferts.

Prise en charge de nouveaux établissements

Dans un certain nombre de Districts, notamment parmi ceux qui avaient peu de “sécularisés”, les Frères rendus disponibles par l’application progressive de la loi de 1904 ouvraient de nouveaux établissements scolaires dans des pays voisins de la France. Aux Districts de France on peut ajouter celui d’Algérie qui était touché en 1905 par l’application de la loi de juillet 1904.

En Italie :

- dès 1904, le District de Marseille ouvrait des maisons en Sicile, à Noto et à Catane, ville où les Frères prenaient en charge un hospice recueillant des enfants abandonnés;
- de 1906 à 1908, de nouveaux établissements de ce District étaient ouverts en Sicile et en Ligurie.

En Espagne :

- Le District de Béziers créait des établissements en Catalogne. Dans son rapport au Régime en 1909, le Frère Louis de Poissy faisait état de 16 maisons dont 4 assez importantes.
- Dans les Îles Baléares, c’est quasiment un nouveau District qui était créé par celui d’Avignon (EL 1, 67). F. Perial-Étienne, dans son rapport en 1909, signalait 9 maisons en comptant celle du noviciat.
- Le District de Toulouse multipliait les établissements au-delà des Pyrénées. En 1909, dans son rapport le Frère Léandris citait 10 maisons dont celle du noviciat.
- Dans le même rapport, cet Assistant pouvait faire état de 9 établissements scolaires tenus par des Frères du District de Bayonne et de 2 confiés à ceux du District de Bordeaux, se trouvant au-delà de la frontière avec l’Espagne; ce District en créait d’autres par la suite.
- Le District d’Algérie ouvrait des maisons dans les Îles Canaries.

En Suisse :

- Les Frères du District de Chambéry, déjà réintroduits dans ce pays avec l’ouverture d’un pensionnat à Rolle, apportaient leur concours au fondateur d’une importante institution, à Immensee, dans la partie alémanique du pays, et ils se trouvaient dans deux localités de la partie romande, ainsi qu’en témoignait le Frère Perial-Étienne, dans son rapport de 1909.
- Dans la même partie de la Suisse, le District de Lyon prenait en charge un orphelinat à Montet-Broye.

À Malte :

- Le District d’Algérie qui y avait déjà une maison en ouvrait une autre.

– Ouverture de maisons de formation au-delà des frontières françaises

Après les événements de 1904, plusieurs Districts n’ont pas tardé à ouvrir des maisons de formation dans les pays voisins de la France, dans le but de pourvoir en Frères les établissements créés dans ces pays ; après quelques années on voyait apparaître aussi le désir de venir en aide aux établissements tenus par des “sécularisés”. Dans les mêmes conditions, d’autres maisons ont été ouvertes pour préparer des Frères appelés à aller dans les pays lointains. Les Frères comme les ‘recrues’ de ces dernières maisons venant souvent de France, on peut en tenir compte ici. D’autant plus que, dans certains cas, des Districts français leur confiaient leurs “sujets” en formation.

Maisons pour les Districts français

Des Districts qui avaient créé des établissements hors des frontières, ou même certains autres, ouvraient des maisons de formation en dehors de la France. Un tableau permet d’en donner une vue d’ensemble, encore qu’il ne permette

pas de faire état de tous les changements que ces maisons ont connus en un quart de siècle, surtout après la guerre de 1914-1918 où certains groupes de formation sont rentrés en France. Les groupes de formation en gras sont ceux qui ont commencé à la date indiquée.

Pays d'accueil	Districts				Localisation
Grande Bretagne	Nantes	p.n.	nov.	sco.	Les Vauxbelets (Île de Guernesey) 1905
“			nov.		Douvres 1912
“	Quimper	p.n.	nov.	sco.	Vimiera (Île de Guernesey) 1906
Luxembourg	Reims et autres	p.n.	nov.		Bettange-sur-Mess 1904
Belgique	Paris-Le Puy	p.n.		sco.	Lembecq 1905 ; Warchin 1912
“			nov.		Hal 1913
“	Cambrai	p.n.			Kain 1910 ; Saint-Genois 1922
Suisse	Beançon	p.n.			Neuchâtel 1912
Italie	Marseille	p.n.	nov.	sco.	Loano (Ligurie) 1904
“	Chambéry	p.n.		sco.	Frassineto-Pô (Piémont) 1911
Espagne	Bayonne-Bordeaux	p.n.	nov.	sco.	Zarauz 1904 ; Irun 1909 (Gipuzkoa)
“	Béziers	p.n.			Los Hostalets (Catalogne) 1905
“	Toulouse		nov.	sco.	Lès (Val d'Aran) 1905
“		p.n.			Calaf 1908 ; Mollerusa 1912 (id.)
“	Avignon	p.n.	nov.	sco.	Pont d'Inca (Baléares) 1906

Maisons pour les Districts de mission

La loi de 1904 autorisait l'existence en France de noviciats destinés à préparer des Frères pour des pays sous influence française, mais pour être admis les candidats devaient avoir 21 ans. Deux de ces noviciats ont été ouverts après quelques années, à Caluire près de Lyon, et à Talence, près de Bordeaux. Auparavant les petits-novices et novices destinés aux missions du Proche-Orient, qui devaient quitter Saint-Maurice-l'Exil, trouvaient refuge dans le Piémont : à Biella (1904) puis Favria (1905). En 1908, le noviciat était transféré à Rivalta et un petit noviciat y était ouvert pour le District de Constantinople.

Mise en œuvre de l'expatriation

L'expatriation était considérée dans l'Institut comme étant le meilleur moyen de “sauvegarder les vocations”. Mais il était utopique de l'envisager pour chacun des quelque 9.000

Ces maisons accueillait aussi à certains moments des jeunes destinés à des Districts français comme ceux de la région lyonnaise ou celui de Chambéry. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les scolastiques destinés au Proche-Orient ont continué à aller à Rhodes (voir p. 103). À Premiá de Mar (Catalogne), le District de Clermont ouvrait une maison en 1908 où de jeunes Français et de jeunes Espagnols se préparaient à l'apostolat en Amérique latine. C'est là que décédait, en 1910, le saint Frère Miguel (Febres Cordero). Un noviciat destiné à préparer des Frères pour les pays de mission était ouvert à Lembecq-lez-Hal en 1921.

Frères en exercice en France, en 1904. Comment, en effet, intégrer un tel nombre de Frères à un peu moins de 5.000 Frères répartis à travers le monde ? La réalisation effective a dépendu,

finalement, d'un certain nombre de conditions, tant du côté des Supérieurs que des Frères que cela concernait.

- Conditions du côté des Supérieurs

Dès 1903, une enquête avait été faite par les Supérieurs pour savoir combien de Frères français pourraient être reçus dans les Districts "étrangers". Sur cette base un plan de répartition, au *pro rata* des effectifs de chaque District français, avait été établi ; on en trouve le détail en EL 2, p. 16. Il portait sur 2.000 Frères, mais il est resté théorique, sinon peut-être pour ce qui était des destinations possibles.

Lorsque la question s'est posée effectivement, elle a été circonscrite du fait que, si tous les Supérieurs étaient favorables à l'expatriation, tous ne l'étaient pas à un même degré. Plusieurs admettaient qu'elle n'était pas la seule solution possible. Par exemple, le Frère Viventien-Aimé, un des plus actifs à organiser des départs pour des pays lointains, laissait s'opérer des "sécularisations" ainsi que la création d'établissements français hors des frontières. Quant aux plus favorables à l'expatriation, ils devaient tenir compte d'un certain nombre de réalités : tous les Frères n'étaient pas prêts à partir dans d'autres pays et un certain nombre quittaient l'Institut. Frère Réticius a envoyé au Canada une moitié des Frères du District de Besançon. Il ne paraît pas avoir pu aller au-delà.

- Conditions du côté des Frères

Pour que l'expatriation porte le fruit que les Supérieurs en attendaient, il fallait qu'un nombre suffisant de Frères partagent les mêmes vues et s'offrent d'eux-mêmes pour partir ou acceptent la proposition qui leur en était faite. Il apparaît effectivement que les dispositions dans lesquelles se trouvaient bien des Frères disposés à s'expa-

trier rejoignaient les intentions des Supérieurs. On en a des exemples dans les lettres que des Frères ont adressées au Frère Viventien-Aimé avant différents départs. Ainsi :

- dès le mois de janvier 1904, Frère Hélin-Marcel écrivait de Billon (Puy de Dôme): "Après avoir prié, réfléchi, je vous demande à sauver ma vocation, par conséquent à m'expatrier au premier départ prochain..." (AMG DD 287-1 dos. 3);

- Frère Ariston écrivait de Troyes le 10 août 1904: "N'ayant pas assisté à la Retraite, je n'ai pu vous renouveler le vœu que j'ai bien souvent exprimé de ne pas abandonner mon saint habit [...]. C'est pourquoi je vous prie d'avoir la bonté de m'inscrire parmi les expatriés à la frontière ou même pour l'expatriation sans condition..." (*id.* dos. 7);

- le 28 septembre 1904, Frère Hermanfroy faisait part au Frère Assistant de la lettre qu'il avait adressée au maire de la commune où il se trouvait, pour dire à celui-ci son regret de devoir quitter la "si sympathique population de Corrèze". Dans cette lettre, il explicitait ainsi sa motivation : "La cause de Dieu et des âmes (passant) avant et bien au-dessus de ma propre satisfaction. Je priai dès lors mes supérieurs de bien vouloir disposer de moi comme ils voudraient et où ils voudraient. Je suis maintenant leur chose" (*id.* dos. 8).

Il fallait aussi que les parents – du moins ceux des Frères qui n'avaient pas encore atteint leur majorité (21 ans) – donnent leur consentement en remplissant et en signant une fiche destinée aux Supérieurs. On la trouvera page suivante.

La motivation des Frères disposés à se rendre dans les maisons ouvertes à proximité des frontières ne devait pas être moindre car, du moins dans les débuts, ils devaient quitter leur pays sans savoir s'ils y reviendraient. Mais, par ailleurs, lorsque ces Frères arrivaient dans les établissements auxquels ils étaient affectés, ils ne se trouvaient pas dépaysés, du fait qu'ils

1904

Consentement.

Je soussigné _____

demeurant à (Commune) _____

Canton de _____

Département de _____

donne à mon fils _____

né le _____

*l'autorisation de s'expatrier, même dans les
pays hors d'Europe, pour y suivre librement
la carrière de son choix.*

Fait à _____ le _____

(Signature)

retrouvaient le même système d'enseignement qu'en France. Le risque qu'ils couraient plutôt était de s'enfermer dans un univers clos sur lui-même.

En revanche, les Frères qui avaient à s'intégrer à des communautés appartenant à d'autres pays, devaient s'acclimater à une situation différente. Cette acclimatation était plus ou moins facile selon les personnes. Elle était conditionnée aussi par la situation dans laquelle les Frères se trouvaient à leur arrivée. Ce n'était pas la même chose, en effet, de se trouver dans un pays où les Frères étaient déjà présents depuis un certain temps ou dans un pays où ils étaient encore inconnus, ou encore d'être avec des Frères de même nationalité ou de nationalités différentes.

A priori, il était plus facile pour les expatriés de s'intégrer dans les contrées où l'on parlait le français. Sinon l'apprentissage de la langue du pays était indispensable. C'est ainsi que l'usage de l'espagnol avait été instauré au scolasticat de Talence avant sa fermeture et que, sous le couvert d'un "noviciat colonial", un cours d'espagnol a été organisé à Clermont pour les Frères appelés à s'expatrier en Amérique latine. À Annappes, dans le District de Cambrai, des Frères destinés au Brésil ont été réunis pour apprendre le portugais. Un tel apprentissage s'imposait d'autant plus qu'il fallait enseigner dans cette nouvelle langue. Au début, il arrivait, comme aimait à le rappeler un Frère qui a vécu longtemps à Cuba, que des élèves lui fassent remarquer : "Frère, on ne dit pas comme cela..."

À leur départ, les Frères qui s'expatriaient ressentaient un sentiment d'amertume de se sentir proscrits de leur pays et en même temps ils étaient animés du désir de faire connaître et aimer leur patrie. Ils souhaitaient aussi faire profiter celui où ils arrivaient de leur compétence et de leur expérience. Mais ils devaient aussi se disposer à se mettre à son service avec modestie et désintéressement.

Des Frères trop sûrs d'eux risquaient de se faire mal accepter. Il est vrai aussi que des circonstances particulières pouvaient influencer sur la façon dont les Frères expatriés étaient perçus dans le milieu où ils arrivaient. Il est permis d'estimer, par exemple, que la décision du Frère Réticius de remplacer la plupart des Frères Directeurs du District de Montréal par des Frères français et de nommer l'un de ceux-ci comme Visiteur en 1908, n'a pas été ce qu'il y avait de plus indiqué pour faciliter par ceux qui les recevaient l'acceptation des nombreux Frères transplantés de France au Canada.

Malgré leur motivation, il arrivait que des Frères ne s'adaptent pas ou fassent une expérience malheureuse. Ainsi, c'est parce que cela avait été le cas pour l'un de ses fils, que le père du Frère Génébaud-Joseph s'opposait à ce que celui-ci parte en Amérique latine ; il acceptait cependant qu'il aille en Espagne (DD 287-2 dos. 13). Les difficultés rencontrées, l'usure du temps, conduisaient d'autre part certains expatriés à quitter l'Institut. On voit dans une "statistique au 1^{er} août 1929", parmi 156 Frères du District de Besançon indiqués comme partis au Canada, 24 sont portés : *Sortis* (ADF Fonds de Besançon, 71-57).

- Ampleur des expatriations

Les départs de Frères exilés ont cessé, au plus tard, en 1914 avec le début de la guerre. Celle-ci, au contraire, a obligé un certain nombre de ces expatriés à regagner la France. Après la guerre certains parmi eux y sont restés. D'autres ont commencé à y revenir. C'est ainsi que, dès 1919, dans le District de Besançon, des Frères rentrant du Canada ont commencé à prendre à nouveau en charge des établissements scolaires, en revêtant le costume civil.

Finalement, combien de Frères se sont-ils expatriés par suite de la loi de 1904 ? On peut au moins tenter de l'évaluer.

Dans le texte de Georges Rigault publié dans le n° 1 des Études Lasalliennes on lit : 'La circulaire relative au Chapitre de 1905 évalue à 4.000, en chiffres ronds, le total des Frères de France déjà passés, à cette date, sur la terre étrangère' (p. 66). On peut supposer que le Frère Supérieur était bien informé. Ce n'est pas si sûr, car dans la même année, il a fait lancer un questionnaire auprès des Frères Visiteurs des Districts français pour connaître quelle était la situation exacte. Le décompte des réponses données à ce ques-

tionnaire (voir p. 137) fait apparaître des chiffres nettement différents pour ce qui est des expatriés, puisque pour l'ensemble des Frères des maisons françaises à l'étranger et des Frères intégrés dans des Districts d'autres pays, on arrive à un total d'environ 1.600.

Par ailleurs, dans un autre passage du texte de G. Rigault, il est écrit : 'Une statistique d'avril 1907, conservée aux archives de la Maison généralice donne le nombre de 1.019 Frères (non comptés les novices) placés dans les communautés françaises au-delà des frontières'. De cette statistique (DD 284-2/1) que l'on reproduit telle quelle, il ressort qu'en éliminant les effectifs donnés pour la Maison-Mère qui ne relèvent pas de la présente étude, on arrive à un total d'un peu moins de 900 Frères. Pour savoir combien de Frères s'étaient expatriés, à une date comparable, il resterait donc à évaluer le nombre de Frères qui sont allés dans des Districts "étrangers".

Le tableau, donné p. 137 et concernant 12 Districts français, indique pour 1907 ou 1908, un nombre de 966 Frères se trouvant dans cette situation, sur un total de 6.149. En extrapolant, cela donnerait environ 1.650 Frères sur les 10.432 recensés en 1905. Ainsi pour les deux catégories de Frères expatriés on aurait alors un total d'environ 2.550. Après 1908, parmi les Frères recensés en 1905, d'autres se sont encore expatriés. Leur nombre n'a pu aller qu'en se réduisant. En définitive, d'après l'évaluation faite ici, le nombre de Frères expatriés tournerait plutôt autour de 3.000 que de 4.000. Il reste qu'une recherche plus poussée serait nécessaire pour mieux cerner la question.

J. M. J.

J.-Bte

Avril 1907Avril 1907

Frères des districts français placés dans des Communautés françaises, au delà des frontières, non compris les Novices et les Petits-Novices.

DISTRICTS	MAISONS	NOMBRE DE FRÈRES	DISTRICTS	MAISONS	NOMBRE DE FRÈRES
Avignon	5	64	Nantes	1	35
Bayonne	9	87	Paris	1	107
Besançon	1	9	Le Puy	»	»
Béziers	14	116	Quimper	1	27
Bordeaux	»	»	Reims.	4	121
Caen	»	»	Rodez	»	»
Cambrai	1	12	Saint-Etienne	»	»
Chambéry	5	57	Saint-Omer	»	»
Clermont	1	4	Toulouse	10	106
Grenoble	»	»	Tunisie-Algérie	3	22
Lyon	»	»	Lembecq { Anciens Scolasticat Petit-Novic.		34
Le Mans	1	2		1	77
Marseille	8	129			10
Moulins	»	»	Total	66	1019

Sur 66 Etablissements, il y a 9 Maisons de formation.

Conclusion

Le résultat atteint par l'expatriation n'a peut-être pas répondu à ce qu'en espéraient les Supérieurs. Mais, compte tenu des réalités, pouvait-il être meilleur ?

Il n'en reste pas moins que l'on peut considérer son bilan comme positif. Il est certain qu'elle a aidé des Frères à rester fidèles à leur vocation sans rencontrer les difficultés qu'ont connues les "sécularisés". En contre-partie, il leur a fallu accepter de s'éloigner de leur famille et de quitter leur patrie. Pour la grande majorité d'entre eux, cela a contribué à les affermir et à les ouvrir sur d'autres réalités que celles qui leur étaient familières.

Pour ce qui est des Frères qui ont tenu des établissements créés hors de France, leur mérite n'a pas été moindre car au moment où ils quittaient leur pays, ils ne savaient pas s'ils pourraient revenir. Leur départ a eu la même fécondité personnelle et apostolique que chez ceux qui se sont insérés dans de nouveaux Districts. Au plan institutionnel, surtout quand il s'est agi de grands établissements, peut-être les Frères n'ont-ils pas échappé au risque de vivre en 'circuit fermé', ce qui a pu entraîner pour eux plus de difficulté à renouer avec les conditions dans lesquelles il fallait mener la vie religieuse et apostolique en France, lorsque cela est devenu à nouveau possible sans entrave.

L'expatriation a permis aussi à l'Institut d'élargir sa dimension internationale. Déjà présent dans près d'une quarantaine de pays, l'apport de Frères français lui a permis d'en atteindre une demi-douzaine d'autres. Même si la formation première de ces Frères était souvent limitée, l'expérience qu'ils avaient acquise leur a permis de créer des œuvres répondant aux besoins des pays où ils s'établissaient. Quant à ceux qui sont revenus en France après la Première Guerre mondiale, ils ont contribué à relancer l'Institut dans leur pays d'origine et à donner envie à des jeunes de les rejoindre dans l'Institut. On en a un exemple pour le District de Saint-Étienne avec le Frère René Guillaumin, lorsqu'il est rentré de Turquie. Parfois, ils ont rendu vie à leur District, comme ce fut le cas pour celui de Besançon.



L'INSTITUT EN ITALIE, EN 1932 : 42 MAISONS, 615 FRÈRES, 9407 ÉLÈVES

Chap. 8 - L'INSTITUT DANS LE CONTEXTE POLITIQUE DES ÉTATS EUROPÉENS (1904-1928)

Orientation

Dans les premières années du XX^e siècle, les États européens restent marqués par la poursuite des conflits idéologiques qui ont caractérisé le siècle précédent et ils souffrent du développement des rivalités qui les opposent et qui conduisent à la guerre de 1914-1918. L'issue du conflit entraîne ensuite des transformations qui modifient profondément certains de ces États.

Comme au long du XIX^e siècle, l'Institut subit les conséquences positives ou négatives des aléas de la politique menée dans les différents pays. Dans beaucoup de pays il a aussi à souffrir des conflits engendrés par les rivalités internationales.

En se plaçant dans ce cadre général on examinera la situation de l'Institut dans les différents pays que cela concerne durant la période 1904 - 1928. On le fera selon un ordre tenant compte de la date de la première implantation des Frères dans ces pays ou groupes de pays. On ne reviendra que succinctement sur les implantations de maisons françaises hors des frontières, l'étude consacrée à l'Expatriation en ayant traité amplement. Il ne sera pas question de la Suisse ni de Malte dont les maisons de l'Institut étaient rattachées soit à la France ou à l'Allemagne, soit au District d'Algérie.

Italie

Depuis l'achèvement de l'Unité du pays en 1870, la politique italienne était marquée par son hostilité envers l'Église et par l'abstention des catholiques de la vie politique (voir p. 61). La situation se prolonge au début du XX^e siècle. Ainsi, une violente campagne de diffamation est déclenchée contre les prêtres et les religieux, notamment les Salésiens, en 1907 (cf. AMG ND 102/2). Pour ce qui est de l'Institut, les années qui précèdent la Première Guerre mondiale lui sont cependant propices.

Dans le **District de Rome**, les Frères se chargent de plusieurs établissements. Ce sont : en 1905 le *Collegio Sant'Arcangelo* de Fano; en 1906, le *Collegio de La Salle* de Benevento ; en 1907, la section pour garçons de l'œuvre créée à Pompei pour les enfants de prisonniers.

Le **District de Turin**, après la canonisation du saint Fondateur et la reprise de l'habit religieux en 1900, connaît un nouvel élan. Des maisons sont réouvertes ou ouvertes dans l'ancien cadre du District ; tel est le cas en 1906 pour l'*Istituto San Giuseppe* à Vercelli ou des *Artigianelli* à Gênes. Un élargissement se produit avec l'ouverture en 1906, également, de l'*Istituto Gonzaga* à Milan et la prise en charge d'une œuvre (*Oratorio*) en faveur d'élèves de l'enseignement public à Venise où les Frères se font apprécier du futur pape Pie X. Après la conquête de la Libye-Cyrénaïque par

l'Italie, les Frères du District acceptent d'ouvrir des écoles à Tripoli en 1912 et à Benghazi en 1913. Dans les groupes de formation établis à Grugliasco, aux portes de Turin, les effectifs se maintiennent à un bon niveau.

En 1915, l'Italie, malgré son alliance avec l'Allemagne et l'Autriche, entre en guerre aux côtés des alliés occidentaux. C'est le début d'une période d'épreuves pour le pays. Les Frères n'y échappent pas. Comme ils sont astreints au service militaire, ceux qui sont en âge et en état de l'être sont mobilisés ; de ce fait, les établissements scolaires subissent des perturbations ; certains sont transformés en hôpitaux militaires. L'*Oratorio* de Venise est abandonné par les Frères.

En 1919, lorsque le traité de paix de Versailles est signé, l'Italie s'estime traitée injustement ; Mussolini parlera de *vittoria mutilata*. Ce sentiment développe le nationalisme qui favorise l'émergence du fascisme : en 1922, Mussolini accède au pouvoir. Par ailleurs, les catholiques participent à nouveau au débat politique. Certains soutiennent le mouvement nationaliste. D'autres établissent les bases de la Démocratie Chrétienne. Le moment semble venu de sauver les institutions chrétiennes. Une loi scolaire de 1923 met tous les candidats aux diplômes d'État sur un pied d'égalité. La même loi fait du latin le fondement de l'instruction secondaire et de la formation donnée dans les Écoles Normales.

L'Institut, au sortir de la guerre, est affaibli : des Frères ont été tués, d'autres sont invalides, certains sont sortis de l'Institut ; le recrutement a été ralenti. Le climat politique est cependant plus favorable. Les établissements secondaires, surtout, bénéficient de l'avantage introduit par la loi de 1923. Mais ils doivent se conformer aux exigences de la même loi relatives à l'enseignement classique. La levée de l'interdiction d'étudier et d'enseigner le latin par le Chapitre de 1923 survient opportunément, à moins qu'elle ne soit en rapport, pour une part, avec la loi (voir p.160). En même temps elle permet aux Frères de préparer sans contrainte les diplômes requis pour enseigner, y compris au niveau primaire ; et pour certains de suivre les cours de l'Université. Dans les mêmes années le Frère Alessandro Alessandrini, fondateur de l'*Associazione Educative Italiana*, traite avec Mussolini de la question de l'enseignement de la religion dans les établissements publics. Il est nommé inspecteur officiel pour cet enseignement. Par ailleurs, des Frères italiens prennent en charge des établissements d'État destinés à diffuser la civilisation italienne dans les îles du Dodécanèse annexées définitivement à l'Italie, ou en Grèce (voir plus loin p.184).

Belgique et Pays-Bas

- Belgique

Au terme de la 'guerre scolaire' (1879-1884), les élections redonnent le pouvoir aux catholiques; ils s'y maintiennent jusqu'à la Guerre de 1914-18. Le parti libéral décline tandis que progresse le Parti Ouvrier Belge. Le début du XX^e siècle est une période de profonde mutation économique où la Belgique prend rang parmi les puissances industrielles. Des emplois nombreux s'offrent aux

jeunes moyennant un surcroît de formation professionnelle. À côté de la haute société des financiers et industriels, se structurent la petite bourgeoisie, avide de promotion sociale, et un prolétariat ouvrier qui cherche à échapper à sa 'condition', sous la tutelle des socialistes et des démocrates chrétiens. Toutes les classes sociales demandent à l'école la clef d'un avenir meilleur.

Dans le climat de paix scolaire relative, les écoles catholiques forment un 'réseau libre' aussi dense et diversifié que l'ensemble des écoles officielles. Cette situation favorise le développement de l'Institut.

En 1913, pour ces Districts on peut compter respectivement : 505 Frères pour le Sud, 716 pour le Nord, y compris les Français rattachés à ces Districts, mais non ceux des maisons françaises établies sur le sol belge depuis 1904, ceux de la Maison-Mère ou les Frères allemands de Grand Halleux.

Depuis la division de la Province lasallienne de Belgique en deux Districts, en 1893, ces Districts gardaient en commun maisons de formation, infirmerie et procure. Le District Nord avait acquis en 1897, le site d'une ancienne abbaye à Groot-Bijgaarden où il avait transféré successivement provincialat, noviciat et infirmerie. La décision d'urger l'autonomie de chaque District est prise, le 6 avril 1908, lors d'une réunion des Frères Visiteurs avec le Frère Assistant Madir-Joseph. Chaque partie doit s'équiper de ses services propres. Le District Sud acquiert en 1908 un ancien sanatorium à Bokrijk où il installe progressivement un petit-noviciat, le noviciat et l'infirmerie ; il crée sa procure à Namur (1908-1910). Le District Nord crée des juvénats à Overijse, Barrle-Hertog, Roeselare. Mais les scolasticats de Louvain et Malonne resteront communs jusqu'aux années 1920, quand le District Nord aura établi des Écoles Normales à Roeselare et Bruxelles.

Dans les mêmes années, des Frères belges participent à l'implantation de l'Institut au Brésil à compter de 1907. Des Frères appartenant aux deux Districts, en réponse au souhait exprimé par le roi Léopold II, vont établir à partir de 1909, des maisons dans la colonie belge du Congo (voir p. 204). On verra aussi comment le District Nord s'est étendu aux Pays-Bas hollandais.

La Guerre de 1914-1918 a causé d'indicibles souffrances. Les Frères ont vécu avec la population les exactions commises par les troupes allemandes, dont l'incendie de Louvain. Une centaine de jeunes Frères ont été mobilisés dans l'armée belge comme brancardiers et ont servi sur le front de l'Yser ou dans les hôpitaux de Calais. Pour les soutenir dans leurs conditions de vie difficiles, le Frère Supérieur Imier de Jésus leur envoie le Frère Fidentien-Paul comme Directeur. La plupart des Frères français ou allemands ont dû quitter le territoire belge.

Malgré la pénurie de Frères, compensée en partie par des maîtres laïcs, malgré les dégâts matériels et les privations, l'activité dans les deux Districts s'est poursuivie dans les écoles et aussi les maisons de formation où les recrues se sont présentées nombreuses. Quand la guerre se termine, les pertes des Districts belges sont très lourdes : défections, morts prématurées, départ

de nombreux Frères venus des Districts voisins. La baisse des effectifs et le souci de réduire le nombre des maîtres laïcs imposent de retirer les Frères de dizaines d'écoles, selon un plan étudié en vue de répartir ces retraits entre les différents diocèses.

Une loi de 1914, mais appliquée seulement à partir de 1919, rend l'enseignement primaire gratuit et obligatoire jusqu'à 14 ans. Les Frères peuvent continuer à tenir des écoles libres ou "subsidiées". Ceci, joint à un nouvel accroissement du nombre de Frères, en particulier dans le District Nord, permet de prendre en charge de nouvelles écoles, surtout dans des centres industriels et la Campine limbourgeoise où des mines de charbon sont exploitées à partir de 1918.



L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE EN 1932 :
120 MAISONS, 1429 FRÈRES, 35968 ÉLÈVES

- Pays-Bas

Les Frères avaient déjà été appelés dans ce pays, mais les demandes avaient été bloquées par le gouvernement dominé par les anticléricaux ou les protestants. Finalement en 1908, après accord entre le Frère Visiteur du District de Belgique-Nord et l'administration d'un orphelinat tenu par des Sœurs, à La Haye, cinq Frères flamands et un néerlandais prennent en charge les garçons de cet établissement. Dès la même année, à Baarle-Hertog, dans une enclave belge, une maison est acquise en vue d'établir un petit-noviciat pour former des garçons nés aux Pays-Bas. La maison est ouverte en 1910 avec de jeunes Belges flamands qui sont remplacés progressivement par des Néerlandais. Tout à côté, à Baarle-Nassau, mais sur le territoire des Pays-Bas, en 1915, une École Normale est ouverte pour former des jeunes Frères du pays. Les Frères peuvent profiter de l'égalité introduite entre écoles d'État et écoles protestantes ou catholiques lors de la révision de la Constitution en 1917. Le développement de l'Institut est cependant relativement lent. Les Frères arrivent un peu tard dans un pays déjà bien pourvu en écoles catholiques et Congrégations similaires à la leur.

Europe centrale

- Allemagne

Dans les premières années du XX^e siècle, l'Allemagne est une puissance économique de premier plan, ce qui lui donne un sentiment de supériorité et se traduit par une politique d'expansion en Europe et à travers le monde. Les catholiques forment un parti, le *Zentrum*, qui par sa position joue un rôle-clé. La méfiance vis-à-vis des Congrégations religieuses n'en demeure pas moins.

Les Frères, qui ont dû quitter leur pays en 1879, ont pu s'établir en Belgique et depuis 1902 dans la Lorraine annexée à l'Empire allemand. Dans les années qui suivent, leurs efforts en vue de la reconstruction d'un District se poursuivent :

- en 1905, ouverture d'un petit-noviciat à Sterpenich en Belgique, à proximité de la frontière allemande;
- en 1909, création d'un scolasticat à Montigny-les-Metz (Lorraine), en lien avec l'École Normale;
- en 1911, les Frères pénètrent à nouveau en Allemagne en s'insérant, sous l'habit séculier, dans le corps enseignant des écoles catholiques de Hambourg;
- en 1912, rétablissement d'un District d'Allemagne avec comme Visiteur le Frère Philippus Neri (Philippus Niedere), Directeur à Guénange;
- en 1914, en vue d'être reconnus à nouveau en Allemagne, les Frères prennent en charge une école de Mission à Vunapope dans les Îles Bismarck, en Nouvelle Guinée.

Lors de la crise internationale qui éclate en 1914 (voir p. 8), l'Allemagne entre dans le conflit aux côtés de son alliée l'Autriche-Hongrie ; ses troupes envahissent la Belgique sans tarder. Des Frères allemands qui se trouvent dans ce pays ainsi que d'autres qui sont en Lorraine sont mobilisés.

Lorsque la guerre est terminée, les Frères allemands doivent abandonner leurs œuvres de Belgique et de Lorraine, celle-ci étant restituée à la France. Les maisons qu'ils abandonnent sont confiées au District de Reims. Il ne leur reste plus que la maison de Hambourg et, jusqu'en 1921, celle de Vunapope. Par ailleurs une dizaine de Frères ont été tués durant la guerre. Les Frères expulsés et ceux qui sont démobilisés se regroupent dans une maison acquise à Waldernbach (à



L'INSTITUT EN EUROPE CENTRALE EN 1932 :

PAYS	MAISONS	FRÈRES	ÉLÈVES
Allemagne.	18	207	1 887
Autriche	16	296	3 650
Hongrie.	3	47	255
Tchécoslovaquie. . .	7	90	1 545
Pologne.	3	17	169
Roumanie.	5	34	1 713
Suisse.	6	44	534

proximité de Koblenz); ils y connaissent l'incertitude du lendemain et le dénuement. En 1919, le Frère Visiteur réussit à placer quelques Frères comme surveillants dans des maisons d'apprentis à Munich et à Trèves ou dans une maison de rééducation à Bruchsaal (Bade). Deux maisons de ce dernier type sont également prises en charge à Drogens en Suisse et à Klein Neudorf (Silésie). Il en va de même pour un internat avec école commerciale à Cochen (région de Koblenz). L'Allemagne connaissant alors de graves troubles, l'habitation des Frères à Munich se trouve au centre des affrontements entre Spartakistes – partisans d'un régime bolchevique – et troupes régulières ; les Frères quittent cette ville en 1920. Durant ce temps où le District d'Allemagne renaît, un différend l'oppose cependant à celui de Reims au sujet de la propriété de Grand Halleux que chacun revendique et du remboursement de dépenses engagées précédemment à Guénange. Le Frère Supérieur qui s'efforce d'arbitrer le conflit reconnaît les droits des Frères allemands sur Grand Halleux (cf. AMG NB 111-2/1).

En 1919 le District avait acquis un ancien hôtel, à Kirmach (Forêt Noire). Les Frères s'y trouvent dans de meilleures conditions. Un noviciat y est ouvert. À partir 1920, les nouvelles fondations se poursuivent à travers l'Allemagne à un rythme soutenu. Il peut s'agir notamment:

- d'internats avec cours de commerce comme à Bitburg (Rhénanie) en 1921 ou à Honnef (à proximité de Cologne), en 1927;
- d'établissements secondaires comme à Erfurt (Saxe), Meersburg (rive du Lac de Constance), en 1925, ou Illertissen (Sud de la Bavière) en 1923;
- de maisons de rééducation comme à Juliusburg (Silésie), en 1922, ou Knutwil en Suisse (1926).

La Maison de Kirmach s'agrandit pour recevoir une trentaine de Frères anciens, de 25 à 30 novices, une centaine de petits-novices. En 1928, le noviciat est transféré à Honnef. À cette date, le District était reconstitué. La période qui allait suivre devait voir toute cette œuvre réduite à néant ou presque.

- Autriche

Le système de la double monarchie introduit en 1867 continue à fonctionner au début du XX^e siècle ; l'Empereur d'Autriche qui est placé à sa tête en assure l'unité. Mais les revendications des différents peuples dominés par les Allemands de la partie autrichienne ou par les Magyars de la partie hongroise (voir p. 66) constituent une menace constante de désagrégation.

Pour ce qui est de l'Institut, les Frères de différentes nationalités se retrouvent au sein du District d'Autriche-Allemagne. Ce District qui comprend l'ensemble de l'Empire austro-hongrois, la Roumanie et la Bulgarie (dont il sera question plus tard), continue à être florissant. De nouveaux établissements sont créés dans le cadre de l'Empire; ainsi en 1908, à Meran dans le Tyrol du Sud, l'Institut répond au désir de la population en ouvrant une école de commerce. En dehors de l'Empire, à Scutari en **Albanie**, les Frères prennent en charge une école pour les enfants de chefs locaux et un orphelinat.

En 1914, l'Autriche en s'engageant dans une guerre préventive contre la Serbie déclenche le conflit européen (voir p. 8). Les divers peuples de l'Empire se montrent d'abord loyaux, mais la lassitude engendrée par la durée de la guerre développe les tendances séparatistes. Les Frères subissent nécessairement les conséquences de la guerre. Certains sont mobilisés, la marche des établissements est entravée, ainsi l'orphelinat de Vienne est transformé en hôpital. Cependant en 1916, un établissement est ouvert à Sarajevo en Bosnie-Herzégovine.

Après la guerre, la dislocation de l'Empire entérinée par les traités de paix provoque la naissance d'une série de petits États. La situation des Frères qui s'y trouvent va varier en fonction de l'évolution de ces différents pays.

Autriche

En novembre 1918, la République est proclamée. La situation économique affecte, par exemple, l'Orphelinat de Vienne où l'inflation, qui amenuise les revenus assurés par les "fondations", oblige à réduire le nombre d'orphelins ; pour la même raison à Goisern l'orphelinat fait place à un internat. Par ailleurs, le Sud-Tyrol étant incorporé à l'Italie, les Frères autrichiens se retirent de Meran. Ils quittent également Scutari en Albanie. Dans les années qui suivent, jusqu'en 1928, la situation s'améliore.

Hongrie

La défaite fait naître un régime bolchevique éphémère. Un plan de laïcisation et de socialisation de l'enseignement est appliqué aux écoles des Frères, notamment à Budapest. En raison des changements de frontières, une maison établie dans le ressort de l'ancienne monarchie hongroise est ramenée à Homok dans la nouvelle Hongrie en 1923, elle reçoit de nombreux orphelins de guerre. La situation évolue favorablement ensuite, ainsi un scolasticat est ouvert près de l'École Normale catholique à Szeged.

Tchécoslovaquie

Dans la nouvelle République, les Frères doivent compter avec la tendance à établir le monopole scolaire. En 1920 pour tenir compte de la demande qui leur est faite par le nouveau pouvoir (cf. AMG NB 450/1), les Supérieurs créent un District de Tchécoslovaquie. Un noviciat et un petit-noviciat sont créés à Bojna, mais le noviciat doit être déplacé. Un pensionnat et une école normale sont confiés aux Frères par l'évêque de Spisska-Kapitula. D'autres fondations suivent.

Pologne

À la suite de la guerre, la Pologne retrouve son indépendance. L'école déjà tenue par les Frères à Lemberg qui reprend son nom polonais de Lwów ouvre à nouveau. En 1922, une maison de formation est établie à Czestochowa. Ces maisons seront rattachées au District de Tchécoslovaquie en 1935.

- Roumanie

Depuis la fin du XIX^e siècle, deux maisons ouvertes à Bucarest appartiennent au District d'Autriche. Deux s'ouvrent à Craiova en 1904 et à Breila en 1913. En 1916, quand le pays entre en guerre aux côtés de la Triple-Entente (voir p. 4), comme leurs compatriotes 15 Frères autrichiens sont internés. Après la guerre, des maisons sont fondées à Statu-Mare, ancienne ville hongroise, et en 1926 à Oradea-Mare où sont établis également un petit-noviciat et un scolasticat. Ces maisons continuent à faire partie du District d'Autriche.

Empire Ottoman

Au début du XX^e siècle, l'Institut se trouve présent dans presque toutes les parties de ce qui constitue encore l'Empire Ottoman, la Mésopotamie (Irak) faisant exception. Le changement de Sultan, en 1908 n'a pas d'incidence sur les Frères. Par contre, dans la deuxième décennie, diverses guerres entraînent des modifications importantes qui affectent l'Institut.

- Turquie

Pour ce qui est de l'Institut, le District de Constantinople comprenait les Provinces ottomanes de Turquie d'Europe et d'Asie Mineure. En 1904 et dans les années qui suivent, un afflux de Frères venant de France permet d'y développer les œuvres existantes et d'en créer de nouvelles. Mais ensuite, la guerre entre l'Empire ottoman et divers États balkaniques, en 1912, puis celle qui oppose ces États entre eux, en 1913, aboutit à des changements qui affectent quelques maisons des Frères :

- en 1912, l'Italie acquiert les îles du Dodécanèse où les Frères sont déjà établis à Rhodes ; ceux des Districts de Turin ou Rome y viennent à Rhodes (1921) et à Cos (1928);
- en 1913, les maisons de Salonique (Macédoine), de La Canée (Île de Crète) et de Chio (Île du même nom) font partie désormais de la Grèce.

Ces maisons avaient été peu affectées durant les guerres. Cependant, à Chio, les Frères avaient donné asile à des familles turques qui se sentaient menacées (AG NH 601-1/13).

En revanche, la guerre qui éclate en 1914 a d'importantes conséquences pour les Frères :

- En août, à l'entrée en guerre de la France, les Frères français mobilisables regagnent leur pays. Ils sont 155 pour le District de Constantinople (AMG NH 600-1/13).
- En novembre, l'Empire Ottoman se rangeant aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche, les Frères encore présents sont expulsés à l'exception d'une dizaine de Luxembourgeois regroupés à l'école de Pancaldi, à Smyrne, qui se mettent sous la protection de l'Ambassade des États-Unis et du Délégué apostolique* (*id.*).

La guerre terminée, de nombreux Frères français réintègrent la Turquie ; cependant les écoles d'Anatolie (Asie Mineure) et d'Arménie ne peuvent ouvrir à nouveau. La défaite de la Turquie

encourage les Grecs à envahir la région de Smyrne en 1919. Lorsqu'ils sont repoussés, un incendie qui ravage la ville détruit le collège et une école des Frères. Le traité de Lausanne (1923) qui met fin à cette guerre est suivi par la proclamation de la République et l'instauration d'un État laïque.



L'INSTITUT EN PALESTINE, SYRIE, TURQUIE, DODÉCANÈSE, GRÈCE ET BULGARIE EN 1932

PAYS	MAISONS	FRÈRES	ÉLÈVES
Palestine	5	56	1 560
Syrie	5	88	2 863
Turquie.	7	94	2 236
Dodécane	2	23	606
Grèce.	5	52	1 028
Bulgarie.	2	28	713

Un des effets du traité est de confirmer la suppression des Capitulations*. Désormais, les écoles des Frères dépendent des autorités turques. En 1924, celles-ci imposent le retrait des crucifix des classes. Les Frères ayant refusé, leurs écoles sont fermées. Ils demandent l'appui du Ministre des Affaires étrangères français qui est alors le Chef du gouvernement, Herriot (voir p. 132). Après six mois, une solution de compromis est acceptée : le Frère Directeur est autorisé à avoir un crucifix dans son bureau. En 1926, l'étatisation de l'enseignement supérieur amène la suppression de l'École Supérieure de Commerce créée à Kadi-keuï.

Le départ ou les massacres de nombreux chrétiens, grecs et arméniens surtout, amènent un changement de clientèle dans les établissements des Frères ; le nombre des musulmans s'y accroît. Dans les années qui suivent, les établissements qui ont subsisté restent prospères. Leur nombre n'augmente plus cependant, la relève des Frères n'étant plus assurée que par le noviciat apostolique de Saint-Maurice-l'Exil ouvert à nouveau en 1921.

- Syrie-Palestine

Dans les premières années du XX^e siècle, le District de Jérusalem regroupe les maisons des Frères des Provinces ottomanes de Syrie, dont le Liban, et de Palestine ou Terre-Sainte. Ce District bénéficie lui aussi de l'apport de Frères français, à la suite de la loi de 1904. Parmi les fondations de l'époque, on peut signaler celle d'Alexandrette dans une entité territoriale particulière.

La guerre qui commence en 1914 a les mêmes conséquences qu'en Turquie ; 17 établissements avec 122 maîtres sont touchés dès l'année scolaire 1914-15 par suite du départ des Frères français mobilisés, puis de l'expulsion des autres après l'entrée en guerre de l'Empire Ottoman. Seuls restent 14 Frères autrichiens ou allemands (cf. AMG NH 701-1/4). En 1917, une première poussée britannique libère une grande partie de la Palestine. Dès le début de l'année 1918, le Ministre des Affaires étrangères de France, Cambon, se préoccupe de la réorganisation des institutions d'enseignement et de bienfaisance en Terre Sainte et souligne l'urgence d'envoyer de nouveaux missionnaires (*id.*). Le recul des armées turques permet la réouverture des écoles de Nazareth, Caïffa, Beyrouth, Tripoli (AMG NH 800/10). En 1919, les écoles de Jérusalem, Bethléem, Jaffa ouvrent à nouveau avec le concours de Frères soldats français affectés à l'enseignement.

Les traités de paix placent la Syrie, dont fait alors partie le Liban, sous le mandat* de la France, et la Palestine sous celui de la Grande-Bretagne. Cette situation est favorable à la reprise puis au développement des œuvres des Frères dans les années qui suivent. Cependant elles connaissent le même frein qu'en Turquie par suite de la diminution du nombre d'arrivées de nouveaux missionnaires.

Pays balkaniques

Il existe trop de liens entre la situation politique des États balkaniques et celle de l'Empire Ottoman pour que l'on n'aborde pas dès maintenant ce qui a rapport à l'Institut pour deux de ces États.

- Bulgarie

En 1904, des Frères sont présents à Sofia depuis 1885. La communauté est formée surtout de Frères autrichiens ou allemands, mais également de Frères français destinés à assurer l'enseignement de leur langue, car à l'origine c'était une fondation "française". En 1912, lors de la première guerre balkanique, les Frères ouvrent dans leur établissement une section d'hôpital où ils soignent les blessés bulgares. Ils ont à souffrir davantage de la guerre 1914-1918. Au début, la Bulgarie reste neutre ; des Frères de Constantinople viennent à Sofia. Lorsqu'en octobre 1915, la Bulgarie entre en guerre aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche, les Frères français doivent quitter le pays. Certains font tout un périple en Europe pour regagner la France par des pays amis (cf. AMG NG 803/13). De novembre 1915 à octobre 1918, les Frères allemands et autrichiens restent seuls. Mais ils doivent quitter eux-mêmes Sofia quand la Bulgarie subit la défaite. L'établissement reprend après la guerre avec des Frères français démobilisés, sous la direction d'un Frère alsacien-lorrain qui y avait déjà enseigné. La maison dépend désormais du District de Constantinople. Une école, déjà confiée à l'Institut en 1902-1903, à Roustchouck, est reprise par des Frères du District de Constantinople en 1921 (cf. AMG NG 800/1).

- Grèce

Lorsque débute le XX^e siècle, la Grèce dans ses limites d'alors, ne possède plus d'école de Frères. Suite aux guerres balkaniques, les maisons de Chio et de La Canée lui appartiennent désormais, tout en restant rattachées au District de Constantinople. Il en est de même pour celle de Salonique – ville qui reprend son nom de Thessalonique. Tandis que les maisons de Chio et La Canée sont fermées en 1920 et 1921, la troisième continue à recevoir des élèves de nationalités et religions diverses. En 1914, une école confiée aux Frères est ouverte à nouveau à Syra (dans l'île du même nom). En 1926, des Frères du District de Constantinople prennent en charge un établissement au Pirée, avant-port d'Athènes. Quant aux Frères des Districts de Rome et de Turin, ils ouvrent des établissements à Patras (1923), Corfou (1923) et Athènes (1924).

Îles britanniques

Quand commence le XX^e siècle, la Grande-Bretagne et l'Irlande forment le Royaume-Uni. Mais la revendication nationale irlandaise constitue le principal problème qui marque la vie politique de cet ensemble. Un projet qui propose pour l'Irlande un statut comparable à celui d'un *Dominion** est adopté en 1914, mais il se heurte à l'opposition de la majorité protestante de l'Ulster. En 1919, les nationalistes irlandais font passer ce projet dans les faits. En 1921, l'Irlande, à l'exception de l'Ulster, accède à l'indépendance. Malgré leur situation première, Grande-Bretagne et Irlande seront considérées séparément pour l'ensemble de la période.

- Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, les Frères sont touchés par les questions politiques surtout par le biais des lois scolaires. En 1902, une loi pour l'Angleterre et le Pays de Galles avait mis sur pied



L'INSTITUT EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE, EN 1932
 ANGLETERRE : 28 MAISONS, 332 FRÈRES, 4481 ÉLÈVES
 IRLANDE : 27 MAISONS, 237 FRÈRES, 5388 ÉLÈVES

d'égalité les écoles publiques et celles à la charge d'organismes privés, en faisant bénéficier les unes et les autres du produit des taxes levées pour établir et entretenir les écoles primaires. Mais ces dispositions ne concernaient pas les écoles secondaires. De ce fait les établissements catholiques devaient être payants et étaient tenus surtout par des religieux. Les Frères d'Angleterre possédaient deux collèges à Londres. Des Frères français, partis d'abord aux États-Unis pour se préparer, prennent en charge celui de Beulah Hill. D'autres Frères français ouvrent également trois écoles qui s'ajoutent à celle de Bradford. En 1914, certains de ces Frères sont mobilisés, à la différence des Frères originaires du pays qui ne l'étaient pas, la conscription n'étant pas encore établie en Grande-Bretagne.

Après la guerre, les Frères prennent en charge le collège *St Illtyd's* de Cardiff et un autre à Sheffield, en 1923 ; un troisième s'ouvre à Salford, en 1924. Dans les mêmes années, ils ouvrent également des écoles primaires à Sheffield, en 1919, et Darlington, en 1922. En 1925, ils prennent en charge une *selective central school*, destinée à donner un enseignement primaire supérieur aux élèves issus des 40 écoles catholiques de Liverpool qui sont admis à la suite d'un examen.

Indépendamment de l'arrivée de Frères français, ce développement a été rendu possible par l'arrivée de novices formés à Castletown en Irlande et, à partir de 1912, dans le noviciat ouvert par le District de Nantes à Douvres.

- Irlande

En Irlande les Frères ne connaissaient pas les mêmes contraintes qu'en Grande-Bretagne, leurs écoles recevant les subsides publics. À la quinzaine d'écoles tenues par les Frères à la fin du XIX^e siècle s'en étaient ajoutées deux, à Belfast dans l'Ulster, où les Frères recevaient également des enfants de moins de 10 ans qui, travaillant le jour, venaient recevoir l'instruction et la formation chrétienne le soir. Les ouvertures d'écoles se poursuivent tout au long de la période considérée actuellement. Les Frères irlandais prennent aussi en charge des établissements en Grande-Bretagne : en 1912, à St Helens, dans la région industrielle de Manchester, et à Liverpool, où il s'agit d'une importante école secondaire ; en 1913, à Market Weighton (Comté de York), c'est une maison de rééducation qui leur est confiée.

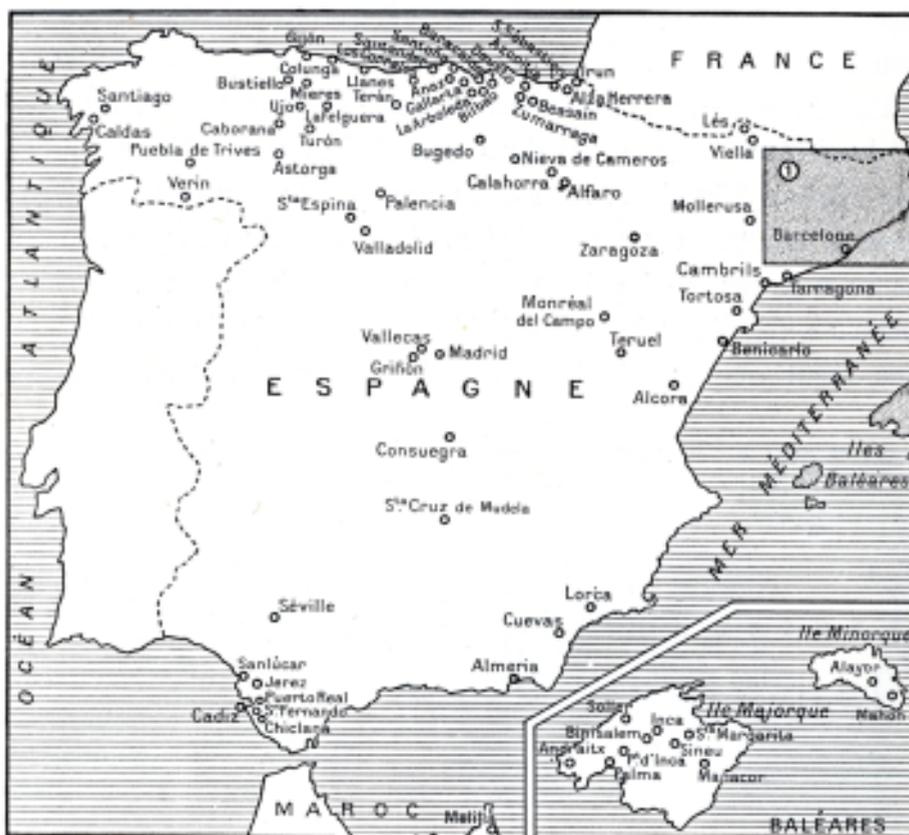
Le moment où l'Irlande accède à l'indépendance correspond à celui où des municipalités et des administrations diocésaines demandent aux Frères de développer l'enseignement secondaire. Le plus souvent ceux-ci répondent à cette demande en ajoutant ce type d'enseignement à leurs écoles. Ils peuvent d'autant mieux le faire que, depuis 1912, des Frères fréquentent l'Université catholique de Dublin ouverte en 1911. D'autre part, la levée de l'interdiction faite aux Frères d'étudier et d'enseigner le latin, en 1923, leur permet de joindre l'enseignement classique à l'enseignement moderne.

Le développement continu de l'Institut en Irlande est rendu possible par l'afflux de jeunes Irlandais au petit-noviciat et au noviciat de Castletown.

Espagne

Durant la période étudiée actuellement, l'Espagne connaît une situation contrastée. Le roi Alphonse XIII se maintient durant toute cette période, mais l'État est miné : le mouvement séparatiste dans certaines régions prend de l'ampleur ; les syndicats ouvriers s'orientent vers l'anarchie. L'Église semble garder sa position dominante tandis que la déchristianisation progresse. Les Frères subissent diverses répercussions de cette situation, mais l'Institut continue à se développer de façon remarquable.

Dans les années 1904-1914, comme on l'a vu, des Frères exclus de France ont implanté de nombreux établissements en Espagne. De leur côté, les Districts espagnols existants ont progressé.



L'INSTITUT EN ESPAGNE EN 1932 : 130 MAISONS, 1309 FRÈRES, 28249 ÉLÈVES



L' INSTITUT EN ESPAGNE EN 1932 : DÉTAIL NORD-EST

Le District de Barcelone installe ses trois groupes de formation à Cambrils. Il s'accroît de 122 Frères et de 7 maisons. Le District de Madrid de son côté augmente de 144 Frères et de 22 maisons. En revanche:

- les Frères de Catalogne ont à souffrir en 1909 de ce qui a été appelé la "Semaine tragique", le mouvement révolutionnaire qui éclate en juillet ayant un caractère nettement antichrétien. Quand l'accalmie se produit, en août, six écoles des Frères et la maison de Premia de Mar ont été incendiées;
- en 1910, un projet de loi sur les Associations, défavorable aux Congrégations religieuses, est soumis aux Cortès*. Finalement un *modus vivendi* est trouvé avec le Vatican en 1913;
- en 1912, une loi militaire est votée : les Frères sont désormais astreints au service militaire.

Cependant comme ils peuvent y échapper en allant dans les colonies espagnoles, une maison est ouverte en septembre de la même année, à Melilla, dans une enclave en territoire marocain.

La guerre qui éclate en 1914 affecte les maisons françaises par suite de la mobilisation de nombreux Frères. Il n'en va pas de même pour celles des Districts espagnols, l'Espagne restant neutre. En 1914, de nouvelles normes sont introduites dans l'enseignement; désormais un seul titre, acquis après quatre années d'École Normale, habilite à l'enseignement. Cependant, par décision du Frère Assistant Séridon-Isidore, cet examen n'est présenté par les Frères qu'après trois ou quatre années de communauté. Durant la Guerre mondiale, l'Espagne est affectée par une crise intérieure : l'agitation gagne l'armée, la Catalogne tente de s'organiser en province autonome;

des grèves se succèdent. En 1921, une défaite au Maroc alimente l'agitation. À cette occasion, les Frères offrent la maison de Melilla pour soigner les blessés (GALLEGO, 426). Sinon, les Frères ne sont pas atteints de façon particulière par ces événements mais, pas plus que beaucoup dans l'Église, ils ne comprennent la signification profonde de cette agitation.

En 1923, le Roi remet le pouvoir au général Primo de Rivera qui instaure un régime dictatorial appelé à durer sept ans : un parti unique est établi, les tendances séparatistes sont réprimées, les anarchistes sont éliminés et le Maroc pacifié. Sous la dictature, l'école reçoit un appui sensible. Une loi de 1926 règle ce qui concerne les études, les titres requis, mais aussi les livres scolaires. Cependant les Frères se trouvent devant une situation scolaire nouvelle. Rares sont les lieux où désormais il ne se trouve pas d'école publique. D'où un risque de rivalité lorsque le nombre d'élèves potentiels est réduit (cf. GALLEGO, 422). Cette question sera reprise dans une **étude** postérieure.

L'Institut quant à lui, dans les Districts espagnols proprement dits, continue sur sa lancée. En raison de l'accroissement du nombre de Frères et de maisons, un District de Valladolid est formé en 1924 avec 32 maisons prises sur celui de Madrid. Cela conduit à la création d'une nouvelle maison de formation pour le District de Madrid. Elle est établie à Griñon où un petit-noviciat a été ouvert en 1916. Du côté des maisons françaises, avec la fin de la guerre, un élément nouveau intervient : les expatriés peuvent retourner dans leur pays. Ce fait, joint à la réduction du recrutement français, conduit à ce que de plus en plus ces maisons sont tenues par des Frères espagnols. En 1929, décision sera prise de rattacher les maisons françaises aux Districts d'Espagne.

Quand, en 1928, l'Espagne célèbre le 50^e anniversaire de l'arrivée des Frères dans le pays, l'optimisme triomphe. Malgré des signes perceptibles, au sein de l'Institut on est loin de présager les événements tragiques qui vont l'affecter huit ans plus tard.

8. CHANGEMENTS AMENÉS DANS L'INSTITUT PAR L'ÉVÉNEMENT DE 1904

Il a déjà été dit que l'Institut dans son ensemble a subi un certain nombre de conséquences du fait de sa suppression officielle en France. Cet événement a aussi entraîné des changements qui l'ont affecté dans des domaines quelque peu différents comme la façon de comprendre la vocation du Frère, la composition de l'Institut et son caractère international.

Inflexion dans la façon de comprendre la vocation du Frère

Comme cela a déjà été relevé pour une période antérieure (voir EL 9, 160), les Frères ont toujours été menacés de séparer dans la pratique ce qui se rapporte à leur vie religieuse proprement dite et ce qui concerne l'exercice de leur apostolat ; certains trouvant dans leurs ressources intérieures le moyen de surmonter ce risque ; d'autres, moins.

Le changement qui s'est produit à cet égard, au début du XX^e siècle, et que l'événement survenu en 1904 est venu renforcer, a tenu au fait que cette façon de concevoir les différents aspects de la vocation du Frère comme séparés a tendu à s'officialiser en quelque sorte dans l'Église, et que cette séparation entre éléments différents en est venu à se muer en opposition.

On trouve des éléments de réflexion sur cette question dans une étude que le Frère Michel Sauvage a faite, sous le titre : *Le statut votal des Frères des Écoles chrétiennes en France au temps de la "sécularisation"*. La première partie de cette étude a paru dans le numéro 2 de la Collection Études Lasalliennes et, dans son ensemble, elle est publiée dans le n° 10 de la même collection. Cette étude s'appuie sur différents documents d'époque dont un *Mémoire* certainement dû au Frère Assistant Louis de Poissy et que l'on peut situer après 1913. Ce *Mémoire* dénonce en particulier le fait que des Frères restaient dans l'Institut sans avoir prononcé de vœux.

Les Congrégations dans lesquelles des religieux ou des religieuses prononçaient des "vœux simples" s'étant multipliées au cours du XIX^e siècle, le Saint-Siège s'est efforcé de réglementer ces créations. C'est ainsi, que 'le 8 décembre 1900, Léon XIII promulgua la Constitution *Conditae a Christo* qui fixait la législation canonique des Congrégations à vœux simples' (EL 10, 33). Dans le prolongement de cette Constitution, la Congrégation des Évêques et Réguliers publiait en 1901 les *Normae* – normes établies pour approuver ce type de

Congrégations religieuses. Ces *Normae* sanctionnaient notamment la pratique qui s'était établie au XIX^e siècle et qui obligeait les Congrégations à marquer dans leurs Constitutions – leurs Règles – une différence nette entre ce que l'on appelait les "deux fins de la vie religieuse". La fin première et générale étant la sanctification des membres de la Congrégation; la seconde, propre à chaque Institut, étant constituée par les œuvres de charité pour l'exercice duquel il était fondé.

Une telle législation ne concernait pas l'Institut, puisqu'il était approuvé par l'Église depuis longtemps. D'ailleurs, pas plus la Règle primitive de 1718 que celle rédigée en 1726 après l'obtention de la Bulle d'approbation, n'introduisaient une telle distinction ; encore que la *Préface* de cette dernière édition insistât de façon très unilatérale sur la fidélité à la Règle et aux vœux. Lors de la révision des Règles en 1901, on n'introduisait pas non plus cette notion de double finalité dans la Règle proprement dite. Par contre, dans la Règle du Gouvernement, cette double finalité apparaît dès le premier article.

Dans les faits, cependant, au long du XIX^e siècle, on n'évitait pas toujours d'entrer dans une telle distinction. Ainsi, dans son *Mémoire*, Frère Louis de Poissy, cherchant ce qui pouvait expliquer que des Frères restent sans vœux, en voyait une cause dans la "pénurie de personnel", celle-ci posant le dilemme entre 'maintien des œuvres apostoliques' et 'fidélité à la vie religieuse' (cf. EL 10, 26). Pour assurer le premier, on en venait à garder des Frères de 'seconde zone', pourrait-on dire.

En conséquence de la loi de 1904, la "Sécularisation" posait un problème du même genre. Pour "sauver les œuvres", fallait-il, sinon renoncer à la vie religieuse, du moins à ses manifestations extérieures – habit, nom de religion, vie commune, usage réglementé de l'argent – avec le risque d'en perdre également l'esprit ? Le Frère Supérieur soumettait le problème au pape Pie X

et en obtenait la lettre qui était lue au Chapitre de 1905 (voir p. 145). Sur le principe, la lettre tranchait nettement le dilemme quand il y était dit :

"Ce que nous ne voulons absolument pas, c'est que, parmi vous et parmi les Instituts semblables au vôtre, qui ont pour but l'éducation des enfants, s'introduise l'opinion que nous savons en train de se répandre et d'après laquelle vous devriez faire à l'éducation des enfants la première place et à la profession religieuse seulement la deuxième, sous prétexte que l'esprit et les nécessités du temps le veulent ainsi" (cité en EL 10, 36).

Pour ce qui était des modalités d'application, la lettre était plus souple. Il n'en demeure pas moins qu'elle établissait un antagonisme entre deux réalités appelées à s'unifier dans la vie du Frère et créait aussi une sorte de hiérarchisation entre ces deux réalités ; la suprématie étant donnée, en fait, à la vie religieuse sur les œuvres d'apostolat. Cela avait pour conséquence, dans l'Institut, de :

- marquer une préférence pour les Frères qui acceptaient de s'expatrier;
- considérer comme une sorte d'infidélité le fait de se "séculariser" pour sauver des œuvres.

Une telle façon d'aborder les choses allait se perpétuer et se traduire, par exemple, dans des formules du genre de celle-ci : 'n'oublions pas que nous sommes avant tout des religieux'.

Nouvelle répartition numérique des Frères

L'application de la loi de 1904 a entraîné un changement important dans la répartition des Frères entre les Districts français et ceux du reste du monde. Cela peut se mettre en évidence par le tableau ci-après qui montre, à partir des

effectifs de fin 1903, l'évolution, de 5 ans en 5 ans, du nombre de Frères dans les Districts français, dans les autres Districts et l'ensemble de l'Institut, juqu'en 1928.

Nombre de Frères

	Dist. Fr.	Autres Dist.	Total
1903	10.651	4.806	15.467
1908	3.578	6.530	10.108
1913	4.459	6.960	11.419
1923	4.100	7.415	11.515
1928	4.277	8.661	12.938

Nombre de maisons

	Dist. Fr.	Autres Dist.	Total
1903	1.157	412	1.569
1908	163	538	701
1913	147	593	740
1923	513	723	1.236
1928	462	781	1.243

Notes : Il n'y a pas d'indications pour l'année 1918. Durant la guerre de 1914 à 1918, en effet, les statistiques générales pour l'Institut n'ont pu être établies.

La Maison-Mère étant comptée dans le District de Paris en 1903, dans les statistiques le District de la Maison-Mère a continué à être joint aux Districts français tout au long de la période et cela d'autant plus qu'il comprenait surtout des Frères français.

Les dates retenues dans le tableau présentent l'avantage de correspondre à des moments significatifs pour la période que l'on veut embrasser.

1903 est la dernière année où l'on peut avoir une vue d'ensemble sur la répartition des Frères dans l'Institut, telle qu'elle était avant les événements de 1904.

1908 est une année où l'on constate déjà une forte incidence sur les effectifs des Districts français. Ceux-ci se limitent aux Frères présents dans les maisons non encore fermées et dans les maisons de retraite, ainsi qu'à ceux des maisons créées hors des frontières. Le nombre des Frères des autres Districts est en augmen-

tation, mais il faut tenir compte de la présence dans beaucoup d'entre eux des Frères venus de France. La baisse sensible des effectifs globaux, par rapport à ceux de 1903, tient aux sorties de l'Institut mais également à la sécularisation fictive d'un certain nombre de Frères qui, de ce fait, n'étaient pas comptabilisés à ce moment-là.

1913 correspond à la dernière année où les effets directs de la loi de 1904 se sont fait sentir en France. L'augmentation du nombre des Frères des Districts français est due surtout au développement des maisons créées hors de France et à l'apport de Frères nouvellement formés pour ces maisons. Cet apport, joint à celui dont les autres Districts ont bénéficié, explique l'augmentation globale du nombre de Frères dans l'Institut.

1923 voit un changement dans la situation de l'Institut en France. Des Frères exilés, qui étaient revenus à l'occasion de la guerre, sont restés en France ; d'autres sont revenus depuis la fin de la guerre ; les "sécularisés" sont comptés à nouveau dans les statistiques. Cependant le nombre de tous ces Frères ne suffit pas à compenser celui des décès ou des sorties qui se sont produits. L'évolution constatée pour la France se voit surtout au nombre des maisons répertoriées. L'accroissement du nombre de celles-ci tient à la réintégration dans les statistiques d'établissements tenus par des "sécularisés" avec le concours d'un nombre relativement important de maîtres laïcs. L'augmentation du nombre des Frères dans les autres Districts ne peut plus tenir à l'apport de nouveaux exilés français : il correspond à la croissance propre de ces Districts.

1928 : l'accroissement du nombre de Frères en France ou dans les autres pays est le fruit d'une reprise des entrées dans l'Institut. Le nombre de maisons n'augmentant pas dans les

mêmes proportions, cela pourrait être dû à un meilleur encadrement dans les établissements existants.

Globalement on constate qu'après une chute brutale, les effectifs des Districts français se sont stabilisés autour d'un nombre d'environ 4.000, dans la dizaine d'années qui a suivi 1913. En revanche on note, qu'à partir de la même année, les Districts hors de France ont connu une

progression numérique due à leur développement propre. Malgré une hausse régulière, le nombre global des Frères n'a pas encore retrouvé cependant son niveau de 1903.

À la fin de la période, entre les Districts français et les autres, on aboutit presque à une répartition inversée par rapport à 1903. Dans cette nouvelle configuration, de part et d'autre, on est dans une nouvelle phase d'expansion.

Plus grande diversification dans l'origine des Frères

Jusqu'en 1904, les Frères d'origine française dominaient largement en nombre dans l'Institut, que ces Frères soient en France ou qu'ils aient été envoyés dans d'autres pays. En 1904, un changement notoire a commencé à se produire

quant à l'appartenance des Frères. Ce fait peut être mis en évidence par l'évolution relative du nombre de novices dans les Districts français et les autres Districts ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Évolution du nombre de novices					
	1903	1908	1913	1923	1928
Distrits français	529	120	236	275	258
Autres Districts	380	358	610	679	819
Total	909	478	846	954	1.077

Remarques :

- En 1903, le nombre de novices des Districts français est déjà en baisse en raison des menaces pesant sur l'Institut.

- En 1908, pour les Districts français le nombre de novices indiqué tient à l'implantation de nouveaux noviciats hors des frontières. Quant au nombre de novices des autres Districts, il marque une baisse passagère par rapport à un nombre qui se maintenait autour de 400 dans les années 1904 et suivantes.

- En 1913, les chiffres indiqués marquent une évolution favorable dans l'ensemble des Districts.

- Cette évolution favorable se confirme dans les cinq années qui suivent la Première Guerre mondiale.

- Entre 1923 et 1928, les progrès sont très nets pour les Districts non français.

Pour les Districts qui, en 1904 et dans les années suivantes, ont reçu des Frères français en assez grand nombre, cela a été une véritable aubaine, d'autant plus que ces Frères étaient relativement jeunes. Ainsi sur 208 Frères français venus au Canada, 130 avaient moins de 30 ans (AMG NO 111/4). Mais cela pouvait devenir un piège quand leur nombre viendrait à diminuer. Or la guerre qui se déclenchait en 1914 entraînait le retour en France d'un certain nombre de ces Frères. Après la guerre, certains de ceux-ci ne rentraient pas dans le pays qui les avaient accueillis. Les circonstances faisaient aussi que

d'autres pouvaient revenir dans leur pays d'origine. D'où une réduction en nombre ici ou là. C'était particulièrement sensible, par exemple, au Proche-Orient et en Égypte, où des établissements fermés durant le conflit ne pouvaient être repris.

Dans le cas des Districts missionnaires, le problème du renouvellement des Frères se posait en termes nouveaux depuis 1904. Ce renouvellement était assuré en grande partie par le noviciat apostolique créé en France et qui, après s'être expatrié en Italie, revenait à Saint-Maurice-l'Exil en 1921. Ce retour n'empêchait pas une baisse des entrées de jeunes Français. Il fallait trouver des postulants dans d'autres pays. C'est ainsi que de jeunes Slovaques, conduits par un "recruteur" zélé, y étaient admis. La situation était la même à Premia de Mar où les novices étaient de plus en plus de nationalité espagnole. Quant au noviciat créé à la Maison Mère de Lembecq-lez-Hal, il avait, dès ses débuts, un caractère international prononcé.

Comme on peut le noter à partir de 1913, le nombre de novices pour les Districts français s'améliorait

D'autre part, même dans les pays qui bénéficiaient d'un apport extérieur ou dans ceux où des Frères français étaient venus assez nombreux, on prenait conscience de la nécessité de trouver des continuateurs parmi les jeunes de ces pays. Ailleurs aussi on sentait le besoin d'intensifier le "recrutement". C'est ainsi qu'en 1928 on peut constater un accroissement sensible du nombre de novices dans les Districts hors de France. Il faut souligner également que, cette année-là, tous les Districts de l'Institut avaient des novices, même si dans certains pays le nombre en était réduit et que les novices d'un District pouvaient être réunis à ceux d'un autre. Ainsi la diversité des Frères, quant à leur origine, n'avait encore été jamais aussi grande comme le montre le tableau de la page suivante.

Affirmation du caractère international de l'Institut

Durant la période étudiée actuellement, l'Institut s'est implanté dans une douzaine de pays ou de territoires dépendants d'autres États ; c'est ainsi qu'au total, en 1928, il se trouvait dans une cinquantaine de pays ou territoires, et que des Frères en étaient originaires. Le caractère international de l'Institut s'est donc affirmé de plus en plus. Pourtant, dans certains domaines, il a eu du mal à se traduire dans les faits.

- Accentuation du caractère international de l'Institut

Jusqu'en 1904, en raison de leur nombre, la prédominance des Frères français a été

incontestable. Un tableau des effectifs des Frères par nationalités figurant dans le compte rendu des délibérations du Chapitre de 1907 porte que, d'après leur lieu de naissance, les Frères français étaient encore 6.229 sur les 10.453 "Religieux vivant en communauté régulière" que comprenait alors l'Institut. Les autres Frères étaient répartis en 45 autres nationalités, dont un certain nombre n'ayant qu'un ou deux représentants (AMG ED 228-3, Reg. 3^e, 176). Dans les années qui ont suivi, cette importance numérique des Frères français a diminué sensiblement tandis que la diversité des Frères, quant à leur origine, s'accroissait. Cela avait différentes conséquences.

Éléments de statistique

Répartition des Membres de l'Institut par nationalité, d'après leur lieu de naissance, aux dates suivantes: 1906, 1923 et août 1928. (AMG. DD 250)

Nationalité	1906	1923	1928	Nationalité	1906	1923	1928
Français	10.600	5.566	5.324	Syriens	27	22	16
Espagnols	324	930	1.284	Égyptiens	5	8	14
Belges	896	1.103	1.205	Indous	4	5	13
Canadiens	533	730	1.020	Maltais	4	9	12
Américains (É-U)	418	630	749	Cubains	0	2	12
Irlandais	580	476	562	Libanais	4	0	7
Italiens	397	476	556	Nicaraguayens	0	2	5
Allemands	258	308	383	Birmans	0	3	5
Colombiens	57	222	267	Yougoslaves	0	6	5
Autrichiens	149	153	168	Chinois	0	0	4
Tchécoslovaques	24	51	155	Vénézuéliens	0	2	4
Luxembourgeois	84	114	131	Roumains	0	0	3
Équatoriens	50	112	124	Palestiniens	0	2	3
Anglais	22	38	98	Arméniens	4	1	3
Annamites	14	83	95	Grecs	0	0	3
Hollandais	38	43	92	Cochinchinois	0	0	3
Argentins	8	38	73	Tonkinois	0	0	2
Mexicains	2	25	65	Bulgares	0	3	1
Chiliens	33	43	50	Congolais	0	2	1
Eurasiens	12	36	40	Malais	2	0	1
Suisses	22	26	37	Russe	0	1	1
Brésiliens	1	9	32	Dominicain	0	1	1
Australiens	0	8	26	Hondurayen	0	1	1
Polonais	13	16	21	Tunisien	0	1	1
Créoles (Réunion et Maurice)	20	17	19	Bolivien	0	0	1
Malgaches	2	1	16	Péruvien	0	0	1
				Turc	0	0	1

Dans le choix des Supérieurs

Il est permis d'avancer qu'il ne venait à l'idée de personne que le Supérieur Général de l'Institut puisse ne pas être Français. Une meilleure prise en compte du caractère international de l'Institut par les Supérieurs généraux se traduisait cependant par l'extension donnée à leurs voyages. Ceux du Frère Gabriel-Marie se limitaient encore à l'Europe ; de même pour le

Frère Imier de Jésus. Le Frère Allais-Charles visitait le Proche-Orient et franchissait l'Océan Atlantique pour aller en Amérique.

Parmi les Assistants, depuis 1873, il y avait un Américain et depuis 1894 un Belge. En 1913, avec l'élection du Frère Petronius, d'origine autrichienne, et du Frère Candido, de nationalité italienne, le caractère international du Régime s'accroissait. En 1923, le désir des Frères

canadiens d'avoir un représentant parmi les Assistants était exaucé avec l'élection du Frère Mandellus, et l'importance prise par le nombre des Frères d'Espagne se traduisait en 1928 par la désignation du Frère Pedro-Luis comme Assistant. À ce moment-là la parité était atteinte entre les Frères Assistants français et ceux d'autres nationalités.

Dans les pays où les Frères étaient présents depuis longtemps déjà, les Districts avaient à leur tête des Frères Visiteurs originaires du pays. Il y avait exception cependant pour les Districts "de mission" ou pour l'Amérique latine. Parmi les pays où l'Institut s'était implantés plus récemment, si en Angleterre-Irlande il y avait déjà un Frère Visiteur originaire de ce dernier pays depuis la fin du XIX^e siècle, en Espagne il fallait attendre 1925 pour que les Frères Visiteurs nommés à la tête des trois Districts soient des Espagnols. Quant aux Districts nouvellement fondés, ils avaient les plus souvent des Frères Visiteurs français comme, par exemple, en Amérique latine.

Dans la constitution des communautés

La pratique de constituer des communautés de Frères de plusieurs nationalités n'était pas nouvelle. L'exode des Frères français après 1904 a multiplié de telles situations. D'autres circonstances pouvaient aussi conduire à constituer des groupes de Frères d'origines diverses. Les efforts de chacun permettaient de rendre fraternelle la vie de communauté. On peut en donner un exemple.

Les traités de paix après la Première Guerre mondiale confirmaient la possession des îles du Dodécanèse par l'Italie (voir p. 184). Le collège que les Frères tenaient à Rhodes était une fondation essentiellement française. Les événements hâtaient la décision du départ des

Frères présents, celui-ci était fixé à la fin de l'année scolaire 1921-1922. Trois Frères italiens du District de Turin arrivaient en novembre 1921. Comme l'écrit l'auteur d'une *Relation sur les deux dernières années des Frères français à Rhodes* (AMG NG 510/1) : "nous les reçûmes à bras ouverts, comme des Frères enfants d'une même famille". Cependant, faute de place, ces Frères durent loger dans un autre lieu. Mais, en 1922, après la fête de saint J-B. de La Salle célébrée ensemble, tous les Frères se retrouvèrent pour les exercices spirituels et les repas. La différence de nationalités n'avait pas été un obstacle. Il faut dire que, parmi les Frères français, quelques-uns étaient originaires de Savoie, province longtemps unie au Piémont d'où venaient les Frères italiens.

- Concrétisation difficile du caractère international de l'Institut

Si les événements de 1904 en France contribuaient à accentuer le caractère international de l'Institut, ce caractère avait cependant de la difficulté à se concrétiser dans certains cas. Il est vrai que les circonstances ne favorisaient pas toujours les choses.

Lors des Chapitres généraux

La convocation des Chapitres généraux se faisait par des circulaires rédigées en différentes langues et tous les Districts étaient représentés. Mais, par suite de la supériorité numérique des Districts de France et la présence de Frères français dans d'autres Districts, les représentants ayant cette nationalité l'avaient toujours emporté largement en nombre sur les autres. Pour le Chapitre tenu en 1905, les élections ayant eu lieu en 1904 sur la base de la situation prévalant avant la loi du 7 juillet, la composition de

l'Assemblée était très semblable à celle des Chapitres précédents.

Il en allait de même pour le Chapitre de 1907 puisqu'il comprenait les mêmes participants qu'en 1905. Les motifs qui ont motivé cette décision du Frère Supérieur général ont été indiqués (voir p. 145).

Ce que l'on peut ajouter c'est que, au moins au Canada, cette décision a provoqué des réactions défavorables. Ainsi une feuille manuscrite anonyme, datée du 21 février 1907 et destinée à être répandue parmi les Frères du pays, dénonce le fait que : sur 90 capitulants "il y en a au moins 40 qui n'y ont aucun droit puisque leurs districts sont anéantis". Cela est vu comme un moyen pour les Français "de maintenir leur position au Régime", alors que le Canada qui compte pour un dixième, au moins, des effectifs de la Congrégation devrait avoir droit à un Assistant (ADF 71-57).

Dans les Chapitres suivants, les délégués français sont moins nombreux ; cependant leur présence reste encore relativement importante, tous les Districts français ayant été maintenus malgré la forte baisse des effectifs de certains. Indépendamment de cela, un autre facteur de la prépondérance française se maintient : l'usage exclusif de la langue française marginalise ceux qui la connaissent mal. Pour pallier cela, au Chapitre de 1913, l'un des deux députés du District de Madrid, qui était espagnol, Frère Justo-Felix (Teodoro de la Puente) demandait que les capitulants puissent s'exprimer dans leur langue maternelle, avant traduction, mais sa proposition était rejetée (cf. *Sembraron con amor*, 297).

Dans le fonctionnement courant de l'Institut

L'usage du français dans les relations au niveau des instances dirigeantes de l'Institut

restait courant. Le français était la langue employée au Conseil de Régime. Lorsque les Frères Assistants éloignés de la Maison-Mère correspondaient avec le Frère Supérieur général ou entre eux, ils utilisaient le plus souvent cette langue.

D'abord rédigées en français, les Circulaires adressées aux Frères étaient parfois traduites, au moins en anglais. Les ouvrages composés à l'intention des Frères étaient d'abord proposés dans la même langue, même si, ensuite, des traductions en étaient faites. Dans les Chapitres généraux on insistait sur l'importance attachée dans l'Institut à ce que les Frères apprennent le français. Ainsi en 1905 dans le compte rendu de la 8^e séance où il était question de l'apprentissage des langues il est noté qu'il "importe également, ainsi qu'il a été dit au Chapitre de 1901, que la langue française, qui est la langue du Fondateur et par suite la langue officielle de l'Institut, soit comprise par la très grande majorité des Frères" (AMG ED 228-3, Reg. 3^e, 83). En 1913, il était demandé "que dorénavant la langue du saint Fondateur fasse partie du programme des divers examens aux vœux des Frères d'École, au même titre que les autres spécialités profanes, c'est-à-dire sans avoir un caractère éliminatoire" (AMG ED 228-4, Reg. 1^{er}, 97). Une Circulaire du 19 janvier 1908 portait sur l'étude de la langue française (Circ. 153).

Dans les relations entre Frères de différentes nationalités

Certaines circonstances pouvaient compliquer les relations entre Frères de différentes nationalités. Il arrivait que cela tienne aux décisions prises par les Supérieurs. On n'anticipera pas ici sur les réactions provoquées au Canada par la façon de faire du Frère Assistant Réticius (voir p. 211). Une autre situation paraît mériter que l'on s'y arrête. C'est celle résultant de l'envoi,

par le Frère Assistant Aimarus, de Frères du District de Nantes en Australie. On expliquera dans le chapitre qui suit ce dont il s'est agi (voir p. 204). Ici on voudrait porter attention aux relations entre les Frères français et irlandais qui ont été envoyés en premier dans ce pays.

Précédés du Frère Anthony-Jerom (Joseph Flood), Visiteur du District d'Angleterre-Irlande, et de deux Frères du District de Nantes, sept Frères français et cinq irlandais étaient envoyés en Australie en novembre 1905. Deux textes se rapportant à ce voyage et se trouvant aux AMG donnent leur version des faits. Frère Didyme (Manuel Landais), l'un des trois venus en premier, rapporte qu'à leur arrivée en Australie, les Frères des deux groupes n'avaient pas voulu se mêler pour aller de Sydney à Armidale, leur destination, et qu'auparavant, il en avait été de même durant le voyage qui les avait amenés en Australie ; ils avaient également continué à vivre séparément à Armidale. À en croire ce Frère, ces difficultés de relations tenaient aux Frères irlandais (cf. NK 200/2).

Les *Notes* du Frère Benignus-Patrick (Richard White) qui, lui, avait participé au voyage des douze nouveaux arrivants, ont une autre tonalité. Tout au long du voyage les relations entre les Frères des deux groupes avaient été *splendid*. C'est le Frère Visiteur Anthony qui avait fait voyager séparément les Frères français et irlandais de Sydney à Armidale. Sur place, il avait paru normal que chacun des groupes, n'ayant pas les mêmes obligations, mène sa propre vie de communauté ; mais les relations continuaient à être cordiales. Par contre, les Frères français étaient mal acceptés par l'Administration diocésaine et, connaissant mal l'anglais, ils pouvaient difficilement s'intégrer. D'autre part, Frère Marius-James (James Byrne) envoyé de Colombo et désireux d'y retourner encourageait

les Frères français à partir avec lui ; ce qui se produisait en juin 1906. Cependant Frère Benignus-Patrick reconnaissait "que les Frères irlandais, et spécialement le Frère Anthony, portèrent l'entière responsabilité de l'échec de l'entreprise de transférer le District de Nantes en Australie" (AMG NK 200/1). Résumant les causes de cet échec, il énumérait ensuite une série de faits qui font penser que, même avec la meilleure volonté de chacun, cette entreprise 'bicéphale' avait peu de chance d'aboutir.

Les bouleversements de l'époque n'étaient pas de nature à faciliter les choses lorsqu'ils affectaient des Frères se trouvant dans des communautés composites. Tel était notamment le cas, lors de la guerre qui éclatait en 1914. Ainsi à Sofia, en Bulgarie, comme cela a été dit, la communauté comptait des Allemands ou des Autrichiens et des Français. L'entrée en guerre de leurs pays respectifs retentissait nécessairement sur ces Frères. Comme on le voit écrit dans un *Historique* de cette maison : "Il était difficile de mener sans heurts l'École 'double' de Sofia dont le chef était un français au patriotisme le plus ardent, tandis que la majorité de ses membres était de langue allemande" (AMG NG 800/13). Ainsi le Frère Directeur ayant voulu fêter Jeanne d'Arc en 1915, il en résultait un conflit avec "les éléments les plus Germains de cette communauté du District d'Autriche" (*id.*). La suite des événements dans cette maison a été présentée (voir p. 184).

On peut s'intéresser aussi à de jeunes Frères allemands, formés en France et envoyés au Brésil où ils se sont trouvés avec des Frères français. L'un d'eux, Frère Ferdinand-Charles, écrivait au Frère Assistant Viventien-Aimé :

"Je n'ai pas d'antipathie contre les frères de nationalité différente, car j'ai vécu plusieurs années avec des Français, heureux et en relation

cordiale avec tous. Cette bonne entente a duré même pendant la guerre, non cependant sans m'être fait violence et en retenant toute manifestation de patriotisme bien légitime. Cependant [...] je dus me dire déjà qu'après la guerre la vie en communauté entre frères de nationalités ennemies deviendrait bien difficile..." (cf. AMG NB 111-2/1).

Ce Frère, étant rentré en Allemagne et ayant fait la guerre pendant 18 mois, demandait à rester dans son pays. Pour appuyer des demandes du même genre, le Conseil du District d'Allemagne envoyait un rapport en date du 24 février 1920 au Frère Assistant dont il dépendait. La fermeté des termes de ce rapport montre que la guerre avait laissé des traces.

Conclusion

De ce qui a été dit sur le caractère international de l'Institut, on peut retirer l'impression que, dans la période étudiée, les Frères français ont continué à avoir dans l'Institut une influence comparable à celle qu'ils ont eue, en particulier durant la période précédente.

Ce que veulent dénoncer ceux qui voient ce fait de façon défavorable, est traduit, semble-t-il, par une expression que l'on rencontre dans différentes sources : celle "d'esprit français". Ainsi, selon l'un des pamphlets répandus au Canada (voir p. 209) : "l'esprit FRANÇAIS a remplacé l'esprit DE FOI" (cité dans N. VOISINE II, 163). L'auteur de l'ouvrage *La Salle Brothers : Malaysia and Singapore* compare les deux Frères Visiteurs qui se sont succédé en 1926 : "Le Frère James, [a] reçu une formation française et légaliste, tandis que le Frère Paul Gallagher de son côté, semble avoir un rapport plus fraternel avec les Frères" (F. BROWN, 168). Bien que ne comprenant pas l'expression "esprit français", ce passage montre bien ce que l'on mettait dessous. D'autres Frères y voyaient au contraire une valeur à maintenir. Ainsi dans une note de juin 1912 concernant les Écoles du Levant et où il est relevé que, par suite de la baisse du recrutement en France des "sujets destinés au Levant", il avait fallu faire appel à des jeunes d'autres nationalités, son auteur tirait la conclusion suivante : "Si ce système continuait indéfiniment, le personnel étranger de ces établissements pourrait acquérir une certaine importance et nuire à **l'esprit français** (souligné dans le texte) qui jusqu'ici y règne exclusivement" (AMG NH 600/6).

De là, à considérer que, dans l'Institut, on avait largement la perception négative de ces choses, il y a une distance que l'on ne saurait franchir. Dans certaines parties de l'Institut, les Frères venus de France ont laissé un tout autre souvenir. Et, même là où, effectivement, des Frères ont donné prise au reproche que l'on a indiqué, c'était loin d'être le cas de tous leurs confrères de même origine. Quand on a connu certains des Frères français qui ont été pris à partie au Canada, on ne s'étonne guère des réactions qu'ils ont pu provoquer. Par contre, quand on a apprécié les qualités personnelles de bien d'autres, cela donne à penser qu'il était difficile que ceux-ci aient pu être tellement différents durant leur séjour Outre-Atlantique ! Mais, n'est-ce pas sortir de son rôle que de donner ainsi son opinion ?

Égypte et Afrique subsaharienne en 1932 (Ravelet, p. 577)



Chap. 9 – L'INSTITUT DANS DIVERSES PARTIES DU MONDE

Orientation

Pour la période allant de 1904 à 1928, c'est un véritable tour du monde qu'il faut faire pour donner une vue d'ensemble sur la présence de l'Institut dans les pays dont il n'a pas encore été question. On envisagera successivement les pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, puis ceux d'Amérique du Nord et d'Amérique latine en suivant l'ordre d'arrivée des Frères dans ces diverses contrées. Des aspects complémentaires ont été déjà abordés dans l'étude qui précède ou le seront dans celle qui suivra le présent chapitre. Étant donné le nombre grandissant de ces pays, il ne sera pas possible de s'arrêter longuement sur chacun d'eux. Malgré cela, le chapitre devra être divisé en deux parties.

1^{ère} partie - L'INSTITUT EN AFRIQUE, ASIE, OCÉANIE

Ce premier regroupement tient compte du fait que les pays ou territoires dont il va être question ont pour caractéristique commune d'avoir été, à l'époque qui nous intéresse, sous la dépendance plus ou moins directe d'États, en général européens, et au point de vue religieux, d'avoir été pour l'Église des pays de mission. On ne reviendra pas sur quelques pays ou territoires présentés dans l'un des chapitres précédents, qu'il s'agisse de l'Algérie, de la Tunisie, des Canaries et du Maroc espagnol pour l'Afrique ; de la Palestine, de la Syrie et du Liban pour l'Asie ; de la Nouvelle-Guinée pour l'Océanie.

Afrique australe

Présent depuis plus ou moins de temps dans les îles de La Réunion, Maurice et Madagascar qui formaient alors un seul District, l'Institut s'est implanté également dans la colonie britannique du Cap, à partir de 1904.

- Île de la Réunion

Au début du XX^e siècle, l'œuvre des Frères à La Réunion ne s'est pas relevée de l'exclusion des Frères des écoles publiques, au début des années 1890. En revanche, suite à la loi de 1904, ils ne sont pas obligés de quitter les quelques écoles libres qu'ils tiennent encore. C'est ainsi qu'en 1928, ils possèdent toujours celles de Saint-Denis et de Saint-Pierre tenues alors par dix Frères, et ils ont 35 petits-novices formés par quatre Frères (AMG NM 360-1/9). On est loin du temps de la plus grande prospérité !

- Île Maurice

À l'Île Maurice, la situation des Frères qui s'était améliorée dans la dernière partie du XIX^e siècle se maintient de 1904 à 1928. À cette dernière date, une quinzaine de Frères

aidés d'une vingtaine de maîtres laïcs tiennent deux écoles (Port-Louis et Rose Hill), ainsi qu'un collège à Curepipe, avec un total de 1.570 élèves (AMG NM 360-1/9).

- Madagascar

Entravée dans le dernier quart du XIX^e siècle (voir p. 111), l'œuvre des Frères à Madagascar commence à se relever au début du XX^e siècle. Si elle ne subit pas les conséquences de la loi française de 1904, elle souffre du rappel de Frères français pour la guerre, en 1914. En 1928 on peut dire que les six œuvres que les Frères ont alors à Ambohimahaso, Ambositra, Sainte-Anne, Tananarive et Tamatave sont florissantes puisque 20 Frères, dont une douzaine originaires du pays, aidés de 28 maîtres laïcs enseignent à 2.435 élèves. Par ailleurs, 30 petits-novices sont répartis entre trois maisons par manque de locaux et de formateurs, et le noviciat de Soavimbahoaka, près de Tananarive, comprend 18 novices pour l'ensemble du District (AMG NM 360-1/9 - BEC 1928, 33).

- Union Sud-Africaine

En 1900, la Grande-Bretagne avait imposé sa domination sur les Provinces du Sud de l'Afrique après une longue guerre avec leurs anciens occupants néerlandais, les *Boers*. C'est à la demande du Vicaire apostolique que des Frères irlandais arrivent en 1904 à King William's Town dans la colonie anglaise du Cap. Ils ouvrent une école primaire et une école secondaire, dont les élèves sont pour moitié catholiques. Ces Frères restent rattachés au District d'Angleterre-Irlande.

Afrique septentrionale

Sous ce sous-titre, on voudrait englober un pays où l'Institut était implanté depuis longtemps déjà et un territoire où les Frères sont arrivés dans le premier quart du XX^e siècle.

- Égypte

Dans les années 1904–1914, le mouvement national, commencé en 1881, s'intensifie. L'Angleterre officialise son protectorat. En dehors des tensions en Haute-Égypte dues à la rivalité franco-anglaise, l'Institut connaît des conditions favorables à son développement, d'autant plus qu'en 1904 et dans les années qui suivent, le District d'Alexandrie bénéficie de l'arrivée d'un nombre important de Frères venus de France.

La Première Guerre mondiale arrête l'expansion en cours, en raison du départ des Frères français qui sont mobilisés (216, dont 32 seront tués). Par contre, des Frères chassés de Turquie ou de Syrie-Palestine viennent aider les Frères qui restent. Après la guerre, Fouad 1^{er} abandonne le titre de sultan et se déclare roi d'Égypte. En 1923 une nouvelle constitution est proclamée. Pour ce qui est de l'Institut, le retour d'un assez grand nombre de Frères

français et l'arrivée de jeunes Frères, venant du noviciat apostolique dont quelques-uns originaires du pays, sont favorables à de nouveaux progrès.

De 1904 à 1928, 13 écoles dont 6 gratuites se sont ajoutées aux 24 existantes : 8 au Caire, 3 à Alexandrie, 1 en Haute-Égypte, 1 dans le Delta. Cependant 3 ont été fermées dont 2 en Haute-Égypte. Par ailleurs, l'enseignement s'est diversifié avec la création :

- d'un cours commercial à Sainte-Catherine, à Alexandrie, en 1905, et à Khoronfish, au Caire, en 1907;
- en 1909, d'un cours professionnel à Bab-Sidra (Alexandrie) dont l'imprimerie sert à éditer des livres scolaires;
- en 1919, d'un cours de droit, ainsi que d'un cours supérieur technique préparant à l'École des Travaux Publics de Paris, à Sainte-Catherine.

- Lybie

Au cours du XIX^e siècle, des Frères avaient déjà été demandés pour Tripoli "en Barbarie", nom employé pour désigner la Lybie actuelle (voir EL 9, 190). Victorieuse de l'Empire ottoman, en 1911, l'Italie avait acquis ce territoire. À la demande du Vicaire apostolique, des Frères du District de Turin arrivent à Tripoli en septembre 1912 pour ouvrir une école destinée à recevoir des enfants pauvres de diverses nationalités. En 1913, un second groupe de Frères du même District ouvre une école semblable à Benghazi.

Afrique centrale

- Ancien Congo belge

Le Congrès de Berlin (1884-85) qui avait procédé au partage de l'Afrique avait créé l'État indépendant du Congo qui devenait la propriété personnelle de Léopold II, roi de Belgique. Celui-ci encourageait les missions catholiques à créer, notamment, des écoles pour les enfants indigènes. Lors de l'Exposition Internationale de Bruxelles en 1900, il avait fait part au Frère Alexis-Marie, le géographe (voir p. 59), de son désir de voir les Frères évangéliser le Congo. Dans les années 1908-1910, la colonie belge du Congo succède à l'État indépendant. Le Ministre des colonies préconise de faire appel aux Frères des Écoles chrétiennes pour organiser l'enseignement au Congo. Dans ce but, il convoque le Frère Macaire-Joseph, Visiteur du District de Belgique-Nord, au début de l'année 1909. Un accord se fait en vue de la prise en charge par les Frères de trois institutions : la réalisation se limite à deux, établies dans la région de l'embouchure du fleuve Congo.

Le 20 septembre 1909, cinq Frères quittent Anvers pour l'Afrique. Ces Frères se rendent à Boma, alors capitale, où ils doivent remplacer des Pères missionnaires dans ce que l'on appelait une "colonie scolaire" ; celle-ci, créée à l'origine pour recueillir des enfants libérés

de convois d'esclaves, recevait désormais d'autres enfants abandonnés. En octobre 1909, les Frères en recueillent 146 dont une cinquantaine sont baptisés. L'œuvre est à restaurer matériellement et à réorganiser. Malgré la dureté des conditions de vie, les Frères s'y emploient avec succès. En 1912, les Frères ajoutent une formation professionnelle à l'enseignement donné aux enfants. En 1918, ils assurent la formation de "candidats commis".

Un deuxième groupe de Frères arrive à Léopoldville (Kinshasa), en 1910. L'école, ouverte le 12 mai, donne l'instruction primaire aux enfants indigènes. En plus, un cours du soir doit se contenter de recevoir 75 adultes sur les quelque 500 qui se sont présentés d'abord. Une école professionnelle est ouverte en 1919. Après la Première Guerre mondiale, les Frères créent une troisième œuvre, à Tumba. Leur projet est d'établir une école de catéchistes-instituteurs du pays. Ce projet se réalise en 1921. Par ailleurs, en 1920, deux jeunes congolais sont envoyés au noviciat de Grand-Bigard (Groot-Bijgaarden) pour se préparer à entrer dans l'Institut. En 1927, le Frère Visiteur Véron-Ignace (Joseph Tordeur) ouvre un petit-noviciat et s'efforce d'obtenir la création d'un noviciat sur place, contre l'avis des évêques.

***Far East* britannique**

L'Institut était déjà implanté dans plusieurs dépendances britanniques du Sud-Est asiatique (*Far East* en anglais). Ces pays connaissaient une situation assez semblable, au plan scolaire, du fait de l'application du système éducatif britannique. Pour ce qui est de l'Institut, ces pays constituaient le District encore appelé "des Indes". En 1919, ce District était divisé en un District de Colombo formé de l'Île de Ceylan, et d'un District de Penang.

- Malaisie et Singapour

Durant la période correspondant aux années 1904 à 1928, la Malaisie bénéficie notamment du commerce florissant de l'étain et du caoutchouc. Cela demande un développement de l'enseignement de l'anglais et des branches commerciales. Les Frères y contribuent dans leurs établissements déjà existants de Penang et de Singapour et dans ceux qu'ils créent durant la période : à Kuala Lumpur en 1904, Seremban en 1907, Ipoh en 1912, et Taïping en 1915.

Ces créations sont favorisées par l'arrivée d'une trentaine de Frères français et bénéficient de l'aide accordée par le gouvernement colonial. À partir de 1911, le District des Indes a à sa tête le Frère Marius-James (James Byrne), Irlandais ayant fait sa formation en France. En 1912, il établit le centre du District à Penang. Durant la guerre 1914-1918, il obtient que les Frères ne soient pas astreints à une sorte de service civil (cf. AMG NJ 201-1/11). Il s'oppose aussi, avec succès, à ce qu'une discrimination, quant au traitement, soit établie entre les Frères venant de pays occidentaux et ceux de divers pays asiatiques. Il crée également un noviciat à proximité de Penang en 1919.

- Birmanie (actuellement Myanmar)

Au début du XX^e siècle, la Birmanie ne profite pas de la même prospérité que la Malaisie. Les Frères sont alors présents à Rangoun, Moulmein et Mandalay (voir p. 108). Ils y poursuivent leur action auprès d'une population scolaire d'origines très diverses et de conditions sociales différentes, les bourses accordées par le Gouvernement général de Birmanie facilitant l'accès à ces établissements. La même diversité existe au point de vue religieux. En 1920, le Frère Directeur de *St Paul's* à Rangoun, Frère Valdebert-Jean ou John (François Marin), fonde une institution pour enfants pauvres et orphelins. Ces enfants guidés par les Frères mettent en valeur une exploitation agricole et subviennent eux-mêmes à leur entretien matériel.



L'INSTITUT EN EXTRÊME-ORIENT EN 1932

PAYS	MAISONS	FRÈRES	ÉLÈVES
Ceylan	5	70	2 946
Indochine Anglaise. .	14	135	8 900
Indochine Française .	12	152	4 400
Chine.	2	20	1 195
Philippines	1	14	825

- Hong-Kong

À Hong-Kong, porte du commerce avec la Chine, les Frères continuent leur action éducative et apostolique auprès des jeunes européens ou chinois, à *St John's College*. Le cursus d'études, réglé par le programme dit d'Oxford, prépare à la *Matriculation* et ouvre les portes de l'Université. Les Frères américains et irlandais assurent le succès de cette institution qui, en 1921, doit être transférée dans un édifice plus vaste.

- Île de Ceylan (actuellement Sri-Lanka)

Dans l'Île de Ceylan, les Frères se trouvent toujours à *St Benedict's* de Colombo et à la maison de formation de Mutwal aux abords de la même ville. Dans les années 1904-1928, l'œuvre des Frères s'étend. En 1905, une école est ouverte près du noviciat, une autre *poor school*, dépendant de *St Benedict's*, est créée dans le quartier de Grandpass. En 1917, dans celui de Petah, une autre annexe du collège est rouverte par les Frères. En 1920, l'enseignement commercial est introduit au collège à côté de celui des langues et des sciences; à partir de 1923, on y ajoute les études classiques. En 1926, les Frères ouvrent *St Sebastian's College* à Moratuwa, à 20 km au Sud de Colombo. Le noviciat de Mutwal, qui forme des jeunes Frères pour la région, est transféré à Penang en 1923 ; en revanche, un scolasticat était établi à Mutwal.

Autres pays du Sud-Est asiatique

Ces pays sont, d'une part, l'Indochine française où les Frères, après six années d'absence, étaient revenus en 1889 et, d'autre part, les Philippines où les Frères sont arrivés en 1911.

- Indochine française (Vietnam - Cambodge)

Dans une lettre du 27 juillet 1905, adressée au Gouverneur général de l'Indochine, le Gouverneur de la Cochinchine demandait si les lois de 1901 et de 1904 concernant les Congrégations religieuses devaient être appliquées à la colonie dont il avait la responsabilité (AMG NJ 450-2). Ce n'était pas le cas pour les écoles des Frères des Écoles chrétiennes, comme le prouve un petit résumé historique pour chacune des maisons du District, établi en 1928 (NJ 450-3/2). On y voit figurer, en effet, l'ancien établissement de Taberd à Saïgon, l'école de Mytho, ainsi que l'établissement ouvert à Hanoï au Tonkin, en 1894. Les autres établissements ont été ouverts à une date plus récente, dans diverses parties de l'Indochine – Hué (Annam) en 1904, Haïphong (Tonkin) en 1906, Phnompenh au Cambodge en 1911, Soctrang (Cochinchine) en 1913, Binhdinh (Annam) en 1921, Namdinh (Tonkin) en 1924. Ces créations témoignent que, non seulement les Frères ne rencontraient pas d'entraves, mais qu'ils faisaient preuve d'un réel dynamisme. Ils avaient alors quelque 3.200 élèves,

plus 200 futurs instituteurs laïcs qui se formaient à Namdinh. À Hué, fonctionnaient également un petit-noviciat et un noviciat pour les “sujets indigènes” (AMG NJ 450-2/2).

- Philippines

Suite à la défaite de l'Espagne en 1898, les Philippines étaient devenues possession des États-Unis. Cela conduisait à y introduire l'étude de l'anglais à la place de l'espagnol, ainsi que le système scolaire américain. La neutralité religieuse en vigueur dans ce système conduisait la hiérarchie catholique à développer un réseau d'écoles libres. Mais les Congrégations religieuses espagnoles qui, jusque-là, avaient tenu des établissements scolaires étaient mal préparées à opérer les changements nécessaires. Pour cette raison, le premier Archevêque américain de Manille, comptant sur les Congrégations ayant des sujets américains, s'adressait aux Frères des Écoles chrétiennes dont il avait été l'élève à Saint Louis (Missouri). Arrivé en 1903, il prend contact, dès l'année suivante, avec le Frère Visiteur du District “des Indes” qui vient étudier la question sur place.

Les tractations entre l'Archevêque et les Supérieurs, en particulier par l'entremise du Frère Gabriel-Archange (Bernard Costerousse), alors Visiteur à Colombo, ont duré plusieurs années. Il serait trop long de les relater ici. Malgré les bonnes intentions de part et d'autre, elles achoppent en particulier sur le fait que l'Archevêque n'a pas les moyens financiers de réaliser les plans qu'il forme. En 1909, lors d'un voyage à Rome, il intéresse le pape Pie X à son projet. Le Cardinal Merry del Val, Secrétaire d'État, intervient auprès de l'Institut. Finalement en avril 1911, trois Frères arrivent à Manille, six autres les rejoignent en mai. Parmi ces Frères, cinq français étaient passés auparavant dans divers pays, et un était américain. En juin, les Frères ouvrent un établissement secondaire appelé *De La Salle's College* et destiné aux enfants de la ‘bonne société’ philippine ou étrangère.

Dans la vie du collège, une première période (1911-1921) a pu être appelée *French phase* parce que les premiers Directeurs, qui ont établi solidement l'institution, étaient français. L'établissement offrait l'enseignement élémentaire et les cours des trois années d'une *Commercial High School*. Son développement était cependant freiné par l'insuffisance des locaux et leur inadaptation. Une deuxième période (1921-1935) débutait avec le transfert de l'établissement dans le Sud de Manille. Cette opération ayant été menée par le Frère A. Michael, Américain d'origine irlandaise, et la période ayant connu l'arrivée constante de jeunes Frères irlandais, s'est vue intitulée *Irish phase*. Elle devait être suivie par une autre, dite *American phase*, en raison de la prise en charge des œuvres des Philippines par des Frères des États-Unis. Durant les deux premières phases, les Frères des Philippines sont restés rattachés au District de Penang.

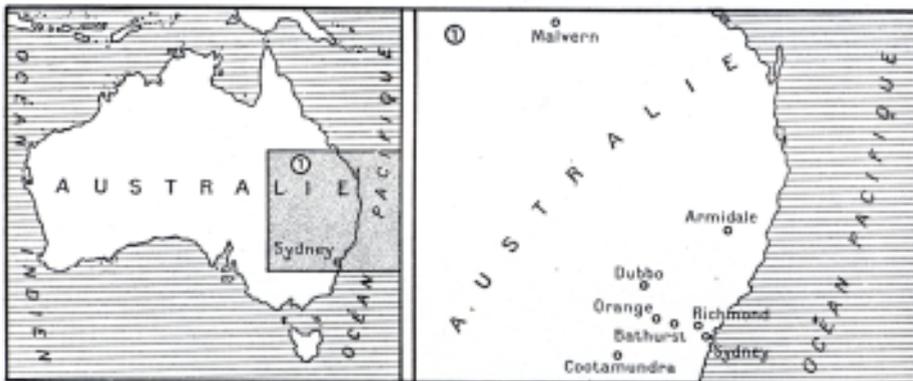
Océanie

- Australie

L'Australie qui avait accédé au statut de *Dominion* britannique formait, depuis 1900, un État fédéral. En 1880, l'enseignement officiel avait été laïcisé et les subventions aux écoles confessionnelles supprimées. La plupart des catholiques étaient irlandais ou descendaient d'Irlandais ; en général, ils étaient pauvres. Pour offrir aux enfants catholiques des écoles où ils seraient élevés selon leur foi, les évêques faisaient appel à des Congrégations religieuses. Auparavant, déjà, les Frères des Écoles chrétiennes avaient été demandés à différentes reprises. Finalement, précédés par le Frère Visiteur du District d'Angleterre-Irlande et deux Frères du District de Nantes, cinq Frères irlandais et sept Frères français, arrivent à Armidale (Nouvelles Galles du Sud), le 3 février 1906, pour y tenir un établissement secondaire placé sous la direction du Frère Marius-James venant de Penang.

Comme cela a déjà été évoqué dans l'étude précédant ce chapitre, une équivoque pèse sur les débuts de la nouvelle fondation. Localement on attendait seulement des Frères irlandais. Du côté des Supérieurs, le Frère Assistant Aimarus envisageait de faire de l'Australie une sorte d'annexe du District de Nantes où seraient envoyés des Frères exclus de l'enseignement en France. C'était mal connaître la francophobie des habitants due à la rivalité franco-britannique : "l'Entente Cordiale" n'arrivera qu'en 1909-1910. Pour les responsables ecclésiastiques d'Armidale, les Frères français qui leur sont envoyés et qui, de plus, maîtrisent mal l'anglais, sont de trop. Le problème est résolu par le départ de ces Frères pour Colombo au mois de juin 1906.

À Armidale, les Frères avaient créé un établissement secondaire. Les établissements ouverts à Sydney, en 1909, et à Malvern, dans un faubourg de Melbourne en 1912, comprenaient



L'INSTITUT EN AUSTRALIE EN 1932 : 13 MAISONS, 86 FRÈRES, 2473 ÉLÈVES

d'abord des classes primaires et se continuaient progressivement par des classes secondaires. En 1913, les Frères sont demandés pour tenir des écoles dans de petites villes. Celle de Cootamundra est préférée parce qu'il y a possibilité d'y ouvrir un noviciat ; ce qui s'effectue en avril 1914. La même année un District d'Australie est créé. Frère Paul-Andrew (Thomas Phelan) est nommé Visiteur tout en restant Directeur à Armidale. Il favorise plutôt l'ouverture d'écoles élémentaires. À Armidale, il s'oppose à l'évêque au sujet de l'enseignement du latin, ce qui lui fait même envisager le départ des Frères de cette ville. La question a été réglée pour l'ensemble de l'Institut au moment où le Frère Paul quitte sa charge en 1924. Sous son successeur, le développement du District se poursuit. Il compte 9 établissements en 1928.

2^e partie - L'INSTITUT SUR LE CONTINENT AMÉRICAIN

Seule, l'habitude de considérer l'Amérique comme formant un seul continent conduit à présenter ensemble ce qui concerne l'Institut dans les pays d'Amérique septentrionale, central et méridionale. Pourtant les Frères s'y trouvent dans un contexte très différent de part et d'autre. Au Canada et aux États-Unis, l'Institut depuis qu'il s'y trouvait s'était bien implanté. En Amérique latine, s'il avait déjà atteint plusieurs pays, c'est là que, dans le premier quart du XX^e siècle, il connaissait sa plus forte expansion territoriale.

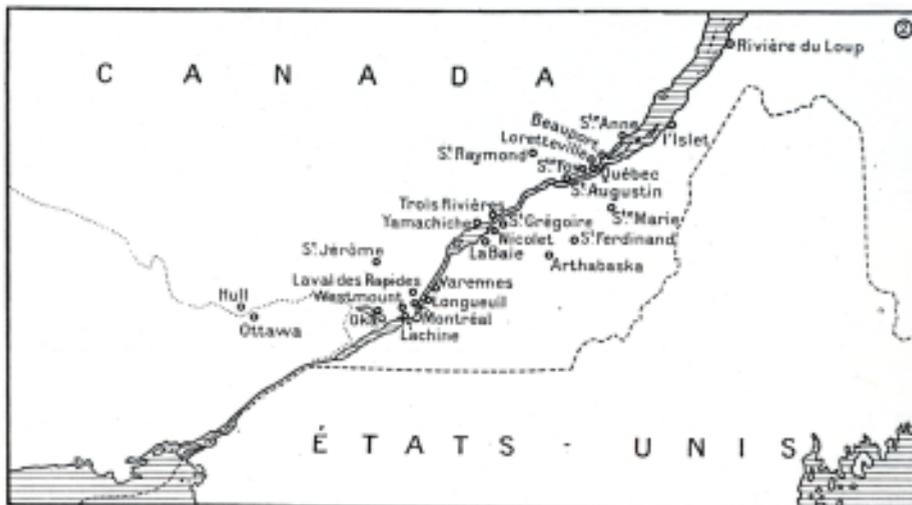
Canada

Durant le premier quart du XX^e siècle, la situation générale au Canada permet aux Frères de développer leur œuvre sans encombre. Il leur arrive, cependant, de subir les conséquences de la rivalité entre Canadiens d'origine française et ceux d'origine anglaise. Il leur faut aussi tenir compte de la réglementation scolaire qui, par exemple, en 1905 et 1923, réforme les programmes (cf. VOISINE II, 363). Pour ce qui est de l'Institut, la période sur laquelle on s'arrête actuellement comprend deux parties.

1904 à 1913

Ces années continuent à être marquées par la personnalité du Frère Réticius élu Assistant et chargé du Canada, en 1891. L'influence qu'il exerce est alors d'autant plus forte qu'il s'appuie sur les Frères français reçus par leurs confrères canadiens de 1904 à 1909. Sur ces 221 Frères, on en compte 154 venant du District de Besançon, dont le Frère Réticius a organisé systématiquement la transplantation Outre-Atlantique. Nombre de communautés reçoivent comme Directeur un Frère français ; les groupes de formation sont pour une bonne part confiés à des Frères de même nationalité ; deux Frères Visiteurs sont même choisis parmi les expatriés.

L'arrivée de ces Frères dont beaucoup sont expérimentés et en pleine force de l'âge a des effets positifs. Mais la sorte de mise en tutelle dont les Frères canadiens sont l'objet est mal ressentie par certains d'entre eux, surtout dans la région de Montréal. Des écrits anonymes relayés par la presse mettent en cause la façon de gouverner du Frère Réticius et s'en prennent aux Frères venus de France ; ils s'attaquent nommément à certains d'entre eux. S'appuyant



L'INSTITUT AU CANADA EN 1932 : 81 MAISONS, 1116 FRÈRES, 20870 ÉLÈVES

sur les documents que l'on trouve aux AMG, Nive Voisine met bien en évidence la virulence de ces écrits (cf. T.II, 162 ss).

Nommé Visiteur en 1908, Frère Bernard-Louis (Ferdinand Jeandron), qui vient de France, est un homme cultivé, auteur d'un ouvrage de Catéchisme apprécié ; il pousse les Frères à se perfectionner. Dans le même moment, les Frères qui sont revenus à Ottawa se voient obligés de se pourvoir du brevet officiel, mais les conditions fixées pour l'obtenir en rendent l'accès difficile pour beaucoup de ceux qui sont déjà en exercice. Frère Bernard-Louis et Frère Philadelphus (Edmond Sancier), Directeur de l'Académie des Frères d'Ottawa, élaborent un plan qui comprend, notamment, l'ouverture d'un petit-noviciat pour des jeunes de la région. Le Frère Réticius les désavoue. Frère Philadelphus, estimant ne pouvoir détruire ce qu'il a établi, quitte la Congrégation. Frère Bernard-Louis, rappelé à Paris, est démis de ses fonctions pour "fautes administratives". La crise devient plus aiguë. Frère Régis-François (Albert Renaud), un autre Français, est nommé Visiteur en 1909. Il passe pour l'homme lige du Frère Assistant. Trois ans plus tard, dans un texte adressé aux Frères, il leur dit : "Des raisons spéciales m'empêchent d'accepter une nouvelle obédience. D'ailleurs nous comprenons parfaitement bien, que le Canada peut aujourd'hui prendre en main les rênes de son propre gouvernement" (AMG NO 111- 3/10). Effectivement un Canadien, Frère Sigebert-King (Augustin Saint-Pierre), est nommé Visiteur et un autre, Frère Mandellus (Joseph Bourque), lui est adjoint comme Visiteur auxiliaire.

1913-1928

La situation change avec la démission, de la charge d'Assistant, du Frère Réticius au Chapitre de 1913 et l'attribution du Canada au Frère Allais-Charles. Alliant bonté et fermeté, celui-ci se fait apprécier des Frères. Tous les ans, même durant la guerre, il traverse l'Atlantique pour aller les visiter. En juin 1914, à Toronto, il annonce la constitution d'un District ayant son centre dans cette ville et comprenant les maisons de l'Ontario et celles de langue anglaise du District de Montréal. Dans les années qui suivent, le nouveau District s'étend dans les Provinces de l'Ouest. À Yorkton, dans le Saskatchewan, en 1919 les Frères ouvrent un collège où les enfants de familles ukrainiennes catholiques de la région seront éduqués selon leur foi. En 1927, à Edmonton dans l'Alberta, les Frères prennent en charge une institution qui reçoit des jeunes catholiques fréquentant l'Université et qui, au titre de *College*, peut leur donner des cours de religion, d'histoire et de philosophie. Cependant, dans les mêmes années, à Ottawa, les Frères tenant des écoles de langue française subissent les conséquences des rivalités entre Canadiens, qui conduisent notamment à faire de l'anglais 'la seule langue de communication entre maîtres et élèves dans toutes les écoles ontariennes' (VOISINE II, 215). Le refus des Canadiens-français d'appliquer les directives officielles dans leurs écoles, entraîne une 'saga politique et judiciaire' (N. VOISINE) dont les Frères ont à souffrir jusqu'en 1920.

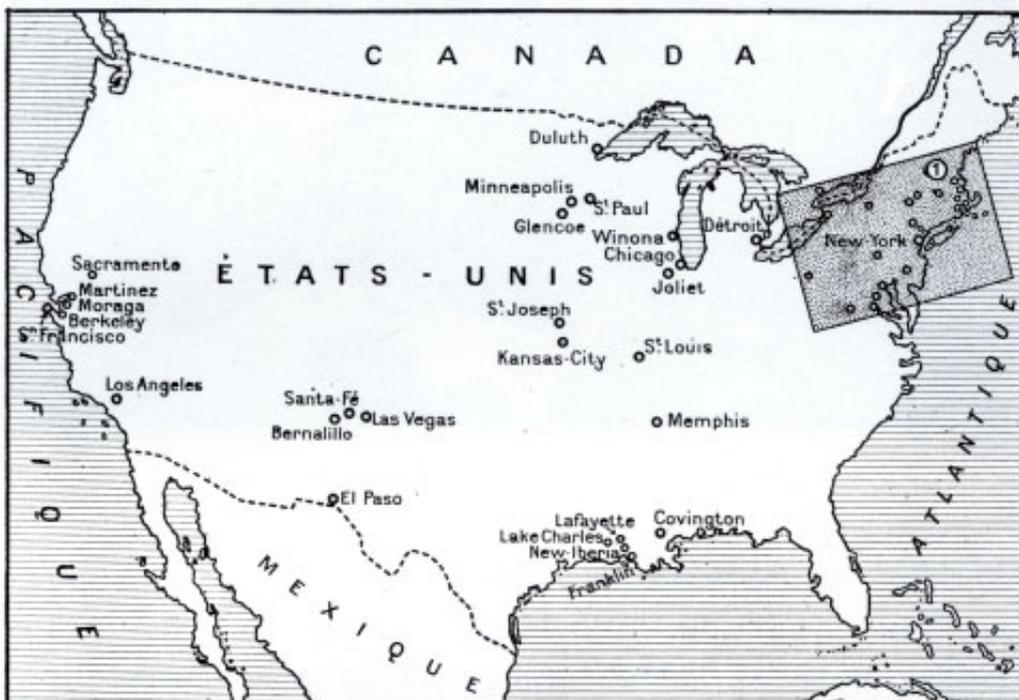
Si, lors de la Première Guerre mondiale, l'engagement du Canada dans le conflit et la conscription qui en découle suscitent une opposition dans le pays, les Frères n'ont pas à souffrir d'incidences particulières de cette guerre. Par contre, en 1918, le Canada est touché par ce qu'on a appelé la 'grippe espagnole'; des Frères en meurent et en plusieurs endroits les valides aident à soigner les malades des environs. Les années qui suivent voient un nouveau développement de l'Institut dans le pays. Cela conduit à effectuer, en 1927, la création d'un District de Québec envisagée depuis le début du siècle. Un vaste édifice, construit à Sainte-Foy, près de Québec, reçoit les groupes de formation et les Frères anciens. La statistique de 1928 donne une idée de l'importance prise par les Districts canadiens à cette date. Le District de Montréal compte 519 Frères et 30 communautés, celui de Québec : 407 et 31, celui de Toronto : 140 et 16.

États-Unis

Pour les États-Unis, l'ensemble de la période qui nous intéresse ici est caractérisée par la puissance que donne à ce pays le développement de son industrie et de son agriculture, grâce à la mise en application des progrès scientifiques et techniques et au dynamisme de sa population. Cette puissance et ce dynamisme ne sont pas entamés par la Première Guerre mondiale dans laquelle le pays est entraîné en 1917. Cependant, cette date marque une coupure dans l'histoire du pays. Pour ce qui est de l'Institut, la véritable année charnière est celle de 1923. En combinant ces deux chronologies, on peut distinguer trois phases dans l'Histoire de l'Institut entre 1904 et 1928.

1904-1917

Durant ces années, la situation de l'Institut contraste avec celle de la nation. L'interdiction de donner l'enseignement classique, qui a été faite aux Frères dans les toutes dernières années du XIX^e siècle, a atteint, en effet, le moral de ceux des États-Unis. Elle entraîne une raréfaction des entrées et provoque le départ d'un certain nombre de Frères. Les établissements où était donné cet enseignement connaissent une baisse d'effectifs ; l'existence de certains est menacée. Cependant par le développement de l'enseignement scientifique, ou l'impulsion donnée, par exemple par le Frère Potamian, à la section formant aux fonctions d'Ingénieur de *Manhattan College*, les Frères contribuent pour une certaine part à l'essor que connaît le pays. Par ailleurs, en 1904 et durant quelques années, les Frères des États-Unis accueillent un certain nombre de Frères français, surtout dans le District de New York. En dehors de ceux qui viennent pour étudier l'anglais, ces Frères sont employés dans les écoles et académies commerciales des villes francophones de Nouvelle-Angleterre ou dans les établissements de rééducation et les maisons de formation.



L'INSTITUT AUX ÉTATS-UNIS, EN 1932 : 99 MAISONS, 1237 FRÈRES, 31376 ÉLÈVES

1917-1923

L'entrée en guerre des États-Unis en 1917 n'entraîne pas de conséquences particulières pour les Frères, les Supérieurs ayant obtenu qu'ils échappent à la conscription. Cependant la situation difficile de certains établissements se trouve accrue : le Collège universitaire de Memphis renonce à ses privilèges en 1915 ; celui de Saint Louis qui a brûlé en 1916 n'est pas réouvert. La fin des années de guerre est marquée par l'épidémie de grippe (*influenza epidemic*) qui réduit encore le personnel.

Après la guerre, la participation des États-Unis à la victoire suscite une nouvelle fierté, cependant la tendance isolationniste l'emporte dans la population. La prospérité qui règne amène une période de vie aisée et parfois même débridée. L'influence des catholiques tend à croître. Certains d'entre eux commencent à occuper des postes importants dans des domaines comme la médecine, le droit, la politique. La formation donnée depuis deux ou trois générations dans les établissements catholiques d'enseignement supérieur – dont ceux des Frères – y a contribué. Les Frères continuent à apporter leur contribution à cette évolution, mais cette participation ne croît pas, elle fléchit même entre 1912 et 1923. Ainsi l'un des anciens établissements, celui de Rock Hill (Baltimore), disparaît à son tour suite à un incendie, en 1923. Cependant, des Frères français chassés du Mexique en 1914, après avoir pris en charge des établissements au Nouveau-Mexique, vont en ouvrir à nouveau dans la région de New Orleans. En 1921, un District de New Orleans-Santa Fe est créé où les Frères français tiennent la plupart des postes de responsabilité.

1923-1928

L'année 1923 marque le début d'un renouveau. Cette année-là, un Chapitre général lève l'interdiction d'étudier et d'enseigner le latin. Ce n'est pas le seul motif, cependant, car l'importance de cet enseignement a diminué par suite des modifications introduites dans le *cursus* scolaire par le développement des sciences. Le Chapitre de 1923 a aussi placé à la tête de l'Institut des hommes nouveaux, comme le Frère Abban-Philip, élu Assistant, à qui les Districts des États-Unis sont confiés.

Avec un léger décalage chronologique, W. Battersby dans son ouvrage *The Christian Brothers in the United States - 1925-1950*, intitule son chapitre consacré aux années 1925-1930 : L'Âge d'Or. Ceci est vrai pour le pays qui connaît une explosion de prospérité et de rapide changement social. C'est vrai pour l'Institut. Les Frères retrouvent, en effet, un nouvel élan. Les efforts menés en vue de trouver de nouvelles vocations portent des fruits. Une meilleure formation spirituelle et intellectuelle est donnée aux jeunes Frères ; ceux qui fréquentent l'Université peuvent, notamment, se former aux "arts libéraux" où la connaissance des langues classiques est nécessaire. Les progrès de la formation donnée à ce niveau s'imposaient, vu l'accroissement du nombre d'établissements secondaires ou

supérieurs dont les Frères ont pris ou prennent la charge. La tendance à se désengager des écoles primaires au profit des *High Schools* qui prévaut alors dans le District de Baltimore ne se ressent pas, cependant, dans les autres Districts, dont certains, il est vrai, n'ont guère d'écoles paroissiales. Par ailleurs, l'investissement des Frères dans les institutions pour jeunes délaissés ne faiblit pas.

Quand la période se termine, la reprise constatée se fait déjà sentir. En 1928, pour les cinq Districts des États-Unis, on compte presque 1.100 Frères, alors qu'en 1923 ils n'étaient que 923, y compris, dans les deux cas, les Frères français du District de New Orleans-Santa Fe et de New York, ainsi que des Frères venus d'Irlande avant que des quotas d'immigration ne soient imposés, après la guerre.

Amérique latine

Envisager ensemble des pays aussi nombreux et divers que ceux d'Amérique latine paraît difficile. Cependant, outre leur passé commun, ces pays connaissent dans les débuts du XX^e siècle une parenté de destin. Au plan économique, ils bénéficient alors d'un développement relatif. Celui-ci favorise une bourgeoisie d'affaires qui, avec les grands propriétaires terriens, les *hacendados*, se partagent la richesse de ces différents pays. Ce développement contribue aussi à l'émergence d'une classe moyenne qui prend de l'importance. Par contre, les ouvriers de l'agriculture ou de l'industrie, issus de la population indigène ou d'immigrés européens, connaissent la pauvreté. Dans le domaine politique, conservateurs et libéraux continuent à se disputer le pouvoir. Les uns et les autres restent toujours tentés d'y accéder par la force et de l'exercer de façon dictatoriale. Cependant de nouvelles forces de contestation émergent au sein des groupes sociaux nouveaux et des masses populaires.

Il est nécessaire de tenir compte de ce contexte pour comprendre la situation des Frères durant les années 1904 à 1928 dans les pays où l'Institut était déjà présent ou ceux dans lesquels il a été introduit.

- Équateur

De 1896 à 1901, durant la présidence du Général Alfaro, l'Institut a été réduit des deux tiers (voir p. 88). En 1904, il lui reste quatre maisons et 51 Frères. En 1906, une nouvelle Constitution proclame la séparation de l'Église et de l'État et laïcise l'enseignement public. La même année, le Général Alfaro reprend le pouvoir mais il offre des garanties au personnel religieux du pays. L'œuvre des Frères reprend. En janvier 1907, un noviciat est installé à Quito, un solasticat y est érigé peu après. En 1907, un petit-noviciat est ouvert à Cuenca. Le collège *San José* à Guayaquil ouvre à nouveau en 1910 et, en 1921, des classes gratuites dépendant de ce collège sont créées. D'autres écoles ouvrent dans les mêmes années (cf. F.

Alban, 206). En 1924, lors d'une nouvelle tentative de reprise du pouvoir par les libéraux, une loi interdit le versement de subventions aux écoles confessionnelles. Les Frères en sont privés dans trois villes. Mais cette prise de pouvoir est brève. Durant l'ensemble de la période, des Frères versés dans différents domaines introduisent des nouveautés dans le pays, comme l'élevage du ver à soie ou la plantation d'eucalyptus. Au total, à la fin de cette période, la reprise est suffisamment nette puisque l'Institut compte alors 184 Frères.

- Chili

Quand commence le XX^e siècle, le Chili se ressent des conséquences du conflit qui l'a opposé à ses voisins du Nord ainsi que d'une guerre civile. Grâce à ses produits miniers, le pays connaît une certaine prospérité économique mais qui profite à une minorité. L'Institut, quant à lui, subit les suites d'une affaire qui, en 1904, atteint la réputation du collège *San Jacinto* mais qui se voit amplifiée dans l'atmosphère de lutte anticléricale qui sévit. Le 7 janvier 1905, le ministre Rivera décrète la fermeture des établissements des Frères dans le pays, mais ce décret est rapporté (cf. F. Alban, 402). À ce moment-là, le Chili profite de l'arrivée de Frères français. Le laïcisme qui règne dans les établissements publics conduit les Frères à ouvrir de nouveaux collèges, à Temuco (1904), Valparaiso et San Felipe (1910), Cauquenes et Talca (1911). Ces collèges pour subsister doivent être payants. Des cours commerciaux sont introduits à l'Institut Zambrano de Santiago en 1909, et dans les établissements de Valparaiso et San Felipe en 1910. En 1907 est fondée à Puerto Montt une école d'Arts et Métiers (*Artes y Officios*) et en 1909 les Frères sont chargés de l'École Supérieure Agricole de Macul, partenaire de l'Université catholique.

L'Institut en Amérique latine en 1932

PAYS	MAISONS	FRÈRES	ÉLÈVES
Cuba.	8	139	2 271
Mexique	7	105	2 041
Nicaragua.	3	32	498
Panama.	2	34	795
Colombie	36	491	8 684
Venezuela.	6	82	1 023
Équateur	20	177	6 935
Pérou.	2	24	658
Bolivie	2	25	635
Chili	12	122	3 542
Argentine.	14	199	4 536
Bésil.	8	113	2 117

Les années qui suivent la Première Guerre mondiale sont plus difficiles. Le Chili connaît une crise économique et un climat social agité. Le pouvoir passe aux mains des libéraux en 1920. La Constitution de 1925 consacre la séparation de l'Église et de l'État ; elle décrète aussi l'enseignement primaire obligatoire. Pour ce qui est des Frères, l'École normale de Santiago doit être fermée en 1925, faute de ressources suffisantes. Par contre, en 1926, Frère Emilio donne pour la première fois un cours de pédagogie à l'Université catholique de la capitale. En 1928, l'enseignement classique est introduit dans les collèges de Santiago, Valparaiso et San Felipe. Les œuvres populaires ne sont pas délaissées mais depuis la suppression des subsides aux écoles libres, en 1914, celles-ci dépendent totalement des bienfaiteurs. Les Frères doivent en abandonner quelques-unes. D'autre part, à partir de 1918, Frère Rafael anime un groupe de Coopérateurs La Salle qui mènent une action sociale dans un quartier de Santiago.

- Argentine

Depuis 1890, le pouvoir politique s'appuie sur les classes moyennes et populaires ; il allie la voie électorale et la voie insurrectionnelle. Cependant, comme en témoigne un rapport de 1904, sur le Collège de La Salle de Buenos Aires, 'on n'a pas encore pensé ici à expulser les Religieux' (AMG NT 200-2/1). L'œuvre des Frères peut se développer sans entrave, notamment grâce à l'arrivée de Frères français. À Buenos Aires, le Collège de La Salle et un Institut commercial créé en 1910 en profitent ; des écoles gratuites sont ouvertes à Buenos Aires (1905 et 1910), à Rosario de Santa Fe (1907 et 1908).

En 1912, une loi introduit le suffrage universel. Celui-ci permet l'arrivée au pouvoir, en 1916, d'Hipólito Irigoyen qui gouverne de façon autoritaire. Il fait proclamer le droit à l'enseignement primaire et développer l'enseignement professionnel et technique. Pour leur part, les Frères tout en continuant à ouvrir des écoles, créent différents types d'institutions. À San Isidro, un établissement créé en 1912 comporte une section "normale" qui forme des instituteurs. À Cordoba, un collège est fondé en 1914. Un autre ouvert à Rosario de Santa Fe en 1918, comprend un cours commercial. Une école technique est établie à Lomas de San Isidro en 1925, et un Institut commercial à Florida en 1926. Grâce à la fondation Armstrong (voir p. 90) dont ils entrent en jouissance en 1913, les Frères acquièrent une propriété à González Catán, à proximité de Buenos Aires, sur laquelle ils bâtissent une école agricole qui à partir de 1915 permet de donner l'instruction primaire et agricole à des élèves internes.

En 1923, un problème né entre le gouvernement argentin et l'Église fait craindre la séparation de l'Église et de l'État ainsi que des lois sur l'école qui seraient rédigées dans un esprit d'hostilité à l'Église. Les Congrégations religieuses risqueraient également d'être expulsées (cf. AMG NT 200-2/2). On ne voit pas que ces mesures aient été appliquées, l'Institut

ayant continué à se développer dans le pays. En 1928, l'Argentine comptait 189 Frères avec 15 communautés.

- Colombie

Le début du siècle avait vu la fin de la guerre des Mille Jours (1899-1902) où, après la mort du Président Núñez, les libéraux appuyés par la région côtière des Caraïbes s'étaient soulevés contre les conservateurs qui avaient le soutien de la région centrale. Finalement, ces derniers avaient été vainqueurs. Les Frères continuent donc à bénéficier de l'appui du gouvernement pour le compte duquel ils se chargent en 1905 de l'École Normale centrale de Bogotá. D'autre part, en 1905, des Frères, dépendant du District de Panamá répondant à la demande de l'évêque de Cartagena, prennent, dans la même ville, la direction de l'École Normale Supérieure pour le littoral atlantique. À Bogotá, les Frères tiennent l'École Centrale des Arts et Métiers qui, en 1904, fait suite à l'*Asilo San José* (voir p. 91) ; en 1919, le nom de cet établissement est changé par le Président de la République en celui d'Institut Technique Central. L'arrivée d'une trentaine de Frères français entre 1904 et 1908 et plus encore l'accroissement du nombre de Frères originaires du pays, permettent de multiplier les établissements, tant dans les régions de Bogotá et de Medellín, que dans celle des Caraïbes. Il peut s'agir d'écoles primaires gratuites, mais plus souvent de collèges secondaires. Par ailleurs, à Barranquilla, un collège commercial, ouvert en 1906, prend la suite du collège Biffi (voir p. 91). Une nouvelle école d'Arts et Métiers, l'*Instituto San Bernardo*, était ouverte à Bogotá en 1916.

Même si la tendance générale du gouvernement n'a pas changé, dans une demande adressée en 1921 au Conseil de District en vue d'améliorer la formation des Frères, on voit évoquer la menace que l'École Normale centrale soit retirée aux Frères et que le diplôme accordé aux élèves de l'Institut Technique soit révisé (AMG NT 800-2/5). Un effort avait cependant été fourni pour préparer les Frères à obtenir le diplôme d'aptitude pédagogique (NT 800-1/4). En 1928, c'est une directive de la S. C. des Religieux qui pose un problème relatif aux internats. Il est demandé, en effet, que les internats soient désormais "fermés", c'est-à-dire qu'ils gardent les pensionnaires le dimanche, alors que dans le pays l'habitude est qu'ils passent ce jour en famille (cf. AMG NT 800-1/11). En dépit de ces quelques difficultés, le District de Colombie se développe au point qu'en 1928, il est divisé en deux. Les 330 Frères alors en exercice sont répartis en deux tiers pour le District de Bogotá et un tiers pour celui de Medellín.

- Nicaragua

Les Frères sont déjà présents au Nicaragua depuis 1903, mais le régime dictatorial du Président Zelaya, jusqu'en 1909, n'est guère favorable à leur extension. En 1912, un nouveau

gouvernement de tendance conservatrice se propose de remédier au mal de l'athéisme libéral. Il passe un contrat avec les Frères en vue de l'ouverture d'une École Normale à Managua. Celle-ci débute en janvier en 1913 avec des Frères venant de l'établissement du même type de Panamá. La même année s'ouvre une école dépendant du gouvernement et de ce fait gratuite, à León. En 1917, le gouvernement confie aux Frères une nouvelle école dans un quartier de la capitale Managua ; quatre maîtres laïcs de la première promotion sortant de l'École Normale y travaillent avec les Frères. Le dimanche, deux de ceux-ci vont à la prison de la ville pour y enseigner des détenus regroupés selon leur niveau d'instruction. Dans une région où la culture du café prospère, les Frères ouvrent en 1920 à Jimotegea une école où ils reçoivent les enfants de la ville, particulièrement les pauvres. Cette école devient une pépinière de vocations. À l'École Normale, Frère Apollone-Jules (Henri Spels) se rend célèbre en créant un musée d'histoire naturelle et en levant, avec des confrères, la carte topographique du Nicaragua ; cette carte est éditée en 1925.

- Panamá

Après la création en 1903 de l'État du Panamá, les responsables de la nouvelle République, voulant donner à la jeunesse une éducation chrétienne, avaient fait appel aux Frères en vue de leur confier une école normale et une école supérieure. L'arrivée, dès juillet 1904, de Frères exilés de France permet d'ouvrir ces deux établissements ainsi qu'une école à David. Dans les deux années qui suivent, les Frères prennent en charge cinq écoles publiques, à Colón, Penomé, Villa de los Santos, Santiago, en 1904, et, en 1906, à Aguadulce où ils tiennent également un internat pour jeunes indigènes jusqu'en 1909 : ils y publient une grammaire de la langue cuna. Après trois ans, le District qui a pour centre Panamá compte 12 maisons avec près de 100 Frères.

Mais, en 1908, le parti libéral ayant accédé au pouvoir, le ministre de l'Instruction publique retire aux Frères l'école normale et l'école supérieure de Panamá. Les Frères rencontrant des difficultés pour donner l'enseignement religieux et, ne voulant pas accepter la coéducation (des garçons et des filles), ils se retirent successivement des autres écoles publiques entre 1909 et 1922. Les Frères ouvrent alors, sous le statut d'écoles privées, le collège de La Salle à Panamá et celui de Saint-Joseph à Colón, aux deux extrémités du canal. Dans ce dernier établissement, où l'enseignement est d'abord en anglais, les Frères se heurtent aux parents des élèves de race blanche qui s'opposent à ce que ceux-ci se trouvent avec des enfants de couleur; le collège trouve son essor lorsqu'il est seulement ouvert aux blancs. Les Frères rencontrent en outre de la difficulté à se recruter dans le pays. Au début, ils ont pu faire face grâce à l'arrivée des Frères français; ceux-ci ont été ensuite aidés puis remplacés par des Frères espagnols.

- Cuba

En 1898, les États-Unis étaient intervenus contre l'Espagne, pour apporter leur soutien aux habitants qui voulaient l'indépendance de l'île. Après quatre ans de présence militaire, les Américains reconnaissent l'indépendance de Cuba, en se faisant attribuer un droit d'intervention. C'est dans ce nouvel État que, le 1^{er} janvier 1905, arrive le Frère Adolphe-Alfred (Alfred Bouché) envoyé par les Supérieurs. Il est reçu par l'Archevêque et bénéficie de l'aide du président de la conférence de Saint Vincent de Paul et de celle d'anciens élèves de Barcelone. Le 1^{er} septembre de la même année, 15 Frères canadiens ou français venant du Canada ouvrent à La Havane une école appelée *El Niño de Belén* qui comprend deux classes gratuites et deux payantes, et le collège Saint J-B. de La Salle, situé dans le quartier du Vedado, qui donne un enseignement commercial et de langues. L'accueil de nouveaux Frères venant de France dans les années allant jusqu'à 1914 permet de créer une demi-douzaine d'autres établissements. L'arrivée en 1914 de 70 Frères chassés du Mexique offre la possibilité de prendre en charge de nouvelles œuvres dont l'Académie commerciale de La Salle à La Havane, en 1915, et une école gratuite dépendant du collège du Vedado, en 1916.

À partir d'avril 1907, les maisons déjà établies à Cuba ne relèvent plus du Canada et forment un District. En 1908, un collège fondé par le District de New York, dans l'île de **Puerto Rico** en 1905, a été rattaché au nouveau District, qui prend alors le nom de District des Antilles. Au 1^{er} août 1920, le Frère Imier de Jésus réunissait dans un même District, appelé des Antilles-Mexique, les Frères de Cuba et du Mexique. En septembre 1924, le nouveau District comptait 168 Frères en exercice dans 15 maisons (AMG NR 100/1).

- Mexique

Au début du XX^e siècle, le Mexique continue à vivre sous la dictature que Porfirio Díaz exerce depuis 1884. Cette époque se caractérise par la paix et le développement économique, mais avec de profondes inégalités sociales. Le régime est libéral mais tolère l'Église catholique. L'enseignement secondaire et supérieur est développé ; il n'en va pas de même pour l'enseignement primaire. L'arrivée des Frères se fera dans le courant de la dizaine d'années où ce régime se maintient encore. Depuis longtemps, des demandes en vue d'avoir des Frères avaient été adressées aux Supérieurs. Finalement, ceux-ci peuvent répondre favorablement, grâce aux nombreux Frères français rendus disponibles par la loi de 1904. Précédés du Frère Pierre Célestin (Schneider), quatre Frères français arrivent au Mexique en décembre 1905. L'Archevêque de Puebla leur confie deux établissements qui ouvrent en janvier 1906 : l'école gratuite San Juan Bautista de La Salle et le *Colegio San Pedro y San Pablo*, établissement secondaire payant avec pensionnat. Dans les années qui suivent, des Frères continuent à traverser l'Atlantique. Leur arrivée permet de prendre en charge trois ou

quatre maisons par an. Aux portes de México, à San Borja, un noviciat est ouvert en 1911 et un petit-noviciat créé en 1912. Quand cette période de fondation se termine, en 1913, l'Institut compte au Mexique 18 maisons et 176 Frères.

Cette situation exceptionnelle ne dure pas cependant. Lorsqu'en 1910 le Président Díaz veut se faire réélire, les mécontentements qui se sont accumulés entraînent un grand mouvement de révolte. Francisco Madero qui prend le pouvoir en 1911 est renversé à son tour en 1913. Avec le nouveau Président, la contre-révolution l'emporte, mais les forces révolutionnaires se déchaînent à nouveau. Parmi celles-ci, les "Constitutionnalistes" se montrent violemment antireligieux. Dans les villes dont ils prennent possession, ils chassent les prêtres. À Monterrey ils interdisent l'enseignement aux Frères. À Zacatecas, les Frères sont arrêtés ; le Frère Directeur et un autre Frère, considérés comme des partisans de Porfirio Díaz, sont fusillés ; les autres obtiennent d'être conduits à la frontière moyennant le versement d'une forte somme d'argent. Ceux des deux communautés de Querétaro sont également chassés. Le Frère Visiteur donne ordre à tous les Frères de se rendre à La Havane (cf. AMG NP 111/7 - lettre du F. Nicéas-Bertin). Les maisons sont fermées, 183 Frères quittent le pays. Les révolutionnaires entrent à México en juillet 1914.

En 1917, une nouvelle Constitution 'résumant tous les espoirs et tous les courants d'idées qui se sont faits jour depuis 1910', dans un de ses articles, exclut l'Église de la propriété foncière, de l'état-civil et de l'instruction publique, tout en garantissant la liberté religieuse (*L'Amérique latine au XX^e siècle*, 223). Une situation trouble dure jusqu'en 1920. Cependant, en 1916, des Frères, sous le costume civil, ouvrent à nouveau un petit-noviciat à San Borja et reprennent à México trois établissements, sous le nom de collèges français. Un noviciat s'ajoute au petit-noviciat en 1917. En plus des quatre maisons du Mexique, le District comprend alors sept maisons aux États-Unis et compte un total de 100 Frères (AMG NP 111/11). En 1921, les maisons mexicaines sont intégrées au District des Antilles-Mexique, tandis que celles des États-Unis forment le District de New Orleans-Santa Fe.

En 1926, une loi permet la dissolution des Congrégations religieuses et la fermeture des écoles catholiques. Par mesure de rétorsion, les évêques suppriment l'exercice du culte dans les églises. Les Frères n'en continuent pas moins à tenir les écoles qu'ils ont reprises et à y enseigner le catéchisme malgré le risque encouru. La maison de formation est quand même transférée à Cuba. Un arrangement, donnant en fait plus de pouvoir à l'État sur les évêques sera trouvé en 1929, par l'intermédiaire du Vatican.

- Brésil

L'immense territoire du Brésil, où la République avait été établie en 1889, connaissait un fort courant de philosophie positiviste qui conduisait à la séparation de l'Église et de l'État.

Déjà au cours du XIX^e s., des évêques et des prêtres, soucieux d'affermir la foi des jeunes catholiques, avaient demandé des Frères. Le premier à obtenir satisfaction est un ancien élève des Frères de Belgique, curé à Porto Alegre, la capitale de l'État du Rio Grande do Sul. Ce prêtre était en relation avec le Frère Assistant Madir-Joseph. Fin avril 1907, douze Frères arrivent à Porto Alegre : huit Français, deux Belges, un Allemand, et un Portugais qui leur avait enseigné la langue du pays. Six sont envoyés à Vacaria où ils ouvrent un petit collège, les autres restent à Porto Alegre où ils prennent en charge l'école de la paroisse de *Nossa Senhora dos Navecantes*. Un renfort de 22 Frères venus d'Europe permet d'ouvrir début 1908 à Porto Alegre l'école *Nossa Senhora das Doras*, à Canoas à proximité de Porto Alegre un centre de formation agricole avec internat, et une école gratuite, ainsi que le collège *Nossa Senhora do Carmo* à Caxias, centre de colonisation italienne, ainsi qu'un autre à São Lourenço. À Porto Alegre, dans le faubourg de Partenon, les Frères ouvrent deux classes ainsi qu'un petit-noviciat et un noviciat.

Les maisons du Brésil dépendent d'abord du Frère Visiteur du District de Cambrai qui organise le départ de Frères de son District ; en accompagnant un groupe d'arrivants, il reste quelque temps pour la visite des maisons et la retraite annuelle. En 1909, les maisons du Brésil forment un District indépendant. En 1913, les Frères au nombre de 46 tiennent cinq établissements ; celui de Vacaria, trop précaire, ayant été fermé. Avec la Première Guerre mondiale, l'arrivée de nouveaux Frères venus d'Europe se tarit. En 1916, l'archidiocèse de Porto Alegre confie aux Frères l'orphelinat *Santo Antônio de Pão dos Pobres* (Pain des Pauvres) où, après les études habituelles, les garçons apprennent différents métiers. Après la guerre, le Frère Visiteur se préoccupe d'accroître le recrutement local, surtout parmi les immigrants allemands ou italiens. Le petit-noviciat et le noviciat, auxquels s'était ajouté un scolasticat en 1919, sont transférés à Canoas en 1925. En 1928, le District compte 91 Frères en 8 maisons.

- Vénézuéla

Déjà, un prêtre zélé avait demandé des Frères en 1894. Mais c'est seulement en 1911 qu'un autre projet a pris corps. Le Vénézuéla connaissait alors une dictature militaire autoritaire mais soucieuse du développement de l'instruction et de la croissance économique. Comme dans beaucoup de pays d'Amérique latine, l'influence des idées héritées des philosophes du XVIII^e siècle se faisait sentir. Pour combattre cette influence, l'évêque de Barquisimento souhaitait établir, pour les garçons, un collège de même valeur que celui tenu dans sa ville épiscopale par des religieuses françaises. Contactés par le Père Supérieur d'un établissement français de Caracas, les Supérieurs de l'Institut acceptent d'envoyer des Frères : quatre puis deux autres arrivent à Barquisimento en janvier 1913. Ils y ouvrent un collège payant. La qualité de la formation et du système d'enseignement des Frères, comme

l'éducation chrétienne donnée à l'école, assurent le succès de l'établissement. D'autres s'ouvrent sur le même modèle à Puerto Cabello sur la mer des Caraïbes, en 1921 ; à Caracas, la capitale, en 1922 ; à Valencia où une école gratuite est également ouverte, en 1925. Les Frères du Vénézuéla étaient rattachés au District de Panamá.

- Bolivie

Dans un pays où les libéraux au pouvoir étaient animés d'un anticléricalisme modéré, les Frères étaient demandés depuis le début du siècle. C'est seulement en 1919, cependant, que trois Frères venant du Chili arrivent à La Paz, devenue la capitale de la Bolivie. Ils ouvrent d'abord des classes primaires dans le petit-séminaire, puis dans le collège des Pères Jésuites. En 1923, ils fondent leur propre collège. En 1924, ils en ouvrent un autre à Cochabamba où ils ont été appelés pour combattre le protestantisme. En 1925, le District d'Argentine est chargé des œuvres de Bolivie particulièrement isolées en raison de la difficulté des communications.

- Pérou

Dictateur à la poigne de fer mais favorable à l'Église, le Président de la République du Pérou se joint à l'Archevêque de Lima pour demander des Frères. En 1921, le District d'Équateur en envoie quatre pour tenir les classes primaires du petit séminaire de Lima. En 1923, à la fermeture de cette institution, ils ouvrent le collège de La Salle. En 1928, ils sont chargés par le gouvernement de l'École normale d'Arequipa.

- Île de la Trinité

En 1922, sur les instances de l'Archevêque de Port of Spain, dans la possession britannique de l'Île de la Trinité, à proximité du Vénézuéla, le Frère Viventien-Aimé envoie trois Frères dans cette ville pour y tenir une école : le Directeur est irlandais, un Frère est français et un autre, luxembourgeois. La difficulté de remplacer ce dernier, qui a quitté l'Institut, conduit les deux autres à se retirer en 1926.

9. ÉVOLUTIONS DANS L'ŒUVRE DES FRÈRES

En dehors de la France où une rupture brutale avec le passé s'est produite, dans les autres pays la période considérée actuellement a été en continuité avec celle qui précédait, pour ce qui est de l'œuvre des Frères. Cependant, sur un certain nombre de points, on peut constater que des évolutions se sont produites.

Dans le domaine scolaire, ces évolutions ont parfois été induites par les événements politiques, sinon elles ont été liées plus largement à des changements de caractère social ou culturel. En ce qui concerne la mission apostolique des Frères, elles ont été plutôt amenées par de nouvelles orientations pastorales.

Variations dans l'importance relative de différents types d'institutions scolaires

L'action des Frères se situant le plus habituellement dans le cadre d'établissements scolaires, il y a lieu de s'arrêter sur les modifications intervenues quant à l'importance relative des différents types d'établissements où œuvraient les Frères.

- Établissements publics et privés

Un première distinction est d'abord à établir entre établissements faisant partie d'un système public d'enseignement et ceux relevant pour leur création et leur fonctionnement de l'initiative privée, bien que certains de ceux-ci puissent bénéficier de subventions officielles. Selon les pays, les établissements tenus par les Frères étaient, soit publics, soit libres ou privés ; quelquefois ils se répartissaient entre les deux

catégories. Cependant, tandis que dans bien des cas cette situation restait stable, dans d'autres elle variait au gré des alternances politiques.

Le tableau suivant veut mettre en évidence les évolutions survenues à cet égard, entre le début du siècle et la Première Guerre mondiale, années où sur ce point les statistiques générales de l'Institut donnent des indications utiles. Trois dates sont retenues. L'année 1903 sert seulement de référence. L'année 1908 fait ressortir la situation dans le courant de la période. L'année 1913 est la dernière où l'on a les éléments pour établir une comparaison avec les précédentes ; à la différence près que l'on y trouve une distinction entre les écoles libres subventionnées et celles qui ne l'étaient pas.

Nombre d'élèves par types d'écoles dans l'Institut

	1903	1908	1913
Écoles publiques	46.667	56.021	34.731
Écoles libres subventionnées			31.163
Écoles libres non subventionnées	267.437	115.984	123.456
Total	314.104	172.005	189.350

On peut établir qu'en 1908, les élèves des écoles publiques représentaient 32,5 % de l'ensemble de ceux des établissements tenus par les Frères. En 1913, en additionnant écoles publiques et écoles libres subventionnées cela représentait 34,1 %. Le léger accroissement constaté modifiait peu le rapport entre les deux types d'établissements.

- Établissements gratuits et payants

Une autre distinction peut être faite pour ce qui est des établissements tenus par les Frères selon que l'enseignement était y donné gratuitement ou qu'il était payant, même si dans ce cas quelques exceptions étaient faites en faveur de certains élèves. La distinction ainsi établie est en rapport avec le souci des Frères de maintenir autant que possible le principe de la gratuité dans leurs établissements ou plus précisément dans les écoles primaires qu'ils tenaient. Ceci était possible lorsqu'il s'agissait d'écoles publiques ou subventionnées. Mais les Frères s'efforçaient aussi d'obtenir que ceux qui soutenaient les écoles libres appliquent le même principe. On peut se faire une idée globale des résultats obtenus, pour les années postérieures à la Première Guerre mondiale où, dans les statistiques générales de l'Institut, une distinction entre élèves gratuits et ensemble des élèves a été introduite. On s'en tient à deux de ces années dans le tableau suivant :

	1923	1928
Elèves gratuits	129.097	138.075
Ensemble des élèves	268.781	279.569

En 1923, les élèves gratuits représentent quelque 48 % de l'ensemble des élèves, et en 1928 un peu plus de 49 %. Pour ces deux dates, il y a pratiquement stabilité à un niveau que l'on peut considérer comme relativement élevé. Il

faut tenir compte, en effet, que bien des écoles tenues par les Frères relevaient de l'initiative privée. Or, ceux qui soutenaient ces écoles n'avaient pas toujours les ressources suffisantes pour les entretenir ; ils étaient donc portés à recourir à la rétribution scolaire. De plus, dans plusieurs pays, les suites de la Première Guerre mondiale ont entraîné un accroissement des difficultés ainsi rencontrées. Pourtant, au moins jusqu'en 1928, on peut dire que les efforts menés dans l'Institut pour maintenir la gratuité dans les écoles ont été plutôt couronnés de succès.

Les Chapitres généraux revenaient sur cette exigence. Ainsi en 1907 l'un des Actes capitulaires porte :

“Autant qu'il dépend de nous, il faut conserver la gratuité de l'Enseignement [...]. Il ne faut recourir aux externats payants que lorsqu'il est impossible de faire autrement [...]. N'ouvrir d'Internat ou d'École payante qu'avec une autorisation écrite du Conseil de Régime” (Circ. 148, 73).

Le Chapitre de 1913 émettait le vœu “que chaque collège se fasse un devoir, lorsque ses ressources le lui permettent, d'entretenir à ses frais une école absolument gratuite” (AMG ED 228-4, Reg. 1^{er}, 192).

C'est dans ce sens qu'en Espagne, on se donnait comme règles :

- de maintenir une proportion entre centres payants et centres populaires qui favorise clairement ceux-ci;
- de ne favoriser les petits internats que graduellement pour ne pas transformer une école populaire en centre payant;
- lorsqu'une école populaire admet une rétribution scolaire modique, le Supérieur Général devra donner une autorisation spéciale;
- dans aucun centre, on ne pourra recevoir des cadeaux de la part des élèves (cf. *Sembraron con amour*, 353).

C'est ainsi qu'en 1913, dans ce pays, la gratuité était appliquée dans 105 établissements, les autres étant 103. Cependant, ainsi que l'auteur le fait remarquer dans la suite de son ouvrage, en raison de leur succès, les Frères étaient parfois amenés à faire un choix parmi ceux qui demandaient à être admis dans leurs écoles : pour cela ils instituaient des examens d'entrée. Ceux-ci favorisaient les mieux préparés et les plus intelligents, ce qui conduit l'auteur à se demander 'où est la préférence pour les pauvres ?' (*Sembraron con amour*, 422-423). On voit ainsi la difficulté que l'on rencontre à harmoniser respect d'un principe et fidélité à l'esprit qui le sous-tend.

- Enseignement primaire et secondaire

Dans le premier quart du XX^e siècle, progressivement, dans beaucoup de pays la législation rendait l'enseignement primaire obligatoire. Dans un certain nombre, elle prolongeait aussi la durée de l'obligation scolaire. Ainsi, celle-ci était portée jusqu'à l'âge de 14 ans en Belgique par une loi de 1914 appliquée en 1919, et en Angleterre par une loi de 1917. Cela encourageait à donner à la jeunesse une formation scolaire allant au-delà de l'enseignement élémentaire. Les Frères non seulement n'ignoraient pas cette tendance, mais ils entraînaient dans ce mouvement de différentes façons.

Dans certains cas, comme déjà au cours de la période précédente, dans beaucoup d'établissements scolaires, les classes primaires se continuaient par des classes d'enseignement secondaire établies dans le même établissement. Ainsi :

- En Belgique, suite à la loi de 1914, la plupart des écoles ajoutent au cycle de six années d'enseignement primaire – ou trois degrés de deux ans – un "quatrième degré" payé par l'État, plus

une classe terminale, voire deux : l'ensemble formant une "école moyenne". Un certain nombre d'établissements ouvrent directement, après les classes primaires, six années d'enseignement secondaire ou "humanités". Ces humanités sont soit "anciennes", soit "modernes", ces dernières offrent un choix entre deux programmes : scientifique ou économique. La section secondaire peut être aussi technique ou professionnelle.

- En Italie, beaucoup d'établissements existants ou nouvellement ouverts comprennent des classes d'enseignement primaire et des classes d'enseignement secondaire limitées au niveau moyen ou allant jusqu'à la préparation du baccalauréat.

- En Irlande, on voit le même mouvement se produire, particulièrement après l'indépendance.

Dans d'autres cas, la même tendance conduit à établir un réseau d'établissements comprenant écoles primaires et collèges dans lesquels un certain nombre d'élèves venant des écoles peuvent poursuivre leur formation. C'est ce que l'on trouve notamment en Espagne ou au Canada où, par exemple à Montréal les 15 écoles paroissiales sont couronnées par le Mont-Saint-Louis (*BEC* 1926, p. 238). Depuis longtemps déjà, dans des grandes villes des États-Unis, les Frères complétaient leur réseau d'écoles paroissiales par des *Academies* ou des *High Schools* où était donnée une formation de niveau secondaire.

Ce qui était nouveau, à l'époque, c'est que l'on en venait parfois à donner la préférence à ce type d'enseignement sur celui de niveau primaire. Ainsi, aux États-Unis, à Philadelphie, les Frères commencent à quitter les écoles primaires au profit de *High Schools*. En Belgique, après la Guerre de 1914-1918, lors du regroupement imposé par la pénurie de personnel religieux, les petites écoles furent 'sacrifiées' de préférence aux prestigieux établissements d'enseignement secondaire.

Diverses raisons pouvaient aussi conduire les Frères à s'investir davantage dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Pour des motifs tenant à l'éloignement et au coût, c'était le cas dans les pensionnats créés par les Frères français au-delà des frontières, ces établissements étant consacrés pour l'essentiel à l'enseignement secondaire. Dans des pays où ils arrivent, les Frères peuvent être amenés à créer plutôt des établissements secondaires parce que ceux-ci sont capables de se suffire financièrement, et de soutenir si possible une école gratuite. À cet égard, on peut relever, par exemple, que les premiers établissements créés à Cuba sont presque exclusivement secondaires, tandis qu'au Mexique il y a partage entre écoles gratuites et collèges payants (cf. AMG NR 100/1 et NP 120/1). Ou encore, comme à Panamá, lorsque les Frères

étaient exclus de l'enseignement public, ils ouvraient des collèges payants.

De façon globale, la tendance dont on vient d'évoquer des manifestations ne conduisait-elle pas à réduire, dans l'Institut, l'importance relative de l'enseignement primaire par rapport à l'enseignement secondaire ? Pour en juger, il faudrait connaître le nombre d'élèves auxquels était donné l'un et l'autre de ces types d'enseignement. Les statistiques générales pour les années considérées ne permettant pas d'établir une telle distinction, cela demanderait une étude analytique impossible à réaliser dans le cadre du présent travail. Il semble cependant possible d'avancer que, par rapport à l'ensemble des élèves, la proportion de ceux des établissements secondaires était plus forte qu'elle ne l'avait été dans le dernier quart du XIX^e siècle, sans toutefois qu'il y ait renversement de tendance.

Changements dans le domaine scolaire

- Enseignement primaire

Les méthodes et conceptions de l'éducation dans l'enseignement primaire continuaient à évoluer. Dans l'Institut, cela conduisait à introduire des changements dans les directives pédagogiques données aux Frères. Tel avait été le cas lors de l'édition du *Directoire pédagogique* et de la *Conduite à l'usage des Écoles chrétiennes*, en 1903. En fait, par son contenu, ce dernier ouvrage ne ressemblait plus guère à la *Conduite des Écoles chrétiennes* primitive. On y retrouvait cependant l'esprit et pour l'essentiel les modalités pratiques de la méthode traditionnelle de l'Institut. Celle-ci ne s'en trouvait pas bouleversée cependant. Une nouvelle édition de la *Conduite* en 1916 apportait des modifications assez nombreuses, mais elle présentait les mêmes caractéristiques que la

précédente. On voyait par contre le Chapitre de 1928 inviter les Frères à s'inspirer des changements introduits dans la pédagogie. Cela encourageait non seulement à adopter de nouvelles méthodes d'enseignement, mais aussi à introduire des modifications dans la conception de celui-ci. Ainsi, à l'école de Bradford en Angleterre, on joignait des travaux manuels à l'enseignement ; ce que Battersby met en relation avec les méthodes préconisées par Fröbel et Pestalozzi.

- Formation professionnelle

Sous ce titre, on veut parler de la formation donnée en vue de préparer des jeunes à exercer divers métiers ou de permettre à d'autres, ainsi qu'à des adultes, d'améliorer leur qualification professionnelle. L'expression employée permet aussi d'éviter une confusion avec celle

'd'enseignement professionnel' parfois utilisée dans d'autres cas.

Dans l'Institut, on avait tendance à abandonner la formation donnée à des "apprentis" sous la forme de classes du soir. Dans la statistique générale pour 1908 on ne comptait déjà plus que 932 de ces "apprentis" parmi les élèves des Frères. La tendance était de donner cette formation en complément à l'enseignement primaire ou dans des institutions qui étaient souvent des maisons de rééducation ou des orphelinats, comme dans celles appelées *Artigianelli*, à Rome, à Gênes ; dans les différentes œuvres de ce genre prises en charge par les Frères du District d'Allemagne après la Guerre de 1914-1918 ou encore dans les "Colonies scolaires" des Frères au Congo belge (*Bulletin des Écoles Chrétienne* 1925, p. 379).

L'évolution constatée concernait notamment les Écoles Saint-Luc, en Belgique. L'intention était toujours de former des ouvriers artisans, dans différents métiers d'art. Mais, tandis qu'à l'origine, il s'agissait uniquement de cours du soir, de plus en plus la formation était assurée durant la journée dans des établissements plus importants regroupant les divers ateliers nécessaires. Aux établissements existants s'en ajoutaient d'autres, à Bruxelles Saint-Gilles (1904), Mons (1908) et Namur (1913) ; à Gand : école d'imprimerie (1926).

Les classes du soir pour adultes gardaient une certaine importance dans quelques pays,

- en Belgique cela devient des cours de promotion sociale;
- en Italie de tels cours continuent à être donnés en particulier à Turin : à Sainte-Pélagie dans le cadre de la *R.O.M.I.* ; au Collège Saint-Joseph où l'on prépare des dessinateurs industriels pour l'entreprise FIAT. Ou encore à Grugliasco.

Globalement, l'état statistique de 1908 donne encore un nombre de 4.824 "adultes".

- Enseignement secondaire

Enseignement général

Il a été dit comment l'enseignement secondaire a eu tendance à se développer dans les établissements tenus par les Frères. Cela concernait surtout les établissements assurant un enseignement général du type de celui qui était donné dans les pensionnats français du XIX^e siècle mais qui avait déjà pris la forme de l'enseignement secondaire moderne institué en France vers la fin du XIX^e siècle.

Le **caractère scientifique** de cet enseignement était en rapport avec les progrès scientifiques qui se produisaient dans le même temps. Cela se traduisait dans les établissements des Frères par la création de laboratoires ou de musées, notamment de sciences naturelles que des Frères français exilés constituaient dans les pays qui les accueillait. Cette orientation de l'enseignement répondait, en particulier aux désirs des familles de la "classe moyenne" dans les pays industrialisés mais également dans ceux qui se développaient économiquement.

Par ailleurs, la formation donnée comprenait **l'enseignement des langues vivantes**. Comme par le passé, celui-ci convenait plus particulièrement aux pays sous l'influence des pays européens. S'y ajoutaient les Philippines et Porto Rico, dépendant des États-Unis. Cet enseignement était également développé dans les pays où des Frères français sont arrivés en grand nombre en 1904 et dans les années suivantes, et plus particulièrement en Amérique latine, comme au Mexique, à Cuba...

Aux États-Unis, l'enseignement de type secondaire prenait une forme particulière dans les Académies militaires qui donnaient à leurs

élèves une éducation physique intense (cf. *BEC* 1922, p. 227 pour celle de Clason Point).

Dans l'enseignement secondaire, le changement principal portait sur les **langues classiques**. L'enseignement du latin restait interdit dans l'Institut jusqu'en 1923. Le souhait de le voir autorisé se faisait sentir surtout aux États-Unis. Le problème se posait dans les mêmes termes en Australie. Dans d'autres pays, l'évolution de la législation scolaire pouvait aussi rendre souhaitable la solution du problème. Tel était le cas notamment en Italie avec la réforme scolaire de 1923 qui donnait une place importante aux langues classiques, surtout au latin, dans l'enseignement secondaire ou supérieur ainsi que dans la formation des enseignants : la décision du Chapitre de 1923 venait lever l'obstacle que cela faisait naître pour les Frères d'Italie, mais aussi des États-Unis, d'Australie, également d'Autriche, de Grande-Bretagne et d'Irlande où cela permettait de préparer des élèves et des Frères aux études universitaires littéraires.

Enseignement technique

Par enseignement technique, on veut désigner une formation alliant un enseignement théorique de niveau secondaire à la préparation directe d'une activité professionnelle. Avec le développement économique, ce type de formation prenait de plus en plus d'importance.

Dans les établissements des Frères, cette formation était souvent donnée sous forme d'**enseignement commercial**. Cela continuait à se justifier par l'importance des échanges commerciaux. Avant comme après la Première Guerre mondiale, le nombre d'établissements ou de sections où était donné cet enseignement tendait à croître. Cela se produisait dans des pays où il existait déjà comme le Canada, l'Égypte,

les possessions anglaises d'Asie, l'Espagne. Il était créé dans de nouveaux établissements comme à l'*Istituto Gonzaga* de Milan, à Meran en Autriche, et en Amérique latine.

Au sens où on l'entend ici, c'est-à-dire de préparation aux fonctions de techniciens pour l'industrie, **l'enseignement industriel** prenait une dimension nouvelle avec la deuxième révolution industrielle (voir p. 3). Dans l'Institut il était plutôt donné dans les pays industrialisés :

- en France, la plupart des établissements industriels créés par les Frères dans la région lyonnaise reprenaient avec des "sécularisés" et des laïcs;
- en Italie des établissements plus récents comme l'*Istituto de La Salle* ou les Arts et Métiers de Turin continuent à se développer.

Mais les Frères créaient ou se voyaient confier des établissements de ce genre, ainsi :

- en Colombie, l'*Asilo San José* de Bogotá devenait en 1905 l'École Centrale des Arts et Métiers (*BEC* 1907, p. 378 – 1921, p. 97);
- au Chili, l'École d'Arts et Métiers de Puerto Montt était confié aux Frères en 1907.

Les Frères avaient également en charge des établissements destinés à donner une formation à de futurs exploitants ou à des techniciens agricoles. L'évolution des techniques entraîne celui de **l'enseignement agricole**. Ainsi :

- en Belgique, à Carlsbourg, le cours agricole comprend alors les trois années du cycle supérieur des études secondaires. En classe terminale les élèves peuvent se spécialiser dans diverses branches : agronomie, industrie laitière, brasserie, cultures coloniales (cf. AMG NG 207, 16). Il existe d'autre part des cours d'horticulture et de sylviculture de même niveau. L'école de Saint-Trond, ouverte sur le même modèle en 1898, se spécialise en 1923 dans la culture des vergers.

De nouvelles écoles de ce genre se créent :

- au Brésil, un centre de formation agricole ouvre à Canoas en 1908;
 - aux États-Unis, à Lincolndale, le Frère Barnabas (Edward McDonald) est l'initiateur d'une annexe du *Protectory* de Westchester où les jeunes vivent en pavillons séparés et reçoivent une formation de laitiers ou de jardiniers (*BEC* 1913, p. 332).

- Enseignement supérieur

C'est surtout aux États-Unis que les Frères donnaient un enseignement de ce type et c'est à ce niveau principalement, qu'à partir de 1923, la possibilité d'étudier et d'enseigner les langues classiques permettait de donner un nouveau départ à leurs Collèges universitaires, même si l'importance qui y était donnée à l'étude de ces langues était moindre qu'auparavant. Une diversification de l'enseignement s'y était produite cependant. Par exemple :

- *Manhattan College* à New York forme des Ingénieurs en génie civil dans la section ouverte par le Frère Potamian (cf. *BEC* 1925, p. 199).

Ailleurs, la formation supérieure se donne dans des établissements spécialisés :

- l'École d'Arts et Métiers, maintenue d'abord à Reims puis établie à Erquelines en Belgique à partir de 1911, obtient l'habilitation à préparer au diplôme d'Ingénieur Arts et Métiers créé en France, en 1907 (*BEC* 1924, p. 106 – 1927, p. 107).

- en Colombie, l'*Instituto tecnico* de Bogotá décerne divers diplômes d'ingénieurs;

- en France, l'Institut Agricole de Beauvais, tenu par des Frères "sécularisés", est reconnu en 1921 comme section d'enseignement supérieur d'Agriculture de l'Institut Catholique de Paris (cf. *BEC* 1924, p. 133-134);

- au Chili, les Frères ont en charge l'École Supérieure Agricole de Macul rattachée à l'Université catholique;

- en Turquie, à Kadı keuı, fonctionne une école supérieure de commerce;

- en Égypte, le cours de Droit de Sainte-Catherine à Alexandrie prépare ses élèves à la licence en Droit française;

- à Sainte-Catherine également, un cours est donné en vue de l'entrée à l'École des Travaux Publics de Paris.

- Écoles Normales

Ce type d'établissements connaissait des changements dans les programmes d'études et dans la durée de celles-ci. Les Écoles Normales qui étaient confiées aux Frères participaient à ces évolutions, et leur nombre augmentait. Tel était le cas dans un pays comme la Belgique où s'opérait une diversification avec l'ouverture en 1918, à Bruxelles, d'une École Normale pour l'enseignement primaire à laquelle en était adjointe une pour l'enseignement moyen ; par ailleurs, une École Supérieure de Pédagogie pour le perfectionnement des professeurs était reconnue légalement en 1928. De nouveaux pays faisaient également appel aux Frères pour tenir le même genre d'institutions, notamment en Amérique latine au Panamá, en Colombie, Chili, Nicaragua. Dans des pays de mission, il était demandé aux Frères de former des instituteurs du pays. Ainsi au Congo belge à Tumba, en 1921 et en Indochine à Nam-Dinh, en 1926. Un Frère était appelé à tenir la chaire de pédagogie dans une Université catholique en Colombie. Frère Ludolf-Honoré ou Honorato (François Ayrat), Directeur d'École normale, organise en 1906 l'Association des professeurs catholiques du Chili qui a un caractère professionnel, mutuel et apostolique.

- Apports particuliers des Frères dans le domaine pédagogique

Livres scolaires

Pour leurs propres besoins, depuis longtemps déjà, les Frères avaient composé des livres

scolaires. Ce travail se poursuivait dans pratiquement tous les pays où ils se trouvaient et ceux où ils arrivaient. Mais l'importance de cette production et la diffusion de ces ouvrages en dehors de l'Institut obligeaient à organiser davantage cette diffusion :

- au Canada, les Frères devenaient le plus important éditeur de manuels scolaires du Québec. Depuis 1869, ils avaient leur propre maison d'édition;
- les relations avec la Procure de Paris étaient clarifiées. Ainsi la Procure de Namur avait un accord avec celle de Paris pour les livres de géographie;
- les éditions se faisaient sous des noms personnels civils : *Bruno* (du nom du F. Gabriel-Marie Brunhes) en Espagne et Amérique latine ; à Turin elles étaient déjà assurées par les Éditions A. & C. (Andorno et Cathiard : Visiteur et Économiste du District).

Revue pédagogique

En France la revue de pédagogie rédigée par les Frères (*L'Éducation chrétienne*) cessait de paraître en 1910. Une tentative pour relancer une revue semblable échouait en raison de la guerre de 1914-1918. En Belgique, une *Revue Belge de Pédagogie* publiée par l'E.N. de Carlsbourg commence à paraître en 1919 (cf. *BEC* 1923, p. 56). Des *Échos de Conférences pédagogiques* étaient diffusés par le District de Belgique-Nord durant quelques années, à partir de 1927. L'École Normale de Bogotá publiait une *Revista Pedagógica* (cf. *BEC* 1921, p. 135).

Orientations nouvelles dans le domaine de l'action apostolique

Au sein de leurs établissements ou dans le prolongement de ceux-ci, les Frères poursuivaient leur action apostolique. Aux formes déjà anciennes de celle-ci, il s'en ajoutait de nouvelles.

- Participation des laïcs à l'enseignement dans les écoles des Frères

Des maîtres laïcs enseignaient déjà dans les écoles des Frères vers la fin du XIX^e siècle. En 1881 on en trouvait quelques-uns dans les écoles de Paris et une centaine à travers le monde. En 1898, il y en avait 243 en France et 204 dans d'autres pays. Ils avaient été admis par "manque de personnel", ainsi dans des pays de mission comme celles du *Far East* britannique ou à Madagascar. En France, le besoin avait été accentué par la loi de 1889 astreignant les jeunes Frères à trois années de Service Militaire.

Bien que les "états jaunes" aient une rubrique "maîtres laïques" depuis 1904, il n'est pas possible d'apprécier l'influence que l'application de la loi de 1904 a pu avoir sur la présence des maîtres laïcs dans les écoles de Frères. En revanche on voit nettement les effets de la Première Guerre mondiale, à cet égard. En 1920 on peut compter quelque 470 maîtres laïcs en France et près de 580 en d'autres pays dont 270 en Belgique. Cet accroissement en nombre tient aux effets de la guerre : pertes subies, baisse de recrutement. Pour la France, c'est lié en outre à l'intégration dans les statistiques des écoles tenues par des "sécularisés" avec l'aide de maîtres laïcs. Cette augmentation ne signifie pas que la présence de ces maîtres ait été mieux acceptée par l'Institut. On peut peut-être en voir un signe dans le fait, qu'à partir de 1921, dans la rubrique les concernant, il est désormais question de "maîtres civils".

- Formation religieuse des élèves

L'important effort mené dans l'Institut, au cours de la période précédente, pour valoriser l'enseignement catéchétique des Frères se

poursuivait dans la période étudiée actuellement. En 1907 paraissait le *Manuel du Catéchiste* du Frère Bernard-Louis. Bien qu'au Chapitre de 1923 on voie émettre la crainte que le catéchisme soit parfois négligé (ED 228-4 Reg. 1^{er}, p. 199) beaucoup de Frères méritaient, dans les faits, de porter le titre d'“apôtres du catéchisme” donné aux Frères par le pape Pie X. Certains étendaient même leur zèle à d'autres enfants, ainsi à New York auprès d'immigrés italiens (*BEC* 1925, p. 35), à Cuba auprès des “caddies”, enfants à la disposition des joueurs de golf (*BEC* 1926, p. 123).

Dans ce domaine, les Frères d'Italie se montraient particulièrement actifs. Par exemple, ils faisaient participer leurs élèves aux concours de catéchisme organisés entre écoles, paroisses, diocèses et même au plan national. L'action de certains Frères s'étendait en dehors de leurs établissements. Frère Candido, futur Assistant, inaugurerait une tradition qui s'est prolongée, en tenant une chaire de pédagogie religieuse au Séminaire supérieur de Turin. Frère Alessandro Alessandrini était nommé Inspecteur de l'enseignement religieux pour les écoles d'État (*BEC* 1926, p. 123).

Dans les pays où les Frères recevaient des élèves non catholiques, leur zèle n'était pas moindre. Le *BEC* rapportait, par exemple, comment le bien se faisait par le catéchisme, à Soctrang en Indochine (1925, p. 398) et il faisait part de baptêmes dans cette localité ou à Mytho (1924, p. 188). Cependant les Frères pouvaient être amenés à infléchir leur pratique habituelle, comme en Égypte, en acceptant que des élèves non catholiques soient dispensés d'assister à la leçon de catéchisme sur la demande de leurs parents. De façon plus radicale, en Turquie, à partir de 1926, ils se voyaient interdire de donner toute formation religieuse à leurs élèves. Cela

ne les empêchait pas de le faire de façon discrète. Il leur fallait prendre de semblables précautions dans un pays pourtant chrétien, le Mexique, au temps de la persécution.

Selon la tradition de l'Institut, l'enseignement du catéchisme s'accompagnait de la formation chrétienne donnée dans le courant de la journée scolaire. Un rappel fait au Chapitre de 1923 donne à penser, cependant, qu'il devenait plus difficile d'assurer l'assistance à la messe quotidienne, même pour les pensionnaires. Il était dit, en effet que “De nombreuses notes ayant exprimé le vœu que la Messe soit quotidienne dans nos Internats [...], plusieurs Capitulants font observer, en le déplorant profondément, que les circonstances rendent parfois impossible cette pratique si chère à notre Institut” (AMG ED 228-4 - Reg. 1^{er}, 199). En pays “de mission”, les Frères continuaient à admettre aux offices les élèves non-catholiques “à condition qu'ils gardent une attitude convenable” (AMG NL 201-2/4). Dans ces pays, l'ambiance chrétienne des établissements conduisait parfois à des conversions. Ainsi un rapport pour le District de Penang fait état d'une centaine de ces conversions “surtout parmi les chinois” (AMG NJ 201-1/4). Le même rapport note que, parmi les professeurs catholiques, les meilleurs sont des convertis.

- Œuvres de piété et d'apostolat pour les élèves

Le souci des Frères d'élargir leur action auprès des élèves, surtout dans les pensionnats, continuait à se manifester à travers le monde. On le voyait par exemple pour un pays où les Frères étaient présents depuis déjà longtemps, l'Égypte, ainsi qu'en témoigne un rapport à l'Œuvre de la Propagation de la Foi de novembre 1918 : “À peu près dans tous les établissements, il y a de grands élèves qui sous

le vocable de Ligue Eucharistique, de Garde d'Honneur, de Congrégations se font un pieux devoir de la Communion fréquente ou même quotidienne..." (AMG NL 201-2/13). Mais il en allait de même dans des pays où les Frères se trouvaient depuis moins longtemps, par exemple dans le District de Panamá (NH 400-2/5). Le même type d'œuvres se retrouvaient par exemple à Beyrouth au Liban (*BEC* 1922, p. 145), à Southsea en Angleterre (*BEC* 1925, p. 132). Des retraites étaient également organisées pour les élèves, comme en Belgique à Carlsbourg (*BEC* 1921, p. 281), à Khoronfish au Caire (*BEC* 1907, p. 329), au Canada (*BEC* 1927, p. 337). Des "Cercles" à finalité chrétienne et culturelle fonctionnaient dans certains établissements comme Sainte-Catherine d'Alexandrie, l'Institut de Mérode à Rome.

D'autres Œuvres étaient plus récentes, comme la "Croisade Eucharistique" mentionnée pour la Belgique dans le *BEC* (1922, p. 395). Une "Ligue de Bonté" existait dans différentes écoles en Espagne (*BEC* 1927, p. 130). Mais l'Œuvre la plus typique qui se répand durant la période est celle des "Catéchistes Volontaires". Dans les établissements, il s'agissait d'élèves qui allaient faire le catéchisme aux enfants dans des paroisses. À Turin, le Frère Teodoro (Giovanni Garberoglio) instituait cette œuvre à Sainte-Pélagie dont il était le Directeur de 1910 à 1920 ; elle était établie également à l'*Istituto de La Salle*. Le rapport déjà cité concernant l'Égypte mentionne l'œuvre des Catéchistes volontaires qui fonctionnait à l'école gratuite de Khoronfish. Le *BEC* parle plusieurs fois du groupe de Reims. Aux Philippines, à Manille, des élèves faisaient le catéchisme durant les vacances (*BEC* 1926, p. 87).

- Œuvres de persévérance ou d'apostolat pour jeunes gens et adultes

Ce type d'activité, qui s'était développé vers la fin du siècle précédent, faisait l'objet de la Circulaire 148 de 1907, *Les Œuvres de persévérance dans l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*. Des Frères continuaient à recevoir les jeunes qui avaient quitté leurs écoles, dans des patronages ou autres œuvres de jeunesse ; une était créée, par exemple, à Puebla au Mexique (*BEC* 1912, p. 309). Dans le cadre des classes du soir, les Frères se préoccupaient également de la formation religieuse des jeunes gens ou adultes qui les fréquentaient. Ainsi dans une relation sur celles de Sainte-Pélagie à Turin il est dit : qu'outre la réflexion du Frère qui faisait la première leçon, les jeunes gens assistaient dans la semaine à une conférence donnée par un prêtre, en général un Jésuite. Le Dimanche une messe était dite dans la chapelle de l'école à 6 heures pour les ouvriers devant aller au travail. Quant à ceux qui faisaient partie d'une Confrérie, après avoir suivi les exercices spirituels ils recevaient le sacrement de confirmation et d'eucharistie (AMG ND 251-1/8).

En France, l'Association Saint-Labre continuait son action de formation spirituelle et apostolique. Dans le rapport d'une Assemblée générale, le *BEC* soulignait la participation des dirigeants du syndicalisme chrétien français (1926, p. 275). Au Chili, des Frères travaillaient à la promotion sociale des adultes. La formation donnée dans les écoles gratuites était prolongée par des cours du soir ou dans des groupes de Coopérateurs de La Salle au caractère apostolique, récréatif et mutualiste visant au perfectionnement de leurs membres.

L'action apostolique des Frères se prolongeait aussi au sein des "Amicales d'Anciens Élèves", y compris celles d'écoles que les Frères avaient

dû quitter en France. Parallèlement à ce qui se produisait au sein des établissements, des groupes de Catéchistes Volontaires se constituaient parmi les Anciens Élèves. C'est ainsi que Frère Teodoro voulant donner une spiritualité et une mission à certains d'entre eux leur proposait de se réunir en vue d'aller faire le catéchisme dans les paroisses. C'était le point de départ de ce qui deviendrait "l'Union des Catéchistes de Jésus Crucifié et de Marie Immaculée". Comme le rappelle le *BEC*, de tels

groupes se formaient ailleurs, comme à Ottawa au Canada (1924, p. 90), Cuba (1926, p. 123), Gênes (1926, p. 285). Dans un autre domaine, à Venise puis à Turin, Frère Biagio (Stefano Sonaglia) œuvrait en vue de constituer des associations sportives catholiques. Encouragé par le pape Pie X, il aboutissait à la création, au niveau national, du *Centro Sportivo Italiano* qui dépassait le cadre des établissements des Frères (cf. AMG ND 102/3).

Conclusion

On s'est déjà demandé si, dans l'Institut au cours de la période que l'on vient d'étudier, il y a eu un glissement significatif de l'enseignement primaire vers l'enseignement secondaire et corrélativement de l'enseignement gratuit vers l'enseignement payant. Sans que cela ait pu être établi de façon probante, il a paru qu'il y a eu effectivement un tel déplacement, mais qu'il n'a pas été de grande ampleur.

Ce sont, bien souvent, les situations dans lesquelles se sont trouvés les Frères qui ont dicté leur choix. Cependant l'évolution ainsi constatée n'a-t-elle pas marqué un certain changement d'orientation de la part de l'Institut ? Certains contemporains l'ont certainement pensé. Si les réflexions du Frère Réticius sur la gratuité (voir p. 72) étaient antérieures, il serait étonnant, qu'à la fin de sa vie, il ait changé d'avis à ce sujet. Lorsque le Frère Louis de Poissy, dans les remarques qu'il soumettait au Frère Imier de Jésus (voir p. 51), dénonçait les concessions faites trop longtemps "sur le latin, la gratuité, sur les peines à imposer, sur les tendances séparatistes dans quelques contrées" (AMG EG 151-1), c'est assurément la crainte d'un changement d'orientation sur de tels points qui l'inspirait. Dans quelle mesure cette façon de voir était-elle partagée ? on ne saurait le dire sans plus ample information.

Pour ce qui était de l'action apostolique, il est certain que dans l'Institut on a donné une grande importance à l'apostolat catéchétique et que l'on a développé des œuvres de piété et d'apostolat. On peut se demander cependant si bien des Frères n'attribuaient pas au catéchisme une efficacité par trop 'automatique' et que, de ce fait, ils ne voyaient pas assez l'intérêt d'élargir leur champ d'action, ni d'attacher davantage d'importance à ce que d'autres Frères accomplissaient dans des domaines différents de l'école proprement dite.



LE FRÈRE ET L'ENFANT AU BILBOQUET.

TABLEAU DE F. GUERIN.

(Ornant le grand vestibule de la Maison Saint-Joseph, à Lembecq lez-Hal.)

CONCLUSION

La période que l'on vient d'étudier a été fertile en événements qui ont marqué l'Institut. Ces événements ont concerné surtout la France où les Frères étaient les plus nombreux, mais également d'autres pays. Cette conclusion voudrait ressaisir les principales conséquences qui en ont résulté pour les Frères. En dehors des événements dans lesquels ils ont été plongés comme leurs contemporains, ce qui a atteint les Frères a tenu au fait que, comme toujours, ils se situaient à la jonction du monde religieux et de la société civile. Appartenant à une institution d'Église, ils remplissaient une fonction sociale. Ce sera sous ce double aspect que sera développé ce que l'on veut rappeler ici.

Les Frères et la société civile

Les Frères font partie d'une Congrégation religieuse remplissant une mission d'éducation chrétienne. Ils n'en ont pas moins une place dans la société civile du fait qu'ils tiennent des établissements scolaires. Les conditions dans lesquelles ils ont exercé cette fonction, notamment en France durant les trois premiers quarts du XIX^e siècle, ayant ensuite été modifiées, leur situation s'en est trouvée changée. Mais ce qui s'est ainsi produit en France a retenti sur l'ensemble de l'Institut, d'autant plus que d'autres pays ont connu une évolution semblable.

Depuis la fin de la Révolution, en France, les Frères avaient été associés à l'effort de scolarisation mené par les pouvoirs publics. Au moment de l'établissement définitif de la République, ils se sont vus écartés du système scolaire officiel dont les nouveaux détenteurs du pouvoir entendaient se réserver le monopole. Dans la situation antérieure, lorsque l'on faisait appel à eux, les Frères pouvaient atteindre indistinctement tous les enfants. Désormais, dans les écoles libres qui leur étaient confiées, ils ne touchaient plus que des élèves appartenant surtout à des familles chrétiennes désireuses d'assurer à leurs enfants une éducation conforme à leurs convictions.

Pour continuer leur mission éducative auprès d'enfants fréquentant les écoles publiques, même s'ils n'auraient pu l'exercer entièrement dans le cadre scolaire, aurait-il été possible pour des Frères de continuer à enseigner dans ce type d'école en dissimulant les aspects extérieurs de leur engagement religieux ? On peut en douter, mais plus encore, qui, dans l'Institut, pouvait concevoir que cela fût possible ? En revanche, lorsque, en 1904, les Frères se sont vu exclure totalement de l'enseignement, en France, des Frères ont eu recours à la sécularisation apparente. On sait que cette solution n'a guère eu la faveur dans l'Institut. Pourtant, après la Première Guerre mondiale, les circonstances ayant changé, cette solution a été avalisée par l'Institut. On y a même eu recours ailleurs : pour permettre aux Frères de rentrer en Allemagne en 1911, ou de revenir au Mexique en 1916.

Longtemps, au XIX^e siècle, en France, leur présence dans l'enseignement public avait aidé les Frères à se tourner sinon exclusivement, du moins principalement, vers les enfants de milieu populaire même si, dans les lieux où ils se trouvaient généralement, ils n'atteignaient guère la population la plus touchée par les conséquences de l'industrialisation. Les Frères étaient d'autant mieux adaptés au milieu qu'ils s'efforçaient d'atteindre que, pour beaucoup, ils en étaient originaires même si, en dépit du caractère urbain de l'Institut, ils venaient souvent des zones rurales. Ce contraste était particulièrement net à Paris où, par suite du partage des "vocations" avec le District du Puy, un grand nombre de Frères exerçant dans la capitale, provenaient de ce District. Ce n'était pas totalement sans inconvénient, même si l'adaptation se faisait bien généralement.

La possibilité que les Frères avaient eu de contribuer aux progrès de l'enseignement populaire s'est vue réduite lorsqu'ils ont été écartés de l'enseignement public en France. Dans les écoles dépendant de la générosité des catholiques où ils devaient exercer désormais, les Frères s'efforçaient cependant d'obtenir que la gratuité soit maintenue et ils s'attachaient à continuer l'enseignement qu'ils y donnaient par une formation de type professionnel. Pour ce qui était de la France, la loi de 1904 venait encore aggraver la situation : il devenait plus difficile pour les "sécularisés" de maintenir le principe de la gratuité. Puis, après la guerre, dans ce pays, comme dans d'autres, aux difficultés déjà rencontrées s'ajoutaient celles résultant de la dégradation de la situation économique.

Dans d'autres pays, pour des raisons similaires, les Frères se trouvaient dans des situations comparables à celles de leurs confrères français. Certains se voyaient exclus des établissements publics ou étaient privés des subventions qui leur étaient accordées jusque-là. Il arrivait aussi que leur liberté d'action se trouve limitée. À cause de l'hostilité dont ils étaient l'objet en raison de leur caractère de religieux, il arrivait que des Frères soient expulsés d'un pays où ils œuvraient. Ailleurs, par contre, si des Frères se trouvaient intégrés au service officiel d'enseignement ou recevaient des subventions des autorités publiques, d'autres avaient toujours été et continuaient à exercer leur mission dans des établissements relevant uniquement de l'initiative privée. Quelle que soit la situation des Frères, partout leur action était appréciée par des représentants de la société civile. On voyait même des représentants de la France – dont certains avaient contribué personnellement à ce que les Frères soient exclus de l'enseignement dans ce pays – lors de réceptions dans leurs établissements à l'étranger, en faire un éloquent éloge, ainsi que le rapportait volontiers le Bulletin de l'Institut.

Par souci de fidélité à l'enseignement populaire, les Frères continuaient à se consacrer principalement aux écoles primaires, en France comme ailleurs. À ce niveau, un peu partout, ils rencontraient de plus en plus la concurrence de l'enseignement officiel. L'obligation de posséder le diplôme requis pour enseigner, en France, avait conduit à ouvrir des scolasticats; il en avait été de même dans d'autres pays. Dans certains cas, il s'agissait de véritables Écoles Normales. Bien

souvent, par contre, on s'y attachait surtout à préparer le diplôme exigé, la formation pédagogique continuant à se faire plutôt dans les premières années de communauté. Au départ, il pouvait en résulter une infériorité des Frères par rapport aux instituteurs formés en Écoles Normales. Par la suite, l'expérience acquise par les Frères compensait souvent cette inégalité.

Pour répondre à la demande des familles, les Frères se voyaient appelés à prolonger l'enseignement donné dans les écoles par une formation scolaire ou technique allant au-delà du niveau primaire. Parfois, ne serait-ce que pour des raisons économiques, les Frères ouvraient des établissements secondaires plutôt que des écoles. Le rapport en nombre entre les deux types d'établissements n'était pas modifié profondément, par contre les établissements secondaires, surtout s'il s'agissait de pensionnats, demandaient davantage de personnel que les écoles. Le passage de Frères de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, sans formation spéciale, conduisait certains à transposer les méthodes du premier de ces niveaux d'enseignement à l'autre, ce n'était pas toujours facteur de succès. D'autres par contre, souvent par un travail d'autodidacte, devenaient des professeurs compétents dont l'activité et le renom dépassaient, dans certains cas, le cadre de leur établissement.

Des Frères continuaient à offrir à des adultes une formation scolaire ou professionnelle. Lorsqu'ils étaient exclus des établissements publics, en France ou dans d'autres pays, la création d'établissements libres leur permettait d'y transférer ces activités. Il en allait de même pour les œuvres de jeunesse ou de persévérance. Au moment où, en France notamment, ils devaient quitter l'enseignement public, ces œuvres ont-elles permis aux Frères de continuer à exercer leur action au moins auprès d'une partie des élèves fréquentant ces écoles ? Si tel a été le cas, il ne semble pas que cela ait été fréquent. Ce type d'œuvres aurait-il pu être développé davantage ? On s'est déjà posé la question. Si les Supérieurs en encourageaient la multiplication, on voyait objecter, notamment dans les Chapitres généraux, qu'elles pouvaient nuire à la vie régulière. Un plus grand développement de ces œuvres aurait demandé peut-être d'y consacrer, uniquement ou principalement, davantage de Frères.

Les Frères dans l'Église

Si les Frères exercent une fonction éducative comprenant une dimension scolaire importante, il le font en tant que membres d'une Congrégation religieuse; ils appartiennent donc à une institution d'Église. On sait comment cela leur a valu l'hostilité des adversaires de celle-ci. C'est en tant que membres d'une Congrégation religieuse, qu'en France, les Frères ont été exclus de l'enseignement public en 1886 et de toute forme d'enseignement en 1904. Ceux qui ont été victimes de cette forme de discrimination, malgré les services qu'ils avaient conscience de rendre, ne pouvaient que se sentir l'objet d'une injuste persécution. C'est le sentiment qu'a laissé durablement dans l'Institut le souvenir des mesures prises à son encontre.

Le caractère laïc des Frères ne semble pas avoir été source de difficultés particulières pour eux, dans l'Église, sauf lorsque des membres du clergé, au nom de leurs prérogatives, voulaient s'imposer à eux. La façon dont les Frères remplissaient leur mission d'éducation chrétienne et, notamment leur zèle pour éveiller des vocations sacerdotales, leur valait généralement la considération du clergé. Le *Bulletin des Écoles chrétiennes* ne manquait pas de s'en faire l'écho, surtout lorsqu'il s'agissait de hauts dignitaires de l'Église. Le risque était, cependant, que les Frères soient davantage l'objet de cette considération pour le service qu'ils rendaient qu'en raison de leur caractère de religieux. De sorte que, tout en leur étant reconnaissants pour ce qu'ils faisaient, des prêtres ou des évêques n'appréciaient pas que les Frères échappent à leur emprise directe en tant que membres d'une Congrégation religieuse. On peut en voir un exemple dans la facilité avec laquelle certains évêques ont estimé pouvoir dispenser de leurs vœux, des Frères qui demandaient à se "séculariser" sans pour autant vouloir renoncer à leurs engagements religieux.

Les Frères comme les autres religieux ou religieuses étaient, naturellement, tributaires de la conception de la vie religieuse qui prévalait dans l'Église. À l'époque considérée ici, cette façon de concevoir la vie religieuse était très axée sur les notions de retrait du monde, de renoncement, d'effort. Cela explique par exemple que, lorsque les Frères se trouvaient menacés ou étaient l'objet de mesures défavorables, les Supérieurs les incitaient à intensifier leur vie religieuse dans ce sens. Les années 1880 où les lois scolaires se succédaient en France étaient celles où les Supérieurs s'attachaient à diffuser les "Grands Exercices", où le Second-Noviciat était créé. Dès les mêmes années, mais plus encore lorsque la loi de 1904 a été en préparation puis a été appliquée, les Frères se sont vu invités à voir dans les événements qui les concernaient un motif d'intensifier leur vie spirituelle et de remplir avec plus de fidélité leurs obligations religieuses. Paradoxalement, cette insistance des Supérieurs était de nature à renforcer l'aspect assez 'monacal' du genre de vie des Frères, au moment où les adversaires de l'Église en prenaient prétexte pour leur contester la capacité d'éduquer la jeunesse.

L'accent mis sur les aspects de la vie religieuse que l'on vient d'indiquer se ressentait nécessairement dans la formation qui était donnée aux candidats à l'entrée dans l'Institut. Cet aspect n'a pas été mis en évidence parce que cela demanderait au préalable une étude attentive des textes reflétant ce que les formateurs disaient aux jeunes qui leur étaient confiés. C'est plutôt au travers des souvenirs qu'en ont transmis des Frères ayant reçu cette formation que l'on peut percevoir l'accent qui était mis sur les aspects ascétiques de la vie religieuse, sur une fidélité assez légaliste à la Règle ou encore sur les exigences vœtales – en particulier celles relatives à la chasteté – définies surtout à partir des façons possibles d'y manquer.

La tendance qui conduisait, dans l'Église, à donner une sorte de préséance à la vie religieuse proprement dite sur la mission, pour les membres des Congrégations apostoliques, entraînait le risque, auquel n'échappaient pas toujours les Frères, de séparer ce qui relevait de leur engagement

religieux et ce qui se rapportait à leur apostolat. Dans la mesure où les Supérieurs de l'Institut entraient dans une telle perspective, on comprend leur préférence pour "l'expatriation" et leur méfiance pour la "sécularisation" au moment de la loi de 1904. Pour ce qui est des Frères, dans les mêmes circonstances, ceci pouvait influencer sur l'option qu'ils avaient à prendre. Le fait de donner la priorité à la vie religieuse conduisait assez naturellement à préférer l'expatriation sans peut-être prendre assez en compte les besoins apostoliques du pays qu'ils voulaient quitter : le reproche leur en était fait parfois par des "sécularisés". Lorsque l'accent était mis sur l'apostolat, cela incitait à préférer la sécularisation fictive sans peut-être en mesurer assez les risques quant à la possibilité de rester fidèle aux obligations religieuses; ou encore cela pouvait conduire certains à se retirer de l'Institut tout en continuant l'apostolat scolaire comme maîtres chrétiens.

Dans les faits, quelles que soient les conditions dans lesquelles ils ont été formés, quels qu'aient été les risques de 'dichotomie' auxquels ils étaient exposés, bien des Frères ont vécu de leur mieux en religieux convaincus en même temps qu'ils se sont montrés des maîtres compétents et des apôtres zélés. Il y en a eu tout au long de la période, dans tous les pays où les Frères étaient présents. Mais plus particulièrement chez ceux qui ont été touchés par la loi de 1904, il s'en est trouvé parmi les "sécularisés" qui ont 'tenu' jusqu'au jour où ils ont pu renouer sans entrave avec la vie régulière et retrouver leur place pleine et entière dans l'Institut auquel, d'ailleurs, ils avaient permis de se maintenir en France. Il s'en est trouvé aussi beaucoup parmi les Frères qui, en s'expatriant, ont porté dans les pays qui les ont reçus, le témoignage de leur attachement à leur vocation et de leur fidélité à leurs engagements, en même temps qu'ils ont fait profiter ces pays de leur compétence professionnelle et de leur zèle apostolique.

Au total, ce sont tous ces Frères qui ont fait que, malgré les obstacles rencontrés, les épreuves subies, les changements survenus, l'Institut a pu traverser le demi-siècle considéré ici en sauvegardant son identité. Ce sont eux aussi, qui en méritant la confiance de leurs élèves et des parents, ont permis à l'Institut de continuer son œuvre avec fécondité. Ces Frères, également, en suscitant chez des jeunes le désir de les rejoindre, ont permis à l'Institut de connaître, après le temps de l'épreuve, un nouveau développement, ainsi qu'un caractère international plus marqué, de nombreux secteurs de l'Institut ayant fait preuve d'une grande créativité pour susciter et cultiver des vocations locales.

*

L'année 1928 marque assez bien le moment où les effets de la loi de 1904, pour ce qui est de l'Institut, ont été, non pas effacés, mais ont cessé de se faire sentir négativement. Il a fallu cependant attendre 1946 pour que, au Chapitre général qui s'est tenu cette année-là, le nombre des Districts français qui n'avait pas été modifié depuis 1904 soit réduit et pour que le "Régime" de l'Institut soit vraiment internationalisé. Mais également, il semble que l'on puisse considérer que ce Chapitre,

en voulant 'restaurer' l'Institut comme il était au moment où il a été touché par la loi de 1904, a été vécu en quelque sorte, comme une 'revanche' par rapport à cet événement.

Ne serait-ce que pour vérifier une telle perception, l'intention première avait été de mener l'étude qui fait l'objet du présent volume, jusqu'à cette année 1946. Mais la matière étant déjà amplement suffisante pour donner à ce volume une ampleur comparable à celle des précédents, on s'en est tenu aux années dont 1904 forme en quelque sorte la charnière. En revanche, dans la perspective d'aller jusqu'en 1946, il n'avait pas été envisagé de poursuivre ce travail au delà de cette date. Celui qui a été acteur dans une période donnée se trouve mal placé pour s'en faire l'historien !

LEXIQUE

Administration des Domaines : partie de l'administration chargée de gérer les biens appartenant à l'État (p. 131).

Capitulations: conventions réglant les droits des sujets chrétiens dans des territoires musulmans, en particulier dans l'Empire Ottoman (p. 183).

Conseil d'État : en France, depuis la Révolution, corps de juristes chargé de donner un avis lors de l'élaboration des lois ou de juger de la conformité avec celles-ci des mesures prises en vue de leur application (p. 25).

Cortès : Assemblées législatives en Espagne (p. 188).

Décrets d'application : textes précisant les modalités d'application des lois (p. 129).

Délégué apostolique : représentant du Pape auprès de pays n'ayant pas de relations diplomatiques avec le Saint Siège (p. 181).

Dominion : possession britannique ayant reçu le droit de se gouverner elle-même, tout en reconnaissant la souveraineté du roi ou de la reine d'Angleterre (p. 184).

Frères employés : catégorie de Frères, appelés habituellement "novices employés", comprenant des Frères se trouvant en communauté, mais sans avoir prononcé de vœux – voir EL 9, 116 (p. 162).

Grands-Exercices : nom donné aux retraites faites selon les Exercices Spirituels de saint Ignace de Loyola (p. 52).

Lettres testimoniales : document attestant qu'un candidat à la vie religieuse a bien reçu le baptême et la confirmation et a été admis à la communion. Il fournit aussi les témoignages que les diocèses où il a résidé ont pu recueillir sur sa conduite depuis l'âge de 14 ans (p. 157).

Mandat : dans le sens du texte, droit d'administrer un territoire confié à un État par la Société des Nations, en vue de l'accession à l'indépendance de ce territoire (p. 183).

Mobilisés : hommes appartenant aux 'classes' d'âge susceptibles de participer à une guerre et appelés à rejoindre l'armée dans ce but (p. 156).

Protectionnisme : politique douanière visant à protéger l'économie d'un pays contre la concurrence étrangère. (p.2)

Realschule : en Allemagne, Autriche, établissement d'enseignement donnant une formation scolaire de caractère plutôt pratique (p. 64).

Training College : établissement préparant aux fonctions d'enseignement; correspond à *École Normale* (p. 70).

Vicaire apostolique : évêque, dépendant directement du Saint Siège, chargé d'un territoire qui ne constitue pas encore un diocèse (p. 108).

Table et crédit des illustrations et des documents

- 8 **La guerre dans le monde (1914-1918)**
in DUBY, Georges, *Atlas historique mondial* - p. 48
- 12 **L'Europe en 1923, au lendemain de la Grande Guerre**
in Gérard CHALIAND et Jean-Pierre RAGEAU, *Atlas du millénaire, la mort des empires 1900-2015* - planche 50, page 119, détail
- 16 **Demande de documents aux Frères Visiteurs**, le 15 octobre 1905 - AMG AD 275-1
- 24 **“Je crois qu’il est mûr pour la caserne”**, caricature de Jossot pour *L'Assiette au Beurre*, du 2 janvier 1904. in Mona OZOUF, *L'École, l'Église et la République, 1971-1914* - p. 195
- 31 **Nombre de Frères**, 1875-1903 (diagramme réalisé par Frère Henri Bédel)
- 32 **Nombre de novices**, 1876-1903 (diagramme réalisé par Frère Henri Bédel)
- 40 **L'Institut lasallien en France à la date du 1^{er} janvier 1904**
in Frère Alban, *Histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes - Expansion HORS de France (1700-1966)*. Hors texte en face de la page 268
- 42 **Frère Irlide**, onzième Supérieur général, gravure de Huyot, d'après un portrait appartenant à l'Institut
in Armand RAVELET, *Le Bienheureux J.B. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1888 - page 556
- 46 Les Supérieurs généraux de l'Institut depuis 1884 - **Frère Joseph, 1884-1897**
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 519, détail
- 49 Les Supérieurs généraux de l'Institut depuis 1884 - **Frère Gabriel-Marie, 1897-1913**
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 519, détail
- 51 **Frère Justinus, Secrétaire général de l'Institut de 1894 à 1922**
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 529
- 60 **L'Institut en 1904**
in Frère Alban, *Histoire de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes - Expansion HORS de France (1700-1966)*. Hors texte en face de la page 269
- 87 **Formation des États d'Amérique latine (XIX^e-milieu du XX^e s.)**
in DUBY, Georges, *Atlas historique mondial* - page 243
- 102 **La fin de l'Empire ottoman, du traité de Berlin (1878) au traité de Lausanne (1923)**
in Gérard CHALIAND et Jean-Pierre RAGEAU, *Atlas du millénaire, la mort des empires 1900-2015*, HACHETTE Littératures, Paris 1998 - planche 28, page 79
- 112 **Frère Raphaël-Louis RAFIRINGA (1^{er} mai 1856, Tananarive - 19 mai 1919, Fianarantsoa)**
sanguine de Mario Caffaro Rore, in *La sainteté, signe de vie*, Lasalliana, Rome, 2^e édition 1999
- 124 **Frère Évagre, Alexis Joseph LONGUENESSE, 1831-1914**
in BEC 1914 - page 145

- 137 **Affectation des Frères des Districts français en 1905** (tableau établi par Frère Henri Bédel)
- 139 **Frère Savinien, Jean-Joseph LHERMITTE, 1844-1920**
in J. FLAMME, *Un éducateur SAVINIAN et le savinianisme*, Avignon, 1944 - frontispice
- 151 Le **Bulletin des Écoles chrétiennes**, 1^{ère} année, n° 2
- 155 Les Supérieurs généraux de l'Institut depuis 1884 - **Frère Imier de Jésus, 1913-1923**
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 519, détail
- 158 Les Supérieurs généraux de l'Institut depuis 1884 - **Frère Allais-Charles, 1923-1928**
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 519, détail
- 168 Modèle de **lettre de consentement** des parents à l'expatriation d'un jeune Frère AMG
- 170 **Frères des districts français placés dans des Communautés françaises au-delà des frontières** AMG
- 172 **L'Institut en Italie en 1932**, 42 Maisons, 615 Frères, 9.407 Élèves
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 568
- 176 **L'Institut en Belgique et en Hollande en 1932** : 120 Maisons, 1.429 Frères, 35.988 Élèves
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 548
- 178 **L'Institut en Europe centrale en 1932**
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 570
- 182 **L'Institut en Palestine, Syrie, Turquie, Dodécane, Grèce et Bulgarie en 1932**
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 584
- 185 **L'Institut en Angleterre et Irlande en 1932**
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 557
- 187 **L'Institut en Espagne en 1932** : 130 Maisons, 1.309 Frères, 28.249 Élèves
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 560
- 188 **L'Institut en Espagne en 1932** : détail Nord-Est (*id.*)
- 195 **Répartition des Membres de l'Institut par nationalité, d'après leur lieu de naissance, aux dates suivantes: 1906, 1923 et août 1928.** AMG
- 200 **Égypte et Afrique subsaharienne en 1932**
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 577
- 205 **L'Institut en Extrême-Orient en 1923**
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 588
- 208 **L'Institut en Australie en 1932** : 13 Maisons, 86 Frères, 2.473 Élèves
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 559

- 210 **L'Institut au Canada en 1932** : 81 Maisons, 1.116 Frères, 29.879 Élèves
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 552
- 213 **L'Institut aux États-Unis en 1932** : 99 Maisons, 1.237 Frères, 31.376 Élèves
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 555
- 217 **L'Institut en Amérique latine en 1932** (et statistiques page précédente)
in Armand RAVELET, *Saint Jean-Baptiste. de La Salle*, Mame, Tours, éd. 1933 - page 564
- 236 **Le Frère et l'Enfant au Bilboquet.**
Tableau de F. GUERIE, ornant le grand vestibule de la Maison Saint-Joseph, à Lembecq-les-Hal.
in BEC 1923, p.366

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de l'Institut

Alban, FSC, *Histoire de l'Institut des FEC – Expansion HORS de France (1700-1966)* – Éd. Générales FSC, Rome, 1970.

ALPAGO, Bruno, FSC – *L'Institut au service éducatif des pauvres*, traduit par LAURAIRE, Léon, FSC – Études Lasalliennes 7, Rome, 2000.

Angelus Gabriel, FSC – *The Christian Brothers in the United States* – New York, 1948.

BARRYE, Eugenio, León, FSC, et MONTES, Bernardo, FSC – *Los Hermanos de La Salle en Colombia (1890-1950)* – Bogotá, 1997.

BATTERSBY, William-J, FSC – *The History of the Institute of the Brothers of the Christian Schools : Tome 2 (1850-1900)* – London, 1963.

——— *The De La Salle Brothers in Great Britain (1855-1955)* – London, 1955.

——— *The Brothers in the United States (1900-1925) et (1925-1950)* – Winona, 1967 et 1976.

BEJARANO CHAVEZ, Luis, FSC, *La Salle en el Peru 75 años (1922-1997)* – Stella, Lima, 1997.

BELZA ELDUAYEN Honorio, FSC – *La Salle en el Istmo Centroamericano* – Panamá, 1990.

BROWN, Francis, *La Salle Brothers – Malaysia and Singapore (1852-1952)* – Petaling Jaya, 1997.

Centre d'Histoire moderne de l'Université de Montpellier – *Les Frères des Écoles Chrétiennes et leur rôle dans l'éducation populaire* – Actes de la journée d'études du 4 février 1981.

COMPAGNONI, Carlo, FSC – *Historia dos Irmãos Lasallistas do Brasil* – La Salle, Canoas, 1980.

DONOVAN, Peter – *For Youth and the Poor (1906-2000)* – Kensington NSW, 2001.

GALLEGO, Saturnino, FSC – *Sembraron con amor (1878-1978). La Salle, Centenario en España* – San Sebastián, 1978.

——— *La Salle en Bolivia – Bodas de Diamante (1919-1994)* - Bruño, La Paz, 1994.

GIL, Pedro Maria, FSC – *Tres siglos de identidad lasaliana* – Études Lasalliennes 4, Rome, 1994.

Trois siècles d'identité lasallienne – traduit par BEAUDOIN, Jean, FSC, 1999.

HUTIN, Félix, FSC – *L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes en Belgique* – Tome 3, Tamines, 1914.

- MEOLI, Rodolfo, Cosimo, FSC – *La prima scuola lasalliana a Roma* – Roma, 1995.
- MUÑOZ BORRERO, Eduardo, FSC – *El Instituto de 'La Salle' en el Ecuador* – Quito, 1998.
- PÁEZ FUENTES, Luis, FSC – *Sembradores del Bien. Historia Crítica del Instituto de la Salle en el Ecuador* – Quito, 2003.
- PRÉVOT, André, FSC – *L'Enseignement technique chez les Frères des Écoles Chrétiennes aux XVIII^e et XIX^e siècles* – Liget, Paris, 1964.
- RAVELET, Armand – *Saint Jean-Baptiste de La Salle* – Livre 2 : *La postérité du Saint*, par GAUTIER, Léon – Mame, Tours, édition 1933.
- RIGAULT, Georges – *Histoire Générale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes* :
 Tome 7 *La Fin du XIX^e siècle * Travaux et luttes des Lasalliens en France*, Plon, Paris, 1949.
 Tome 8 “ ** *L'Institut en Europe et dans les pays de Mission*, 1951.
 Tome 9 “ *** *L'expansion lasallienne en Amérique de 1874 à 1904*, 1953.
- *Le Temps de la « Sécularisation » (1904-1914)* – Études Lasalliennes 1, Rome, 1991.
 (divers) “ – *Notes et Réflexions* – ÉL 2, Rome, 1991.
- TRONCHOT, Raymond, FSC – “ – *La Liquidation des biens de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes* – ÉL 3, Rome, 1992.
- SCAGLIONE, Secondino, FSC – *Bibliographia internationalis Lasalliana* – Rivista Lasalliana, marzo-giugno 2001.
- VOISINE, Nive – *Les Frères des Ecoles Chrétiennes au Canada* :
 Tome 1 – *La Conquête de l'Amérique (1837-1880)* – Anne Sigier, Québec, 1987.
 Tome 2 – *Une Ère de Prospérité (1880-1946)* – Anne Sigier, Québec, 1999.

Histoire générale

- BERGERON, Louis – *Le Monde et son Histoire* – Tome 8 : *Les Révolutions européennes et le partage du monde* – Bordas Laffont, Paris, 1968.
- BERNSTEIN, Serge et MILZA, Pierre – *Histoire de l'Europe* – Tome 4 : *Nationalismes et Concert européen (1815-1899)* – Hatier, Paris, 1992.
- CHALIAND, Gérard, et RAGEAU, Jean-Pierre – *Atlas du millénaire. La mort des empires 1900-2015* – Hachette Littératures, Paris, 1998.

- DROZ, Bernard et ROWLEY, Anthony – *Histoire générale du XX^e siècle* :
 Tome 1 : *Déclins européens* – Seuil, Paris, 1986.
 Tome 2 : *La naissance du monde contemporain* – Seuil, Paris, 1986.
- DUBY, Georges – *Atlas historique mondial* – Larousse-Bordas, Paris, 2000.
- MANIGAT, Leslie – *L'Amérique latine au XX^e siècle (1889-1929)* – Seuil, Paris, 1991.
- MILZA, Pierre et BERNSTEIN, Serge – *Histoire du XIX^e siècle* – Hatier, Paris, 1994.
- NÉRÉ, Jacques – *Précis d'Histoire contemporaine* – PUF, Paris, 1997 (2^e éd.).
- RÉMOND, René – *Introduction à l'Histoire de notre Temps* :
 Tome 2 : *Le XIX^e siècle* – Seuil, Paris, 1974.
 Tome 3 : *Le XX^e siècle* – Seuil, Paris, 1989.

Histoire religieuse

- AUBERT, R. (sous la direction de) – *Nouvelle Histoire de l'Église* – Tome 5 : *L'Église dans le monde moderne* – Seuil, Paris, 1975.
- CHOLVY, Gérard et HILAIRE, Yves-Marie – *Histoire religieuse de la France (1880-1914)* – Privat, Toulouse, 2000.
- CURTIS, Sarah, Ann – *L'enseignement catholique et les congrégations enseignantes dans le Diocèse de Lyon (1830-1905)* – thèse soutenue en 1994 : Indiana University – Traduction par DANIELOU, Hervé, FSC – disponible à Paris, 78 A, rue de Sèvres.
- LANFREY, André, Frère Mariste – *Les catholiques français et l'école (1902-1914)* – Cerf, Paris, 1990.
- LAPERRIÈRE, Guy – *Les Congrégations religieuses : de la France au Québec (1880-1914)* – Presses de l'Université Laval :
 volume 1 : *Premières bourrasques 1880-1900* – Québec, 1996.
 volume 2 : *Au plus fort de la tourmente 1901-1904* – Québec, 1999.
 volume 3 : *Vers des eaux plus calmes 1905-1914*.
- LATREILLE, André – *Histoire du Catholicisme en France – La période contemporaine* – Spes, Paris, 1962.
- RÉMOND, René – *Religion et Société en Europe* – Seuil, Paris, 1998.
- SORREL, Christian – *La République contre les Congrégations* – Cerf, Paris, 2003.

Histoire de l'éducation

AVANZINI, Guy (sous la direction de) – *Pédagogies chrétiennes et Pédagogues chrétiens* – Éditions Don Bosco, Paris, 1996.

AVANZINI, Guy, et autres (sous la direction de) – *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française* – Éditions Don Bosco, Paris, 2001.

CORNAZ, Laurent (sous la direction de) – *L'Église et l'Éducation – Mille ans de tradition éducative* – L'Harmattan, Paris, 1995.

FURET, François et OZOUF, Jacques – *Lire et écrire – L'alphabétisation de Calvin à Jules Ferry* – Éd. de Minuit, Paris, 1977.

OZOUF, Mona – *L'École, l'Église et la République, 1971-1914.* – Coll. Kiosque, Armand Colin, Paris, 1963.

PARIAS, Louis, Henri (sous la direction de) – *L'enseignement et l'éducation en France – Tome 3 : De la Révolution à l'école républicaine* – Nouvelle librairie de France, Paris, 1981.

PROST, Antoine – *L'Enseignement en France (1800-1967)* – Colin, Paris, 1988.

ÉTUDES LASALLIENNES

Cette collection, non périodique, vise l'approfondissement et la divulgation de la tradition vivante issue de saint Jean-Baptiste de La Salle ; elle pourra couvrir les domaines divers du monde lasallien : éducation et catéchèse, pédagogie et spiritualité, société et Église, histoire et interrogations...

Ont paru :

- 1 - Georges RIGAUT, *Les temps de la sécularisation, 1904-1914*, Rome, **1991**, 307 pp.
- 2 - *Les temps de la sécularisation, 1904-1914. Notes et Réflexions*, Rome, **1991**, 206 pp.
- 3 - Robert TRONCHOT, FSC, *Les temps de la sécularisation, 1904-1914. La liquidation des biens de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes*, Rome, **1992**, 272 pp.
- 4 - Pedro M^a GIL, FSC, *Tres siglos de identidad lasaliana : la relación mision-espiritualidad a lo largo de la historia FSC*, Rome, **1994**, 395 pp.
(traductions en anglais, 1998, et en français, 1999)
- 5 - Henri BÉDEL, FSC, *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, Origines : 1651-1726*, Rome, **1994**, 190 pp.
(traductions en anglais, 1998, et en espagnol, 1997)
- 6 - Henri BÉDEL, FSC, *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, XVIII^e siècle : 1726-1804*, Rome, **1997**, 243 pp.
(traductions en anglais, 1998, et en espagnol, 2001)
- 7 - Bruno ALPAGO, FSC, *El Instituto al servicio educativo de los pobres*, Rome, **2000**, 469 pp.
(traductions en français, 2000, et en espagnol, 2000)
- 8 - Michel SAUVAGE, FSC, *Vie religieuse laïque et vocation de Frère*, Rome, **2001**, 313 pp.
- 9 - Henri BÉDEL, FSC, *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, XIX^e siècle : 1805-1875*, Rome, **2001**, 207 pp. (traductions en cours)
- 10 - Michel SAUVAGE, FSC, *La vie religieuse : esprit et structure*, Rome, **2002**, 176 pp.
(traduction en espagnol, 2001)
- 11 - Henri BÉDEL, FSC, *Initiation à l'Histoire de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, XIX^e-XX^e siècles : 1875-1928*, Rome, **2003**, 252 pp. (traductions en cours)